CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

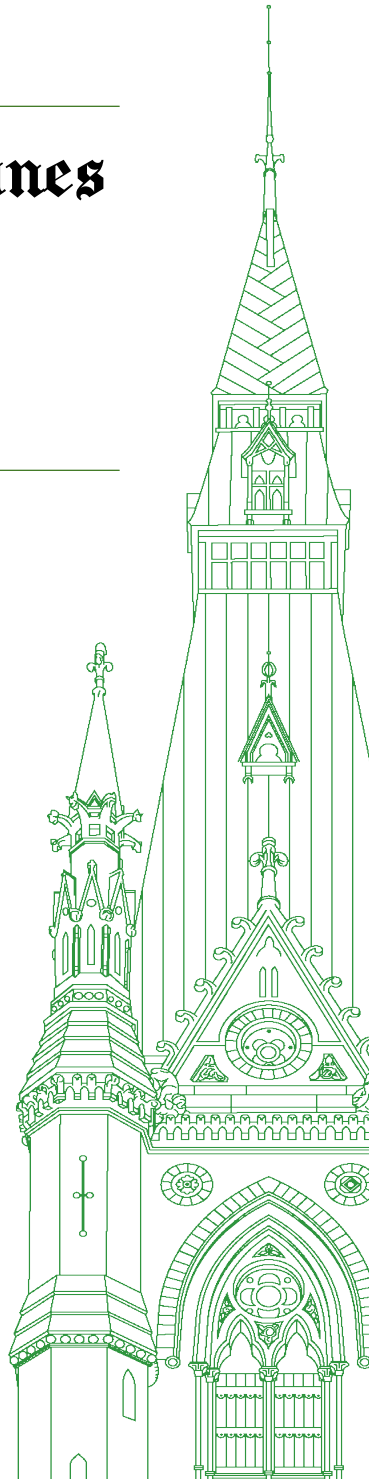
Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 161

Le mardi 3 novembre 2026



Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 novembre 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13e rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, intitulé « Les mises en chantier au Canada ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les deux rapports suivants du Comité permanent des comptes publics.

[*Traduction*]

Je présente le 14e rapport, intitulé « Comptes publics du Canada 2023 », et le 15e rapport, intitulé « Le logement dans les collectivités des Premières Nations ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à chacun de ces rapports.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions.

La première pétition a été lancée par des membres du groupe Solidarité pour les droits de la personne Canada-Philippines, qui m'ont fait part de nombreuses préoccupations.

Le Canada a signé l'Accord sur le statut des forces armées de pays étrangers avec les Philippines et s'est ensuite engagé à verser plus de 60 millions de dollars au gouvernement philippin en aide à la sécurité et au développement. Le Canada a adopté des politiques et pris des engagements qui défendent la protection des droits de la personne, l'égalité des sexes, la transparence et la responsabilité, notamment les lignes directrices Voix à risque et la Politique d'aide internationale féministe. En concluant l'Accord sur le statut des forces armées de pays étrangers, le gouvernement du Canada risque de lier la réputation de notre pays à un régime militaire accusé de corruption et de violations systématiques des droits de la personne, notamment d'exécutions extrajudiciaires de journalistes, de syndicalistes et d'Autochtones, ce qui constitue une violation de l'Accord global sur les droits de la personne et le droit international humanitaire.

En date de novembre 2025, les Philippines détenaient 696 prisonniers d'opinion qui sont victimes de violations des droits de la personne et soumis à des conditions de détention inhumaines. Le soutien et la coopération continus du Canada avec le gouvernement des Philippines contribuent à davantage de violations des droits de la personne, ce qui sape les engagements déclarés du Canada en faveur de la paix, de la démocratie et de la protection des droits de la personne dans le monde entier.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de mener un examen public transparent des implications de l'Accord sur le statut des forces armées de pays étrangers en matière de droits de la personne, de corruption et de gouvernance; de suspendre ou rejeter l'accord, car il ne peut garantir la responsabilité, le contrôle civil et le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne; d'appeler à la libération immédiate des prisonniers d'opinion aux Philippines et d'exhorter le gouvernement philippin à mettre fin à la criminalisation des défenseurs des droits de la personne; et enfin, de réaffirmer l'engagement indépendant du Canada envers la paix, les droits de la personne et la démocratie en collaborant avec les peuples et les organisations de la société civile aux Philippines, et non par le biais d'alliances militaires.

● (1005)

Le Président: Je tiens à rappeler à tous les députés qui prennent la parole pour présenter une pétition qu'ils doivent résumer la pétition et non la lire.

La députée peut poursuivre.

Affaires courantes

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été lancée par un citoyen de Vancouver-Est. Ses auteurs ont recueilli des signatures pour dénoncer le fait que les vaches et leurs veaux continuent d'être systématiquement séparés peu après la naissance de ces derniers, ce qui leur inflige souvent un stress extrême sur le plan émotionnel et psychologique. Les signataires soulignent que de nombreux Canadiens ignorent cette pratique, que ceux-ci s'inquiéteraient des répercussions sur le bien-être de ces vaches et de ces veaux s'ils en étaient informés, et voudraient que des mesures de protection réglementaires soient adoptées en conséquence.

Le code de pratiques actuel au sujet des vaches laitières autorise que les veaux soient séparés de leur mère peu après leur naissance, et ce, sans qu'on tienne compte de la détresse émotionnelle et psychologique que cela puisse causer. Le fait de modifier le code de pratiques actuel autorisant la séparation des vaches de leurs veaux afin d'instaurer une période obligatoire de six mois pendant laquelle la vache et son veau ne peuvent être séparés permettrait de mieux aligner les pratiques laitières canadiennes sur les attentes du public en matière de bien-être animal.

À ce titre, les signataires demandent au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture...

Le Président: Il est parfois difficile de savoir si un député résume une pétition ou s'il la lit. Dans ce cas-ci, je soupçonne que la députée est en train de la lire.

Jenny Kwan: Monsieur le Président, je l'ai résumée. La pétition est en réalité beaucoup plus longue que cela. J'en ai présenté les points essentiels, je vais donc m'arrêter là.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture, d'ordonner et de soutenir la modification du code de pratiques relatif aux bovins laitiers afin d'interdire que les vaches soient séparées de leurs veaux dans les six mois suivant la naissance de ces derniers et de veiller au respect de cette exigence.

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole pour présenter une pétition que j'avais l'intention de présenter au cours de la dernière semaine d'octobre, car c'était la Semaine internationale du désarmement. Les signataires, dont un grand nombre viennent de Saanich—Gulf Islands, mais pas exclusivement, demandent au gouvernement du Canada de reconnaître que l'horloge du jugement dernier est aujourd'hui plus près de minuit qu'elle ne l'a jamais été depuis sa création, il y a 78 ans, par les scientifiques qui l'ont lancée en 1947.

Les signataires soulignent que nous sommes aujourd'hui moins engagés dans des pourparlers en vue du désarmement nucléaire qu'à aucun autre moment depuis que Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan nous ont mis sur la voie, par l'entremise de divers traités, d'un véritable désarmement nucléaire dans le cadre d'un plan sur lequel nous travaillions à l'époque. Les signataires soulignent qu'à l'heure actuelle, la recommandation de 2018, entérinée par tous les partis et invitant le gouvernement du Canada à jouer un rôle de chef de file en matière de désarmement, semble avoir été jetée aux oubliettes. Ils demandent donc au gouvernement du Canada de faire du désarmement nucléaire un élément central de sa politique étrangère et une priorité en matière de défense nationale, et d'assumer un rôle de chef de file au sein de l'OTAN, ainsi qu'à l'échelle mondiale. Ils souhaitent également que le Canada participe au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, même si c'est seulement à titre d'observateur.

Je terminerai là-dessus, en rappelant que la question revêt un caractère de plus en plus urgent.

L'ÉTHIOPIE

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur de présenter la pétition e-7556. Les signataires font remarquer que, depuis le début de 2023, le conflit armé qui sévit dans la région d'Amhara, en Éthiopie, a vu les forces gouvernementales éthiopiennes se livrer à des violences aveugles et à des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des populations civiles et des infrastructures, notamment par le recours à des frappes aériennes, ce qui a privé plus de 4,4 millions d'enfants d'accès à l'école et provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Ils relèvent aussi le fait que le gouvernement éthiopien a procédé à des détentions arbitraires et à des actes de torture à l'encontre de journalistes amharas, de responsables de la société civile, de députés et de personnalités de l'opposition, et que le gouvernement sortant du Parti de la prospérité a remporté 90 % des sièges au Parlement fédéral lors des élections législatives de juin 2026, malgré la persistance des conflits armés, les déplacements massifs de civils, la répression de la société civile et de l'opposition ainsi que l'exclusion des principales communautés ethniques, autant de facteurs qui ont rendu impossible la tenue d'un scrutin libre et inclusif.

Ils rapportent que le Canada verse plus de 147 millions de dollars au titre de l'aide au développement pour l'Éthiopie et qu'il continue de nourrir des intérêts diplomatiques, commerciaux et humanitaires importants dans ce pays et dans la Corne de l'Afrique. Ils demandent au gouvernement du Canada d'envisager l'application de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus afin d'imposer des sanctions ciblées à des personnes identifiées de manière crédible comme responsables de violations graves des droits de la personne en Éthiopie. Ils exigent également un cessez-le-feu immédiat dans la région d'Amhara ainsi que la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et prisonniers d'opinion détenus par le gouvernement éthiopien.

Enfin, les signataires appellent le gouvernement de l'Éthiopie à gagner en transparence concernant les résultats des élections législatives de juin 2026, afin de garantir un processus démocratique inclusif.

● (1010)

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de 38 résidants de Kamloops. Les signataires sont des Canadiens préoccupés par les changements climatiques et les conséquences des sécheresses, des feux de forêt et des inondations causés par le réchauffement de la planète. Ils demandent au gouvernement du Canada, pour le bien de nos enfants et petits-enfants, de respecter les cibles d'émissions du Canada pour 2030 et 2035, et de renforcer les politiques qui permettent de les atteindre.

LA SÉCURITÉ DES BATTERIES AU LITHIUM-ION

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition émanant de Canadiens préoccupés par le nombre croissant d'incendies impliquant des batteries au lithium-ion. Les signataires demandent au gouvernement du Canada de prendre des mesures à l'échelle nationale pour faire face aux risques d'incendie liés aux batteries au lithium-ion, notamment par la création d'un système national de signalement des incidents, la conduite de recherches sur la sécurité des pompiers, l'adoption de normes de sécurité strictes et la mise en place de formations adéquates, ainsi que des investissements dans les équipements de protection et les technologies de lutte contre les incendies. La sécurité des batteries relève de la sécurité publique.

LES NORMES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DANS LES AÉROPORTS

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Monsieur le Président, je présente également une pétition concernant les opérations de sauvetage dans les aéroports. Lorsqu'une urgence aérienne se produit, chaque seconde compte. Les signataires de la pétition demandent au gouvernement du Canada de renforcer les normes en matière de lutte contre les incendies dans les aéroports en garantissant des effectifs suffisants, des délais d'intervention plus courts, de meilleures capacités de sauvetage des passagers et la publication de toute différence entre les normes canadiennes et internationales. La sécurité des passagers doit toujours être la priorité absolue.

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition qui met en évidence les préoccupations du public concernant le traitement, le contrôle et la justification de l'abattage massif d'animaux potentiellement en santé. Les Canadiens attendent du gouvernement qu'il fasse preuve de transparence et de responsabilité, et qu'il assure un traitement sans cruauté aux animaux dans toutes ses actions.

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS

Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter la pétition électronique e-7510, lancée par Lori Guetre, de la Colombie-Britannique, et appuyée par 681 Canadiens.

Les signataires soutiennent que les Canadiens méritent de connaître les répercussions climatiques des produits qu'ils achètent. Bien que les normes internationalement reconnues permettent déjà aux producteurs de mesurer l'empreinte carbone des produits, cette information demeure largement invisible pour les consommateurs canadiens. Un étiquetage normalisé aiderait les Canadiens à faire des choix éclairés, récompenserait les producteurs qui réduisent leurs émissions et favoriserait une plus grande transparence dans tout le marché.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada d'élaborer et de mettre en œuvre un système d'étiquetage obligatoire, normalisé et comparable de l'empreinte climatique pour les produits de consommation vendus au Canada, afin que les Canadiens puissent faire des choix éclairés, que les producteurs à faibles émissions soient reconnus et récompensés, et que le Canada puisse réellement contribuer à accélérer la réduction des émissions mondiales.

Décision de la présidence

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI C-40 — PROPOSITION D'APPLIQUER L'ARTICLE 69.1 DU RÈGLEMENT — DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé le 28 octobre dernier par le député d'Elgin—St. Thomas—London South concernant l'application de l'article 69.1 du Règlement au projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Lors de son intervention, le député a affirmé que, de son point de vue, le projet de loi C-41 visait deux objectifs fondamentaux distincts: d'une part, empêcher l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour inclure les personnes dont la seule condition médicale invoquée est une maladie mentale et, d'autre part, autoriser les demandes anticipées d'aide médicale à mourir. Le député a fait valoir qu'il s'agissait de deux principes suffisamment distincts pour justifier des votes séparés conformément à l'article 69.1 du Règlement.

S'il a reconnu que les deux questions concernaient l'aide médicale à mourir, le député a néanmoins demandé à la présidence de tenir compte de l'importance exceptionnelle du projet de loi et de s'inspirer de l'approche qu'elle a parfois adoptée dans le choix des motions à l'étape du rapport lorsque la Chambre est saisie de questions de conscience, notamment dans le contexte de mesures législatives antérieures sur l'aide médicale à mourir.

[*Français*]

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a rétorqué que le projet de loi portait sur la seule question de l'aide médicale à mourir et que cette question en constituait le fil directeur. Il a précisé que les dispositions du projet de loi ne portaient pas sur des sujets n'ayant rien en commun les uns avec les autres. Pour illustrer le lien étroit entre les mesures proposées, le secrétaire parlementaire a attiré l'attention des députés à l'article 5 du projet de loi, où le concept de demande anticipée et l'interdiction visant l'aide médicale à mourir pour des raisons de maladie mentale sont interreliés. Il a ajouté que le député disposait d'autres options pour exprimer son point de vue sur les mesures contenues dans le projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

L'article 69.1 du Règlement confère au Président le pouvoir de diviser les questions à l'égard d'un projet de loi visant à abroger, à modifier ou à édicter plus d'une loi, lorsque aucun fil directeur ne relie les dispositions entre elles. Bien qu'on lui ait suggéré de prendre en considération l'importance exceptionnelle de l'objet du projet de loi, la présidence doit continuer de se laisser guider par le libellé du Règlement et s'attacher à déterminer si les mesures prévues dans le projet de loi ont si peu en commun qu'il est justifié de les mettre aux voix séparément à la Chambre.

● (1015)

[*Traduction*]

La présidence a examiné en détail le projet de loi C-41. Abstraction faite d'une série de modifications connexes apportées à d'autres lois, le projet de loi ne vise à modifier que le Code criminel. S'il est vrai que le projet de loi porte sur plus d'une question, il n'en demeure pas moins que l'aide médicale à mourir est le sujet qui lie toutes les dispositions. C'est cela qui constitue le fil directeur. De l'avis de la présidence, le projet de loi ne regroupe pas des sujets qui n'ont rien en commun les uns avec les autres. Il ne répond donc pas aux critères requis pour diviser la question conformément à l'article 69.1 du Règlement. Par conséquent, il n'y aura qu'un seul vote à l'étape de la deuxième lecture.

Cela dit, la présidence reconnaît que les députés peuvent avoir des opinions bien arrêtées et divergentes sur les différentes mesures qui composent un projet de loi. Elle souhaite rappeler aux députés que le processus législatif leur offre d'autres occasions d'exprimer ces opinions. Ils peuvent notamment le faire lors du débat à la Chambre ou au moyen de motions d'instruction, d'amendements à l'étape de l'étude en comité ou de motions à l'étape du rapport.

Je remercie les députés de leur attention.

* * *

● (1020)

PRIVILÈGE

LA DÉFORMATION DES PROPOS TENUS PAR LES DÉPUTÉS — DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée le 21 octobre dernier par la députée de Saanich—Gulf Islands concernant la déformation des propos tenus par les députés.

Lors de son intervention, la députée de Saanich—Gulf Islands a indiqué que, le 7 octobre dernier, la députée d'Halifax aurait prêté à son endroit ainsi qu'à l'endroit d'autres collègues des intentions répréhensibles en les accusant de mener une campagne de désinformation sur le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie. Selon elle, de tels propos représenteraient une manière indirecte d'accuser d'autres députés de mentir, porteraient ainsi atteinte à l'intégrité et à l'honnêteté des députés et constitueraient une atteinte à ses privilèges parlementaires. Elle a donc demandé à la présidence de les juger comme étant non-parlementaires et qu'ils soient retirés. La députée d'Edmonton Strathcona a exprimé la même demande le 22 octobre.

De son côté, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a affirmé que les propos de la députée d'Halifax ne visaient aucun député en particulier.

[*Français*]

La présidence tient d'abord à préciser que la présente affaire ne constitue pas une question de privilège, mais plutôt un rappel au Règlement. Par cela, j'entends que lorsqu'un député soulève la préoccupation qu'un article du Règlement aurait été enfreint, ou que certains gestes ou propos auraient contrevenu aux règles de décorum, ces questions devraient être portées à l'attention de la présidence sous la forme d'un rappel au Règlement. En effet, en formulant sa plainte, la députée de Saanich—Gulf Islands a expressément invoqué l'article 18 du Règlement, soulignant ainsi que sa préoccupation reposait principalement sur son appréciation qu'il y avait eu manquement aux règles ou aux usages de la Chambre, plutôt qu'une atteinte à ses privilèges ou à ceux de la Chambre.

Cela dit, la présidence prend très au sérieux toute allégation attaquant l'intégrité des députés. Comme l'indique la section 13.29 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, 4e édition, et je cite:

> Les remarques qui mettent en doute l'intégrité, l'honnêteté ou la réputation d'un député sont contraires au Règlement. Un député sera prié de retirer toute remarque injurieuse, allégation ou accusation d'irrégularité dirigée contre un autre député.

[*Traduction*]

Après avoir examiné l'intervention de la députée d'Halifax du 7 octobre dernier, la présidence conclut que les propos tenus ce jour-là n'étaient pas contraires au Règlement.

L'expression de points de vue divergents ou la critique d'une position adverse, qui plus est lorsque les propos ne sont pas spécifiquement adressés à l'endroit ou à l'encontre d'un député, ne constituent pas une violation de nos règles ni une question de privilège. Toutefois, la différence entre ce qui est acceptable ou pas est parfois bien mince. La présidence lance donc une invitation aux députés afin qu'ils se tiennent loin des propos qui pourraient être interprétés différemment par leurs collègues. Il est possible d'avoir des débats et des désaccords vigoureux, tout en maintenant un ton respectueux et modéré.

Je remercie les députés de leur attention.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LOI NO 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Trente-deux motions d'amendement figurent au Feuilleton des avis pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-31. Les motions nos 1 à 32 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions nos 1 à 32 à la Chambre.

[*Traduction*]

MOTIONS D'AMENDEMENT

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC) propose:

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 51.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ) propose:

Motion n^{o} 2

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 282.

Motion n^{o} 3

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 283.

Motion n^{o} 4

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 284.

Motion n^{o} 5

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 285.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ) propose:

Motion n^{o} 6

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 339.

Motion n^{o} 7

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 340.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ) propose:

Motion n^{o} 8

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 341.

Motion n^{o} 9

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 342.

Motion n^{o} 10

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 343.

Motion n^{o} 11

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 344.

Motion n^{o} 12

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 345.

Motion n^{o} 13

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 346.

Motion n^{o} 14

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 347.

Motion n^{o} 15

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 348.

Motion n^{o} 16

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 349.

Motion n^{o} 17

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 350.

Motion n^{o} 18

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 351.

Motion n^{o} 19

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 352.

Motion n^{o} 20

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 353.

Motion n^{o} 21

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 353.1.

Motion n^{o} 22

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 354.

Motion n^{o} 23

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 355.

Motion n^{o} 24

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 356.

Ordres émanant du gouvernement

Motion n^{o} 25

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 357.

Motion n^{o} 26

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 358.

Motion n^{o} 27

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 359.

Motion n^{o} 28

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 360.

Motion n^{o} 29

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 361.

Motion n^{o} 30

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 362.

Motion n^{o} 31

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 363.

Motion n^{o} 32

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 364.

● (1025)

[*Traduction*]

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole ce matin à l'étape du rapport du projet de loi C-31, loi n^{o} 2 d'exécution du budget.

Pour tous ceux qui nous regardent, le projet de loi C-31 est la loi n^{o} 2 d'exécution du budget de l'année dernière. Le budget a été présenté à la Chambre il y a environ 12 mois. Nous n'en sommes saisis qu'aujourd'hui parce que les libéraux continuent de traîner les pieds. Manifestement, l'étude de ce projet de loi n'est pas une priorité pour eux.

Ils peuvent chahuter tant qu'ils veulent, mais il faut savoir que le projet de loi C-31 a été présenté à la Chambre il y a six mois et qu'il en est seulement à l'étape du rapport. Les libéraux contrôlent le programme législatif. Si le gouvernement l'avait jugé prioritaire, les libéraux ne seraient pas ici à parler du projet de loi d'exécution du budget de 2025 alors que nous connaîtrons celui de 2026 plus tard cette semaine. Comme il s'agit de la planification financière de notre pays, c'est tout simplement aberrant. Le gouvernement y accorde si peu d'importance que nous étudions un projet de loi qui remonte à plus de 12 mois. Nous en sommes à la fin de la période qu'il vise. Il ne faut pas oublier que l'exercice financier du gouvernement du Canada va du 1 ^{er} avril au 31 mars. Ce budget porte sur l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2026. Nous examinons une partie d'un budget qui a déjà été adopté et étudié il y a six mois. Il est donc tout simplement illogique que nous soyons ici, plus de six mois après la fin de l'exercice financier, en train de parler du projet de loi d'exécution du budget à l'étape du rapport.

L'essentiel de mes observations portera sur la section 16 de ce projet de loi d'exécution du budget, laquelle établit l'Agence de l'investissement pour la défense. Cette mesure va totalement à l'encontre de ce que font actuellement les libéraux avec le projet de loi C-40, qui fait de l'Agence de l'investissement pour la défense une société d'État.

Comme mes collègues le savent, les conservateurs ont toujours appuyé les Forces armées canadiennes. Nous avons soutenu nos marins, nos soldats et nos aviateurs en leur fournissant l'équipement et le soutien dont ils avaient besoin, et ce, depuis les deux guerres mondiales. Or, après 11 ans de règne libéral, nous constatons que Forces armées canadiennes ont été négligées pendant tout ce temps. La façon dont les libéraux ont tenté de gonfler les chiffres et de faire de la comptabilité créative — un point sur lequel je reviendrai — montre bien que le gouvernement mise davantage sur les apparences que sur les résultats.

En ce qui concerne l'Agence de l'investissement pour la défense, qui relève de Services publics et Approvisionnement Canada depuis maintenant plus d'un an, on multiplie les annonces, mais rien ne se matérialise. Beaucoup de tapage et de poudre aux yeux, mais aucun résultat concret. Depuis la création de l'Agence de l'investissement pour la défense, les Forces armées canadiennes n'ont reçu aucun équipement cinétique.

Nous ne savons pas pourquoi le gouvernement est passé du projet de loi C-31, qui visait à établir l'Agence de l'investissement pour la défense comme un organisme autonome, au projet de loi C-40, qui vise à en faire une société d'État. Que s'est-il passé au cours des six mois qui ont suivi le dépôt de ce projet de loi à la Chambre, en mai dernier?

Je peux dire à mes collègues que tout cela s'explique essentiellement par une seule personne: Doug Guzman, qui est le PDG de l'Agence de l'investissement pour la défense et le meilleur ami du premier ministre. Ils ont tous les deux travaillé chez Goldman Sachs. Ce sont tous deux d'anciens banquiers en investissements. Nous parlons ici de quelqu'un qui n'avait que peu ou pas d'expérience dans le domaine de la défense nationale ou de l'approvisionnement en matière de défense et qui occupe aujourd'hui le poste de PDG. Il était frustré de devoir composer avec la bureaucratie et de ne pas disposer des pouvoirs dont il jouissait dans le secteur privé. Les mécanismes de contrôle ne lui convenaient pas, pas plus que l'obligation pour l'Agence de l'investissement pour la défense d'obtenir l'aval du Conseil du Trésor et du Cabinet avant de procéder à des achats. Il a même menacé de claquer la porte. Ces histoires ont alors commencé à circuler et, du jour au lendemain, la Chambre s'est retrouvée saisie d'un nouveau projet de loi: le projet de loi C-40.

Je pense qu'il est important de faire remarquer que l'article 47 du projet de loi C-40 prévoit que, si le projet de loi C-31 est adopté avant le projet de loi C-40, qui est actuellement à l'étude au comité de la défense, la section 16 du projet de loi C-31 sera supprimée, même si elle est promulguée par le gouvernement par l'entremise de la gouverneure générale.

● (1030)

Si les projets de loi C-31 et C-40 sont adoptés, le projet de loi C-40 étant maintenant à l'étude en comité et faisant l'objet d'une première réunion jeudi — à moins que les libéraux continuent de faire traîner le cheminement du projet de loi C-31 dans le processus législatif —, la section 16 sera abrogée. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes encore saisis du projet de loi C-31 et de la section 16. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement n'a pas été proactif à cet égard et n'a pas simplement retiré lui-même la section 16 du projet de loi C-31. Il a eu l'occasion de le faire lors de l'étude en comité et maintenant à l'étape du rapport, mais, bien sûr, il ne l'a pas fait.

Nous avons une crainte quant au projet de loi C-40. Comme je l'ai mentionné, le PDG et le secrétaire d'État à l'approvisionnement en matière de défense ne sont pas satisfaits des freins et des contrepoids prévus dans notre processus parlementaire. Pour protéger les contribuables et garantir que l'argent est dépensé judicieusement, le gouvernement est censé permettre à toutes les industries et à toutes les entreprises concurrentes de soumissionner pour des projets, et il est censé se tourner vers tous les acteurs au Canada et dans le monde pour acheter l'équipement dont notre pays a besoin pour se défendre et pour travailler avec ses alliés. Le projet de loi C-40 conférerait davantage de pouvoirs à un seul ministre chargé de l'Agence de l'investissement pour la défense, pouvoirs qui pourraient être délégués au premier dirigeant de l'Agence, qui serait vraisemblablement Doug Guzman. Cela augmenterait le risque d'ingérence politique et, comme société d'État, l'Agence serait moins transparente et elle rendrait moins de comptes aux parlementaires — c'est-à-dire nous.

Nous avons une obligation et une responsabilité fiduciaires envers les contribuables canadiens. Oui, nous voulons acheter davantage d'équipement pour les Forces armées canadiennes. Il le faut, car nous vivons dans un monde dangereux, mais nous devons également protéger les contribuables. Nous devons nous assurer d'acquérir le bon équipement, ce qui veut dire que nous devons écouter les Forces armées canadiennes. Le gouvernement libéral a acheté de l'équipement qui ne servait pas les intérêts des forces armées. Je pense ici aux CC295 Kingfisher, que les libéraux ont achetés à un fournisseur unique avant qu'ils ne mettent sur pied l'Agence de l'investissement pour la défense. Comme ils ont pour ainsi dire tergiversé avant de remplacer les aéronefs à voilure fixe destinés à la recherche et au sauvetage de la Colombie-Britannique et de tout le pays, ils ont fini par conclure un contrat à fournisseur unique et par acheter un avion qui n'est pas adéquat. Ce dernier n'a toujours pas obtenu d'accréditation confirmant qu'il est opérationnel. Une partie des avions n'a pas encore été livrée, même si ce contrat a été conclu il y a plusieurs années. Les Forces armées canadiennes se débrouillent avec du vieil équipement, y compris quelques vieux Hercules, pour faire ce qu'il faut pour protéger les Canadiens au moment de mener des opérations de recherche et de sauvetage.

L'autre est l'avion GlobalEye. En mai dernier, à la conférence CANSEC, l'Agence de l'investissement pour la défense a conseillé au premier ministre de procéder à l'acquisition du GlobalEye sans appel d'offres. Nous avons trois options. Les trois ne comblent pas nécessairement les lacunes opérationnelles des Forces armées canadiennes, mais nous aurions dû lancer un appel d'offres pour déterminer ce qui était dans l'intérêt de l'industrie et des emplois canadiens et pour être certains d'avoir la plateforme dont les Forces armées canadiennes ont besoin pour accomplir leur travail. Encore une fois, il y a eu de l'ingérence politique dans l'attribution d'un contrat à fournisseur unique pour un produit qui n'améliore pas nécessairement la protection du Canada.

Il y a aussi de l'ingérence politique de la part du gouvernement dans l'achat des F-35. Le gouvernement étudie l'affaire encore et encore. Nous avons appris la semaine dernière qu'il suspendait l'achat d'hélicoptères Black Hawk pour nos forces d'opérations spéciales. Chaque fois qu'il fait cela, il rend le Canada moins sûr. Les libéraux aiment faire de beaux discours sur la défense nationale, mais, au bout du compte, ils n'ont pas tenu leurs promesses.

Ils ont fait de la comptabilité créative pour trouver les pourcentages qu'il faut pour atteindre la cible de l'OTAN. Leurs dépenses réelles proviennent de la Bibliothèque du Parlement. Elles se chiffraient à seulement 1,05 % au cours de la dernière année sous Justin Trudeau. Si on regarde les trois dernières années du gouvernement Trudeau, on voit qu'il a réduit le budget de fonctionnement de la défense de 2,7 milliards de dollars et on sait que le gouvernement actuel, même s'il a dit qu'il dépensait davantage pour la défense nationale, réduit en fait le budget de fonctionnement de 10 %. Cela réduit notre disponibilité opérationnelle. Cela équivaut à plus de 2,9 milliards de dollars du budget des Forces armées canadiennes. Il faut que ça cesse. Il faut équiper et entraîner nos forces et améliorer leur état de préparation.

● (1035)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis sûr que les députés ne manqueront pas de relever l'ironie de ces propos, venant de quelqu'un qui occupait le poste de secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale à l'époque où le gouvernement consacrait 1 % du PIB du Canada aux Forces canadiennes. En l'espace de six mois, le premier ministre et le gouvernement actuels ont porté ce pourcentage à 2 % du PIB du Canada. Le député n'a qu'à s'adresser aux membres des Forces canadiennes, qui ont bénéficié de l'augmentation salariale qu'ils auraient dû recevoir depuis bien longtemps. Le gouvernement actuel a accompli beaucoup plus au cours de ses 18 premiers mois de mandat que Stephen Harper n'aurait jamais pu l'imaginer au cours des dix années où il était au pouvoir.

Puisqu'il accorde tant d'importance à cette question, le député va-t-il présenter ses excuses aux membres des Forces armées canadiennes pour ce que certains pourraient qualifier d'information quelque peu trompeuse, sachant que le gouvernement actuel accorde aux Forces armées canadiennes un soutien nettement supérieur à celui dont elles ont bénéficié au cours des 20 dernières années?

● (1040)

James Bezan: Madame la Présidente, c'est un peu fort, venant du député de Winnipeg-Nord, qui sait très bien qu'il était présent dans cette Chambre pendant que le gouvernement, dirigé par Justin Trudeau, continuait de récupérer le soutien financier consenti et de ne prendre aucune décision en matière d'approvisionnement pour les Forces armées canadiennes. Nous savons que l'augmentation salariale des Forces armées canadiennes se faisait attendre depuis trop longtemps, car le gouvernement n'a rien fait de tel pendant les 10 années où il était dirigé par Justin Trudeau. Je peux dire aux députés que, dès que le gouvernement a accordé cette augmentation, il l'a immédiatement récupérée. Les militaires ont soudainement vu leur loyer augmenter et leurs indemnités de logement diminuer, ce qui a entraîné une baisse de leur salaire net. Le député devrait présenter ses excuses pour ce tour de passe-passe et ces mesures trompeuses que le gouvernement continue de mettre en œuvre au détrient des militaires.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, tout d'abord, mon collègue a tout à fait raison. Nous voilà en train de débattre de l'énoncé économique du printemps deux jours avant la présentation du prochain budget. C'est tout à fait scandaleux.

Je vais parler brièvement d'une organisation de ma circonscription, L'Arche Canada, qui mène un projet appelé L'Arche Comox Valley. Elle tente de mettre sur pied un projet destiné à aider les personnes confrontées à des obstacles liés à la santé mentale, mais le gouvernement refuse systématiquement de lui accorder un financement. Le gouvernement invoque des raisons scandaleuses et absurdes pour justifier son refus, affirmant qu'il ne peut pas financer ce projet maintenant parce qu'il a déjà démarré. Cela va devenir totalement inaccessible pour ces personnes. Or, ce sont justement des personnes qui ont absolument besoin de notre aide.

De plus, Maisons Canada n'a pas aidé les gens. Nulle part dans le monde le libre marché n'a réussi à résoudre à lui seul une crise du logement abordable. Il faut recourir à des logements hors marché.

Mon collègue est-il d'accord pour dire que les personnes avec des limitations ou des troubles mentaux ont besoin de soutien?

James Bezan: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue. Il ne fait aucun doute que les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et d'autres handicaps méritent le soutien du gouvernement. Malheureusement, sous le gouvernement libéral, rien de tout cela ne s'est produit. Le député a mentionné le programme Maisons Canada. Ce programme n'a permis de construire aucun logement. Le nombre de mises en chantier au pays continue de baisser, ce qui rend l'accès à la propriété inabordable pour les jeunes Canadiens.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais que mon collègue rappelle à la Chambre ce dont Stephen Harper a hérité exactement quand il est devenu premier ministre en 2006. Je me souviens que les troupes canadiennes étaient en Afghanistan en uniformes de combat verts dans des jeeps Iltis. À la fin de cette mission de combat, les troupes canadiennes étaient parmi les mieux préparées et les mieux équipées au monde.

Les libéraux parlent de 1 % du PIB, mais le PIB a tellement augmenté quand Stephen Harper était premier ministre que les dépenses réelles en matière de défense ont augmenté de plus de 4 milliards de dollars par année pour les troupes canadiennes. Ces renseignements se trouvent facilement. Au rythme actuel de l'effondrement économique au pays, le taux de 2 % du PIB des libéraux correspondra probablement à une somme inférieure à 1 % sous Stephen Harper.

James Bezan: Madame la Présidente, mon collègue de Ponoka a tout à fait raison. Non seulement nous augmentions le budget, mais nous augmentions également les investissements dans les Forces armées canadiennes et nous nous assurions qu'elles disposent de nouveaux véhicules blindés légers, de nouveaux chars d'assaut, de nouveaux véhicules blindés tactiques de patrouille, de nouveaux hélicoptères *Chinook*, de nouveaux avions *Hercules* et de nouveaux C-17. Tout cela avait été acheté, et l'augmentation réelle des dépenses en matière de défense nous a menés à plus de 1,4 % sous l'ancien système, où nous ne faisions entrer dans le calcul que les dépenses de défense sans y ajouter, comme les libéraux l'ont fait, tout ce qui provenait de la Garde côtière canadienne. Nous venons de voir cette semaine dans *Blacklock's* que 7 378 employés de la Garde côtière sont désormais des défenseurs nationaux, même si aucun d'entre eux n'est paramilitaire ou n'a de formation militaire et que les représentants de la Garde côtière nous ont dit à maintes reprises dans le cadre des travaux du comité que, en cas de conflit, la Garde côtière quitterait les lieux des opérations.

Ordres émanant du gouvernement

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Madame la Présidente, cette semaine, c'est-à-dire après-demain, le ministre des Finances présentera le budget fédéral de 2026-2027. Je souhaite ardemment que le ministre entende les demandes du Québec à propos des secteurs importants comme l'aluminium et l'industrie forestière.

Dans Laurentides—Labelle, particulièrement au nord de la circonscription, le secteur forestier représente une partie importante de l'économie. C'est l'un des trois piliers économiques de la MRC d'Antoine-Labelle. Dans nos communautés, il y a des gens inquiets. On parle bien évidemment des salariés qui sentent, à cause des droits de douane, une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. On pense aussi à tout notre tissu entrepreneurial, aux commerces, à la vitalité et à l'attractivité de notre région. Quand on parle de soutenir des secteurs économiques précis, c'est parce qu'ils ont, dans leur région, un poids économique important, et la souffrance à laquelle ils peuvent faire face aura des répercussions importantes sur le reste de l'économie.

Le ministre des Finances doit être sensible à cette réalité, étant donné qu'il est lui-même député d'une région qui compte également un important secteur forestier. Toutefois, dans le projet de loi C-31, rien n'est fait pour le secteur forestier, malgré les offres, les demandes et les propositions du Bloc québécois. Ce sont des propositions réfléchies, pensées en lien avec les acteurs importants du secteur.

Il y a un an, d'ailleurs, nous avions réuni à Ottawa des élus municipaux. Je pense entre autres à M. Daniel Bourdon, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de Mont-Laurier, ainsi qu'à la mairesse de Ferme-Neuve. Ils étaient ici pour soutenir les mesures que nous proposions avec plusieurs industriels du bois, dont Unifor, Rémabec et Chantiers Chibougamau. La proposition du Bloc avait et a encore du sens. C'était à coût nul pour le gouvernement. L'objectif était de se servir des droits de douane perçus pour aider à soutenir le secteur forestier. C'était gagnant-gagnant pour tous. Notre proposition est restée lettre morte.

Dans le projet de loi C-31, on ne retrouve donc pas de mesure d'aide pour nos PME, pour notre tissu industriel, pour notre monde. La directrice parlementaire du budget me l'a confirmé dans les dernières semaines: le Québec est la province la plus touchée par les droits de douane américains de Donald Trump. Oui, je comprends mes collègues du Sud de l'Ontario qui ont peur de voir le secteur automobile être décimé par les politiques américaines. Je comprends les gens d'Hamilton d'avoir peur aussi pour Stelco, mais, moi, j'ai peur pour chez nous. J'ai peur que l'industrie de la transformation aille en dégringolade. J'ai peur que les employés bien payés perdent leur emploi. J'ai peur que l'économie du Québec, une économie diversifiée, industrielle, manufacturière, une économie de services, ne soit pas assez mono-industrielle pour être sauvée. C'est un peu ça qu'on vit. On veut sauver une industrie et on veut que ça profite à tous. Mes excuses au gouvernement, le Québec est plus complexe que ça. Pour aider le Québec, il faut le comprendre, il faut l'aimer et il faut l'apprécier avec ces sentiments qu'on va porter plus loin que les aspirations des Québécois. Je sais qu'on va me dire tantôt qu'on a plus de 40 députés ici pour défendre le Québec.

Or, qu'en est-il quand il faut parler de la forêt?

Qu'en est-il de se lever debout pour parler de l'aluminium?

Qu'en est-il de se battre pour notre secteur touristique pour qu'il ait du financement pour remplacer ses infrastructures?

Le projet de loi C-31, en plus de ne pas considérer le Québec, augmente un peu plus les subventions à l'industrie pétrolière. Il permet maintenant de considérer la production d'hydrogène par du méthane comme une forme d'hydrogène propre, contrairement à Québec, qui estime que l'hydrogène vert doit être produit à l'aide de sources d'énergie renouvelable.

Dans le projet de loi C-31, plusieurs mesures ouvrent la porte à plus de pouvoirs pour le gouvernement et à moins de transparence, comme le fait de limiter qui peut porter plainte à l'ombudsman de l'approvisionnement et quelles plaintes celui-ci peut examiner.

● (1045)

Il me semble que, chaque fois que je prends la parole lors d'un débat, je demande à répétition où on s'en va. En effet, c'est une constante, au gouvernement fédéral. On voit bien qu'il cherche à limiter la transparence, éliminer les pare-feux, faire sauter les garde-fous et avancer sans limites dans un objectif précis tout en faisant fi des considérations démocratiques fondamentales. Je sais que parler de l'ombudsman de l'approvisionnement n'a rien d'une envolée lyrique. Ça ne fera pas chavirer la Chambre, mais la reddition de comptes n'a pas besoin d'être spectaculaire pour être essentielle. Ce qui se dessine au gouvernement est plus qu'inquiétant. C'est une dérive autoritaire où les contre-pouvoirs s'affaiblissent peu à peu jusqu'à ce qu'on puisse les museler. La méthode est très subtile. On ne dira jamais ouvertement qu'on veut les faire taire. Non, on crée plutôt des sociétés d'État dont le mandat soulève des questions. On contourne les lois, on joue avec les mots. Considérés isolément, les gestes semblent techniques, mais, quand on les regarde dans leur ensemble, on comprend où ils nous mènent.

Il y a aussi, dans le projet de loi C-31, un laisser-aller énorme sur le plan de la santé publique et des pesticides. Ces changements m'inquiètent beaucoup, parce qu'ils risquent d'affaiblir le contrôle des pesticides. En Europe, d'ailleurs, l'approbation des pesticides repose sur une évaluation scientifique et sur les principes de précaution. Quand il y a des risques pour la santé ou l'environnement, ces risques doivent être pris au sérieux. L'économie doit être au service des humains, et non l'inverse. On le sait tous. Pourtant, le gouvernement semble balayer ces inquiétudes, et ce, au nom de l'efficacité et des intérêts économiques.

Il veut aussi donner plus de pouvoirs discrétionnaires au ministre. Toutefois, quand des décisions importantes échappent au débat et au contrôle parlementaire, ce n'est pas un simple ajustement administratif, c'est une dérive. Je suis extrêmement inquiète. Pensons aux pressions des lobbys. Pensons aux travailleurs agricoles qui pourraient être exposés à des pesticides dangereux. Pensons aux conséquences pour la population et à ce que nous voulons léguer aux générations futures.

On nous parle d'efficacité, mais la question demeure: à qui ces changements vont-ils profiter?

Nos demandes étaient claires pour ce qui est de la mise à jour économique. Selon notre leitmotiv, nous devions nous occuper de notre monde, comme nous tous. Je rappelle quelles étaient nos demandes. Nous avions proposé d'instaurer un programme de subvention salariale pour les secteurs touchés par les droits de douane américains. Nous avions proposé de relancer un chantier de réforme de l'assurance-emploi avec un échéancier — nous le demandons depuis 2015, et on nous l'avait promis. Nous avions proposé de rembourser aux Québécois le cadeau électoral — on l'oublie — fait par le Parti libéral du Canada aux citoyens du reste du Canada lors de la dernière campagne électorale et présenté faussement comme un remboursement de la taxe carbone. Nous avions proposé d'aider nos médias au moyen de trois principales mesures représentant des dépenses de 387 millions de dollars sur cinq ans et des revenus supplémentaires de 7,2 milliards de dollars sur cinq ans. Nous avions proposé de verrouiller la hausse des transferts en santé à 6 % par année, ce qui n'est pas compliqué. Nous avions proposé de bonifier le montant de la pension de sécurité de vieillesse pour les 65 à 74 ans. Nous ne voulons plus de discrimination.

Il y en a d'autres, mais, pour conclure, le gouvernement a choisi de ne pas nous consulter. C'est ça, la politique. Toutefois, quand il nous ignore, le gouvernement ignore par le fait même les 1 236 349 Québécoises et Québécois qui ont placé leur confiance en nous, le 28 avril 2025.

Nous serons là et nous nous tiendrons debout pour nos valeurs.

● (1050)

[*Traduction*]

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour la députée, avec qui je siège au comité, mais elle a tenu dans son discours des propos qui m'ont paru inexacts, c'est-à-dire que le projet de loi C-31 ne contient aucune disposition concernant les petites et moyennes entreprises. C'est ce qu'elle a affirmé ici même, à la Chambre. Je sais pertinemment que ce n'est pas vrai, car, bien évidemment, je suis le secrétaire parlementaire en la matière et j'ai contribué à faire adopter ce projet de loi au comité.

Ce projet de loi prolongerait la superdéduction à la productivité, une mesure fiscale qui offre aux chefs d'entreprise et aux actionnaires la possibilité de bénéficier d'une déduction immédiate, c'est-à-dire de déduire les biens immobiliers acquis à des fins de transformation et de fabrication. Cette mesure permettrait aux nouvelles entreprises déjà en activité de consacrer une partie des fonds qu'elles mettent de côté pour payer leurs impôts en fin d'année pour faire l'acquisition d'un nouveau bien immobilier destiné à la transformation et à la fabrication.

Il est évident que cette mesure aurait des répercussions majeures dans les secteurs de la fabrication et de la transformation au Québec, dans la province de la députée, ainsi que dans sa circonscription. Je pense qu'elle y serait favorable. Est-elle favorable à cette mesure?

● (1055)

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, parce que, dans mon discours, je parlais vraiment des petites et moyennes entreprises, les PME. Je suis d'ailleurs propriétaire d'une PME.

Les mesures doivent être très ciblées et très spécifiques pour les secteurs économiques qu'on veut sauver. Quand je parlais du Québec, je parlais de la diversification du Québec. S'il y a des mesures pour Laurentides—Labelle, il faudrait aider l'industrie forestière. Qu'en est-il des droits compensateurs pour l'industrie, pour lui donner la liquidité pour survivre?

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Madame la Présidente, ma collègue a mentionné les sociétés d'État. Au Comité permanent de la défense nationale, tous les témoins que nous avons rencontrés, qu'ils soient militaires ou des gens de l'industrie, vantent le modèle des sociétés d'État pour les achats militaires. Des contrats importants ont été donnés dans la circonscription de Mirabel, que ce soit à L3Harris ou à d'autres entreprises.

J'aimerais connaître sa perspective sur la façon dont une société d'État est le meilleur moyen de fournir à nos militaires les équipements et les services dont ils ont besoin.

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la Présidente, on va se dire les choses. En tant que députée de l'opposition, je pose la question suivante: quelle reddition de comptes peut-on avoir avec une société d'État?

Quand on parle avec l'ombudsman de l'approvisionnement, il nous dit que, plus il y a de sociétés d'État, moins il peut faire son travail. Si mon collègue me dit qu'il est en faveur des sociétés d'État et qu'elles sont plus efficaces pour les besoins économiques et qu'il me dit que l'ombudsman pourra recueillir et nous donner les informations dont nous avons besoin, eh bien, l'affaire est *ketchup*.

[*Traduction*]

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Madame la Présidente, le gouvernement fait preuve d'incompétence dans la gestion de ses affaires.

Nous débattons aujourd'hui de la deuxième loi d'exécution du budget de l'année dernière, ce qui signifie que nous avons déjà adopté une première loi d'exécution du budget. Un mois après cette adoption, les libéraux ont déposé un deuxième projet de loi d'exécution du budget, qui compte 352 pages, et qui est un autre projet de loi omnibus qui s'ajoute au premier. Cependant, les libéraux n'ont toujours rien fait, comme la députée l'a souligné, pour le secteur forestier au Québec, et ils n'ont rien fait pour aider concrètement l'industrie de l'aluminium au Québec. Ils présentent tous ces projets de loi volumineux, mais ne font rien qui soit réellement bénéfique pour le pays.

Je me demande ce que la députée a à dire à ce sujet.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la Présidente, à plusieurs reprises, je me suis demandé s'il s'agissait d'aveuglement volontaire ou d'une forme d'hypnose. Sérieusement, mon travail est d'analyser toutes les répercussions potentielles. Or, chaque personne à qui nous parlons, y compris l'ombudsman de l'approvisionnement, nous dit que les projets de loi omnibus actuels, particulièrement le projet de loi C-31, mais aussi le projet de loi C-39, constituent une grave dérive au nom de la démocratie.

Oui, il faut continuer notre travail parce que les citoyens ne sont pas au courant. Je me demande à quel point le gouvernement voit ce qui s'en vient.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, ce n'est pas avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour parler des droits des passagers aériens. Ce projet de loi instaure un recul des droits des passagers.

Or il existe un problème réel, et ce sont les plaintes à la tonne. Les plaintes dans le domaine aérien constituent un problème parce que la réglementation n'est pas claire. Trois types de responsabilités incombent à un transporteur aérien: des situations attribuables à la compagnie aérienne; des situations attribuables à la compagnie aérienne et nécessaires par souci de sécurité; et des situations indépendantes de la compagnie aérienne. Ce sont justement les situations attribuables à la compagnie aérienne, mais pas nécessairement par souci de sécurité, qui causent des problèmes.

Par exemple, un vol annulé en soirée en raison d'une maintenance non planifiée pour un départ le matin suivant est-il attribuable à la compagnie aérienne ou non? C'est une situation problématique qui se présente souvent à Rouyn-Noranda. Le consommateur peut se demander comment l'entreprise qui n'a qu'un seul vol chaque jour peut ne pas avoir un autre avion disponible. On le conçoit. Cependant, en vertu de la réglementation, le consommateur n'a pas droit à un remboursement. Celui-ci, dans 99 % des cas, porte plainte. Nous avons aussi vu d'autres exemples dans les médias. Par exemple, certaines compagnies aériennes ont annulé des vols pour réaffecter un avion à un autre vol et ont ensuite affirmé qu'il s'agissait d'une maintenance non planifiée. Le problème, c'est qu'une maintenance non planifiée devrait être exceptionnelle et ne se produire que lors de vérifications tout juste avant un départ.

Il existe un système d'arbitrage. Or les consommateurs nous disent qu'ils ne font pas confiance au fait qu'ils devront confier leur plainte à un arbitre indépendant. On parle de la réforme du projet de loi C-31, qui n'est pas tellement indépendante puisque la rémunération de l'arbitre sera payée par les compagnies aériennes. Le gouvernement répondra qu'il va choisir des arbitres qu'il jugera appropriés, mais le projet de loi n'apporte toujours aucune précision sur ce fait. Selon l'article 349 du projet de loi, le ministre des Transports peut désigner toute personne comme personne autorisée à régler les plaintes déterminées et imposer toute condition qu'il estime indiquée à la désignation. Ainsi, s'il existe une volonté d'avoir des gens compétents en la matière, rien, dans ce projet de loi, ne l'indique. On n'a pas l'assurance que ces personnes seront évaluées, ni de quelle façon elles le seront. Le ministre va simplement en décider. On sait que les décisions peuvent être partiales. J'ai rencontré des représentants d'Air Canada à ce sujet, la semaine dernière. Je comprends aussi leur volonté. Pour eux, le fait d'avoir des arrérages importants de points est nuisible à leur réputation. En effet, même s'il existe des problèmes chez Air Canada, pour eux aussi, l'important est de régler rapidement ces situations avec leurs clients.

Le système d'arbitrage proposé existe dans d'autres pays, notamment en Europe. Ce n'est pas un mauvais système. Par contre, pourquoi le ministre n'aurait-il pas établi une liste d'arbitres indépendants dont la compétence aurait été approuvée lors d'audiences devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités? C'était assez central dans les demandes du Bloc québécois. Pourquoi n'a-t-on pas simplement retiré la section 17 de la partie 4 pour que ce soit évalué par le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités? Cette demande a été balayée du revers de la main par le ministre. Pourquoi les consommateurs ne pourraient-ils pas choisir leur propre arbitre dans cette liste? Ils auraient au moins l'impression de contrôler une partie du processus et de participer à un processus impartial. Aussi, pour assurer leur indépendance, le gouvernement, plutôt que la compagnie aérienne, pourrait payer ces arbitres. À la fin de l'année, en fonction du nombre de plaintes reçues pour chaque transporteur, une facture serait envoyée pour remboursement par la Couronne. Cela créerait une distance entre l'arbitre et la compagnie aérienne.

C'est justement pour cela que nous proposons de retirer du projet de loi tous les articles portant sur cette section, non pas parce que c'est nécessairement mauvais, mais parce que, de toute évidence, c'est mal ficelé.

J'invite le gouvernement à revoir cette section, à déposer un autre projet de loi sur le sujet, sur lequel nous pourrions nous entendre avec les associations de droits des consommateurs, entre autres, et avec Air Canada, les autres compagnies aériennes et d'autres autorités, afin de s'assurer d'avoir un mécanisme de plaintes robuste qui ferait en sorte que tout le monde, les transporteurs et les passagers, serait heureux.

Ce serait possible s'il y avait une volonté politique en ce sens, ainsi qu'une volonté politique qui pourrait s'appliquer au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. En effet, je rappelle que, depuis le mois d'avril, nous y siégeons à huis clos, englués dans les procédures parlementaires. De plus en plus, comme nouveau membre de ce comité, je constate que les représentants du gouvernement qui y siègent manquent totalement de bonne foi.

● (1100)

Pour comprendre le problème dont je parle, un excellent éditorial de Stéphanie Grammond dans *La Presse* a paru le 26 octobre dernier. Son titre est très évocateur. C'est « À genoux devant les transporteurs aériens ». Elle parle de la réforme du système de traitement des plaintes. Je vais lire des extraits de l'article. Je pourrais bien le lire au complet, parce qu'il évoque la mise en contexte, qui est majeure. Elle y va d'une présentation assez frappante:

> Stephen Harper, sors de ce corps ! Tout libéral qu'il soit, c'est fou comme [l'actuel premier ministre] ressemble à l'ancien premier ministre conservateur sur certains dossiers.

Évidemment, je ne me mets pas en porte-à-faux. On peut penser aux éléments qui touchent l'environnement, les syndicats et les populations autochtones.

Mme Grammond continue en disant que c'est les voyageurs qui vont payer le prix.

> Le gouvernement fédéral s'apprête à transformer le système de traitement des plaintes des passagers aériens qui est embourbé jusqu'au cou.
>
> Vol annulé ou en retard, surréservation, bagages perdus… Les voyageurs sont mal pris quand le transporteur refuse de les dédommager.
>
> Ils peuvent déposer une plainte à l'Office des transports du Canada (OTC) en vertu du Règlement sur la protection des passagers aériens (RPPA) qui est entré en vigueur au Canada en 2019.

Donc, c'est récent. En plus, cela a été fait sous les libéraux.

> Mais comme ce règlement est « complexe et ambigu », de l'aveu même de Transports Canada, il provoque une avalanche de litiges. Incapable de répondre à la demande, l'OTC est enterré sous 97 000 plaintes accumulées.

On est d'accord qu'il y a un problème.

> En conséquence, les clients doivent attendre deux à trois ans avant d'obtenir une décision, ce qui les décourage de faire valoir leurs droits.
>
> [Malheureusement] les transporteurs le savent. Ils peuvent être tentés de rejeter en vrac les demandes d'indemnisation, d'autant qu'ils n'ont pas d'intérêts ou de pénalités à payer si le client finit par obtenir gain de cause à l'OTC.

On s'entend tous sur ce qui suit.

> Il faut réformer une bonne fois pour toutes ce système vicié. Mais la solution proposée par Ottawa ne va pas dans le bon sens.
>
> Le gouvernement fédéral veut donner aux transporteurs aériens le droit de choisir et de payer leur propre arbitre privé pour trancher les litiges avec leur clientèle. C'est comme si Ottawa confiait au loup le soin de régler les problèmes dans la bergerie !
>
> Étrangement, la solution du fédéral est calquée sur un projet pilote d'arbitrage privé qu'Air Canada avait annoncé en avril.

Est-ce qu'il y a un délit d'initiés? On se pose la question.

> On dirait presque que le transport aérien a chuchoté quoi faire dans l'oreille d'Ottawa.
>
> Et tant pis pour les passagers !
>
> Le Comité sénatorial permanent sur le transport n'est pas d'accord [sur la position du gouvernement]. Il estime que les transporteurs ne devraient *pas* avoir le droit de choisir l'entreprise privée qui traite les plaintes dont ils font l'objet.
>
> Cela comporterait des « risques en matière d'indépendance, d'impartialité et de conflits d'intérêts », dénonce ce comité dans un rapport présenté au début d'octobre.
>
> Il y a de bonnes raisons d'être inquiets, si on se fie à l'expérience du côté bancaire.
>
> Dans les années 2010, les banques avaient une dent contre l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Le gouvernement Harper leur a permis d'engager leur propre organisme « indépendant » de gestion des plaintes.
>
> Cette décision controversée a entraîné toutes sortes d'ennuis. L'arbitre indépendant était plus lent, moins efficace et moins accessible pour la clientèle, a démontré une enquête.
>
> En multipliant les arbitres, le système perdait de sa cohérence. Il éparpillait l'expertise et augmentait les coûts. Et il créait de la confusion chez les consommateurs qui ne savaient plus à qui s'adresser.

C'est ce qu'on risque de répéter si on ne retire pas les articles qui touchent la section 17 de la partie 4 du projet de loi.

> Finalement, Ottawa est revenu en arrière en 2024 en centralisant de nouveau les plaintes à l'OSBI.
>
> [...] Ottawa fait fausse route avec ce projet qu'il a pris soin de noyer à l'intérieur d'un projet de loi mammouth (C-31). Cette pratique regrettable réduit l'examen parlementaire et les débats publics, précise d'ailleurs le comité sénatorial, qui n'a pas eu la possibilité d'entendre le ministre des Transports.

Là-dessus, je veux souligner que le Bloc québécois, avec mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, a des solutions qui ont été mises de l'avant, mais qui n'ont pas été entendues, et c'est là un des problèmes majeurs. En fin de compte, ce sera probablement le passager qui va en faire les frais. Pour nous, au Bloc québécois, c'est important de se mettre à la défense des passagers.

● (1105)

[*Traduction*]

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, je tiens d'abord à exprimer mon respect pour le député. Nous avons siégé à un même comité pendant plusieurs années, et je peux dire que nous avons toujours eu des débats constructifs et de bonne foi. Nous avons une autre occasion d'en faire autant aujourd'hui.

Je ne suis pas du tout d'accord avec les déclarations que le député a faites à la Chambre. Le gouvernement apporte des changements au règlement sur les droits des passagers aériens dans l'intérêt des passagers et il cherche à régler l'arriéré de plaintes, qui atteint actuellement les 96 000 ou 97 000 plaintes non résolues.

Le ministre serait tenu responsable de cette situation. Essentiellement, le ministre cherche à obtenir le pouvoir d'assumer la responsabilité du règlement rapide de ces plaintes grâce au recours à des entreprises spécialisées dans le règlement extrajudiciaire des différends. Le ministre tiendrait des consultations sur la désignation de ces entreprises, mettrait en place un règlement pour les encadrer et obligerait les transporteurs aériens et les compagnies aériennes à verser des indemnités aux passagers qui n'ont pas été indemnisés et qui attendent depuis longtemps. C'est exactement ce que le projet de loi tente de faire. Il augmenterait également les sanctions pécuniaires.

● (1110)

[*Français*]

Sébastien Lemire: Madame la Présidente, j'apprécie la qualité de débatteur de mon collègue. J'aime le ton qu'il donne actuellement à nos échanges; il veut que ceux-ci soient constructifs. Selon nous, dans ce contexte, être constructif veut dire supprimer la section 17 de la partie 4 et refaire nos devoirs. Je rappelle qu'il y a un avantage qui est visé. Le ministre se donne des pouvoirs qu'il enlève à l'Office des transports du Canada, mais, par la suite, il les envoie au gouverneur en conseil puis carrément dans le privé. Dans ce contexte, ça pourrait créer un biais.

Il y a aussi la notion de confidentialité. On supprime les exigences obligatoires en matière de confidentialité à l'égard des plaintes relatives au transport aérien. On augmente aussi le montant maximum des sanctions administratives à payer par des personnes morales pour certaines contraventions à la Loi sur les transports au Canada et à ses règlements. Ultimement, si on déséquilibre les forces, c'est le passager ou le consommateur qui risque d'en payer le prix. Il est vrai qu'on a examiné le problème et qu'on a apporté des solutions, mais ces dernières ne sont pas les bonnes. C'est la raison pour laquelle il faut refaire ses devoirs. La main est tendue.

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son excellent discours.

Comme on l'a vu, le projet de loi C-31 ne répond pas à la plupart des besoins des Québécois, comme verrouiller la hausse des transferts en santé à 6 % et bonifier la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 65 à 74 ans. Qu'est-ce que mon collègue en pense?

Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de La Pointe-de-l'Île de son intervention et de sa sensibilité à l'égard des problèmes soulevés.

Comme on est à la veille du dépôt du budget, j'ai bon espoir que le gouvernement saura apporter des solutions pour le Québec. Depuis mon élection au Parlement, je me rends compte que, trop souvent, on apporte des solutions pour l'Ontario et l'Ouest canadien, mais jamais pour le Québec. Or l'urgence en santé se fait sentir de plus en plus.

Au cours des prochaines années, j'espère voir un gouvernement du Québec qui s'affirme et se tient debout devant Ottawa, comme on a pu le voir la semaine passée. Ça ferait en sorte qu'il y aurait davantage d'écoute de la part d'Ottawa quant aux revendications de Québec. La première ronde est demain. J'ai bien hâte de voir le budget.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, bien franchement, ce n'est pas vrai. Qu'il s'agisse du budget de la mise à jour du printemps ou, comme je peux m'y attendre, du budget qui sera présenté plus tard cette semaine, nous constatons qu'il s'agit d'un budget équitable qui tient compte de toutes les régions du pays, y compris le Québec.

Nous avons vu de grands projets, comme le port de Churchill, dont la valeur est bien supérieure à 1 milliard de dollars. Nous avons vu une société minière, dont la valeur est bien supérieure à 1 milliard de dollars, qui est appuyée par le Bureau des grands projets. Pensons aux petites entreprises qui bénéficieront de la création de plus de 8 000 emplois indirects grâce au port de Montréal.

Je me demande si le député peut nous livrer ses observations sur les nombreuses mesures prises par le gouvernement. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur le sujet en raison des contraintes de temps.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Madame la Présidente, ça me ferait plaisir de lever le ton pour montrer que je suis passionné moi aussi.

La réalité, c'est qu'on peut faire une comparaison un par un. Des compagnies forestières ont des subventions pour pouvoir agir à Kapuskasing. On ne reconnaît pas encore un projet comme celui de Dumont Nickel, mais on le reconnaît du côté de l'Ontario, à Timmins. Il y a tellement d'exemples pour lesquels le Québec n'est pas reconnu par Ottawa, et c'est très problématique.

[*Traduction*]

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025.

Pour dissiper certains des mythes qui ont circulé à la Chambre ce matin, les lois d'exécution du budget sont presque toujours des lois omnibus, et elles sont presque toujours suivies d'une deuxième loi d'exécution du budget. Il est très courant que les gouvernements aient à apporter de multiples modifications techniques qui doivent faire l'objet de consultations après la publication d'un budget et qui sont réparties entre deux lois d'exécution du budget distinctes. C'est très courant. Ce n'est pas une grande surprise. Ce n'est pas le gouvernement qui se traîne les pieds, comme l'ont laissé entendre les conservateurs. C'est tout le contraire.

Comme nous le savons tous, le budget de 2026 sera présenté dans quelques jours à peine. Même si nous découvrirons tous les détails du prochain budget fédéral en temps voulu, je peux affirmer avec certitude devant la Chambre qu'il s'appuiera sur notre plan visant à créer une économie canadienne plus forte et plus résiliente. Il s'agit d'un plan qui, à bien des égards, a été défini pour la première fois dans le budget de 2025.

Dans le budget de 2025, notre gouvernement a présenté un plan clair pour bâtir un Canada plus fort. Depuis, nous avons agi rapidement afin de concrétiser cette vision. Nous construisons les infrastructures et les logements, et développons les industries qui feront croître notre économie et créeront une prospérité durable. Pensons notamment au secteur énergétique, aux minéraux critiques, à la fabrication avancée, à l'intelligence artificielle, à la défense et aux technologies quantiques.

Nous aidons également les Canadiens à bâtir leur avenir en leur offrant de meilleures carrières et une vie plus abordable. Nous avons entre autres réduit l'impôt sur le revenu de 22 millions de Canadiens, éliminé les taxes sur l'achat d'une maison neuve, réduit les impôts sur les nouveaux investissements des entreprises et suspendu la taxe d'accise sur le carburant, mesure que nous prolongeons maintenant. Ce sont des exemples concrets.

Nous protégeons nos collectivités, nos frontières et notre mode de vie, auxquels les Canadiens sont profondément attachés. Pensons à la réforme du régime carcéral et de la détermination des peines et aux mesures législatives visant à renforcer la sécurité aux frontières, à protéger les victimes et à lutter contre la haine. Notre gouvernement a proposé toutes ces mesures au cours des 18 derniers mois.

Le projet de loi C-31 poursuit sur cette lancée en proposant des mesures qui réduiront le coût de la vie et contribueront à bâtir une économie plus juste, plus intégrée et plus autonome, une économie qui crée une valeur durable pour les Canadiens et qui résiste aux chocs mondiaux, qui, nous le savons, se manifestent avec une fréquence et une intensité croissantes. Surtout, il garantirait que le soutien du gouvernement parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin.

Tout d'abord, j'aimerais prendre un moment pour parler de plusieurs mesures clés comprises dans cet important projet de loi, qui témoignent de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'équité, de la résilience économique et des possibilités pour les Canadiens à toutes les étapes de leur vie.

Le gouvernement sait que le Canada est plus fort lorsque nous prenons soin les uns des autres et que nous veillons à ce que tout le monde ait une chance équitable de réussir. C'est pourquoi nous prenons des mesures visant à rendre la vie quotidienne plus abordable. En janvier, le gouvernement a annoncé la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui lui permettra de remettre plus d'argent dans les poches des Canadiens. Cette allocation aide plus de 12 millions de Canadiens à revenu faible ou modeste à se procurer des produits de première nécessité. Elle a remplacé le crédit pour la TPS existant tout en offrant une aide plus généreuse. Nous avons d'abord augmenté cette aide de 25 % pendant cinq ans, à compter de juillet 2026. Nous l'avons ensuite augmentée de nouveau pour un an sous la forme d'un paiement unique, pour cette année, ce qui équivaut à une augmentation de 50 % de l'aide actuelle versée. Ensemble, ces améliorations apporteront un soutien important aux personnes les plus touchées par la hausse du prix des aliments et des produits de première nécessité.

Par exemple, une personne vivant seule et admissible au crédit pour la TPS pouvait auparavant recevoir un montant maximal de 543 $. Grâce au versement unique prévu en juin 2026 et à l'augmentation de 25 %, cette personne recevra au total environ 950 $, soit 400 $ de plus que ce qu'elle aurait reçu auparavant. Pour un couple avec deux enfants, le montant total de l'aide passera d'environ 1 086 $ à 1 890 $, ce qui représente une augmentation de plus de 800 $ de cette prestation et un soutien important pour les Canadiens. Ce n'est bien sûr pas la seule mesure que nous prenons. Elle s'inscrit parmi plusieurs mesures d'abordabilité, mais elle apporte un soutien significatif. Ces augmentations changeront considérablement la donne pour les ménages confrontés à la hausse des coûts. Cette prestation est également indexée sur l'inflation, ce qui garantit que les versements augmentent chaque année au rythme du coût de la vie.

Nous prenons ces mesures, parce qu'il est normal d'aider les Canadiens à subvenir à leurs besoins quotidiens. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures visant à alléger la pression exercée par le coût des produits alimentaires dans tout le Canada. La toute première Stratégie nationale de sécurité alimentaire du Canada s'attaquera à l'insécurité alimentaire, soutiendra les producteurs et renforcera les chaînes d'approvisionnement du pays afin de contribuer à faire baisser les prix pour les Canadiens.

● (1115)

Cette stratégie est soutenue par des investissements qui totalisent 3,2 milliards de dollars sur 10 ans. Elle comprend un investissement de 1 milliard de dollars dans les infrastructures alimentaires, dont les marchés de produits alimentaires et les carrefours alimentaires, afin d'aider les épiciers indépendants à acheter et à transporter plus facilement des produits à prix compétitifs. Cette stratégie comprend également un fonds d'investissement de 1 milliard de dollars par l'intermédiaire de Financement agricole Canada ainsi qu'un fonds de 150 millions de dollars pour la sécurité alimentaire afin d'aider les entreprises canadiennes à croître, à produire et à transformer plus d'aliments au Canada. Un montant supplémentaire de 750 millions de dollars serait consacré à l'expansion de la production canadienne de fruits et de légumes tout au long de l'année dans une agriculture en environnement contrôlé.

Ces mesures contribueraient à éliminer certaines causes profondes de l'insécurité alimentaire au pays par le renforcement de la production alimentaire nationale et par l'amélioration de l'accès à des aliments abordables et nutritifs.

Parlons un instant du fait que le gouvernement est conscient que des millions de Canadiens à faible revenu ne produisent pas de déclaration de revenus, soit parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire, soit parce que leurs revenus sont trop bas pour qu'ils doivent de l'impôt. Ainsi, les personnes qui ont le plus besoin de prestations n'en reçoivent souvent pas. Certains Canadiens passent donc à côté de prestations comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, l'Allocation canadienne pour enfants ou l'Allocation canadienne pour les travailleurs, ainsi que de nombreuses autres auxquelles ils auraient droit.

C'est pourquoi le projet de loi C-31 prévoit de permettre à l'Agence du revenu du Canada de produire une déclaration de revenus au nom de certaines personnes admissibles à faible revenu dont la situation fiscale est simple, qui ne doivent aucun impôt et qui ne produisent pas elles-mêmes leur déclaration de revenus. Grâce à cette mesure, l'aide parviendrait à ceux qui en ont le plus besoin. Quand les Canadiens gardent une plus grande part de l'argent qu'ils ont durement gagné, ils peuvent en profiter davantage, et nous sommes en mesure de mieux soutenir leur famille, d'investir dans leur collectivité et de bâtir l'avenir que nous souhaitons tous.

De même, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de créer des possibilités grâce à l'éducation. Le projet de loi C-31 prévoit d'apporter des modifications corrélatives aux règles fiscales qui s'appliquent aux régimes enregistrés d'épargne-études afin de soutenir la mise en œuvre de l'inscription automatique au Bon d'études canadien. Le Bon d'études canadien prévoit des versements directs du gouvernement fédéral afin d'aider les enfants de familles à revenu faible ou modeste à épargner en vue de leurs études postsecondaires. Pourtant, trop de familles admissibles passent à côté de ce programme, non pas par choix, mais en raison d'obstacles administratifs et d'un manque d'information. L'inscription automatique a été instaurée parce qu'elle permettrait d'éliminer ces obstacles. En inscrivant automatiquement les enfants admissibles, nous ferions en sorte que les enfants visés puissent bénéficier de ce soutien dès leur jeune âge, au moment où il peut avoir les effets les plus déterminants.

Parmi les mesures prévues dans le projet de loi C-31 sur lesquelles je pourrais m'attarder, il y en a une qui me tient particulièrement à cœur et qui pourrait aider nos entreprises à l'échelle du pays. Il s'agit de la superdéduction à la productivité, qui a été annoncée dans le budget de 2025. C'est une déduction accordée aux entreprises pour les nouveaux investissements en capital dans différentes catégories. Cette mesure serait étendue, par l'entremise de la Loi n^{o} 2 d'exécution du budget, aux biens immobiliers acquis à des fins de fabrication et de transformation.

Nous avons tous déjà demandé à la Chambre pourquoi le Canada ne transformait pas davantage de ses matières premières ici même, au pays, car nous en sommes tout à fait capables. Nous pourrions nous doter de cette capacité, ce qui nous permettrait d'accroître la valeur ajoutée pour nos industries, de créer davantage d'emplois et d'éviter d'expédier nos matières premières et nos matériaux vers d'autres pays qui les transforment et nous les revendent ensuite à prix fort. Si nous mettions en place la capacité de fabriquer et de transformer un plus grand nombre de ces biens ici, nous pourrions conserver une plus grande partie de cette valeur au sein de la chaîne d'approvisionnement canadienne.

C'est exactement ce que permettrait cette mesure. Elle viendrait en aide aux entreprises qui, par exemple, mettent de l'argent de côté pour payer leurs impôts en fin d'année. Grâce à cette mesure, les entreprises pourraient immédiatement passer en charges l'acquisition d'un bien immobilier leur permettant d'accroître leurs activités, de transformer ou de fabriquer davantage de produits ici, au Canada. Cela pourrait être une mesure de soutien d'importance, surtout si l'on considère que l'incertitude atteint en ce moment des sommets sans précédent.

En conclusion, le projet de loi C-31 témoigne de l'importance que le gouvernement accorde à l'équité, à la modernisation et à la résilience. Ensemble, ces mesures contribuent à soutenir une vision unifiée de l'économie canadienne, une vision fondée sur la confiance envers les Canadiens et sur la conviction que les investissements générationnels d'aujourd'hui peuvent bâtir une prospérité durable pour demain.

Ordres émanant du gouvernement

● (1120)

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Madame la Présidente, selon les dernières données de Statistique Canada, le taux d'inflation à Terre-Neuve-et-Labrador s'élève à 4,7 %, contre 3,1 % à l'échelle nationale. Le prix des carburants a augmenté de 78,6 % en un an, et les coûts de transport ont connu une hausse de 11,6 %.

Je suis curieuse. Comment le député explique-t-il ces statistiques à la lumière de l'affirmation du premier ministre selon laquelle le pouvoir d'achat est plus haut qu'il ne l'a jamais été au cours de la dernière décennie?

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, je sais que les députés de l'opposition aiment chaque jour, à la Chambre, rejeter la responsabilité de l'inflation sur le gouvernement. Or, l'inflation n'est pas sous le contrôle du gouvernement ni sous celui de la Banque du Canada. Les statistiques le démontrent. Le gouverneur de la Banque du Canada viendra témoigner aujourd'hui et il confirmera, comme l'a fait la Banque du Canada dans son récent Rapport sur la politique monétaire, que l'inflation au Canada est alimentée par les chocs liés aux prix du pétrole attribuables à la situation dans le détroit d'Ormuz et à la guerre en Iran.

La députée d'en face s'inquiète, tout comme moi, pour les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts, mais, contrairement à elle et à son caucus, qui votent contre toutes les mesures visant à améliorer le coût de la vie, nous proposons aux Canadiens des solutions qui leur apportent une aide réelle. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels n'est qu'un exemple parmi d'autres dont j'ai parlé. La production automatisée des déclarations de revenus en est un autre, qui concerne d'ailleurs le projet de loi C-31, mais il existe toute une série d'autres mesures, comme une baisse de l'impôt sur le revenu, des réductions des taxes sur les carburants, des mesures d'aide à l'investissement pour les entreprises, et bien d'autres encore.

● (1125)

[*Français*]

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Madame la Présidente, mon collègue vient de dire qu'il s'inquiète des questions d'abordabilité et du coût de la vie pour la population. Ça fait des années que le Bloc québécois parle de la réforme de l'assurance-emploi et nous avons demandé d'inclure cette mesure dans la mise à jour budgétaire. Quand le gouvernement va-t-il proposer une réforme?

Certaines personnes dans ma circonscription vont encore vivre dans un trou noir. Depuis la réforme Axworthy, rien ne change. Je pense que ces gens-là, qui sont des travailleurs de l'industrie saisonnière, ont le droit d'avoir une assurance-emploi qui va couvrir les besoins qu'ils ont. Dès Noël ou dès le début de janvier, certains n'auront plus rien à mettre sur la table.

J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement ne fait absolument rien en la matière, alors qu'il le promet depuis 2015.

[*Traduction*]

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, avec tout le respect que je lui dois, je voudrais dire à la députée d'en face qu'on ne peut pas affirmer que le gouvernement ne fait rien. J'ai donné des exemples précis et concrets. Je sais que ces mesures aident vraiment les Canadiens. J'ai discuté avec les familles de ma circonscription, Whitby. Ces mesures s'appliquent à l'ensemble du Canada. Elles concernent tous les Canadiens.

Nous avons non seulement réduit l'impôt sur le revenu, mais aussi diminué la taxe d'accise sur les carburants. Nous avons réduit les taxes sur l'achat de maisons neuves. Nous avons réduit les taxes sur les nouveaux investissements des entreprises. Nous avons offert des aides fédérales supplémentaires, notamment l'allocation pour l'épicerie et les biens essentiels, comme je l'ai indiqué dans mon discours, qui apporte un soutien important aux familles partout au pays. Ces mesures d'aide ciblent ceux qui sont les plus touchés par ces pressions inflationnistes.

C'est ce que fait un gouvernement responsable: il intervient pour aider les gens lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Madame la Présidente, j'ai passé l'été à faire du porte-à-porte et à m'entretenir avec de nombreux aînés, quelques jeunes et beaucoup de gens de la classe moyenne. Ce que j'ai entendu, c'est qu'il existe des difficultés liées à la déclaration de revenus. Il est clair et net qu'il y a là des défis, mais il y a aussi beaucoup d'opportunités.

Je serais curieux de savoir ce que le député a à dire sur l'impact de la production automatisée des déclarations de revenus pour les bons citoyens de Whitby.

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, dans ma circonscription, depuis un certain nombre d'années, comme beaucoup d'autres ici le font sûrement, nous mettons sur pied des comptoirs d'information fiscale gratuits pour aider les gens qui doivent remplir des déclarations de revenus simples. Ces comptoirs remportent un vif succès. En fait, ils ne suffisent pas à la demande.

Avec le projet de loi C-31, le gouvernement fédéral mettrait en place le même genre de dispositif à grande échelle, en proposant des solutions pour la production de déclarations de revenus simples. Il ne s'agit pas seulement de la production automatisée des déclarations de revenus, qui est une initiative différente. Le gouvernement proposerait un autre type d'aide qui permettrait essentiellement de remplir des déclarations de revenus simples afin que les contribuables puissent les vérifier et les soumettre eux-mêmes. Nous simplifierions considérablement ce processus. L'idée ici est de veiller à ce que les personnes qui, autrement, n'auraient pas accès à leurs prestations puissent en bénéficier grâce à une simplification considérable de la production des déclarations de revenus.

C'est une excellente initiative qui permettrait d'aider des millions de Canadiens. Je suis très heureux de pouvoir dire qu'à l'avenir, nous pourrions orienter l'aide apportée dans ma circonscription vers des situations où les déclarations de revenus sont peut-être un peu plus complexes. Après tout, bon nombre des personnes que nous avons aidées par le passé bénéficieraient de cette initiative.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-31, le projet de loi d'exécution du budget. D'emblée, il faut reconnaître que le projet de loi C-31 vise essentiellement à mettre en œuvre le programme du gouvernement, en garantissant les ressources financières requises pour répondre aux besoins des Canadiens.

Il y a un peu plus d'un an, il y a de cela 16 ou 17 mois, les Canadiens se sont rendus aux urnes et ont élu un nouveau premier ministre, un premier ministre qui nourrissait l'immense ambition de servir les intérêts de tous les Canadiens. À l'issue des dernières élections, nous étions tous très conscients de la nature des enjeux auxquels nous faisions face. Les droits de douane imposés par Trump et les questions commerciales suscitaient de vives inquiétudes. J'y ai déjà fait référence par le passé.

Le premier ministre s'est très clairement engagé auprès des Canadiens à aborder la question de la souveraineté canadienne de différentes façons. C'est grâce au projet de loi d'exécution du budget, et au budget lui-même, que nous traitons les questions soulevées par le premier ministre pendant la campagne électorale.

Je vais donner des exemples concrets. Depuis les dernières élections, nous avons conclu, je crois, plus de 24 accords commerciaux et de sécurité avec d'autres pays que les États-Unis, comme l'Angleterre, l'Indonésie et bien d'autres. En ce qui concerne le dossier du commerce, le Canada est le seul pays du G7 ayant conclu un accord commercial avec chaque autre pays du G7, et nous cherchons à aller plus loin. J'espère que, plus tard cette année, le Canada conclura des accords commerciaux avec les Philippines et avec l'Inde. Nous continuerons également de renforcer la relation de notre pays avec l'Union européenne.

Prenons un exemple précis: l'élevage porcin, une industrie dynamique qui se porte à merveille dans trois provinces du Canada: le Québec, l'Ontario et le Manitoba. Pour m'en tenir au Manitoba, dans le contexte de la création de débouchés et de l'élargissement des perspectives d'exportation ailleurs qu'au sud de la frontière, je vais mettre l'accent sur l'entreprise HyLife. HyLife donne du travail à des centaines de Manitobains de Neepawa, ce qui contribue de diverses façons à revitaliser cette localité. L'entreprise vend 90 % de ses produits en Asie, en particulier au Japon. Voilà comment le commerce international stimule l'économie canadienne.

Des entreprises comme celle-là, il y en a partout au pays. Lorsque le premier ministre, la ministre de l'Industrie, le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce international et, dans une moindre mesure, la ministre de l'Immigration parlent des perspectives d'exportation, tous les membres du caucus du gouvernement sont emballés, car ils regardent les choses en face: ils savent que le Canada dépend énormément du commerce international. Ce n'est là qu'un dossier parmi tant d'autres.

Parlons des grands projets de construction et des sommes qui y sont consacrées. Tout à l'heure, un bloquiste a voulu donner l'impression que le Canada néglige le Québec. Or, il n'y a rien de plus loin de la réalité. J'ai donné l'exemple du port de Montréal, au Québec. L'investissement total dépasse largement les 3 milliards de dollars. Les grands projets et les sommes qui leur sont consacrées généreront des milliers d'emplois directs et indirects.

● (1130)

Au cours des cinq prochaines années, près de 1 demi-billion de dollars sera consacré à la réalisation de grands projets, en collaboration avec les provinces, les municipalités, les dirigeants autochtones et de nombreux autres partenaires. C'est du réel. C'est du concret. En septembre dernier, le premier ministre a réuni à Toronto des investisseurs du monde entier dans le cadre d'un sommet sans précédent. Près de 1 demi-billion de dollars d'investissements au Canada étaient envisagés, une somme inégalée dans l'histoire du pays. Il s'agit d'investissements bien concrets.

Quand on regarde les budgets et l'exécution du programme du gouvernement, il faut considérer la situation dans son ensemble. C'est pourquoi on prévoit que le Canada aura le deuxième taux de croissance le plus élevé des pays du G7 cette année. Cela dit, nous ne comptons pas nous arrêter là. Sous l'impulsion du premier ministre et du gouvernement, nous avons l'ambition de faire du Canada l'économie la plus forte et la plus saine du G7. Cet objectif est à notre portée. Il suffit d'examiner la situation dans son ensemble et les mesures que propose le gouvernement. C'est ce que les Canadiens demandaient au premier ministre et à tous les députés. Tous les membres du caucus libéral l'ont compris et poursuivent leurs efforts pour bâtir une économie plus forte et plus saine, parce que c'est essentiel.

En outre, en ce qui concerne l'abordabilité, nous avons mis en place des programmes conçus pour aider de vraies personnes dans nos circonscriptions. Vendredi dernier, j'ai parlé du Programme national d'alimentation scolaire, qui nourrit 400 000 enfants dans les écoles de toutes les régions du pays. J'ai parlé du programme de soins dentaires. Une personne âgée avec un revenu fixe peut désormais obtenir des soins dentaires. Tous les députés ont des concitoyens qui en ont grandement bénéficié. Et quand je parle de « concitoyens », je parle de centaines de personnes dans chacune des circonscriptions du pays.

Pensons aux bouleversements causés par les droits de douane imposés par Trump et les répercussions sur les échanges commerciaux. Même du côté du chômage et de l'emploi, nous avons gagné plus de 150 000 emplois au Canada depuis les dernières élections fédérales. Il y en a qui vont souligner certains mois qui sont plus bas que d'autres, mais en fin de compte, il s'agit d'un gain net. Nous devons composer avec ce qui se passe un peu partout dans le monde, comme la guerre au Moyen-Orient et l'occupation illégale de l'Ukraine par la Russie. Malgré tout cela, nous livrons la marchandise.

Je regarde le ministre responsable de la lutte contre la criminalité. Nous avons présenté de nombreux projets de loi visant à rendre nos collectivités plus sûres. Nous parlons d'une série de mesures législatives de portée historique pour régler ce problème. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'un fédéralisme de collaboration, qui est dirigé par un premier ministre qui comprend que nous devons travailler avec les gens pour faire avancer les choses.

Il y a tant de choses dont on peut parler. Tout à l'heure, un porte-parole a parlé des forces armées. En six ou huit mois, nous avons atteint l'objectif visant à consacrer 2 % du PIB aux dépenses militaires. Les conservateurs peuvent essayer de justifier cela comme bon leur semble, mais au bout du compte, nos militaires ont reçu des augmentations de salaire. Nous mettons actuellement en place un processus d'approvisionnement très solide qui garantira une meilleure reddition de comptes et une plus grande transparence.

Mon temps de parole est écoulé. Il y aurait encore tant de choses dont je pourrais parler. Je répondrai avec plaisir aux questions.

Ordres émanant du gouvernement

● (1135)

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Madame la Présidente, le projet de loi C-31 est un projet de loi mammouth de 352 pages dans lequel sont enfouies d'importantes modifications de fond. Le député souscrit-il toujours à la promesse faite par les libéraux en 2015, alors qu'il siégeait déjà à la Chambre, de cesser de recourir aux projets de loi mammouths qui empêchent le Parlement de les examiner et d'en débattre comme il se doit, ou s'agit-il d'une autre volte-face politique qu'il espère faire avaler aux Canadiens?

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je peux assurer au député d'en face que, depuis les dernières élections, nous avons présenté un programme législatif bien rempli, robuste et ambitieux. Nous parlons d'une quarantaine de mesures législatives.

Le type de projets de loi que nous présentons a une incidence sur la vie quotidienne des Canadiens. Par exemple, j'ai parlé du programme législatif en matière de lutte contre la criminalité. Nous avons présenté une série de projets de loi d'exécution du budget, ainsi que d'autres mesures législatives visant notamment à créer des sociétés d'État afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes. Des efforts sont déployés afin d'équilibrer le budget de fonctionnement. Nous trouverons beaucoup d'autres...

● (1140)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous devons passer à d'autres questions.

La députée de Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a la parole.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, c'est toujours aussi passionnant d'écouter mon collègue à la Chambre et de voir toute sa fougue et sa passion après tant d'années. On le sent encore tellement engagé et investi.

Ma question sera assez simple. Dans le projet de loi dont nous discutons, dans les amendements que nous débattons, il y a un grand absent: les aînés. Les aînés qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui et le Canada sont complètement absents du projet de loi C-31. Pourtant, il y a une injustice actuellement. Les retraités de 65 à 74 ans n'ont pas eu d'augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Franchement, j'aimerais que le secrétaire parlementaire me donne une autre réponse que: ils ont eu les soins dentaires. Qu'est-ce qu'on répond à ces gens âgés qui n'ont pas le même revenu de la Sécurité de la vieillesse et qui en ont besoin quand on les compare à ceux de 75 ans et plus?

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, tout comme la députée, je me soucie beaucoup des aînés.

Le gouvernement a présenté un certain nombre d'initiatives pour aider les aînés. Par exemple, il a pris plusieurs mesures visant à rendre la vie plus abordable, comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, que nous avons bonifiée au cours des 18 derniers mois. Les personnes âgées sont la tranche de la population qui en profite le plus. Il s'agit d'une somme considérable, qui s'élève à des centaines de millions de dollars. De plus, nous renforçons le programme Nouveaux horizons, qui permet l'organisation d'activités pour les aînés. On peut aussi parler de la mesure sur la taxe d'accise, qui a fait baisser le prix de l'essence. Il est donc plus facile pour les personnes âgées de se déplacer, que ce soit en autobus ou avec leur propre véhicule.

Il est toujours possible d'envisager des mesures supplémentaires. Pour ma part, je suis toujours ouvert aux bonnes idées qui nous permettraient de mieux soutenir les aînés.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Madame la Présidente, je vous souhaite une excellente journée en ce jour spécial.

Je demanderais à mon collègue de Winnipeg-Nord d'aller présenter le projet de loi C-31 chez lui. Je ne connais pas très bien le Manitoba. Je me demande quelle incidence le projet de loi C-31 pourrait avoir sur les honnêtes citoyens du Manitoba, en particulier ceux de Winnipeg-Nord.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je ne veux pas plus de temps, mais je vous souhaite un très joyeux anniversaire. Si vous m'en donniez le temps, j'essayerais de chanter un extrait de la version française de *Joyeux anniversaire*, qui est tellement plus agréable à entendre que la version anglaise. Cela dit, profitez bien de votre journée.

Il y a beaucoup d'excellentes choses dans le projet de loi d'exécution du budget. Il me faudrait beaucoup de temps pour entrer dans les détails. Je vois d'un bon œil bon nombre des mesures d'abordabilité. Je pense que les habitants de Winnipeg-Nord en bénéficieraient.

[*Français*]

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Madame la Présidente, je suis bien heureux de prendre part à ce débat aujourd'hui. Je suis bien heureux aussi de souligner votre anniversaire. Je vous souhaite donc un bon anniversaire en cette journée du 3 novembre. Permettez-vous également de saluer ma nièce Anne-Audrey, qui célèbre aussi son anniversaire aujourd'hui. Elle est née le 3 novembre 1988, et elle était la première petite-fille et la première petite-enfant pour mes parents. On comprendra que c'était un grand événement. Je m'en souviens comme si c'était hier. Je souhaite une bonne fête à Anne-Audrey et un bon anniversaire à tous ceux qui sont également nés le 3 novembre.

C'est quand même un peu curieux, ce à quoi nous assistons aujourd'hui. Le projet de loi dont nous débattons en ce moment, et nous comprenons que nous sommes à l'étape du rapport d'un comité parlementaire, porte sur l'application des mesures fiscales. Nous sommes à quelques heures à peine du dépôt du prochain budget et nous faisons le débat sur le budget précédent. Je pense que mes collègues du parti ministériel, qui assument maintenant la direction du Canada avec une majorité de transfuges, devraient peut-être mieux ajuster leur travail parlementaire à cet égard.

Cela nous donne néanmoins l'occasion de débattre de la réalité fiscale du Canada aujourd'hui et des perspectives de demain. Qu'on me permette de rappeler dans un premier temps les engagements que nous avons pris, et que nous souhaitons que le gouvernement prenne dans le cadre du dépôt du budget dans quelques heures, se résument à laisser plus d'argent dans les poches des contribuables canadiens. Ce sont les contribuables canadiens qui savent le mieux comment gérer leur argent plutôt que le gouvernement, qui prend leur argent et qui le distribue ensuite selon les gagnants, selon sa lecture. Ce n'est pas la bonne approche. Notre approche conservatrice, c'est: moins de taxes, moins d'impôts et plus d'argent dans les poches des gens qui vont faire leurs choix, plutôt que ce soit le gouvernement qui fasse les choix que les gens doivent faire. C'est la vision que nous avons.

C'est la même chose en ce qui concerne la gestion des fonds publics. Chaque dépense qui n'est pas budgétée avec l'argent que l'on a, qu'est-ce que ça entraîne? Ça entraîne des déficits. Qu'est-ce que ça entraîne? Ça entraîne de la dette. La dette, qu'est-ce que c'est? C'est une facture qu'on envoie à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants, qui ne sont pas nés encore, mais qui vont devoir payer parce qu'actuellement, on gère tout croche les finances publiques. J'y reviendrai un peu plus tard.

Revenons sur les balises qui nous guident, nous, les conservateurs, quand vient le temps de faire des choix budgétaires. Laisser plus d'argent dans les poches du monde, ça veut dire baisser les taxes. Un rapport déposé récemment par le gouverneur de la Banque du Canada mentionnait que l'inflation est générée, entre autres, par les augmentations de prix du transport. Eh bien, la meilleure façon d'aider à réduire le prix, c'est évidemment d'éliminer les taxes. Nous l'avons proposé il y a quelques mois déjà. Le gouvernement s'est inspiré en partie de cette proposition conservatrice. Nous souhaitons qu'il pige encore une fois dans notre programme et nos idées pour les appliquer correctement et entièrement aux familles canadiennes, c'est-à-dire d'éliminer toutes les taxes fédérales en matière de carburant et de diésel, de suspendre la TPS sur le carburant pour les mois qui viennent et, ultimement, jusqu'à l'été prochain, et de donner plus d'argent dans les poches des gens qui vont savoir quoi faire avec ça. Le principe est bon. À preuve, le gouvernement libéral s'en est inspiré et nous estimons qu'il devrait aller encore plus loin et accomplir pleinement notre proposition, qui est d'annuler les taxes fédérales concernant le pétrole.

Maintenant, il faut également être vigilant quand vient le temps de dépenser à tout vent l'argent des contribuables. Il faut toujours avoir à l'esprit qu'il y a une grande différence entre une subvention et un crédit d'impôt. Dans le cas d'une subvention, le gouvernement va prendre l'argent de tous les travailleurs canadiens et de toutes les entreprises canadiennes, avec les impôts, les taxes et la TPS, et il va le redistribuer aux gens auxquels il veut bien le faire. C'est le gouvernement qui choisit les gagnants. C'est ça, une subvention. Parfois, ça peut fonctionner. Trop souvent, ça ne fonctionne pas. C'est pourquoi nous estimons que, la meilleure façon d'aider l'économie, c'est de réduire les taxes et les impôts, et de réduire également les subventions, parce que, comme le dit souvent notre chef, le favoritisme d'État n'a pas sa place au Canada.

En ce qui concerne le fait de réduire les dépenses inutiles, nous pensons encore, entre autres, aux consultants. C'est quand même incroyable de voir qu'on a augmenté le nombre de travailleurs dans la fonction publique et que, en même temps, on a plus que doublé les contrats donnés à des consultants. C'est l'un ou c'est l'autre, mais ce n'est pas les deux. Aussi, le gouvernement s'est engagé dans un projet pharaonique, soit le TGV Alto. On parle d'un coût de 100 milliards de dollars. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la directrice parlementaire du budget. Elle dit que ça peut grimper jusqu'à 100 milliards de dollars, voire plus.

● (1145)

Cela dit, en principe, je ne suis pas contre ce type de projet, mais encore faut-il savoir où l'on s'en va, et on s'en va tout croche. Pire que ça, ils ont tout fait tout croche depuis le début de ce projet. Ils ont commencé par l'expropriation des terres, dans un secteur qui est fort probablement le plus sensible au Canada à cette question-là, soit à Mirabel.

Rappelons que, pendant trois ans, les dirigeants actuels nous ont roulés dans la farine en disant que ça allait être un train à grande fréquence. Finalement, parce qu'il y avait un premier ministre démissionnaire, quelques jours avant qu'il quitte ses fonctions, on décide d'annoncer que c'est un train à grande vitesse. Ils ont complètement viré ce projet à l'envers. Quiconque connaît le moindrement la situation des infrastructures ferroviaires sait très bien qu'entre un train à grande vitesse et un train à grande fréquence, il y a bien plus que quelques lettres de différence. Il y a tout un monde de différence; la facture aussi est différente.

De plus, nous souhaitons que le gouvernement et le premier ministre, qui s'est engagé à maintenir un ratio de la dette au PIB et un ratio du déficit au PIB à des niveaux acceptables, donnent suite à notre demande, d'autant plus que le premier ministre lui-même avait déjà évoqué cette question en d'autres temps.

Cela m'amène maintenant à présenter la situation telle qu'elle était il y a 11 ans et telle qu'elle se présente aujourd'hui. Pourquoi est-ce que je me réfère à la situation d'il y a 11 ans? C'est parce que, oui, il y a 11 ans et quelques jours, il y avait eu l'élection qui avait mené les libéraux au gouvernement. Quelle est la situation financière des finances publiques canadiennes après 11 ans de gouvernance libérale? Rappelons-nous que, en 2015, il y avait un déficit zéro et un surplus de 1,4 milliard de dollars. Aujourd'hui, le déficit est de 78 milliards de dollars à 80 milliards de dollars. De plus, comme nous devons malheureusement le souligner, il y a deux ans, on parlait d'un déficit potentiel de 40 milliards de dollars, ce qui était incroyable. Or voilà qu'on se retrouve, 18 mois plus tard, avec un déficit deux fois plus grand. Je le dis respectueusement, parce que quiconque siège à la Chambre mérite le respect, mais qui aurait cru que le premier ministre, qui est une personnalité reconnue mondialement comme un banquier de classe mondiale, ferait pire que le professeur de théâtre? C'est ça, la réalité.

Tout le monde trouvait irresponsable la gestion des fonds publics de Justin Trudeau. Voilà que le banquier de réputation internationale fait pire que M. Trudeau avec un déficit deux fois plus élevé. Qu'en est-il de la dette? Il y a 11 ans, la dette était d'environ 616 milliards de dollars. C'était déjà beaucoup, bien entendu, mais on se retrouve aujourd'hui avec une dette de 1 500 milliards de dollars. Est-ce un billion ou un trillion? Ça dépend à qui on parle dans le monde francophone. La réalité, c'est qu'il s'agit de 1 500 milliards de dollars. On pourrait peut-être même évoquer les propos un peu spectaculaires du capitaine Haddock, qui parlait de « mille milliards de mille sabords ». On est rendu là avec la dette. L'ennui, c'est que la dette, c'est la facture que l'on envoie à nos arrière-petits-enfants. Le gouvernement se targue d'avoir un chef d'État qui est vraiment de bonne réputation internationale en matière de finances, mais les Canadiens n'en bénéficient malheureusement pas.

En terminant, je tiens à dire ceci à ceux qui nous écoutent: est-ce que leur situation financière s'est améliorée? Au cours des 18 derniers mois, quand on fait ses courses à l'épicerie, est-ce qu'on trouve qu'on en a assez pour son argent? Pensons à ceux qui ont des enfants, qui veulent avoir accès à la propriété et qui font face à des taux d'intérêt plus élevés qu'avant, d'autant plus que la Banque du Canada a dit récemment que l'inflation et le taux directeur allaient augmenter. On parle d'une inflation de 3 %. Je pose les questions suivantes aux gens qui nous écoutent: estiment-ils que leur situation financière s'est améliorée? Lorsqu'ils vont au marché, qu'ils cherchent à accéder à la propriété ou qu'ils font leurs emplettes, ont-ils l'impression d'en avoir davantage pour leur argent?

Je sais très bien que la plupart des gens qui nous écoutent, sinon la majorité ou l'ensemble de la population, vont dire que, non, leur situation ne s'est pas améliorée. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le gouvernement donne un coup de barre avec le budget qu'il va présenter bientôt.

● (1150)

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien aimé le discours de mon collègue de l'opposition. Il a parlé de l'abordabilité, un sujet dont nous entendons souvent parler. Quand je cogne aux portes de la circonscription d'Honoré-Mercier, les gens m'en parlent.

Toutefois, je suis un peu étonné parce que le député parle d'abordabilité, mais il vote contre les programmes d'abordabilité. Je pense au Programme national d'alimentation scolaire du Canada, dont bénéficient au moins 2 000 écoles au Québec, y compris les écoles dans la circonscription de mon collègue, Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk. Je me demande combien d'écoles de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk bénéficient du Programme national d'alimentation scolaire du Canada.

Pourquoi les conservateurs votent-ils contre un bon programme d'alimentation en milieu scolaire?

● (1155)

Gérard Deltell: Madame la Présidente, c'est parce que ces programmes ne fonctionnent pas. C'est ça, le problème. Si ça fonctionnait, on le saurait.

Le résultat en est que, au cours des cinq dernières années, deux fois plus de Canadiens vont se nourrir aux banques alimentaires. Encore la semaine dernière, j'ai parlé à la Chambre de la situation dans Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk et d'Amélie et Frédérick, un comptoir alimentaire sur le boulevard Bastien dans le secteur Neufchâtel.

Aujourd'hui, des gens vont chercher de la nourriture, alors qu'il y a cinq ans, ces mêmes personnes allaient en porter. Tous les beaux programmes que les libéraux annoncent et qu'ils nous rappellent avec des chiffres comme 1 883 personnes dans telle circonscription et bla-bla-bla, ça ne fonctionne pas.

Si ça fonctionnait, on le saurait.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, j'aime beaucoup entendre mon collègue de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk. Je trouve qu'il a de l'éloquence, de l'expérience. À la fin de son discours, il a posé une bonne question: y a-t-il des gens qui trouvent que ça change les choses?

Dans ma circonscription, il y a 22 % d'aînés de 65 ans. À chacune de mes sorties dans ma circonscription, ils me parlent de l'injustice entre les gens qui sont âgés de 65 ans à 74 ans et ceux qui sont âgés de 75 ans et plus. Le projet de loi C-261, qui est mon projet de loi, va proposer qu'on corrige cette injustice et cette discrimination entre deux classes d'aînés.

Le député de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk peut-il me dire s'il sera d'accord sur le projet de loi C-261 et, surtout, s'il pense que les aînés méritent de récupérer leur pouvoir d'achat?

Gérard Deltell: Madame la Présidente, parmi les gestes les plus irrespectueux posés par la gouvernance de M. Trudeau, il y a justement cette division entre les personnes âgées, qui n'a pas été contestée par la gouvernance du premier ministre actuel.

J'ai toujours pensé que le devoir premier du gouvernement, et particulièrement du chef du gouvernement, était d'unir les Canadiens. Dans le cas présent, non seulement on ne les a pas unis, mais on les a séparés. On a fait une distinction entre les jeunes aînés et les plus vieux aînés.

Jamais je n'aurais pu imaginer une situation aussi maladroite, aussi insultante et aussi clivante. Il faudrait aller dans les résidences privées pour aînés, aller dans les foyers pour personnes âgées, aller parler aux personnes aînées qui ont construit la richesse du Canada d'aujourd'hui et leur dire que les uns forment une première classe et que les autres en forment une seconde.

Personne n'est heureux de ça.

[*Traduction*]

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de son excellent discours. C'est toujours un plaisir de l'écouter s'exprimer à la Chambre.

Il a notamment parlé de notre plan conservateur visant à supprimer toutes les taxes sur l'essence et le diésel. Je me demande s'il souhaiterait profiter de l'occasion, en particulier en ce qui concerne le diésel, pour expliquer plus en détail pourquoi c'est si important pour les Canadiens, non seulement pour ce qui est du prix à la pompe, mais aussi pour le coût global des biens, dans le contexte de la crise du coût de la vie que nous traversons actuellement.

Gérard Deltell: Madame la Présidente, je tiens à rendre hommage à ma collègue de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle est l'une des figures clés de ce côté-ci de la Chambre, et même de toute la Chambre, depuis les dernières élections.

Le fait est que, oui, il est important de supprimer toutes les taxes sur l'essence et le diésel. Le gouverneur de la Banque du Canada a publié il y a quelques jours un rapport soulignant que, malheureusement, il y aura une hausse de l'inflation de 3,5 % sur l'ensemble de l'année. Sur quoi ce chiffre repose-t-il? Principalement sur le coût du transport. D'ailleurs, lorsque nous parlons de transport en ce moment, nous parlons précisément de l'essence et du diésel. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à suivre notre recommandation et à supprimer ces taxes.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sais que mon collègue n'était pas député lorsque Stephen Harper a fait passer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, mais il est important de souligner que nous avons annulé cette mesure. Je suis convaincu que mon collègue conviendra que les besoins d'une personne âgée de 75 ans ne sont pas les mêmes que ceux d'une personne de 65 ans en matière de soins médicaux et dans bien d'autres domaines…

● (1200)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk a juste assez de temps pour fournir une très brève réponse.

Gérard Deltell: Monsieur le Président, oui, je me souviens très bien que le premier ministre Stephen Harper avait fait passer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Soit dit en passant, celui-ci avait simplement suivi les recommandations de Bill Morneau, qui est ensuite devenu ministre des Finances au sein du gouvernement de Justin Trudeau...

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous reprenons le débat. La députée de Humber River—Black Creek a la parole.

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'aime bien écouter mes collègues prendre la parole à la Chambre.

Je suis heureuse de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-31, Loi n° 2 d'exécution du budget de 2025.

Comme nous le savons tous, le budget de 2026 sera déposé dans quelques jours. Même si nous connaîtrons tous les détails du prochain budget fédéral en temps et lieu, je suis convaincue qu'il s'appuiera sur notre plan visant à créer une économie canadienne plus forte et plus résiliente, un plan qui, à bien des égards, a d'abord été élaboré dans le budget de 2025.

Dans le budget de 2025, le gouvernement a présenté un plan clair pour bâtir un Canada plus fort et, depuis, nous avons agi rapidement pour concrétiser ce plan. Nous construisons les infrastructures, les logements et les industries qui feront croître notre économie et créeront une prospérité durable. Nous donnons aux Canadiens les moyens d'avoir de meilleures carrières et une vie plus abordable. Nous protégeons nos collectivités, nos frontières et le mode de vie qui nous est si cher.

Le projet de loi C-31 poursuivrait sur cette lancée en présentant des mesures visant à rendre la vie plus abordable et à bâtir une économie plus juste, plus intégrée et plus autonome, une économie qui crée une valeur durable pour les Canadiens et qui reste résiliente face aux chocs mondiaux que nous connaissons actuellement. Surtout, il ferait en sorte que l'aide gouvernementale parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin.

J'aimerais prendre un moment pour souligner plusieurs mesures clés de cet important projet de loi qui illustrent l'engagement du gouvernement en faveur de l'équité, de la résilience économique et de la création de débouchés pour les Canadiens à toutes les étapes de leur vie. Le gouvernement sait que le Canada est plus fort lorsque nous prenons soin les uns des autres et que nous veillons à ce que tout le monde ait une chance équitable de réussir, en particulier les habitants de Humber River—Black Creek. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour rendre la vie quotidienne plus abordable.

En janvier, le gouvernement a annoncé la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels afin de laisser plus d'argent dans les poches des Canadiens. Cette allocation aide plus de 12 millions de Canadiens à revenu faible ou modeste à subvenir à leurs besoins quotidiens. Elle remplace le crédit pour la TPS tout en offrant un soutien plus généreux. Premièrement, nous l'avons augmentée de 25 % pour une durée de cinq ans, à compter de juillet 2026. Deuxièmement, nous avons ajouté un versement unique pour cette année, ce qui équivaut à une augmentation de 50 % de la prestation actuelle. Ensemble, ces améliorations apporteront un soutien substantiel aux personnes les plus touchées par la hausse du prix des aliments, en particulier dans ma circonscription.

Par exemple, une personne vivant seule et ayant droit au crédit pour la TPS ne pouvait auparavant recevoir qu'un maximum de 543 $ pour l'année 2026-2027. Grâce au paiement unique de juin 2026 et à la hausse de 25 % de l'allocation pour 2026-2027, cette personne recevra environ 950 $ au total. Pour un couple avec deux enfants, le montant total de l'aide passera de 1 086 $ à 1 890 $. Ces augmentations amélioreront grandement le sort des ménages confrontés à la hausse du coût des aliments. L'allocation est également indexée à l'inflation, ce qui garantit que les versements augmenteront chaque année en fonction du coût de la vie.

Nous prenons ces mesures parce qu'aider les Canadiens à subvenir à leurs besoins quotidiens est la bonne chose à faire. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels fait partie d'un ensemble plus vaste de mesures visant à atténuer les pressions liées au coût des aliments partout au Canada.

La toute première stratégie nationale de sécurité alimentaire du Canada s'attaquera à l'insécurité alimentaire, soutiendra les producteurs et renforcera les chaînes d'approvisionnement afin de faire baisser les prix pour les Canadiens. La stratégie comprend également un fonds d'investissement de 1 milliard de dollars administré par Financement agricole Canada et un fonds de 150 millions de dollars pour la sécurité alimentaire, qui aideront les entreprises canadiennes à accroître leurs activités de culture, de production et de transformation des aliments au Canada. Un investissement supplémentaire de 750 millions de dollars servira à augmenter la production canadienne de fruits et légumes tout au long de l'année. Ces mesures s'attaqueront aux causes profondes de l'insécurité alimentaire en renforçant la production alimentaire nationale et en améliorant l'accès à des aliments abordables et nutritifs.

● (1205)

Cependant, le gouvernement est conscient que des millions de Canadiens à faible revenu ne remplissent pas leur déclaration, soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens, soit parce que leurs revenus sont trop faibles pour qu'ils soient imposables. Mon bureau organise chaque année des comptoirs d'aide à la préparation de déclarations de revenus, et, pendant trois semaines, ils accueillent des utilisateurs sans relâche. Si les gens ne remplissent pas leur déclaration de revenus, ils passent souvent à côté de certaines prestations. Cette situation empêche des Canadiens de bénéficier de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, de l'Allocation canadienne pour enfants et de l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Ce sont toutes des prestations auxquelles ils ont droit, mais ils doivent remplir leur déclaration de revenus au printemps pour pouvoir en bénéficier.

C'est pourquoi le projet de loi C-31 propose de permettre à l'Agence du revenu du Canada de remplir une déclaration de revenus au nom de certaines personnes admissibles qui ont un faible revenu, qui sont dans une situation fiscale simple, qui ne doivent pas d'impôt et qui ne remplissent pas elles-mêmes leur déclaration. Cette mesure permettrait de garantir que l'aide parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin. Quand les Canadiens conservent une plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent, ils peuvent mieux subvenir aux besoins de leur famille, investir dans leur collectivité et bâtir l'avenir qu'ils souhaitent.

De la même façon, le gouvernement est conscient de l'importance de créer des occasions grâce à l'éducation. Le projet de loi C-31 propose d'apporter des modifications corrélatives aux règles fiscales applicables aux régimes enregistrés d'épargne-études afin de faciliter la mise en œuvre de l'inscription automatique au Bon d'études canadien.

Le Bon d'études canadien offre des contributions fédérales directes pour aider les enfants de familles à revenu faible ou modeste à épargner pour leurs études postsecondaires. Trop de familles admissibles ne profitent pas de ces programmes, non pas par choix, mais en raison d'obstacles administratifs et d'un manque de sensibilisation. L'adhésion automatique a été introduite afin d'éliminer ces obstacles. En inscrivant automatiquement les enfants admissibles, nous nous assurons que l'incitatif soit versé à ceux pour qui il a été créé, et ce, tôt dans leur vie, au moment où il peut réellement faire une différence, c'est-à-dire lorsqu'ils sont prêts à entreprendre des études postsecondaires.

Enfin, le projet de loi à l'étude aujourd'hui améliorerait l'accès à la justice en permettant aux contribuables de régler plus facilement et à moindre coût leurs différends au moyen de la procédure informelle de la Cour canadienne de l'impôt, tout en fournissant des outils pour lutter contre les pratiques non autorisées et trompeuses relativement à l'insolvabilité.

En conclusion, le projet de loi C-31 illustre l'importance qu'accorde le gouvernement à l'équité, la modernisation et la résilience. Mises ensemble, ces mesures contribueraient à faire avancer une vision unique pour l'économie canadienne, soit une vision fondée sur la confiance envers les Canadiens et sur la conviction que les investissements historiques d'aujourd'hui permettront d'assurer une prospérité durable pour l'avenir.

Notre plan est clair: bâtir une économie canadienne forte, investir sans hésiter dans les infrastructures d'intérêt national, remettre plus d'argent dans les poches des Canadiens et protéger la souveraineté et l'avenir du pays. La Loi n ^{o} 2 d'exécution du budget de 2025 est bien plus qu'une simple mesure législative. Elle permettrait de respecter notre promesse de réduire les formalités administratives qui empêchent les Canadiens vulnérables d'obtenir les prestations auxquelles ils ont droit. C'est le moment de bâtir un Canada fort, et toutes les mesures prévues dans le projet de loi nous aideraient à atteindre cet objectif. Les Canadiens n'en attendent pas moins et ne méritent rien de moins.

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, après des années de déficits budgétaires qui ne cessent d'augmenter sous le gouvernement libéral, le projet de loi C-31 est, une fois de plus, un projet de loi de 300 pages rempli de promesses libérales auxquelles les Canadiens ne peuvent pas faire confiance.

La députée convient-elle qu'un autre énorme projet de loi ne peut pas effacer une décennie d'échecs libéraux en matière d'abordabilité?

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, je fais partie du gouvernement libéral du Canada depuis maintenant 26 ans. Je suis très fière des différents programmes que nous avons mis en place et de l'aide que nous avons apportée à de nombreux Canadiens, en particulier à mes concitoyens de Humber River—Black Creek, qui ont bénéficié de plusieurs de ces mesures. Si bon nombre des jeunes que je vois maintenant à l'Université York et à l'Université de Toronto peuvent fréquenter l'université, c'est grâce au soutien du gouvernement, qui a aidé leurs parents à économiser, et aussi grâce à des prêts étudiants et à d'autres mesures conçues pour les aider à bâtir une vie d'adulte prospère.

● (1210)

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, on sait que le projet de loi C-31 ne répond pas à plusieurs des besoins les plus urgents reconnus par le Bloc québécois. Une chose qu'il serait vraiment important de faire, notamment, ce serait de verrouiller la hausse des transferts en santé à 6 %, c'est-à-dire 14 milliards de dollars sur cinq ans. Nous verrons si ce sera dans le prochain budget.

Le gouvernement fixe présentement la hausse à 5 %, mais, si la hausse annuelle n'est pas déterminée, on va retomber à 3 %. Ce serait catastrophique pour le système de santé du Québec et des provinces. On sait que c'est passé depuis des décennies de 50 % à 22 %. Nous demandons que ça revienne à 35 %.

[*Traduction*]

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, nous allons présenter un budget à 16 heures jeudi. Beaucoup d'investissements tout à fait emballants et nécessaires seront présentés dans le cadre du processus budgétaire. J'encourage donc le député à rester patient jusqu'à 16 heures jeudi, moment où il pourra découvrir ce que le ministre des Finances et le premier ministre présenteront dans ce budget.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais connaître les réflexions ou les observations de ma collègue quant au fait que le Canada affiche le ratio dette nette-PIB le plus bas parmi les pays du G7. Nous avons une grande capacité fiscale et, en tirant parti de cette capacité, nous sommes en mesure de bâtir un Canada plus fort et plus prospère, un Canada qui fonctionne pour tous. Je me demande si la députée pourrait nous donner son point de vue sur les raisons pour lesquelles il est si important de continuer à travailler avec diligence pour bâtir une économie plus forte.

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, mon collègue ne manque jamais de trouver les mots qu'il faut dire à la Chambre.

Je crois que c'est précisément parce que nous disposons de cette capacité fiscale que nous sommes en mesure d'investir autant d'argent, par exemple, dans Financement agricole Canada. J'ai rencontré le groupe canadien de l'agriculture biologique ce matin, et nous aidons une multitude d'entreprises à prendre de l'expansion et à croître. Les produits biologiques ne représentent que 25 % du marché, mais il est nécessaire qu'ils prennent de l'ampleur. Les investissements que j'espère voir figurer dans le budget de jeudi permettraient d'investir davantage dans la croissance du secteur biologique ici même au Canada, afin que nous n'ayons pas à nous tourner vers l'extérieur pour obtenir les bons aliments biologiques que nous voulons.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, cette semaine est particulièrement intéressante, car nous présenterons le budget. La députée a-t-elle des observations à formuler quant aux raisons pour lesquelles il est si important que nous restions sur la voie sur laquelle nous nous sommes engagés au lendemain des dernières élections, lorsque nous avons élu un nouveau premier ministre?

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, nous investissons dans les Canadiens. Nous aidons les entreprises de tout le Canada à se développer et à se diversifier. Nous voulons que le Canada atteigne une véritable maturité, et nous pouvons pour cela compter sur le leadership actuel de notre premier ministre, de notre ministre des Finances et de tous les députés qui œuvrent pour renforcer le Canada et le rendre plus fort.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, je dirai d'abord quelques mots sur le brouillard. Les tempêtes en mer peuvent être dangereuses, mais le brouillard peut être tout aussi mortel, voire pire. Dans le brouillard, on ne voit ni la côte ni les autres navires. Examinons le projet de loi C-31, une deuxième loi visant à mettre en œuvre certaines dispositions budgétaires. J'attire votre attention sur la section 16. Avec plus de 330 pages, un projet de loi de cette envergure constitue un véritable banc de brouillard. On y perd de vue la section 16, qui créerait l'Agence d'investissement pour la défense et réécrirait la Loi sur la production de défense.

J'ai navigué à bord de navires de guerre pendant de nombreuses années. Je vais donc nous guider à travers ce brouillard. Je m'exprime au nom des marins de la BFC Esquimalt et de la BFC Halifax, deux ports que je connais très bien. Je parle au nom des anciens combattants de l'île de Vancouver, des travailleurs qui construisent et réparent nos navires, des familles de Cowichan—Malahat—Langford et de tous les Canadiens dont les impôts financent la défense du Canada. Je veux que chaque navire rentre au port sain et sauf, et je veux que les marchés publics de défense du Canada soient efficaces et performants, et qu'ils répondent aux besoins opérationnels actuels du Canada.

J'ai servi ce pays, et la défense du Canada est aussi importante pour moi que pour tous les Canadiens. C'est par l'approvisionnement que s'établit cette capacité de défense. Un navire qui revient à bon port est tributaire d'un système qui obtient le bon équipement. Je ne crois pas que ce projet de loi permettrait d'y parvenir. Je crains qu'un projet de loi comme celui-ci ressemble à un navire sans radar perdu dans le brouillard, alors je me permets de décrire ce brouillard.

La section 16 édicte la Loi sur l'Agence de l'investissement pour la défense. Il s'agit de la deuxième mouture de l'agence. Le projet de loi n'a pas encore été adopté, mais il y a déjà une troisième mouture dans le projet de loi C-40, dont la Chambre est saisie. Il y a deux projets de loi, une agence et trois moutures. Dans le brouillard, le navire risque de heurter non seulement des rochers, mais aussi d'autres navires. Quand trop de navires se trouvent sur le même cours d'eau, aucun d'entre eux ne sait où sont les autres. Il y a deux projets de loi dans ce brouillard et trois moutures différentes de la même agence, le tout en moins d'un an. Le gouvernement dira qu'il s'appuie sur ce qui a déjà été fait, mais ce n'est pas le cas. Ces moutures ne se complètent pas; elles entrent en conflit les unes avec les autres.

En vertu du projet de loi C-31, l'agence serait autonome et relèverait d'un ministre et il y aurait un secrétaire d'État quelque part dans la chaîne hiérarchique. En vertu du projet de loi C-40, l'agence deviendrait une société d'État dirigée par un nouveau ministre associé, sans que l'on sache clairement à qui elle rendrait des comptes. Le projet de loi C-31 maintiendrait les règles du Conseil du Trésor et exigerait la reddition de comptes au Parlement, tandis que le projet de loi C-40 exemperait l'agence de bon nombre de ces règles. En vertu du projet de loi C-31, le ministre pourrait prendre le contrôle du conseil d'administration d'une entreprise. En vertu du projet de loi C-40, le libellé changerait, ce qui ajouterait des pouvoirs et éliminerait la reddition de comptes. Le projet de loi C-40 prend le pas sur le projet de loi C-31, qui survit à peine. La section 16 est déjà obsolète.

Qui est aux commandes? Le projet de loi C-40 créerait un nouveau poste de ministre associé et l'agence agirait selon les directives de ce ministre. À un échelon supérieur, il y a deux ministres au Cabinet du premier ministre et la hiérarchie des responsabilités est totalement obscure. Une personne disposerait de trop de pouvoir sur beaucoup trop d'argent et il n'y aurait pratiquement aucune reddition de comptes, si ce n'est par l'intermédiaire d'un seul rapport annuel. Un gouvernement qui ne cesse de remanier ses propres organismes a perdu le cap et tourne en rond.

De métier, j'étais officier de navigation. Je me permets donc d'employer une expression que tous les marins connaissent: « Se diriger vers un danger ». C'est exactement ce qui est en train de se passer. La plus grande menace, ce n'est pas le présent projet de loi, mais le projet de loi C-40, qui réduirait davantage la reddition de comptes, et voici pourquoi. Lorsqu'il entreprend un important processus d'approvisionnement, le gouvernement lance normalement un appel d'offres. Les entreprises présentent des soumissions, et c'est celle qui répond le mieux aux besoins opérationnels qui devrait être retenue. Ce processus protège les contribuables, assure un traitement équitable et permet au Canada de se doter du meilleur équipement possible.

Un contrat à fournisseur unique est l'exception. Il arrive qu'un contrat à fournisseur unique soit nécessaire. Les besoins opérationnels l'exigent, et je ne prétends pas le contraire, mais la décision d'accorder un contrat à un fournisseur unique doit relever du Parlement. Le présent projet de loi n'assurerait qu'une reddition de comptes limitée au Parlement, tandis que le projet de loi C-40 n'en assurerait pratiquement aucune. Le projet de loi C-40 permettrait au ministre d'invoquer 13 motifs pour accorder des contrats à fournisseur unique, sans obligation de rendre compte de chaque contrat individuellement, et il ne prévoirait qu'un seul rapport annuel pour des milliards de dollars de dépenses. Nos alliés ne fonctionnent pas de cette façon. Au Royaume-Uni, un organisme de réglementation indépendant supervise le coût des contrats à fournisseur unique. Aux États-Unis, un contrat à fournisseur unique doit être justifié par écrit et rendu public. Le projet de loi C-40 demanderait aux Canadiens de se contenter de moins.

● (1215)

Ces deux projets de loi permettraient au ministre d'exclure une entreprise d'un processus concurrentiel pour des motifs de sécurité nationale sans avoir à en expliquer les raisons. Aux termes du projet de loi C-40, l'Agence serait tenue de se conformer aux directives du nouveau ministre associé. Il s'agit d'une obligation et non de quelque chose de facultatif. Le texte dit bien que l'Agence « se conforme » à ce que le ministre ordonne; il ne dit pas qu'elle « peut » s'y conformer. Dans les deux cas, on autorise des prélèvements pouvant atteindre 1 milliard de dollars sur le Trésor, sans préciser la fréquence, les auteurs ni les conditions de ces prélèvements. Normalement, c'est le Parlement qui approuve la manière dont cet argent est dépensé. C'est grâce à ces approbations que les Canadiens gardent le contrôle de la situation.

Ces pouvoirs sont sans précédent et ne s'accompagnent d'aucune obligation de rendre des comptes significative, alors qu'il s'agit des projets les plus coûteux de l'histoire du Canada. Perdu dans le brouillard, sans reddition de comptes ni surveillance, ce navire finira bientôt par s'échouer.

Pour l'approvisionnement, cela signifie une annonce qui ne mènera jamais à un contrat. En toute justice, l'Agence de l'investissement pour la défense a bel et bien signé quelques contrats. Certains de ces contrats étaient déjà en cours avant même que l'Agence soit mise sur pied et elle se les est appropriés, mais elle en a aussi produit quelques-uns. Cependant, il arrive trop souvent qu'on crie déjà victoire dès qu'une annonce est faite.

Prenons l'exemple du projet de sous-marins de patrouille canadiens. En juillet, le premier ministre a annoncé en grande pompe qu'on avait trouvé un fournisseur privilégié, mais il a rapidement déclaré que si cela ne fonctionnait pas, un autre fournisseur privilégié figurait déjà sur la liste d'attente. Ce n'est qu'une annonce perdue dans le brouillard. On n'a signé aucun contrat, pris aucune décision et livré aucun produit.

Prenons l'exemple de GlobalEye. En mai, le gouvernement a annoncé un fournisseur privilégié pour un maximum de six avions. Saab a confirmé qu'aucun contrat n'avait été signé. Il n'y a pas de contrat ni d'engagement à acheter. Le gouvernement lui-même a déclaré que cet avion ne répondait pas aux besoins opérationnels de la Force aérienne. Il s'agit d'une annonce qui prend la place que devrait occuper un contrat signé.

Même le programme des F-35 est perdu dans le brouillard. Ça fait deux fois que les libéraux le mettent sur la glace. Aujourd'hui, 18 mois après le début d'un examen de 6 mois, deux avions ont été livrés alors que des manœuvres politiques causent des retards, ce qui met en péril la défense du Canada. C'est inacceptable.

Les libéraux peuvent annoncer une agence. Ils peuvent nommer un PDG. Ils peuvent mettre sur pied une commission. Mais tant que rien n'est signé, rien n'est acheté. Nos militaires n'ont pas besoin d'une nouvelle refonte de l'Agence de l'investissement pour la défense. Ils ont besoin d'une décision, d'un contrat et d'une date de livraison.

Je ne suis pas ici seulement pour critiquer. J'ai aussi des solutions à offrir.

Premièrement, les libéraux devraient retirer la section 16 du projet de loi. Elle sera remplacée d'ici quelques mois de toute façon, et aucun marin digne de ce nom ne naviguerait de cette façon. Les libéraux devraient plutôt se concentrer sur le nouveau projet de loi et bien faire les choses.

Deuxièmement, le recours à un fournisseur unique devrait être réservé aux véritables besoins opérationnels. Les motifs de cette décision devraient être exposés par écrit et rendus publics. Si ces motifs sont classifiés, ils devraient être communiqués aux députés autorisés à les consulter.

Troisièmement, le gouvernement devrait faire rapport au Parlement de chaque directive ministérielle et rendre compte de ce que chaque milliard de dollars investi rapporte au Canada.

Quatrièmement, le projet de loi devrait comprendre des dispositions sur les conflits d'intérêts. Toute personne appelée à conseiller les décideurs ou à prendre part aux décisions d'achat devrait déclarer ses intérêts et se récuser lorsqu'un conflit d'intérêts risque de survenir.

Cinquièmement, le gouvernement devrait rendre public son processus décisionnel, notamment en précisant qui établit les critères d'évaluation et la pondération attribuée à chaque soumission, tout en fixant des échéanciers précis.

Enfin, le gouvernement devrait faire de la défense du Canada sa priorité. L'industrie et les emplois sont importants, mais lorsqu'il est question de défense et de souveraineté nationales, les besoins opérationnels doivent passer avant tout. Un gouvernement qui se félicite et qui multiplie les annonces avant même que les contrats soient signés ne renforce en rien les moyens de défense du Canada. Au contraire, il risque de compromettre la souveraineté du pays.

Il s'agit de six recommandations, et aucune n'est partisane. Ce sont des normes auxquelles tout gouvernement devrait être tenu, sans égard au parti au pouvoir.

Lorsque je naviguais à bord de navires de guerre, nous sommes passés des cartes papier aux cartes électroniques. Les outils ont complètement changé, mais les principes sont restés les mêmes: garder le navire en sécurité et le défendre contre l'ennemi. Puisque les dispositions de la section 16 du projet de loi C-31 seront bientôt remplacées par celles du projet de loi C-40, il n'y a pas que les outils qui évoluent, mais aussi les principes de reddition de comptes.

Ce n’est pas ce projet de loi qui nous permettra de traverser le brouillard en toute sécurité, ni le projet de loi C-40, qui accorderait encore moins d'importance à la reddition de comptes. La défense du Canada et la préservation de sa souveraineté constituent un pilier fondamental de notre pays et le premier devoir de tout gouvernement. Or, aujourd'hui, ce pilier est perdu dans le brouillard, sans cap ni gouvernail, et le gouvernement n'a indiqué aucune voie pour en sortir.

Si le gouvernement n'arrive pas à se sortir du brouillard, nous sommes prêts à prendre le relais. Nos marins, nos soldats et nos aviateurs défendent chaque jour la souveraineté du Canada, et ils méritent un gouvernement qui fait de même.

● (1220)

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Monsieur le Président, je trouve que le député d'en face a très bien utilisé l'analogie avec la navigation dans son discours, mais la seule chose qui me semble difficile à repérer dans cette Chambre, c'est le plan des conservateurs, car il n'y en a pas. Notre plan, lui, est clair. Nous allons bâtir ce pays. Nous allons investir dans les industries canadiennes et nous allons veiller à ce que les marins et les militaires aient tout ce dont ils ont besoin.

Le député d'en face aime bien parler de transport maritime. J'aimerais connaître son avis sur deux projets d'envergure, l'un déjà en cours de réalisation et l'autre dont les travaux commenceront bientôt. À Contrecœur, près du port de Montréal, des travaux sont en cours pour améliorer encore davantage le transport maritime, tandis que, dans l'Ouest du pays, on s'apprête à agrandir le port de Vancouver. Que pense le député de ces investissements?

Jeff Kibble: Monsieur le Président, ces projets à Montréal et à Vancouver n'ont rien à voir avec l'Agence de l'investissement pour la défense. Je ne comprends pas très bien où le député veut en venir.

En ce qui concerne les choses qui se perdent dans le brouillard, les libéraux affirment avoir un plan, mais ce plan se résume à des slogans. J'ai clairement exposé qu'ils manquent à leur devoir en ce qui concerne la défense et la souveraineté du Canada, et j'ai également proposé certaines solutions. Je rappelle au député d'en face que les libéraux sont au pouvoir. Ils disposent d'une majorité. Il est de leur devoir d'agir, et pour l'instant, ils manquent à cette obligation.

● (1225)

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-31 contient plusieurs mesures qui ouvrent la porte à un pouvoir accru du gouvernement et à moins de transparence, comme le fait de limiter qui peut porter plainte auprès de l'ombudsman à l'approvisionnement et le fait de limiter les plaintes que celui-ci peut examiner.

Qu'en pense mon collègue?

[*Traduction*]

Jeff Kibble: Monsieur le Président, mon collègue a soulevé un excellent point. Comme je l'ai expliqué dans mon discours sur le projet de loi C-40, on croirait que le gouvernement travaille à mettre en place une oligarchie. Il devrait y avoir une reddition de comptes. Il devrait y avoir un moyen de soumettre des questions à l'ombudsman.

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Ce projet de loi, qui sera bientôt remplacé par le projet de loi C-40, ne prévoit aucune reddition de comptes au Parlement.

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, année après année, les déficits budgétaires s'accumulent et les Canadiens continuent de payer des prix plus élevés. Après dix ans de promesses de la part du gouvernement libéral, où sont les résultats pour les Canadiens?

Jeff Kibble: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellent travail à la Chambre.

Il demande quels sont les résultats pour les Canadiens. Eh bien, il y a des projets qui ont été approuvés, et certains seront réalisés, mais ils sont rares. En tant que citoyen loyal de notre pays, il est de mon devoir de poser des questions difficiles. Ce sont des questions qui dérangent les députés, je le sais, car ils aiment se rabattre sur des slogans, mais je les pose afin de souligner que, malgré toutes les sommes qui ont été engagées, nous n'avons pas droit à bien plus que des annonces. Comme je l'ai dit très clairement, cela compromet la défense de la souveraineté du Canada, car, comme nous le voyons, des aéronefs qui approchent la fin de leur durée de vie ne sont toujours pas remplacés, ce qui est inacceptable.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois sincèrement que le député se trompe sur un certain nombre d'évaluations concernant les Forces canadiennes. Depuis que les Canadiens ont élu le nouveau premier ministre, il y a eu des investissements substantiels dans l'armée canadienne, dans pratiquement tous ses aspects.

Le député a également tort en ce qui concerne la transparence et la reddition de comptes dans le projet de loi C-40. Le recours à une société d'État s'est révélé très efficace. Les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral en ont de nombreux exemples. Pourquoi le Parti conservateur ne comprend-il pas que les sociétés d'État peuvent assurer un meilleur processus d'approvisionnement pour les militaires?

Jeff Kibble: Monsieur le Président, heureusement, je ne me soucie pas vraiment de ce que le député d'en face pense être vrai ou faux. Je lui suggère de lire attentivement le projet de loi sous l'angle de la reddition de comptes. Il constatera que la reddition de comptes y laisse à désirer.

Quelle que soit la façon dont le député décide de présenter le projet de loi, je l'ai lu attentivement. Je comprends l'industrie et l'approvisionnement en matière de défense, et ce projet de loi, comme le projet de loi de remplacement subséquent, le projet de loi C-40, ne répond manifestement pas aux besoins du Canada. Il ne répond pas à nos besoins d'approvisionnement en matière de défense et, en fin de compte, au besoin de souveraineté de notre pays, ce qui devrait être aussi important pour le député d'en face que pour moi.

[*Français*]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui sur la troisième lecture du projet de loi C-31, Loi no 2 d'exécution du budget de 2025.

Dans le budget de 2025, nous avons détaillé notre plan pour bâtir un Canada fort dans un contexte de grande incertitude. Nous le voyons tous chaque jour, l'économie mondiale subit une profonde transformation. Après des décennies d'une croissance alimentée par la mondialisation et le libre-échange, un changement fondamental s'opère sous l'effet du nationalisme économique, de l'incertitude géopolitique et des progrès technologiquement rapides.

On le voit bien, ces changements causent bien des inquiétudes dans nos communautés. Je dois dire que je le vois très bien dans ma circonscription. Or nous ne pouvons pas simplement rester passifs devant ces changements. Il nous faut agir en prenant des mesures structurantes. Il s'agit avant tout de nous appuyer sur nos forces pour faire en sorte que le Canada pourra non seulement résister aux bouleversements mondiaux, mais aussi tirer parti des occasions qui en découlent.

Le Canada a tout ce que le monde entier recherche. Nous sommes une superpuissance en matière d'énergies vertes et conventionnelles et nous figurons parmi les cinq premiers producteurs de nombreux minéraux critiques au monde. Le Canada est aussi un chef de file en intelligence artificielle et en informatique quantique. Nous avons une main-d'œuvre hautement scolarisée et nous pouvons attirer les plus grands talents internationaux. En investissant dans nos forces, notamment au moyen de projets d'intérêt national, notre gouvernement stimulera la croissance de ces industries et aidera les entreprises à prospérer dans l'économie d'aujourd'hui.

Depuis la présentation de ce budget, notre gouvernement a agi rapidement pour bâtir les grandes infrastructures, les maisons et les industries qui font croître l'économie du Canada et qui créent une prospérité durable. Ce faisant, nous donnons les moyens de réussir aux Canadiens et aux Canadiennes grâce à des carrières plus enrichissantes et à une vie plus abordable. Nous protégeons également nos communautés, nos frontières et notre mode de vie.

Au moyen du projet de loi C-31, nous mettons en œuvre plusieurs de ces importantes mesures incluses dans le budget de 2025. Comme nous le savons tous, nous vivons dans un monde qui se transforme rapidement, et l'économie mondiale est marquée par beaucoup d'incertitude. Plus que jamais, il est important que nous nous adaptions et que nous prenions les mesures qui s'appliquent ici, à la maison. Il est aussi important que notre gouvernement investisse au pays pour que nous puissions bâtir notre capacité de production industrielle et permettre à l'ensemble de nos travailleurs et de nos industries de compétitionner sur la scène mondiale. Le projet de loi C-31 comprend de nombreuses mesures à cet effet. Ce sont véritablement des mesures pour bâtir un Canada fort.

L'une des mesures incluses dans le projet de loi C-31 permet d'accorder une passation en charge immédiate pour les entreprises de fabrication ou de transformation. En clair, cela signifie que les entreprises pourront déduire la totalité de l'investissement dès la première année. Grâce à cette mesure et à la Mégadéduction à la productivité, notre gouvernement encourage donc les investissements en capital et la croissance économique à long terme en permettant aux entreprises d'amortir immédiatement une plus grande partie des coûts de leurs nouveaux investissements. Cette mesure permettra dorénavant aux entreprises pour d'investir et de prendre de l'expansion plus facilement.

L'élargissement des critères d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre et à la pyrolyse du méthane est une autre mesure intéressante incluse dans le projet de loi C-31. On le sait, le Canada souhaite bâtir l'avenir en tirant parti de l'énergie propre, et l'hydrogène fait partie de l'équation. Je tiens à noter que cet élargissement du crédit d'impôt sera disponible rétroactivement au 16 décembre 2024.

Notre gouvernement comprend bien qu'un marché du travail concurrentiel favorise l'innovation et la productivité. Cependant, le recours à des dispositions de non-concurrence empêchant les gens de travailler pour une entreprise rivale ou de fonder une entreprise concurrente fait obstacle à la concurrence; cela mine également l'efficacité du marché du travail. C'est pourquoi le projet de loi C-31 modifie le Code canadien du travail pour restreindre le recours à des dispositions de non-concurrence dans les contrats de travail des entreprises sous réglementation fédérale. De cette façon, nous allons protéger les droits des travailleurs, favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, renforcer la concurrence et donner les moyens d'agir aux travailleurs afin qu'ils puissent trouver un emploi mieux rémunéré ou lancer leur propre entreprise.

● (1230)

Il s'agit d'une mesure importante pour aider l'ensemble de nos travailleurs et pour leur donner plus de liberté d'agir selon leurs intérêts.

Finalement, le gouvernement sait que des millions de Canadiens à faible revenu ne produisent pas leur déclaration de revenus, soit parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire, soit parce que leur revenu est trop faible pour avoir de l'impôt à payer. Cela signifie que les personnes qui ont le plus besoin de prestations ne les reçoivent souvent pas, ce qui prive certains Canadiens de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, de l'Allocation canadienne pour enfants, de l'Allocation canadienne pour les travailleurs et des autres prestations auxquelles ils ont droit.

C'est pourquoi le projet de loi C-31 propose de permettre à l'ARC de produire une déclaration de revenus au nom de certaines personnes à faible revenu admissibles dont la situation fiscale est simple, qui n'ont pas d'impôt à payer et qui ne produisent pas de déclaration elles-mêmes. Cette mesure garantit que l'aide parvient aux personnes qui en ont le plus besoin.

Lorsque les Canadiens conservent une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent, ils peuvent mieux subvenir aux besoins de leur famille, investir dans leur communauté et bâtir l'avenir qu'ils souhaitent.

Nous évoluons dans un monde incertain qui change rapidement. Plus que jamais, il faut nous adapter pour améliorer la compétitivité de notre beau grand pays. Notre gouvernement a proposé plusieurs mesures à cet effet dans le budget de 2025 et, avec le projet de loi C-31, nous en mettrons en œuvre plusieurs. Avec ces mesures, nous aidons nos entreprises, nos industries et nos travailleurs à être encore plus compétitifs sur la scène mondiale. Dans ce monde incertain, notre gouvernement agit rapidement et avec conviction. C'est de cette façon que nous allons bâtir un Canada fort.

En conclusion, le projet de loi C-31 inclut de nombreuses mesures qui aideront à rendre notre économie encore plus forte et j'invite l'ensemble de mes collègues à l'appuyer.

● (1235)

[*Traduction*]

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face a parlé du logement et de l'abordabilité dans ce domaine. En fait, le premier ministre a dit aux Canadiens que l'abordabilité du logement s'était améliorée chaque mois depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Je me demande simplement comment le député d'en face concilie une telle affirmation avec un rapport récent publié par Statistique Canada. À Terre-Neuve-et-Labrador, le loyer moyen a augmenté de 9 %.

Que pense le député de ce fait et de l'affirmation du premier ministre selon laquelle l'abordabilité s'est améliorée chaque mois?

[*Français*]

Tim Watchorn: Monsieur le Président, je peux juste dire que, dans Les Pays-d'en-Haut, des travaux ont été rendus possibles grâce à Maisons Canada. Une coop à Saint-Calixte, dans ma circonscription, a réussi à bâtir 30 logements pour les personnes vulnérables. Donc, la construction est commencée et Maisons Canada est l'entité qui a permis ça. Sans l'intervention de Maisons Canada, le projet n'aurait jamais vu le jour. Il y a beaucoup de projets qui méritent d'être construits et Maisons Canada est vraiment le véhicule pour les mettre en œuvre.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement a adopté de nombreuses politiques ou mesures en matière d'abordabilité pour soutenir les Canadiens, même si les conservateurs ont tendance à voter contre. L'une de celles qu'il convient de souligner est la mise en place de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Il s'agit d'un programme permanent. Son annonce initiale s'est traduite par des augmentations substantielles parce que nous avons converti le remboursement de la TPS.

Le député peut-il nous faire part de ses réflexions sur la manière dont cette mesure aide concrètement des millions de Canadiens dans toutes les régions du pays, ou que l'allégement fiscal...

[*Français*]

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable député des Pays-d'en-Haut a la parole.

[*Traduction*]

Tim Watchorn: Monsieur le Président, nous en constatons les effets tous les jours dans ma circonscription. Les gens bénéficient de ce crédit d'impôt ainsi que du programme de soins dentaires. En fait, ma mère a recours au programme de soins dentaires et elle le trouve très utile. Je me suis entretenu avec des dentistes de ma circonscription. Tout le monde appuie ce programme. Tout le monde se rend compte à quel point il est bénéfique, car les programmes de soins dentaires sont des programmes de santé. Lorsqu'on prend soin de sa santé buccodentaire, on favorise également sa santé générale. Selon moi, tous les programmes liés au coût de la vie que le gouvernement a mis en place sont très bénéfiques, et les habitants de la circonscription de Les Pays-d'en-Haut en ressentent les bienfaits.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, que j'apprécie beaucoup, de son discours.

Comme il est un député du Québec, il sait que les services de santé et les services sociaux ont besoin d'amour, de ressources additionnelles, parce que les besoins sont criants. On parle de l'itinérance ou de la dispensation de services directs. N'aurait-on pas pu trouver, dans le projet de loi C-31, une bonne nouvelle pour les services de santé et les services sociaux du Québec, par exemple en déverrouillant les transferts fédéraux vers les provinces. Au fond, ce n'est pas vraiment Ottawa qui donne les services, ce sont le Québec et les provinces. Malheureusement, partout au Québec, et dans les autres provinces, il y a un problème, soit le manque de ressources financières, parce que le fédéral a réduit ses transferts.

Mon collègue pense-t-il que ça aurait été une bonne idée que ce soit dans le projet de loi C-31?

● (1240)

Tim Watchorn: Monsieur le Président, je remercie ma collègue, que j'apprécie énormément.

Elle a mentionné l'itinérance. Il s'agit effectivement d'un problème qui n'était pas présent en région, mais on commence à le voir là-bas aussi. Comme on le sait, le budget de 2026 va être déposé jeudi. J'ose espérer que, avec ce qui a été annoncé par le Québec et par le gouvernement canadien, il va y avoir des mesures visant à contrer l'itinérance dans l'ensemble du Québec et du Canada.

[*Traduction*]

Matt Strauss (Kitchener-Sud—Hespeler, PCC): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-31, c'est-à-dire la deuxième partie de la loi d'exécution du budget de 2025.

Je suis convaincu que tous ceux qui regardent chez eux s'accorderont à dire que c'est un peu ridicule, étant donné que le budget de 2026 sera présenté jeudi. Ils seraient d'autant plus d'accord si quelqu'un les obligeait à lire le projet de loi C-31, car il s'agit de 350 pages de mesures hétéroclites, dont beaucoup ne semblent à première vue pas du tout concerner le budget. Par exemple, la section 13 du projet de loi à l'étude mettrait fin aux réévaluations automatiques, obligatoires et périodiques des pesticides, la section 12 ferait passer la fréquence de l'examen obligatoire de la Loi sur le tabac de tous les cinq ans à tous les deux ans et la section 10 supprimerait le poste de vice-président de la Commission canadienne des droits de la personne.

Bien entendu, c'est un plaisir et un privilège de prendre la parole à la Chambre pour débattre de la loi d'exécution du budget de l'année dernière, deux jours avant la présentation du nouveau budget. Voilà qui n'a en réalité pas grand-chose à voir avec le budget, mais, bon sang, je me permets de faire remarquer à la Chambre que c'est plutôt étrange. Ce n'est pas ce que j'imaginais faire en venant ici.

J'ai passé en revue les 350 pages de la loi d'exécution du budget, car je crois que c'est ce qu'attendent de moi les habitants de Kitchener-Sud—Hespeler: vérifier s'il y avait quoi que ce soit de sournois ou de dangereux concernant les finances du pays, afin d'en débattre aujourd'hui avec mes collègues d'en face. Bon nombre de mes collègues du côté conservateur se sont concentrés sur la section 16, qui porte sur l'approvisionnement pour la défense et qui pose effectivement problème; toutefois, comme ils se sont déjà très bien exprimés sur cet aspect, j'aimerais consacrer mon intervention à la section 7.

La section 7 porterait le plafond des prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement à 1 billion de dollars. Un seul article prévoit d'augmenter ce plafond à 1 billion de dollars. C'est un chiffre ahurissant. Qu'est-ce que cela signifie?

La Société canadienne d'hypothèques et de logement garantit les prêts hypothécaires. Si je veux acheter une maison et que je n'ai pas 20 % du montant à consacrer à une mise de fonds, ma banque ne m'accordera pas de prêt hypothécaire, car cela représente un risque élevé et je pourrais me retrouver en défaut de paiement. Dans le monde des prêts hypothécaires, on parle aussi du marché de « seconde catégorie » pour désigner ce genre de prêt à risque élevé. J'espère que cela attire l'attention de certains. Si je n'ai que 10 % du montant total à verser comme mise de fonds, la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut intervenir auprès de la banque pour lui dire que, même si elle sait que celle-ci ne veut pas m'accorder un prêt hypothécaire, le gouvernement du Canada garantira ce prêt. Cela signifie que si je cesse de rembourser mon prêt hypothécaire, ce ne sera pas la banque qui subira la perte, mais les contribuables canadiens.

La section 7 du projet de loi permettrait à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de garantir, avec l'argent des contribuables, des prêts hypothécaires à risque relativement élevé pouvant totaliser 1 billion de dollars. Ce montant est du même ordre que la dette nationale, qui s'élève à 1,4 billion de dollars. Voici ma question pour les députés libéraux: est-ce prudent? Est-ce dans cette direction que doit aller la politique canadienne en matière de logement? Était-ce l'intention des libéraux?

Nous avons besoin de logements. Les Canadiens le disent clairement depuis 10 ans. Il y a une crise du logement. Les libéraux ont promis de bâtir un Canada fort, de construire à une vitesse jamais vue depuis des générations et de porter le nombre de mises en chantier de logements à 500 000 par an. Ils ont manqué à chacune de ces promesses. Le nombre de mises en chantier est en baisse cette année par rapport à l'année dernière. On est loin des 500 000. La Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'organisme en question, prévoit que ce chiffre continuera de baisser. Après avoir échoué sur toute la ligne, les libéraux décident d'augmenter le plafond de la dette hypothécaire. Nous voulions des logements, mais ils ont fait augmenter l'endettement lié au logement.

C'est une question d'offre et de demande. Imaginons que 12 familles veuillent acheter une propriété dans la même ville, où il n'y en a que 10 à vendre. Si le gouvernement du Canada vient fournir du financement pas cher aux 12 familles, elles seront en mesure d'augmenter leur offre dans l'espoir d'obtenir une des propriétés. Le prix des propriétés va augmenter, sauf que 2 familles vont quand même se retrouver bredouilles, à la rue, incapables de concrétiser le rêve canadien. Ça, c'est une mesure qui influe sur la demande et c'est presque exclusivement là-dessus que misent les libéraux depuis 11 ans dans leurs politiques en matière de logement.

Je reconnais que le premier ministre manie plus habilement le vocabulaire que Justin Trudeau, ce qui lui permet de financiariser le marché canadien du logement en catimini. Il n'a aucun mal à brasser toujours plus d'air pour faire gonfler la bulle du logement, sauf que ce qu'il crée ainsi, c'est du vent, pas des habitations. Les chiffres ne mentent pas: comme je l'ai déjà dit, les mises en chantier résidentielles sont en baisse par rapport à l'an dernier.

Le premier ministre et le ministre du Logement qu'il a choisi ne manquent jamais de privilégier les gros bonnets de la bureaucratie, les banquiers téméraires et les constructeurs de condos de Vancouver qui s'en mettent plein les poches, en les renflouant à coups de millions et en leur faisant toutes sortes d'autres cadeaux à même l'argent des contribuables. Au lieu de laisser davantage d'argent dans les poches des travailleurs de la construction, des menuisiers, des plombiers, des électriciens, des maçons, des poseurs de cloisons sèches, des couvreurs et de mes amis et voisins qui habitent Kitchener-Sud—Hespeler, toutes ces mesures qui influent sur la demande ont pour conséquence de faire augmenter la valeur des actifs et des portefeuilles d'investissement plutôt que le nombre de maisons qui se bâtissent aux quatre coins du pays.

● (1245)

Le plan des conservateurs propose des mesures axées sur l'offre. Je n'ai pas le temps de les passer toutes en revue, mais je dirai que tous nos efforts seraient axés sur la construction de maisons afin que les 12 familles puissent faire une offre pour 12 maisons à un prix équitable et que personne ne soit laissé pour compte.

Je pense souvent à la politique en matière de logement comme au jeu Monopoly. Les inventeurs de ce jeu de société ont suivi la même logique. Le jeu de Monopoly ne compte qu'un nombre limité de propriétés. Une fois qu'un groupe de joueurs a acheté la Place St-Jacques, la Promenade et la Place du Parc, l'injection d'argent dans le système par le versement de 200 $ aux joueurs simplement parce qu'ils passent Go permet aux quatre joueurs de faire monter le prix de leurs maisons respectives. Si un cinquième joueur entre dans la partie pendant qu'elle est en cours, il n'aura pas les moyens de se payer quoi que ce soit. Voilà la situation dans laquelle se trouvent les Canadiens de moins de 40 ans aujourd'hui. La partie de Monopoly dure depuis trop longtemps sans que de nouvelles propriétés ou un nombre suffisant des propriétés soient mises sur le marché. Ils sont exclus d'une partie de Monopoly qui n'est pas équitable pour les nouveaux joueurs depuis les années 1990.

Le plan des conservateurs en matière d'offre consiste à mettre en place un nouveau plateau de jeu en permettant l'aménagement des terres fédérales, en réduisant les taxes et en augmentant le nombre de permis octroyés.

Les libéraux savent que ce qu'ils font est un échec. J'ai fait des recherches dans les hansards. Je pense savoir pourquoi aucun d'entre eux n'a mentionné la section 7 à la Chambre. Les députés peuvent-ils croire que le gouvernement a glissé en douce, dans un document de 350 pages, une disposition qui porte le plafond à 1 billion de dollars, et qu'aucun député libéral n'a eu le temps de le mentionner? Nous débattons de ce projet de loi depuis un an. Ils n'ont même pas eu l'obligeance de mentionner à la Chambre des communes cette disposition sournoise qui oblige les gens à prendre la responsabilité d'une dette hypothécaire à haut risque de 1 billion de dollars.

Comme mon temps de parole tire à sa fin, j'ajouterai que j'ai très hâte d'entendre enfin les libéraux parler de cette disposition. Ils pourraient peut-être commencer par expliquer aux Canadiens pourquoi ils ne l'ont pas mentionnée plus tôt. Pourquoi est-elle cachée dans un projet de loi omnibus? Ils pourraient ensuite expliquer aux Canadiens si c'est vraiment prudent. Avec l'orientation qu'ils souhaitaient donner au marché immobilier, souhaitaient-ils une dette hypothécaire de 1 billion de dollars, une hausse du coût des maisons, l'absence de construction de logements et le non-respect des promesses libérales en matière de logement? J'écouterai les réponses avec intérêt.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je dirais que le député est plutôt mal informé et qu'il ne comprend pas tout à fait le marché immobilier. Même Stephen Harper a augmenté la limite de plus de 200 milliards de dollars. Je crois que cette augmentation est inférieure à celle que Stephen Harper aurait mise en place.

Examinons ce que les conservateurs disent aujourd'hui: ils ne veulent pas que la Société canadienne d'hypothèques et de logement garantisse les prêts hypothécaires. Savent-ils combien de personnes dépendent de la SCHL? Il y a de fortes chances que les parents du député aient fait appel à la SCHL, tout comme des millions de Canadiens. Pourquoi veut-il désormais imposer des restrictions à cette société alors que Stephen Harper n'a eu aucun problème procéder à une augmentation de plus de 200 millions de dollars?

Matt Strauss: Monsieur le Président, encore une fois, mon collègue de Winnipeg-Nord n'a pas du tout écouté ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que j'étais contre les prêts hypothécaires de la SCHL. Je m'oppose à ce que les libéraux adoptent en catimini une augmentation de 1 billion de dollars de la dette hypothécaire totale autorisée au pays, ce qui va à l'encontre de leur promesse électorale…

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Winnipeg est en train de se lever. J'espère que c'est pour invoquer le Règlement.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne s'agit pas d'une augmentation de 1 billion de dollars.

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député sait qu'il s'agit d'une question de débat, et non d'un rappel au Règlement.

Le député peut terminer son intervention.

Matt Strauss: Monsieur le Président, je me suis mal exprimé. Les libéraux n'avaient certainement pas promis d'entraîner les Canadiens vers un endettement hypothécaire de 1 billion de dollars. J'aimerais que le député s'attarde moins sur la sémantique et davantage sur les politiques et l'orientation générale.

De plus, le député de Winnipeg-Nord a interrompu au moins la moitié des discours que j'ai déjà prononcés à la Chambre pour invoquer Stephen Harper. Stephen Harper était le premier ministre de mon père. Je crois que j'avais 18 ans lorsqu'il est entré en fonction. Je ne suis pas ici pour défendre le bilan de Stephen Harper. Je l'aime bien, mais c'était il y a 11 ans. Je n'accepte pas ces critiques.

● (1250)

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, le logement revêt une importance capitale pour notre pays. Je suis tout à fait d'accord: nous avons une génération de jeunes qui perdent l'espoir de devenir propriétaires dans ce pays.

Le député a parlé de l'approche des conservateurs à l'égard de l'augmentation de l'offre. Un aspect qui me semble également important dans le cadre de cette discussion est le coût actuel des biens et des services dans ce pays, qui exerce aussi une pression sur le secteur de la construction de logements. Je me demande si le député aimerait nous expliquer plus en détail en quoi notre approche permet de redonner à la prochaine génération l'espoir d'accéder à la propriété.

Matt Strauss: Monsieur le Président, je comprends ce que veut dire la députée au sujet des biens et des services. L'un des piliers du plan conservateur est la suppression de la TPS sur les maisons neuves d'une valeur maximale de 1,3 million de dollars, la TPS étant, bien sûr, la taxe sur les produits et services. Comme d'habitude, les libéraux ont en quelque sorte pris une demi-mesure pour nous rencontrer à mi-chemin sur ce point. Or, les demi-mesures ne fonctionnent qu'à moitié.

En ce qui concerne la hausse générale des prix — le logement n'étant que l'exemple le plus extrême, et peut-être le plus important et le plus concret —, les prix ne cessent d'augmenter, car les libéraux continuent d'imprimer de l'argent sous forme de déficits. J'imagine que, jeudi, nous découvrirons que le déficit est encore plus hors de contrôle qu'ils ne l'avaient promis.

Les libéraux continueront leurs étranges astuces comptables relatives aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses en capital, en inscrivant dans les dépenses en capital ce qui relève manifestement des dépenses de fonctionnement. C'est vraiment tenter de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, je sais que mon collègue est très intéressé par les questions de la protection de la vie privée, de la protection des renseignements qu'on divulgue et de la transparence.

Est-ce que, dans le projet de loi C-31, on aurait pu inclure une mesure qui protège mieux la vie privée des Québécois et des Canadiens?

[*Traduction*]

Matt Strauss: Monsieur le Président, la liste des mesures que les libéraux auraient pu inclure dans le projet de loi C-31 est littéralement infinie.

Comme je l'ai expliqué, il s'agit d'un méli-mélo de mesures qui n'ont aucun lien entre elles. Je n'y vois aucun fil conducteur. Si la question est de savoir s'ils le feront, la réponse est évidemment non. Les libéraux ont pris des mesures à maintes reprises, tant à la Chambre que dans des projets de loi à venir, pour restreindre le droit à la vie privée des Canadiens sur Internet et ailleurs. Au cours de la dernière législature, ils ont pris des mesures liées à la Loi sur les mesures d'urgence qui portaient manifestement atteinte à nos libertés civiles. Si la question est de savoir s'ils peuvent le faire, la réponse est oui, bien sûr qu'ils peuvent améliorer nos libertés civiles et nos droits à la vie privée. Si la question est de savoir s'ils le feront, la réponse est non, ils ne l'ont pas fait. Chassez le naturel, il revient au galop.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-31. Ce projet de loi nous revient du comité à l'étape du rapport, et il s'agit de notre dernière chance de l'amender avant la troisième lecture.

La présentation d'un projet de loi d'exécution du budget est le moment où les promesses rencontrent l'engagement législatif réel. Les critères à satisfaire sont assez simples. S'il était adopté, le projet de loi rendrait-il la vie plus abordable? Permettrait-il de construire ce dont le pays a besoin? Permettrait-il à la Chambre de se conformer à son obligation d'examiner comment l'argent est dépensé et comment le pouvoir est utilisé? Malheureusement, à tous les égards, la réponse est non.

Le budget de 2025 est le budget le plus coûteux de l'histoire, exclusion faite des budgets présentés pendant la pandémie, et celui qui prévoit le plus gros déficit, du moins pour encore deux jours. Qu'a-t-il permis d'acheter? Il a permis d'acheter un nombre record de visites dans les banques alimentaires et une augmentation du nombre de faillites. Ce matin, le *Welland Tribune* a rapporté qu'un habitant de Welland sur dix a eu recours à une banque alimentaire l'année dernière. Un habitant sur dix. Samedi, ce sera la guignolée de Welland, et j'exhorte mes concitoyens à donner généreusement. Il est probable qu'un de leurs voisins ait besoin d'aide en raison de l'insécurité alimentaire.

Le prétendu plan en matière d'abordabilité du gouvernement vise essentiellement à gérer les problèmes que le gouvernement a lui-même créés. C'est d'ailleurs ce qui distingue les conservateurs des libéraux. Les libéraux ont passé une décennie à ne pas voir les défauts structurels du gouvernement et à ne pas reconnaître qu'il faut réparer l'appareil gouvernemental plutôt que de subventionner les problèmes qu'il crée.

Le gouvernement a réduit de 10 ¢ le litre d'essence et il a qualifié cette mesure d'allégement. Nous avons demandé de supprimer toutes les taxes fédérales sur les carburants pendant un an, ce qui permettrait à une famille typique d'économiser environ 1 200 $. Dix cents, c'est un geste, mais 1 200 $, c'est un mois d'épicerie.

À l'étape de la deuxième lecture, nos porte-paroles ont proposé un amendement motivé qui indiquait ce qui manquait au projet de loi: un allégement complet de la taxe sur les carburants; une réduction des impôts et des tracasseries administratives pour la construction de logements; la fin de la taxe sur le carbone pour les industries, laquelle affecte tout le circuit alimentaire et, en définitive, la facture d'épicerie des familles; et la fin du gaspillage qui alimente l'inflation. Les conservateurs ont voté pour l'amendement. Le gouvernement ne l'a pas fait.

Il existe une meilleure solution: abroger les dispositions issues du projet de loi C-69 afin que la concrétisation des grands projets prennent seulement quelques années plutôt que des décennies; abroger les dispositions issues du projet de loi C-48 et, si le premier ministre est sérieux au sujet de son protocole d'entente sur les pipelines, inscrire celui-ci dans la loi; éliminer la taxe sur le carbone pour les industries; et plafonner les dépenses. Le gouvernement ne peut pas régler le problème du coût de la vie en subventionnant la rareté.

Je voudrais maintenant aborder quelques enjeux qui touchent de plus près ma circonscription, Niagara-Sud. Ma circonscription est une zone économique où ce budget pourrait avoir des retombées concrètes. Il y a tout un écart entre faire des annonces et bâtir concrètement, et cet écart se manifeste justement le long du canal Welland. Je vais reprendre les termes employés par le gouvernement. La section 16 créerait l'Agence de l'investissement pour la défense. L'article 12 obligerait le ministre à tenir compte de l'efficacité de l'approvisionnement en matière de défense et de sécurité ainsi que de la stimulation des investissements dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Le corridor du canal Welland répond aux critères que le gouvernement a lui-même définis dans ce projet de loi. Pourtant, il a été exclu au moment du dépôt du projet de loi, et l'est resté après l'étude en comité.

À l'extrémité nord du canal Welland se trouvent les cales sèches de Port Weller, qui ont un chantier naval jumeau à Hamilton. Les deux sites sont exploités par Ontario Shipyards, la plus grande entreprise canadienne de réparation et de construction de navires des Grands Lacs. Le chantier de Port Weller a construit plus de 80 navires, dont des brise-glaces. L'entreprise y a investi 107 millions de dollars et fabrique déjà des composants pour les navires fédéraux construits sur la côte Ouest. L'entreprise peine toutefois à obtenir une part équitable des contrats fédéraux.

Un article du *Globe and Mail* publié il y a environ un mois indique que la demande de l'entreprise d'être incluse dans la Stratégie nationale de construction navale a échoué, le chantier Davie ayant été retenu à sa place. Ses espoirs reposent désormais principalement sur les projets fédéraux relatifs aux corvettes. Si l'entreprise remporte ce contrat, précise son PDG, les corvettes seront construites au chantier naval des cales sèches de Port Weller, en Ontario, sur le canal Welland. Il s'agit d'un chantier naval à l'histoire prestigieuse et à l'avenir prometteur, mais qui doit être intégré à la stratégie fédérale de construction navale.

En février, Hanwha Ocean a signé un accord avec Ontario Shipyards visant à relancer la construction navale à grande échelle en Ontario, avec la création d'un pôle de formation sur le chantier naval de Hamilton, en partenariat avec le Collège Mohawk. La province a investi 11 millions de dollars dans Ontario Shipyards et plus de 8 millions de dollars dans Allied Marine, dans ma ville natale de Port Colborne. Tout le monde s'est mobilisé, sauf Ottawa.

● (1255)

La Stratégie industrielle de défense prévoit que 70 % des acquisitions dans le domaine de la défense seront confiées à des entreprises canadiennes. La marine aura besoin de chantiers maritimes pour construire, entretenir et radouber sa flotte. À l'heure actuelle, les carnets de commandes des chantiers maritimes côtiers sont remplis pour les prochaines décennies, et Port Weller est prêt à prendre le relais. Le renforcement des capacités de production à Niagara et à Hamilton ne représenterait pas une faveur accordée à cette région, mais plutôt une police d'assurance pour la marine. Le projet de loi accorderait à la nouvelle agence une autorisation permanente pouvant atteindre 1 milliard de dollars, mais il ne mentionne rien au sujet de ces chantiers ni du canal qui les relie.

À l'extrémité sud de ma ville natale, Port Colborne — dont j'adore parler à la Chambre —, se trouve le quai 18. Ottawa l'a construit et il en est propriétaire, mais il est hors service depuis près de 20 ans. En janvier 2023, le gouvernement a annoncé un financement de 22,7 millions de dollars pour sa remise en état, mais il a posé une condition. En effet, ce financement dépendait de la participation d'un partenaire du secteur privé qui devait fournir les 20 millions de dollars restants. Trois ans plus tard, ce financement dépend toujours d'une contribution équivalente que personne ne fournira. Un représentant de la Voie maritime m'a confirmé, au comité des transports, qu'il n'existe aucun projet de reconstruction du quai et que ce financement est menacé.

J'ai cherché des exemples où la Voie maritime du Saint-Laurent a exigé du secteur privé qu'il investisse dans la réfection de quais situés sur des terrains dont il ne pourra jamais être propriétaire. Il semble qu'on envisage actuellement de s'orienter dans cette direction, mais de par sa nature, le passage à un modèle de partenariat public-privé se heurte à des obstacles considérables. Le problème réside dans le fait que nous ne pouvons pas demander au secteur privé de reconstruire un quai dont il ne pourra jamais être propriétaire. Il ne pourra probablement pas financer ce projet. Ottawa ne demande pas au secteur privé de cofinancer les réparations des ponts fédéraux.

Les études techniques concernant le quai 18 sont terminées. Le projet est prêt à être réalisé, et le reste des investissements nécessaires pourrait en réalité permettre une navigation tout au long de l'année sur les Grands Lacs. La somme requise représente une somme négligeable par rapport aux milliards de dollars alloués aux grands projets. Parfois, des projets modestes comme celui-là peuvent se transformer en occasions favorables qui changent la donne, en particulier dans le domaine du transport maritime à courte distance. Or, plutôt que d'envisager les possibilités de développement économique à long terme — notamment la navigation à longueur d'année —, le gouvernement a considéré ce projet dans une perspective étroite. Néanmoins, cela montre également que bon nombre de problèmes, comme la bureaucratie chronique, pourraient être résolus grâce à ce projet de loi. Je vais vous donner un exemple.

La Ville de Port Colborne a besoin d'acquérir environ un demi-acre le long du canal pour l'intégrer à une parcelle qu'elle possède déjà. Le terrain est inutile, tant pour la Voie maritime que pour Transports Canada. Ce dernier a refusé de reclasser le terrain pour qu'il puisse faire l'objet d'un processus d'aliénation — qui pourrait durer 10 ans — et être ensuite acquis par la Ville. La Ville attend depuis des décennies de faire avancer des projets de développement économique, mais elle se heurte constamment à des murs de briques à cause de la bureaucratie fédérale et de conflits entre les ministères et les organismes.

L'absurdité de la bureaucratie me rend fou. Si la Voie maritime et Transports Canada réglaient ce problème ridicule, la Ville de Port Colborne pourrait créer un lieu polyvalent qui améliorerait considérablement le tourisme. Plus de 100 navires de croisière pourraient s'amarrer chaque année et l'activité industrielle et commerciale le long de la voie navigable augmenterait. Cela devrait être simple, mais tout le monde sait qu'une carrière ne suffit pas pour mener à bien une démarche auprès de Transports Canada.

Si le quai 18 était fonctionnel, on augmenterait les capacités de Port Colborne d'environ 1 million de tonnes, et il s'agit de la seule ville le long du canal où l'on pourrait faire du transport maritime toute l'année. Ensemble, un quai relevant du gouvernement fédéral et dont les travaux d'ingénierie sont terminés, des cales sèches qui fonctionnent et qu'on agrandit, un centre de formation qui ouvrira bientôt ses portes et un fabricant soutenu par la province ne forment pas une liste de souhaits devant faire l'objet d'une énième étude. Il s'agit d'un corridor ayant besoin d'un engagement de la part du gouvernement fédéral. Chaque tonne de marchandises transportée d'un port canadien à l'autre est une tonne qui n'est pas soumise à des droits de douane.

Voici ce que je demande, et j'admets que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur: supprimer la section 16 à l'étape du rapport, renvoyer la question de l'approvisionnement en matière de défense au comité de la défense et inclure la question du transport maritime et des capacités de réparation dans l'étude; renvoyer à la Chambre un projet de loi d'exécution du budget qui réduit le coût de la vie, avec un allégement fiscal complet et un allégement permanent de la taxe sur les carburants, qui ne comprend aucune taxe sur le carbone pour les industries appliquée à la nourriture, et qui prévoit moins de taxes sur les nouvelles maisons et un plafonnement des dépenses; financer le quai 18 à Port Colborne, avec un calendrier des travaux et une date d'achèvement; et traiter le corridor du canal Welland, allant de Port Weller à Port Colborne et à Hamilton, comme l'actif en matière de défense et de commerce qu'il est. Si nous faisons cela, nous commencerons à faire des progrès qui accordent la priorité au Canada.

● (1300)

Philip Earle (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, je sais que mon collègue siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi. Je lui souhaite bonne chance pour la collecte d'aliments qui se tiendra en fin de semaine. J'en profite pour souligner que sept premiers ministres ont dirigé le pays depuis que sa collectivité a lancé cette collecte d'aliments en 1992, et qu'il est important de mettre de l'aide à la disposition des Canadiens de Niagara-Sud qui pourraient en avoir besoin.

J'aimerais savoir si le député croit que nous devrions offrir de l'aide aux gens comme ceux de Niagara-Sud qui dépendent des banques alimentaires.

Fred Davies: Monsieur le Président, il est désolant de voir, depuis tant d'années, le gouvernement subventionner des solutions à des problèmes qu'il a lui-même créés. Devons-nous aider les gens qui souffrent d'insécurité alimentaire? Tout à fait, car ils sont aux prises avec une insécurité alimentaire, mais nous ne pouvons pas continuer à envoyer des chèques aux gens sans remédier à l'incapacité structurelle sous-jacente du gouvernement, qui ne s'attaque pas aux causes sous-jacentes de cette insécurité alimentaire.

Oui, il faut aider les gens qui en ont besoin. Les conservateurs seront toujours de cet avis. Nous aiderons toujours ceux qui ont besoin d'un coup de main, mais nous devons nous concentrer, fondamentalement, sur la restructuration des problèmes au niveau granulaire du gouvernement, afin de régler ces problèmes structurels fondamentaux pour que les Canadiens n'aient pas besoin de recevoir des chèques par la poste une fois par mois.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours de mon collègue, avec lequel je siège au caucus transpartisan des frontières.

Ordres émanant du gouvernement

Si on parlait des frontières, on aurait pu trouver dans le projet de loi C-31 des outils, des ressources supplémentaires à l'Agence des services frontaliers, afin de pouvoir mieux outiller les communautés qui sont aux frontières pour le dédouanement des petits conteneurs ou pour assurer encore de manière plus adéquate ou efficace la gestion des biens des personnes.

Pourrait-il nous dire ce qu'on aurait aimé lire dans le projet de loi C-31 à propos de ce dossier?

● (1305)

[*Traduction*]

Fred Davies: Monsieur le Président, j'aime le travail que nous avons accompli au sein du caucus multipartite sur les frontières. Pour l'essentiel, il s'agit d'un caucus non partisan, où on y aborde des questions comme celle-ci.

La répartition des ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada entre les collectivités frontalières constitue un problème récurrent partout au pays. Je suppose que des ressources de l'Agence seront bientôt affectées au port d'Hamilton, mais nous aurions pu élargir les possibilités de développement économique le long du canal Welland et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Si l'Agence fournissait des ressources, cela stimulerait des investissements de plusieurs millions de dollars dans les activités industrielles et commerciales, en particulier dans le transport maritime à courte distance. Il ne fait aucun doute que l'Agence des services frontaliers du Canada aurait dû être incluse dans le projet de loi. Des ressources supplémentaires auraient une incidence considérable sur ma collectivité.

David Bexte (Bow River, PCC): Monsieur le Président, le discours passionné et très émouvant de mon collègue portait sur les débouchés économiques de sa circonscription qui ne sont pas mis à profit. J'aimerais qu'il en dise davantage à la Chambre à ce sujet. Je crois qu'il était présent dans cette enceinte quand le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a dit tout haut ce que tout le monde pensait tout bas, c'est-à-dire que tous les remboursements pour l'épicerie et les autres prestations ne sont en réalité qu'une nouvelle présentation du remboursement de la TPS. C'est un tour de passe-passe auquel se livre le gouvernement pour tenter de brouiller les pistes et de masquer les problèmes systémiques à l'origine de la crise du coût de la vie. Je me demande si mon collègue pourrait en dire davantage à la Chambre à ce sujet.

Fred Davies: Monsieur le Président, par où commencer? Ce qui m'inquiète, en tant que député relativement nouveau à la Chambre, c'est de me retrouver face à un document budgétaire comme celui-ci, où on a simplement déguisé des problèmes en subventions. Je ne crois pas que les Canadiens veulent qu'on leur accorde sans cesse des subventions pour des problèmes que le gouvernement a refusé de résoudre, n'a pas réussi à résoudre ou ne résoudra pas.

Comme je l'ai dit il y a un instant, nous sommes confrontés à des problèmes structurels fondamentaux liés au fonctionnement du gouvernement fédéral. Cela coûte des milliards de dollars. Les intérêts que nous devrons payer sur la dette l'année prochaine dépassent ce que nous versons aux provinces à titre de transferts en santé. C'est une somme scandaleuse. Cela signifie que la seule façon de financer des programmes supplémentaires est d'augmenter les taxes imposées aux Canadiens. Nous augmentons leurs taxes, puis nous leur envoyons un chèque en compensation de toutes les difficultés que ces taxes leur ont causées.

Ordres émanant du gouvernement

[*Français*]

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais saluer quelques personnes de ma circonscription, Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan. Nous parlons de l'énoncé économique et, bien sûr, de sa mise en œuvre. On arrivera avec un budget jeudi et il y a beaucoup de gens d'en face qui nous ont dit qu'il y avait des petites merveilles dans le budget de jeudi. Cependant, présentement, il y a des gens dans ma circonscription, qui ont de la difficulté. Évidemment, nous parlons tout le temps du coût de la vie, de la crise avec les États-Unis et des droits de douane, ainsi que du logement.

Je pense, par exemple, aux citoyens qui travaillent pour Parcs Canada, qui viennent d'apprendre que leur emploi est supprimé parce que le gouvernement décide de faire des coupes de façon arbitraire, comme ça. Donc, ce sont des communautés entières qui vont en arracher. On n'a pas de réponse de la part du ministre, non plus.

Je pense également aux agents des services correctionnels. Dans ma circonscription, il y a un pénitencier, l'Établissement de Port-Cartier, et les agents n'ont pas tous les outils dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité, celle des détenus et celle de la population. Donc, il y a beaucoup de gens chez nous qui souffrent déjà de plusieurs mesures du gouvernement libéral. En même temps, on n'arrête pas de se gargariser en face en nous disant qu'on fait attention à la population et qu'on comprend qu'il y a une crise du coût de la vie, une crise tarifaire.

D'ailleurs, le Bloc québécois avait fait plusieurs demandes au gouvernement qui ont toutes été balayées du revers de la main. C'étaient des demandes qui, justement, allaient dans le sens de la population. Je le répète: sur le terrain, c'est ce dont nous entendons parler. Quand nous parlons avec les gens, ils ne parlent pas de créer une autre agence, par exemple, ou de certaines autres mesures qui se retrouvent dans le projet de loi C-31, qui nous paraissent très loin de la population. Certaines mesures pourraient être intéressantes, mais je pense que la démonstration a été faite que plusieurs n'étaient pas intéressantes. Quand on présente plusieurs projets de loi pour créer des sociétés d'État ou quand on souhaite trouver un autre instrument pour que le gouvernement ait simplement plus de pouvoirs et pour qu'il y ait moins de reddition de comptes, je pense que ça montre qu'on a de mauvaises idées et qu'on improvise. Là, on le fait par plusieurs projets de loi successifs qui viennent modifier le précédent. Donc, l'idée n'est pas arrêtée.

Revenons aux demandes du Bloc québécois qui répondent à ce que demande la population. Nous sommes là pour représenter les gens de chez nous; du moins, moi, je suis ici pour représenter les gens de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan. Un des premiers éléments que nous, au Bloc québécois, avons demandés, c'est d'instaurer un programme de subvention salariale pour les secteurs touchés par les droits de douane américains. Je viens d'une circonscription où la forêt est un pilier et où l'aluminium est aussi un pilier, donc une région de ressources naturelles, une région forestière et minière. Les gens chez nous auraient souhaité pouvoir disposer de programmes de subvention salariale.

Je pense, par exemple, à des travailleurs de la scierie des Outardes, chez nous, où on a dû mettre la clé sous la porte. Je parle de cette scierie, mais il y a eu d'autres catastrophes auparavant. Ce sont des familles entières qui sont touchées. Je parle ici de 300 familles. Dans une région comme la mienne avec des petites communautés, 300 familles touchées, c'est aussi bien dire qu'on ne met pas seulement la clé sous la porte de l'industrie elle-même, mais aussi sous celle de toute la communauté. Ça revient parfois à ça. C'est un cercle vicieux. Donc, nous aurions souhaité pouvoir avoir cette mesure. On l'a fait à différents moments aussitôt qu'il y avait une crise, mais, là, on ne veut même pas aider les gens qui vont se retrouver sans salaire. Au-delà de cette fermeture, il y a aussi toute la question du développement qui aurait été possible autrement. C'est vraiment de durs coups et le gouvernement aurait été capable, s'il en avait eu la volonté, d'aider ces gens-là.

Je veux parler d'une autre mesure qui me tient aussi à cœur. Nous n'avons de cesse de le répéter parce que c'est quelque chose qui n'est pas réglé. On me dira que c'est le cas de beaucoup de choses dans ce Parlement. C'est la question de la réforme de l'assurance-emploi. Encore une fois, le gouvernement nous dit qu'il va la modifier à un certain moment et il nous fait des promesses. J'ai fait plusieurs campagnes électorales et, toutes les fois, il y avait des candidats qui me disaient que, oui, ils allaient la changer cette fois-ci. Il y en a même qui m'ont dit qu'ils ne la changeraient pas et qu'il faudrait que je sois au gouvernement pour le faire. Je me dis qu'ils y sont et qu'ils seraient capables de la changer s'ils le souhaitaient.

C'est donc une réforme que nous demandons depuis des décennies. Je me répète et nous sommes tannés de nous répéter. En même temps, nous nous disons qu'à un certain moment, on entendra peut-être raison de l'autre côté de la Chambre. L'assurance-emploi va assurer 40 % des travailleurs, c'est-à-dire que les 40 % des travailleurs qui vont cotiser vont pouvoir bénéficier de l'assurance-emploi.

J'en ai parlé un peu plus tôt aujourd'hui, mais j'ai une pensée particulière présentement pour les travailleurs de l'industrie saisonnière chez moi. J'ai parlé de ressources naturelles, je n'ai pas parlé des pêches, mais, dans ma circonscription, il y a de la pêche aussi.

● (1310)

Il y a donc toute la question des pêches. Des gens travaillent dans les usines de transformation du poisson, par exemple, verront leurs prestations prendre fin au début de l'hiver ou aux alentours de Noël, selon leur situation et le nombre d'heures qu'ils auront accumulées. Comme on le sait, la pêche ne se pratique pas toute l'année et, malheureusement, nous ne pouvons pas prolonger les saisons de pêche, car mère Nature nous en empêche. Il demeure néanmoins essentiel de soutenir ces travailleurs et cette industrie. Il existe plusieurs mesures qui peuvent être mises en place. Je ne dis pas qu'il y a seulement la question de l'assurance-emploi, mais le problème du trou noir n'a jamais été réglé. Il s'agit avant tout de soutenir des industries situées dans des régions dites éloignées, comme la mienne, où l'économie repose sur les ressources naturelles, certaines étant plus lucratives que d'autres lorsqu'on pense au secteur minier. Il n'en demeure pas moins que de nombreux pêcheurs sont encore laissés pour compte.

J'aimerais parler d'autres secteurs. J'ai parlé de la forêt, mais aussi de l'industrie touristique chez moi, qui est tout aussi forte. Pourquoi ne règle-t-on pas cette question une fois pour toutes? Il est toujours possible de le faire, mais cette question est complètement évacuée de tous les projets de loi. Encore une fois, je ne sais pas ce qu'il en sera jeudi, mais j'espère qu'on pensera à la population de chez moi, qui a des besoins bien réels. On parle actuellement de crise et du coût du logement, mais ce dont je parle en matière d'assurance-emploi existe depuis longtemps. Ce n'est pas un problème nouveau. Pour ces personnes qui ont vraiment de la difficulté à joindre les deux bouts à certains moments de l'année, et qui sont souvent des travailleurs spécialisés qui veulent travailler, il faut se demander quel message on leur envoie. Ce message, c'est que, même en période de crise, on ne veut pas leur venir en aide. Elles sont complètement ignorées.

Tout à l'heure, un de mes collègues d'en face disait que le gouvernement ne les oubliait pas du tout. Pourtant, ça fait 12 ans que le gouvernement promet de changer les choses et de réformer le régime. Depuis mon élection en 2015, j'entends les mêmes engagements. Or, après 11 ans, bientôt 12, on n'a absolument rien fait. Je suis donc en profond désaccord avec lui. Heureusement que des organismes comme Action-Chômage Côte-Nord ou l'Alliance interprovinciale de l'assurance-emploi continuent à rappeler ce message au gouvernement. D'ailleurs, une pétition circule présentement. J'invite d'ailleurs tous mes collègues à la signer, s'ils le souhaitent, afin que cette question de l'assurance-emploi soit enfin réglée une fois pour toutes, que des discussions aient lieu et que le gouvernement respecte sa parole, s'il en a une.

J'ai plusieurs autres exemples en tête. Je pensais en présenter huit, mais je pense qu'il ne reste que deux minutes à mon temps de parole. Je vais quand même rappeler une demande du Bloc québécois qui remonte à 2025. Il y a eu une élection cette année-là, mais le premier ministre, qui n'avait pas encore été élu, a fait une promesse le 25 avril. On votait le 28 avril, soit le jour des élections. Le 25 avril, on a promis un remboursement de la taxe sur le carbone de 814 millions de dollars aux citoyens des provinces canadiennes, mais pas à ceux du Québec. Nous ne demandions pas le remboursement, car nous le demanderions plutôt au Québec, mais, bref, on a remboursé à toutes les provinces la taxe sur le carbone. Il s'agissait d'un beau cadeau électoral, un cadeau que le Québec n'a pas reçu. Nous avons demandé la même chose. Après tout, rembourser quelqu'un qui n'a rien payé, ce n'est pas un remboursement, ça s'appelle un cadeau. Ce cadeau a été annoncé le 25 avril en plus. Nous aussi, nous voulons notre part de ces 814 millions de dollars. Les gens de chez nous, sur la Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, en ont besoin. Les besoins sont réels. Comme je l'ai dit, certaines personnes ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Pourquoi le gouvernement a-t-il pu accorder ce cadeau électoral à une partie du Canada, tout en le refusant au Québec? Pour moi, c'est inacceptable, et cette situation devrait être réglée.

Il y a plusieurs choses qui seraient simples à régler; c'est une question de bon sens, d'équité, voire de justice. J'ajouterais peut-être un dernier exemple, un dossier que nous martelons depuis des années parce qu'il devrait lui aussi être réglé: celui des deux classes d'aînés. Le gouvernement fait de la discrimination en accordant une hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse à une classe d'aînés, mais pas à une autre. Je ne comprends pas qu'année après année, nous devions le rappeler, que ce soit à l'occasion de la mise à jour économique, des consultations prébudgétaires ou du budget lui-même. Ça tombe pourtant sous le sens. Les aînés de chez moi, dans une région où la population vieillit, ont besoin de ce soutien, et le gouvernement le leur refuse tout simplement en maintenant cette distinction. J'aurais encore beaucoup à dire sur le sujet, mais nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir lors du prochain budget.

● (1315)

Tout ça pour dire que, dans ce projet de mise à jour économique, il n'y a rien pour la circonscription de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, j'aime beaucoup entendre ma collègue parler de son coin de pays. C'est un coin de pays très spécial. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'y aller. Je suis juste allée à Sept-Îles, pour ma part, et j'ai été complètement impressionnée par la force de la communauté.

J'entends les gens d'en face dire que les travailleurs saisonniers, quand la saison est terminée, devraient trouver un emploi ailleurs. Cependant, dans le fond, ce qu'on comprend, c'est que ce ne sont pas des travailleurs saisonniers. Ils occupent un emploi saisonnier.

Peut-être que ma collègue pourrait expliquer la différence et ce qu'implique le fait d'avoir une région qui a des emplois saisonniers. Qu'arriverait-il si tous ceux qui occupent des emplois saisonniers se trouvaient un emploi ailleurs, en attendant que la saison revienne?

Marilène Gill: Monsieur le Président, la question de ma collègue me permet, justement, de déboulonner un stéréotype en ce qui concerne les travailleurs de l'industrie saisonnière. La précision sémantique est importante. Ce n'est pas le travailleur qui est saisonnier, c'est le travail.

J'ai donné, comme exemple, tout à l'heure, la question des pêches et du tourisme. Nous aimerions peut-être avoir plus de motoneiges, chez nous, sur la Côte-Nord, mais ça n'arrive pas toujours. En hiver, il n'y a parfois pas de travail en tourisme. C'est la même chose pour la pêche, car on ne pêche pas en hiver. Il faudrait donc bien sûr investir pour pouvoir prolonger les saisons afin que les gens travaillent encore plus. Il faudrait diversifier la production. Ça pourrait être très large comme conversation, mais il reste que ces gens-là animent des communautés de 200 à 300 personnes qui sont côtières. Je pense à la Basse-Côte-Nord, où il y a entre 200 et 300 kilomètres entre certaines communautés et où il n'y a pas de route.

Qu'est-ce qu'on fait avec ces communautés? Il faut les soutenir parce que, déjà, le fait de les soutenir avec le régime d'assurance-emploi fait en sorte qu'elles vont être capables de se développer. C'est fou à dire, mais c'est la réalité dans ma circonscription.

● (1320)

[*Traduction*]

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de son intervention sur le projet de loi C-31 à l'étape du rapport. Le projet de loi C-31 comprend la section 16, qui porte sur l'Agence de l'investissement pour la défense et dont le contenu serait maintenant repris dans le projet de loi C-40. Il s'agissait en fait de la deuxième version de la loi d'exécution du budget. Aux termes du projet de loi C-40, nous aurions désormais une société d'État fédérale.

La députée ne craint-elle pas que les libéraux essaient de donner plus de pouvoir à un ministre, dont l'identité n'a pas encore été déterminée, qui pourrait ainsi exercer une ingérence politique accrue dans les processus d'approvisionnement, mettre fin à des processus concurrentiels et, en fin de compte, nuire aux Forces armées canadiennes en n'achetant pas ce dont elles ont réellement besoin?

[*Français*]

Marilène Gill: Monsieur le Président, on sera peut-être surpris, mais je suis absolument d'accord sur ce que vient d'affirmer mon collègue. J'ajouterais, pour la première portion, toute la question du projet de loi. Maintenant, on arrive avec une autre société d'État. En fait, pour moi, ça me semble être de l'improvisation.

Ça me fascine de voir que le gouvernement présente quelque chose et, au même moment, il présente un nouveau projet de loi parce qu'il n'avait peut-être pas trop bien analysé ce qu'il voulait faire au départ et on travaille sur deux objets à la fois. Pour moi, c'est de l'improvisation, d'une part, et, évidemment, concernant la deuxième partie, soit tout ce qui est à propos de donner plus de pouvoir dans les mains d'un groupe restreint ou d'une personne, je suis absolument en désaccord.

Nous souhaitons qu'il y ait une reddition de comptes. Nous sommes là pour travailler pour la population et elle veut que nous soyons transparents. C'est une question de confiance, alors je suis d'accord avec mon collègue.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la députée a parlé d'immigration, et je veux revenir sur ce point en particulier. Lorsqu'on pense aux détenteurs de permis de travail ouverts ou aux personnes qui étudient au Québec et qui y séjournent depuis longtemps, la députée estime-t-elle qu'il faudrait, à terme, leur donner la possibilité de devenir résidents permanents? Quelle est la position du Bloc sur ce genre de questions?

[*Français*]

Marilène Gill: Monsieur le Président, si mon collègue de l'autre côté de la Chambre souhaite parler d'immigration, je vais lui faire une demande de la part des électeurs de ma circonscription. Présentement, on a beaucoup de difficultés, chez moi, dans la circonscription de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, avec l'analyse des demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail, ou EIMT.

Étant donné que le gouvernement ne met pas assez de ressources pour analyser ces demandes, on est en train de mettre en péril certaines industries, certains services de santé à la population et, au premier chef, les personnes qui décident de venir travailler chez nous. Si le gouvernement veut faire quelque chose rapidement, il pourrait tout simplement donner plus de ressources pour que les analyses soient faites rapidement.

[*Traduction*]

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, j'ai examiné de près ce que le gouvernement fait avec l'Agence de l'investissement pour la défense dans le projet de loi C-31, et je dois dire que plus j'examine l'affaire, plus je me pose des questions.

Imaginez mon scepticisme en octobre dernier quand le gouvernement a annoncé la création de la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense. On nous a dit qu'elle allait accélérer les choses. Créer un autre niveau de bureaucratie pour lutter contre la bureaucratie m'apparaissait comme une mauvaise idée. Ensuite, les libéraux ont fait appel à Doug Guzman, un ancien banquier principal et ami du premier ministre, pour diriger l'Agence, en promettant des marchés publics à une vitesse jamais vue depuis des générations.

Aujourd'hui, à peine un an plus tard, le gouvernement revient avec un autre plan. Apparemment, l'agence qu'il vient de créer n'est pas structurée comme il le voudrait. On veut donc en faire une société d'État. J'ai passé une bonne partie de ma vie dans le monde des affaires, et je peux dire que, quand quelque chose ne fonctionne pas, la dernière chose qu'on veut, c'est d'ajouter une couche de gestion. Nous devrions découvrir où se situe le problème et le régler. Si les gens attendent des approbations, nous devrions comprendre pourquoi ces approbations prennent autant de temps. Nous ne devrions pas créer une toute nouvelle organisation autour du problème en espérant que les choses s'amélioreront d'une manière ou d'une autre. Pourtant, c'est ce que le gouvernement semble déterminé à faire.

Qu'avons-nous accompli exactement au cours de l'année écoulée? Lorsque M. Guzman a comparu devant le comité, j'ai voulu comprendre ce qui avait réellement changé depuis la création de l'Agence de l'investissement pour la défense. Avait-elle supprimé les autorisations superflues? Avait-elle réduit le nombre de signatures nécessaires à l'approbation d'un contrat? Pouvait-il citer une acquisition importante dont le traitement avait été accéléré grâce à cette nouvelle agence?

Lorsque j'entends le gouvernement se féliciter d'une nouvelle annonce concernant des sous-marins ou des avions, je veux savoir si nos forces armées sont en voie d'obtenir ce matériel. Il s'avère qu'il a admis que tous ces projets étaient déjà en cours bien avant la création de l'Agence de l'investissement pour la défense, autour de 2016.

Je comprends tout à fait la frustration qu'entraîne la paperasserie gouvernementale. J'en ai eu suffisamment à faire en tant qu'agricultrice pour savoir à quel point les exigences peuvent parfois être ridicules. Peut-être que les gens se retrouvent à remplir des formulaires pour prouver quelque chose que le gouvernement sait déjà, puis attendent pendant des semaines qu'on leur dise qu'ils auraient dû remplir un formulaire différent.

Je suis tout à fait favorable à la suppression des formalités administratives inutiles, mais lorsqu'il s'agit de dépenser des milliards de dollars de fonds publics et de transformer l'agence en société d'État, je pense que nous devons faire très attention aux règles que nous supprimons au cours de ces changements. Certaines autorisations existent pour une très bonne raison. Elles visent à garantir que les marchés sont attribués de manière équitable, que les fonds publics sont justifiés et que quelqu'un peut être tenu responsable lorsque les choses tournent mal. Je m'inquiète particulièrement de ce qu'il adviendra de la surveillance parlementaire lorsque ces décisions seront confiées à une société d'État.

Il y a quelques semaines à peine, le Bureau de la directrice parlementaire du budget a publié un rapport qui montre que, d'ici 5 ans, le gouvernement fédéral devrait porter le déficit à 333 milliards de dollars environ tout en empruntant près de 733 milliards de dollars, pour un écart d'à peu près 400 milliards de dollars. À vrai dire, les Canadiens doivent être estomaqués d'apprendre que le gouvernement peut emprunter autant d'argent comparativement aux déficits officiels. Il se trouve que quand le gouvernement emprunte de l'argent pour accorder des prêts ou effectuer des investissements par l'intermédiaire d'une société d'État, par exemple, ces transactions ne sont pas forcément comptabilisées en tant que dépenses pour le déficit annuel. Est-ce qu'on saura pourquoi un contrat a été accordé à telle entreprise plutôt qu'à une autre? Quand un problème se manifestera, le ministre va-t-il en assumer la responsabilité ou est-ce que nous nous ferons dire que la faute incombe à la société d'État? Lorsqu'une décision du gouvernement tourne au vinaigre, ce sont les contribuables canadiens qui en font les frais.

J'en viens à un autre volet du projet de loi que je trouve particulièrement troublant: le gouvernement propose d'élargir le pouvoir de conclure des marchés pour la défense sans appel de soumissions concurrentiel. Je sais que, dans certaines circonstances, c'est logique de s'y prendre comme ça. Lorsque l'armée a besoin de quelque chose de toute urgence ou qu'une seule entreprise est en mesure de fournir tel ou tel équipement, il faut de toute évidence procéder rapidement. Néanmoins, quand je considère la liste des exceptions proposées, je suis stupéfaite de l'énorme marge de manœuvre que laisse le libellé dans certains cas. Je me demande comment le Parlement pourra s'acquitter de son rôle.

● (1325)

Si le gouvernement peut soustraire un contrat au processus d'appel d'offres, comment les contribuables peuvent-ils savoir qu'ils en ont pour leur argent? Comment les entreprises canadiennes peuvent-elles avoir l'assurance d'avoir été traitées équitablement? Quelles mesures de protection empêcheront le favoritisme politique de s'immiscer dans des décisions qui devraient être prises en fonction des besoins réels des militaires canadiens?

Je vais donner un autre exemple qui illustre l'importance de ces mesures de protection. Les Canadiens ont récemment entendu le premier ministre affirmer que le Canada a besoin de millions de drones militaires. Je n'ai pas pu m'empêcher de me demander qui fabriquerait ces drones et selon quel processus ce contrat serait attribué. Eh bien, il se trouve qu'un certain Eliot Pence, qui siège à un conseil consultatif sur le commerce aux côtés du premier ministre, a fondé une entreprise appelée Dominion Dynamics il y a un peu plus d'un an. Celle-ci a depuis obtenu 139 millions de dollars de la société d'investissement Georgian. De plus, David Court, président du conseil consultatif de Georgian, siège au conseil d'administration de Brookfield et occupait auparavant un poste de direction chez Brookfield lorsque le premier ministre en était le président. Curieusement, Georgian a récemment obtenu des contrats de défense liés à la production de drones, dont la valeur pourrait se chiffrer à des millions, voire à des milliards de dollars.

Si l'Agence de l'investissement pour la défense devient une société d'État, ce genre de manigances deviendra beaucoup plus facile à faire. Des contrats seront attribués à de toutes nouvelles entreprises qui n'ont pratiquement aucun bilan, simplement parce que quelqu'un possède les bons contacts. Est-ce que ça nous rappelle quelque chose? Si le gouvernement veut élargir les pouvoirs en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs uniques tout en confiant l'approvisionnement à une société d'État, ne devrions-nous pas exiger plus de reddition de comptes, et non moins?

J'ai soulevé une préoccupation semblable lorsque M. Guzman a comparu devant le comité, plus tôt cette année. Je lui ai demandé si les fonds destinés à la défense risquaient d'être dépensés en fonction de leurs résultats sur le marché plutôt que pour donner à nos troupes le bon équipement au bon moment. Il a répondu que les dépenses en matière de défense allaient servir à générer de la croissance économique au Canada. Il a dit que le ministère de la Défense nationale devait « être ouvert à plus d'une solution ». Cela signifie-t-il qu'il pourrait ne pas obtenir ce dont il a besoin parce qu'un ami d'un ami lance une nouvelle entreprise qui fabrique des répliques de lunettes de vision nocturne? Est-ce que c'est ce qu'il voulait dire quand il a dit qu'il faut être ouvert à plus d'une solution?

Bien sûr, je veux que les entreprises canadiennes bénéficient de contrats d'approvisionnement en matière de défense. Nous avons des fabricants remarquables dans notre pays, et j'aimerais qu'une plus grande partie de l'équipement utilisé par nos forces armées soit fabriqué ici même, au Canada. Si nous envoyons de jeunes pilotes canadiens dans des situations dangereuses, leurs mères voudront savoir que l'avion qu'ils pilotent a été choisi parce que c'était le bon avion pour faire ce travail. Elles ne veulent pas que des relations politiques ou des annonces d'investissement empêchent l'achat du bon équipement. Le gouvernement dit qu'il y aura toujours une surveillance, un conseil d'administration, des vérifications et l'obligation de faire rapport, mais je veux savoir ce qui se passe avant la signature de ces énormes contrats, et pas seulement quand on en fait rapport par la suite.

Parfois, le problème n'est pas qu'il nous manque une autre organisation, c'est que les organisations que nous avons déjà ne travaillent pas ensemble efficacement. Comme dans toute entreprise, on sait ce qui arrive quand trop de personnes participent à une prise de décision et que personne ne veut en assumer la responsabilité. Tout ralentit, les coûts commencent à grimper et, tôt ou tard, quelqu'un doit intervenir et régler le problème. On ne règle pas ce problème en remettant le chéquier de l'entreprise à quelqu'un en lui disant qu'il peut prendre les décisions, puis poser moins de questions.

Les Forces armées canadiennes attendent depuis assez longtemps l'équipement dont elles ont besoin, et nous voulons qu'il leur soit livré le plus rapidement possible, mais nous voulons aussi savoir que, quand on dépense des milliards de dollars, quelqu'un surveille l'argent. Si le gouvernement peut créer une nouvelle agence une année, décider qu'il faut la remplacer l'année suivante et demander ensuite au Parlement de donner au nouvel organisme encore plus de pouvoirs, nous avons toutes les raisons de nous demander si nous sommes en train de régler un problème ou si on nous dit, comme dans *Le Magicien d'Oz*, de ne pas prêter attention à l'homme derrière le rideau.

Jusqu'à présent, la seule chose qui progresse à une vitesse jamais vue depuis une génération semble être la création d'un appareil bureaucratique plus pesant. Combien de fois le gouvernement libéral s'attend-il à ce que les Canadiens croient au même discours? C'est une agence de plus, une réorganisation de plus et une promesse de plus de réduire les formalités administratives, et, maintenant, les libéraux veulent encore plus de pouvoir pour dépenser des milliards. Quand quelqu'un devra-t-il enfin répondre des résultats?

Ordres émanant du gouvernement

● (1330)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il semble que les conservateurs souhaitent de plus en plus débattre du projet de loi C-40, et je les comprends. Ils n'aiment pas les sociétés d'État, même si, à l'échelle nationale, celles-ci donnent des résultats exceptionnels au Canada, tout comme elles le font à l'échelle provinciale, notamment en Colombie-Britannique, la province de la députée, qui compte de nombreuses sociétés d'État.

En réalité, les sociétés d'État sont tenues de rendre des comptes, car même si elles sont indépendantes, un ministre est généralement rattaché à chacune d'entre elles. Elles publient des rapports annuels et doivent se conformer à toute une série d'exigences en matière de responsabilité et de transparence. Cependant, la ligne de parti des conservateurs semble être de s'opposer à tout prix au projet de loi C-40.

Nous étudions présentement le projet de loi C-31. Pourquoi la députée souhaite-t-elle parler de sociétés d'État...

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Cloverdale—Langley City a la parole.

● (1335)

Tamara Jansen: Monsieur le Président, j'ai suffisamment d'expérience dans le monde des affaires pour savoir que, quand un problème survient, on ne le résout pas automatiquement en modifiant l'organigramme. Il faut d'abord cerner le problème.

Le gouvernement a créé l'Agence de l'investissement pour la défense en promettant que les processus d'approvisionnement se feraient à une vitesse jamais vue depuis des générations, mais à peine un an plus tard, il propose déjà une nouvelle restructuration. Je pense qu'il est légitime de s'interroger à ce sujet. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans le plan initial? Quelles procédures d'approbation étaient à l'origine des retards? Qu'est-ce qui s'est réellement amélioré? En quoi une nouvelle réorganisation permettra-t-elle de résoudre les problèmes?

Au bout du compte, les soldats, les marins et les aviateurs canadiens n'ont pas besoin d'un nouvel organigramme. Ils ont besoin que les équipements leur soient livrés.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, la députée a fait remarquer, vers la fin de son discours, que le gouvernement n'agissait pas assez rapidement. Nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-31. Il date du budget de l'année dernière, et pourtant, jeudi, les libéraux présenteront le budget de l'année prochaine.

Ce sont les libéraux qui gèrent eux-mêmes le calendrier. Ce sont eux qui établissent le programme, et pourtant, nous en sommes là. Ils ont adopté une loi d'exécution du budget, et nous en sommes maintenant à une deuxième loi d'exécution du budget, car ils ont tellement bâclé la première qu'ils ont dû en présenter une deuxième.

Je me demande si ma collègue a d'autres réflexions à partager sur la lenteur avec laquelle le gouvernement agit, au point de se retrouver dans la situation actuelle.

Tamara Jansen: Monsieur le Président, ce qui me frustre le plus, c'est que nous avons déjà entendu ces promesses. On nous a dit que l'Agence de l'investissement pour la défense éliminerait la bureaucratie inutile, accélérerait le processus décisionnel et permettrait enfin de fournir le matériel nécessaire à nos forces armées. Aujourd'hui, à peine un an plus tard, on nous dit qu'il faut restructurer l'Agence.

Les contribuables veulent savoir ce qui a été concrètement accompli avec les sommes qui ont été dépensées. Les délais d'approvisionnement ont-ils été améliorés? Les approbations inutiles ont-elles été éliminées? Les militaires obtiennent-ils leur matériel plus rapidement? Les annonces et les cérémonies de signature font d'excellents communiqués de presse, mais elles ne protègent pas les Canadiens et ne défendent pas notre souveraineté.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la réalité est fort simple. Depuis les dernières élections fédérales, il y a 18 mois, le gouvernement a transformé l'approvisionnement militaire en créant une société d'État. Les sociétés d'État ont démontré leur grande efficacité à produire des résultats concrets.

Le premier ministre et son gouvernement ont augmenté les dépenses militaires à 2 % du PIB du Canada. Si la députée veut soutenir les hommes et les femmes des forces armées, je crois que le Parti conservateur doit revenir sur sa position sur les sociétés d'État et reconnaître la capacité de ces dernières à agir plus rapidement et plus efficacement.

Tamara Jansen: Monsieur le Président, il semble que le gouvernement cherche à éviter toute transparence en injectant tout cet argent, comme l'a mentionné la directrice parlementaire du budget, dans des sociétés d'État. Il est très important que nous montrions aux Canadiens que les contribuables en ont pour leur argent.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, qu'est-ce que ma collègue pense du fait que les libéraux ont créé deux classes d'aînés, les aînés de 65 à 74 ans et ceux de 75 ans et plus? Ces derniers ont eu une bonification de la pension de la Sécurité de la vieillesse, mais pas les plus jeunes.

[*Traduction*]

Tamara Jansen: Monsieur le Président, selon ce que j'ai entendu de l'interprétation, le député ne semble pas avoir posé une question, mais je le remercie.

Comme toujours, je suis très préoccupée par la situation des aînés, notamment en ce qui concerne les problèmes d'abordabilité. J'entends tant de personnes dans ma circonscription dire qu'elles ont du mal à se nourrir et qu'elles ont recours aux banques alimentaires. C'est une honte.

[*Français*]

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Un projet de loi budgétaire devrait d'abord répondre aux préoccupations des Canadiennes et des Canadiens, soit le coût de la vie, la croissance économique, la création d'emplois, le logement et la saine gestion des finances publiques.

Or, lorsqu'on examine attentivement le projet de loi C-31, on découvre autre chose. On découvre un gouvernement qui propose, dans plusieurs domaines, de transférer plus de pouvoirs décisionnels à ses ministres et à l'appareil gouvernemental. Ce sont des pouvoirs pour le ministre des Finances et du Revenu national, des pouvoirs pour le ministre des Transports, des pouvoirs supplémentaires en matière d'approvisionnement en défense, et même de nouveaux pouvoirs fédéraux concernant les droits miniers dans le Nord.

Ce qui m'inquiète, ce n'est pas simplement l'augmentation des pouvoirs, c'est aussi le fait qu'il faut savoir qui surveillera leur utilisation, qui rendra des comptes et qui protégera les Canadiens, lorsque de mauvaises décisions seront prises. En effet, au bout du compte, il s'agit de l'argent des contribuables, de leurs droits et de la confiance qu'ils accordent à leurs institutions.

Aujourd'hui, je veux m'attarder sur un exemple particulièrement préoccupant de cette tendance. Il s'agit de l'article 51 du projet de loi C-31 qui accorde à l'Agence du revenu du Canada de nouveaux pouvoirs de produire des déclarations de revenus au nom de certains Canadiens sans obtenir leur consentement explicite. Lors de l'étude article par article du projet de loi au Comité permanent des finances, j'ai présenté un amendement visant à protéger les contribuables des erreurs contenues dans les déclarations produites par l'Agence du revenu du Canada.

Je me permettrai de lire cet amendement tel que je l'ai proposé.

> Que le projet de loi C-31, à l'article 51, soit modifié par substitution, aux lignes 13 à 22, page 66, de ce qui suit:
>
> « b) il est entendu que le particulier n'est pas responsable des énoncés erronés ou des omissions dans la déclaration produite par le ministre. »

Cet amendement était pourtant très simple. Il visait à établir un principe fondamental. Lorsque le gouvernement produit une déclaration des revenus au nom d'un citoyen, ce dernier ne devrait pas être tenu responsable des erreurs ou des omissions contenues dans une déclaration qu'il n'a pas lui-même préparée ni expressément approuvée.

Pour comprendre pourquoi cet amendement était nécessaire, il faut examiner ce que prévoit actuellement l'article 51.

Le gouvernement souhaite permettre à l'Agence du revenu du Canada de produire automatiquement des déclarations du revenu pour certaines personnes à faible revenu, afin de leur permettre d'accéder aux prestations auxquelles ils ont droit.

Je tiens à préciser que nous sommes tous favorables à ce que les Canadiens puissent recevoir les prestations auxquelles ils sont admissibles. Toutefois, le problème se trouve dans la manière dont le gouvernement souhaite procéder. Selon le mécanisme proposé, le contribuable recevrait un avis de l'Agence du revenu du Canada et disposerait de 90 jours pour vérifier les renseignements, signaler des corrections ou refuser la production de sa déclaration. S'il ne le produit pas dans ce délai, l'Agence pourra produire sa déclaration en son nom sans qu'il ait donné son consentement explicite.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que ce projet de loi prévoit que certaines erreurs ou omissions que le contribuable n'a pas signalées peuvent lui être attribuées. Autrement dit, le gouvernement prépare la déclaration, mais le citoyen pourrait devoir répondre d'informations erronées qu'il n'a jamais personnellement approuvées. C'est précisément ce que mon amendement cherchait à empêcher.

Prenons un exemple très concret. Une personne âgée reçoit un avis de l'Agence du revenu du Canada. Elle ne comprend pas nécessairement toutes les implications fiscales du document. Elle croit peut-être qu'il s'agit d'une simple communication administrative et ne réalise pas qu'elle doit vérifier les renseignements que possède déjà le gouvernement. On peut aussi penser à une personne à faible revenu qui déménage fréquemment, qui traverse une période difficile ou qui n'a pas encore facilement accès à Internet. Ces personnes pourraient manquer l'avis, ne pas comprendre les démarches nécessaires et entreprendre ou tout simplement ignorer qu'un renseignement est incomplet.

● (1340)

Après 90 jours, l'Agence pourrait produire sa déclaration. Si une erreur ou une omission n'était pas corrigée, cette personne pourrait ensuite devoir composer avec les conséquences fiscales qui en découlent.

Tenir un individu responsable d'erreurs contenues dans une déclaration qu'il n'a pas produite et qu'il n'a jamais expressément approuvée est inacceptable. Depuis quand l'absence de réponse à une lettre du gouvernement constitue-t-elle un consentement éclairé? Pourquoi le gouvernement devrait-il pouvoir transférer aux citoyens la responsabilité des renseignements qu'il a lui-même utilisés pour préparer une déclaration?

Notre amendement cherchait simplement à protéger les Canadiens contre ce risque. Pourtant, lorsque nous l'avons présenté en comité, les députés libéraux ont voté contre. Ils ont rejeté une disposition qui aurait clairement établi que les contribuables ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions dans les déclarations produites pour eux par le ministre. Ce qui rend cette décision encore plus préoccupante, c'est que nous ne sommes pas les seuls à avoir soulevé ces inquiétudes.

L'ombudsman des contribuables du Canada, M. François Boileau, a lui-même exprimé des réserves importantes au sujet de ce mécanisme. Dans son mémoire au Comité permanent des finances, il a recommandé de ne pas adopter les dispositions proposées sur la production réputée des déclarations du revenu. En effet, il existe des risques d'erreur, de confusion et d'interruption de prestations. L'ombudsman a notamment souligné qu'un système dans lequel le contribuable examine et confirme les renseignements avant la production de sa déclaration offrirait de meilleures protections. Il a aussi proposé, si le gouvernement décidait, malgré tout, d'aller de l'avant, des mesures de protection supplémentaires. Nous parlons ici de l'ombudsman des contribuables. Son rôle est précisément de défendre le droit des citoyens dans leurs interactions avec l'Agence du revenu du Canada. Lorsqu'une personne chargée de surveiller l'équité des services fiscaux nous avertit des risques d'un nouveau mécanisme, nous avons le devoir de l'écouter.

D'autres questions méritent également notre attention. Le gouvernement présente cette mesure comme l'une des façons de faciliter l'accès à la prestation, mais l'ombudsman a aussi souligné que les délais prévus pourraient entraîner des interruptions de versement.

Pensons-y. On propose un système censé aider les personnes à faible revenu à obtenir leurs prestations, mais ce système pourrait, dans certaines circonstances, retarder le moment où ils vont les recevoir. Nous devons donc nous demander si le gouvernement a réellement conçu le mécanisme le plus efficace et le plus sécuritaire pour les citoyens.

Il existe pourtant une approche beaucoup plus raisonnable. L'Agence du revenu du Canada peut préparer les renseignements à l'avance. Elle peut simplifier les formulaires. Elle peut communiquer avec les contribuables admissibles. Elle peut les accompagner pour qu'ils obtiennent les prestations auxquelles ils ont droit. Avant qu'une déclaration soit produite en leur nom, ils devraient obtenir une confirmation claire.

Pour ce qui est d'aider les Canadiens, c'est oui; pour ce qui est de décider à leur place et de leur transférer les risques, c'est non.

Je veux maintenant attirer l'attention de la Chambre sur un deuxième problème que nous avons tenté de corriger en comité. L'article 51 prévoit également que le ministre du Revenu national peut établir à sa discrétion toute autre condition permettant de déterminer les contribuables pour lesquels l'Agence pourra produire une déclaration du revenu. Autrement dit, le Parlement serait appelé à accorder au ministre le pouvoir d'ajouter des conditions d'admissibilité sans que celles-ci soient toutes claires et définies dans la loi.

Lors de l'étude du projet de loi, j'ai demandé aux représentants du gouvernement de nous donner des exemples concrets de ces autres conditions. Il y a eu un silence radio. Ils n'ont pas été capables de donner une définition claire. Ils n'ont pas été capables de donner un quelconque exemple. On va donner cette liberté de toute autre condition.

J'aurais encore beaucoup à dire sur le projet de loi C-31, mais présentement, on voit que le gouvernement libéral n'a fait preuve d'aucune écoute, ni pour les amendements, ni pour les propositions de l'ombudsman.

● (1345)

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, dont j'apprécie beaucoup l'allocution.

Dans le rapport sur la politique monétaire, un document récemment produit, on voit très bien que même le gouverneur de la Banque du Canada, dans ses analyses, prend exemple de la mégadéduction qui se retrouve dans le projet de loi.

La mégadéduction va permettre à des entreprises d'avoir accès à du capital et de pouvoir investir davantage dans une période d'incertitude avec nos voisins du Sud.

Cette mégadéduction vaut la peine d'être notée; il s'agit d'une politique monétaire canadienne ayant des effets importants sur nos entreprises et l'investissement.

J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, je remercie de sa question mon collègue, que j'apprécie également. Cet homme a passé plus de 20 ans dans le domaine bancaire, et j'ai la chance de siéger avec lui au Comité permanent des finances.

Ce que j'ai retenu, ce matin, de la part du gouverneur de la Banque du Canada, c'est qu'il nous disait que le prix de l'essence et du diésel, présentement, ce sont les entrepreneurs qui prennent une partie de la charge, mais que cette surcharge de l'essence va rester pendant des années et que, malheureusement, c'est le contribuable qui va devoir payer l'augmentation du prix du diésel et de l'essence.

C'est pour cette raison que, de notre côté de l'allée, on demande de retirer la taxe sur le diésel et sur l'essence pour donner un peu d'oxygène aux contribuables.

● (1350)

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, je voudrais savoir ce que mon collègue pense du fait qu'une mesure qui aurait dû se retrouver dans le projet de loi C-31 en est absente. Je parle des transferts en santé.

Reculons dans le temps. Le gouvernement s'était engagé, il y a longtemps, à continuer de payer 50 % des dépenses en santé. Maintenant, ça a baissé à 22 %.

Dans le projet de loi C-31, on demandait de verrouiller les transferts à 6 %, mais rien n'a été fait. Ainsi, l'année prochaine, ça pourrait retomber à 3 %. Or notre système de santé connaît déjà des difficultés. Si ça devait descendre à 3 %, ce serait catastrophique.

Qu'en pense mon collègue?

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, on le voit dans les intérêts sur la dette. Celle-ci était de 700 milliards de dollars à l'arrivée des libéraux au pouvoir; elle s'élève maintenant à 1 400 milliards de dollars. On paie 58 milliards de dollars d'intérêt sur la dette. C'est plus que tout l'argent qu'on investit en santé.

Si la gestion des finances publiques était meilleure et plus saine, on paierait moins d'intérêt et on pourrait prendre cet argent pour l'investir dans le réseau de la santé du pays.

[*Traduction*]

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): J'ai trouvé le député intéressant, monsieur le Président.

Pour revenir sur la question précédente, je rappelle que le gouvernement a engrangé 130 milliards de dollars de plus en recettes fiscales en 2025 qu'en 2020. Qu'est-ce que les Canadiens ont obtenu pour ces 130 milliards de dollars supplémentaires? Rien. Les Canadiens n'en ont tiré absolument aucun bénéfice, si ce n'est le privilège de payer davantage de taxes et d'impôts.

Mon collègue a-t-il une idée de ce que le gouvernement pourrait faire d'autre que de les obliger à verser 130 milliards de dollars de plus au fisc?

[*Français*]

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, c'est la culture libérale qu'il faut changer, celle qui consiste à toujours dépenser sans compter. C'est ainsi que les libéraux gèrent les finances du pays, présentement.

On a des revenus importants supplémentaires, mais on continue d'augmenter les dépenses sans les contrôler. C'est leur façon de faire. On le dit également de ce côté-ci de la Chambre: la taille de l'État ne cesse d'augmenter sans jamais offrir plus de services aux Canadiens et aux Canadiennes.

[*Traduction*]

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au nom des femmes et des hommes des Forces armées canadiennes qui servent à la garnison de Petawawa, au sujet du projet de loi C-31, le projet de loi omnibus d'exécution du budget des libéraux. Ce projet de loi ferait de l'Agence de l'investissement pour la défense un organisme autonome.

Les Canadiens qui nous regardent à la maison doivent savoir qu'il s'agit d'un projet de loi différent du projet de loi C-40, qui transforme en une société d'État l'Agence de l'investissement pour la défense, qui était un organisme autonome. Si le projet de loi C-40 est adopté, toute la partie du projet de loi C-31 sur la Loi sur la production de défense sera abrogée. Si cette logique semble déroutante pour les Canadiens, c'est simplement parce que le gouvernement libéral nage dans l'improvisation complète.

Le premier ministre a fait campagne en promettant de construire à un rythme jamais vu depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis les élections, il ne cesse de faire des annonces afin de donner l'impression qu'il agit. Au lieu d'entreprendre le travail difficile de réforme de l'approvisionnement gouvernemental, le premier ministre a choisi la voie facile et a annoncé une nouvelle structure bureaucratique. Il a convaincu son ami personnel de diriger cette nouvelle structure, puis a fait de cet ami le fonctionnaire le mieux payé au pays.

Or, lorsque cet ami du premier ministre est entré en fonction, il a découvert à quel point le système d'approvisionnement défaillant du gouvernement lui liait les mains. Les libéraux ont donc concocté le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui afin de créer une agence autonome. Quand le copain du premier ministre a appris que, même si cette agence était indépendante, celle-ci restait empêtrée dans le système d'approvisionnement défaillant des libéraux, il a menacé de démissionner. Pris de panique, les libéraux se sont empressés de trouver une solution.

La démission, après seulement un an, d'un ami proche du premier ministre aurait soulevé de sérieuses questions quant à la compétence de ce dernier. Le premier ministre ayant bâti toute son image de marque autour de sa réputation de technocrate compétent, la plus grande crainte des libéraux est que les Canadiens en viennent à le voir comme un autre requin de la finance qui cherche à leur vendre un stratagème d'investissement servant ses propres intérêts. Les Canadiens espéraient avoir un Winston Churchill, mais ils ont plutôt eu droit au loup de Wall Street. Seul le premier ministre Brookfield pouvait prendre un projet de loi sur l'approvisionnement en matière de défense et le transformer en portefeuille d'investissements.

Ce projet de loi permettrait au ministre désigné de passer des marchés à fournisseur unique. Il lui permettrait aussi d'acheter des actions d'entreprises, puis d'accorder des contrats à ces mêmes entreprises dans lesquelles il a investi, sans appel d'offres. Lorsque le gouvernement devient à la fois le propriétaire, l'organisme de réglementation et le client, on ne parle plus simplement d'un conflit d'intérêts, mais d'un conflit de fonctions.

Des objectifs contradictoires expliquent les défaillances du système d'approvisionnement en matière de défense sous le gouvernement libéral. L'objectif du ministre de la Défense est de fournir aux Forces armées canadiennes l'équipement, les armes et les munitions dont elles ont besoin pour s'entraîner et combattre. L'objectif du ministre de l'Approvisionnement est d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables. L'objectif de la ministre de l'Industrie est de détourner les contrats vers les circonscriptions libérales. Lors du débat sur le projet de loi C-40, les députés libéraux se réjouissaient ouvertement des sommes investies dans leur circonscription. Ce que ces députés oublient toujours, c'est que cet argent provient au départ des contribuables. Ensemble, le projet de loi dont nous sommes saisis et le projet de loi C-40 concentreraient les pires aspects de l'approvisionnement en matière de défense sous les libéraux en une seule société d'État qui n'aurait de comptes à rendre à personne.

Nous savons déjà comment fonctionne le gouvernement libéral. En mars dernier, celui-ci a annoncé qu'il avait attribué un contrat à fournisseur unique pour une dalle de béton à Canso, en Nouvelle-Écosse. Ce contrat de soi-disant port spatial est évalué à 200 millions de dollars. Pire encore, le bail a été antidaté. Résultat: les contribuables ont payé un an de loyer avant même que la décision de louer la dalle ne soit prise. On ne lance pas des fusées dans le passé. Les contribuables n'en ont pas eu pour leur argent. Cela défie toute logique.

Après l'annonce officielle de cette entente de faveur par le gouvernement libéral, la valeur des actions de l'entreprise a explosé. Le principal actionnaire de ce prétendu port spatial a vendu une partie de ses actions, a utilisé les fonds publics pour exercer ses options d'achat et a empoché plus de 1 million de dollars. Il a gardé toutes ses actions; les contribuables, eux, ont hérité de la facture.

Il serait difficile de trouver un exemple plus flagrant de copinage libéral: le premier ministre, ancien dirigeant de Brookfield, retire 200 millions de dollars à la Défense nationale, coupe de 10 % le budget opérationnel des Forces armées canadiennes et dirige ces fonds vers une société de port spatial dont le conseil d'administration comprend un ancien premier ministre libéral. Après l'adoption du projet de loi C-40, il faut s'attendre à davantage de ce genre de décisions et à encore moins de reddition de comptes.

● (1355)

Malheureusement pour les libéraux, le dernier rapport de la vérificatrice générale sur l'approvisionnement en matière de défense fait nettement comprendre pourquoi ce projet de loi ne changera rien du tout à l'approvisionnement en défense au Canada. Elle s'est penchée sur la gestion des munitions au ministère de la Défense. D'après ses constatations, les achats de munitions d'utilisation régulière pour l'entraînement ne suivent pas la demande actuelle, et la réserve stratégique est gravement inférieure à ce qu'elle devrait être. Voici un passage du rapport qui en dit très long:

> Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada, avait quatre accords relatifs aux sources stratégiques avec des entreprises canadiennes pour produire des munitions et/ou des explosifs dans le cadre du Programme d'approvisionnement en munitions. Ces accords doivent être révisés et renouvelés au moins tous les cinq ans. Nous avons constaté que deux des quatre accords étaient échus depuis plus de trois ans. Les fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada nous ont dit qu'un manque de personnel avait contribué au retard dans la révision et le renouvellement des accords.

Le gouvernement a hypertrophié l'appareil bureaucratique plus rapidement que tout autre gouvernement du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale, même que le nombre de fonctionnaires qu'il a ajoutés en 11 ans dépasse le nombre de fonctionnaires qu'il y avait pendant la Seconde Guerre mondiale.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1400)

[*Traduction*]

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, la crise climatique est le plus grand défi de notre époque. C'est une question existentielle, et notre réponse déterminera l'avenir que nous léguerons à tous ceux qui nous suivront.

Ce mois-ci, je participerai à la COP31, où des pays du monde entier se réuniront pour proposer des solutions. J'y apporterai un message simple: tous les politiciens de toutes les allégeances ont le devoir de protéger notre précieuse planète. C'est un devoir sacré, et le Canada a les compétences, les ressources et le sens des responsabilités nécessaires pour montrer la voie.

En investissant dans les énergies renouvelables, les infrastructures durables et les emplois verts de qualité, nous pouvons respecter notre environnement et renforcer notre économie, mais le leadership exige une dose de courage. Or, les libéraux affaiblissent des mesures climatiques essentielles, investissent dans les pipelines de combustibles fossiles et subventionnent les géants du pétrole et du gaz. Les néo-démocrates croient qu'il existe une meilleure voie. Si nous abordons ce défi avec ambition et détermination, le Canada pourra contribuer à bâtir le monde durable auquel aspirent les Canadiens pour toutes les générations à venir.

* * *

LE LAURÉAT DU PRIX DE L'INNOVATION DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU CANADA

L'hon. Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Monsieur le Président, la municipalité régionale d'York déploie des efforts considérables pour améliorer la vie des personnes en situation d'itinérance. Elle a lancé un programme pilote destiné aux personnes sans domicile fixe, c'est-à-dire une approche intégrée, fondée sur des données et centrée sur les gens, qui aide les personnes vulnérables à s'y retrouver dans des systèmes d'aide complexes grâce à des services globaux. Ce programme pilote a permis d'améliorer considérablement les résultats et a récemment reçu, ici même à Ottawa, le prix national de l'innovation décerné par l'Institut d'administration publique du Canada. Ce prix récompense une personne ou une organisation qui a apporté un changement exceptionnel ou mis en place une nouvelle façon de faire servant l'intérêt général.

Je tiens à féliciter le président du comité régional du logement et de la lutte contre l'itinérance, John Taylor, maire de Newmarket, pour son leadership, ainsi que le personnel de la région d'York pour leur travail remarquable. Je tiens également à rendre un hommage particulier à Cristina Taglione, directrice des programmes communautaires de lutte contre l'itinérance, qui a été ma cheffe de cabinet à Queen's Park. Je remercie toute l'équipe.

* * *

LES ÉMEUTES ANTI-SIKHS DE 1984

Amanpreet Gill (Calgary Skyview, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, les Canadiens sikhs ont commémoré l'anniversaire du génocide des sikhs de 1984, au cours duquel des milliers de sikhs ont été tués lors de violences orchestrées par l'État dans le pays qu'ils considéraient comme le leur.

En novembre 1984, Darshan Singh Grewal et son épouse enceinte, Tejinder Kaur, vivaient à Indore avec leurs deux enfants. Leur maison a été prise d'assaut par une foule armée, puis incendiée. Darshan Singh a été assassiné. Ses enfants ont survécu grâce à leur voisin hindou qui les a cachés sous son lit. Ce scénario s'est répété partout en Inde. Des milliers d'hommes sikhs ont été traînés hors de chez eux et brûlés vifs. Des femmes ont été agressées et des gurdwaras ont été attaqués. Tejinder Kaur a perdu son mari et tout ce que le couple possédait, mais elle a courageusement élevé ses filles, et aujourd'hui, cette famille est fière de vivre à Calgary.

Quarante-deux ans plus tard, les familles touchées n'arrivent toujours pas à obtenir justice. Aujourd'hui, nous rendons hommage à Sardar Darshan Singh Grewal et à toutes les victimes qui ont été brutalement assassinées lors du génocide des sikhs de 1984.

* * *

LA SYRIE

Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, récemment, alors que je me trouvais en Syrie au sein de la délégation canadienne, j'ai visité Yarmouk, où, rue après rue, les bombardements ont laissé les bâtiments en ruines. Nous y avons croisé trois enfants souriants qui rentraient de l'école. Lorsque nous leur avons demandé ce qu'ils voulaient faire plus tard, deux d'entre eux ont répondu qu'ils voulaient devenir ingénieurs et le troisième, médecin. Au début, j'ai trouvé cela peu réaliste, mais je me suis ensuite souvenu qu'après la Seconde Guerre mondiale, une grande partie de l'Europe ressemblait à Yarmouk et qu'elle avait été rapidement reconstruite grâce au plan Marshall.

La Syrie a besoin d'une aide similaire. La guerre civile a fait plus d'un million de morts et laissé plus de 80 000 personnes amputées. Les bombes ne coûtent pas cher. En une fraction de seconde, elles tuent, mutilent et détruisent des vies, mais il faut d'immenses ressources pour reconstruire. De plus, beaucoup de choses ne peuvent être ni reconstruites, ni effacées, ni pardonnées. Lors des procès de Nuremberg, il a été établi qu'une guerre d'agression est « le crime international suprême, ne différant des autres crimes de guerre que du fait qu'il les contient tous ».

Même si de nombreux dirigeants mondiaux actuels souhaiteraient qu'il en soit autrement, ces paroles restent d'actualité, et le jour viendra où, une fois de plus, ceux qui commettent des crimes de guerre devront rendre des comptes.

* * *

FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, pendant plus de 40 ans, il a lutté contre les feux de forêt et affronté des crues torrentielles, mais il n'a jamais reculé lorsqu'on faisait appel à lui. Au contraire, Dean Vincent a couru vers le danger pendant plus de 40 ans pour protéger ses amis et ses voisins de High River.

La semaine dernière, Dean a annoncé sa retraite bien méritée après 40 ans passés au sein du service d'incendie de High River. Sa carrière incarne ce qu'il y a de mieux dans le service public: la solidarité, la compassion et l'engagement. Son engagement lui a valu des distinctions comme la Médaille de l'Alberta pour les services d'urgence et la prestigieuse Médaille du gouverneur général pour services distingués, qui ont toutes reconnu son incroyable carrière de pompier, mais ce n'est pas cette reconnaissance qui le motivait. C'était son besoin d'aider les plus vulnérables.

Dean était toujours quelqu'un sur qui les gens pouvaient compter en cas de besoin. Au nom de la Chambre et de tous les habitants de High River, je remercie Dean de son temps et de son service. Je le félicite pour sa retraite, et je l'encourage vivement à passer du temps avec ses petits-enfants. Il l'a bien mérité.

● (1405)

[*Français*]

LA MÉDAILLE DU SOUVERAIN POUR LES BÉNÉVOLES

Daniel Gobeil (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, jeudi dernier, j'ai eu l'immense privilège d'accompagner M. Robert Dufour, qui a reçu la Médaille du souverain pour les bénévoles.

Robert a toujours eu le désir de venir en aide aux autres. Cette vocation l'a amené à devenir ambulancier, et une intervention à la fois, il a gagné le cœur de toute la population saguenéenne. Après 47 ans de carrière, il trouve encore important d'être toujours là pour ceux qui en ont le plus besoin.

Au-delà des urgences, il s'est impliqué, depuis 1988, auprès de la Caserne de jouets Saguenay de Chicoutimi. Sa présence dans la communauté ne passe jamais inaperçue. Sa joie de vivre est contagieuse. Quand on est à ses côtés, on se sent toujours vivant.

Je félicite M. Robert Dufour pour cette médaille, qu'il mérite grandement. Il a humblement donné sa vie pour les autres et je le remercie de son impact immense pour notre communauté.

* * *

[*Traduction*]

LA DIVALI ET LE BANDI CHHOR DIVAS

Dalwinder Gill (Calgary McKnight, PCC): Monsieur le Président, le 8 novembre, les membres des communautés hindoue, sikhe, jaïne et bouddhiste de l'ensemble du Canada célébreront la Divali et le Bandi Chhor Divas.

La Divali est la fête des lumières. Elle célèbre la victoire de la lumière sur les ténèbres et du bien sur le mal. C'est un moment propice aux nouveaux départs, à l'espoir et au rapprochement entre les communautés. Cette fin de semaine, partout au pays, les familles allumeront des diyas, prieront et partageront des friandises avec leurs voisins.

Pour les sikhs, le Bandi Chhor Divas est le jour de la libération. En 1619, Shri Guru Hargobind Sahib Ji a refusé de quitter la prison sans que 52 de ses compagnons d'incarcération soient libérés en même temps que lui. Son exemple nous rappelle que nous devons faire ce qui est juste même quand c'est difficile, et que nous devons toujours nous tenir aux côtés de ceux qui sont en difficulté ou dans le besoin.

Je souhaite à tous les habitants du Nord-Est de Calgary et de l'ensemble du Canada une joyeuse Divali et un excellent Bandi Chhor Divas.

* * *

CHARLES NOVOGRODSKY

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Charles Novogrodsky, un homme qui a eu une belle vie.

Charlie et son épouse, Myra, sont arrivés des États-Unis dans les années 1960 parce qu'ils s'opposaient à la guerre. Ils sont tombés amoureux de Toronto, cette ville multiculturelle où ils pouvaient être ancrés dans leur identité juive et prendre part à l'incroyable diversité de langues, de cultures, de sports et de mets chers à leurs voisins.

Charlie a consacré sa vie aux droits de la personne, à la justice sociale et au service communautaire. Il a notamment montré son leadership au conseil scolaire de Toronto et au centre communautaire communautaire juif Miles Nadal, ainsi que comme cofondateur d'Amistad Canada et consultant en matière de droits de la personne et d'équité.

Charlie avait une belle âme et les yeux pétillants, et il n'a jamais cessé d'apprendre. Il manquera beaucoup à Myra, à leurs fils Noah et Tobias, à leurs petits-enfants et à la communauté qu'ils ont bâtie ensemble et dont je me sens privilégiée de faire partie.

Que son souvenir soit pour nous tous une source de réconfort.

* * *

L'ÉCONOMIE

Glen Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre est arrivé au pouvoir en promettant l'abordabilité et des dépenses responsables. Vingt mois plus tard, les Canadiens paient le prix de ses promesses non tenues.

Dans un contexte d'incertitude économique et de droits de douane américains, les libéraux ne font qu'empirer les choses. Le gouvernement dépense de l'argent à un rythme record et enregistre le déficit le plus élevé de l'histoire du Canada en dehors de la pandémie de COVID.

Qu'obtiennent les Canadiens en retour? Tout coûte plus cher, les taux d'intérêt augmentent et le recours aux banques alimentaires atteint des sommets.

Selon l'Armée du Salut, près d'un Canadien sur trois saute des repas ou mange moins parce qu'il n'a pas les moyens de faire l'épicerie, et la moitié des Canadiens puisent dans leurs économies rien que pour subvenir à leurs besoins de base.

Les conservateurs examineront attentivement le budget fédéral de jeudi et se battront pour des mesures qui permettront aux Canadiens de dépenser moins, qui protégeront des emplois, qui feront passer le Canada en premier et qui récompenseront le travail acharné. Cela signifie réduire la dette et le déficit, prolonger l'allégement de la taxe sur les carburants et supprimer définitivement la taxe liée à la norme sur les combustibles propres.

Les Canadiens ont besoin d'un répit, et non de nouvelles promesses que les libéraux ne tiendront pas.

* * *

● (1410)

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois tient à souligner aujourd'hui la Semaine nationale des personnes proches aidantes.

C'est l'occasion comme société de remercier les proches de personnes en perte d'autonomie pour tout le travail invisible qu'elles accomplissent par amour. C'est aussi l'occasion de rappeler à ces personnes, majoritairement des femmes, l'importance de ne pas se perdre. Je leur suggère de bien prendre soin d'elles-mêmes tout au long de cette épreuve, car, au bout du compte, c'est leur santé qui leur permet d'aider les autres.

Je tiens également à remercier tous les organismes qui viennent en aide aux proches aidants, qu'il s'agisse de groupes d'entraide, de services de répit, d'aide à domicile et j'en passe. Cette semaine doit aussi servir à briser l'isolement et l'incompréhension de la réalité de ces personnes dévouées. En effet, 62 % des personnes proches aidantes considèrent que leur employeur ne comprend pas ce qu'elles vivent. Elles sont même nombreuses à cacher leur statut dans leur milieu de travail.

Cette semaine, offrons-leur notre solidarité et, surtout, écoutons-les. Nous sommes avec elles.

* * *

[*Traduction*]

LA FONDATION DU SAUMON DU PACIFIQUE

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le saumon sauvage est essentiel à la santé écologique, culturelle et économique de la Colombie-Britannique et du Canada. Il contribue au maintien des écosystèmes, constitue une source de nourriture indispensable pour de nombreuses espèces sauvages, soutient les collectivités côtières et revêt une grande importance pour les peuples autochtones, dont je fais moi-même partie. Quand j'étais jeune, je pêchais dans le fleuve Fraser à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles, mais le saumon sauvage subit des pressions croissantes attribuables à la perte d'habitats, aux changements climatiques, au réchauffement des eaux et à d'autres menaces.

Pour protéger ce poisson remarquable, il faut de toute urgence agir de concert afin de restaurer les habitats, de protéger les voies migratoires, de renforcer les efforts de conservation et de préserver des populations de saumon en santé pour les générations futures. Je tiens à remercier les représentants de la Fondation du saumon du Pacifique d'être sur la Colline du Parlement aujourd'hui et de préconiser la protection et le rétablissement du saumon sauvage du Pacifique. Leur leadership, leur expertise scientifique et leur engagement à rassembler les collectivités, qui contribuent à sensibiliser la population et à favoriser la prise de mesures concrètes, ne passent pas inaperçus. En travaillant ensemble, nous pouvons protéger le saumon sauvage ainsi que les écosystèmes et les collectivités qui en dépendent.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Corey Tochor (Saskatoon-Est, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis d'être différent ainsi que de défendre les Canadiens et notre avenir. Au lieu, il a prouvé à maintes reprises qu'il est pareil aux libéraux d'avant et qu'il prend des décisions qui suivent la même vieille recette. Son gouvernement libéral a doublé les déficits. Le Canada a le plus grand déficit en dehors de la période de la pandémie et les dépenses les plus élevées par rapport au PIB depuis la crise de l'endettement des années 1990. Qui était aux commandes pendant cette période? C'était les mêmes bons vieux libéraux. Ils ont fait grimper le coût de la vie en augmentant les impôts, en doublant les déficits et en faisant des dépenses inflationnistes, de sorte que les Canadiens ordinaires sont maintenant incapables de subvenir à leurs besoins essentiels.

S'ils veulent prétendre qu'ils ne sont pas comme les libéraux d'avant, il est temps qu'ils le prouvent en réduisant la dette et les déficits, en éliminant les taxes fédérales sur le diésel jusqu'à la fête du Canada, en suspendant la TPS sur le carburant jusqu'à l'été prochain et en supprimant définitivement la taxe liée à la norme sur les combustibles. Sinon, c'est toujours la même chose qu'avant avec les libéraux, et les Canadiens ne peuvent plus se permettre cela.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU DIABÈTE

Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, novembre est le Mois de la sensibilisation au diabète au Canada, où environ 3,9 millions de personnes sont actuellement atteintes de cette maladie. Toutes les trois minutes, un Canadien reçoit un diagnostic de diabète, une maladie qui a de graves répercussions sur la santé.

Il y a six ans, j'ai présenté le projet de loi C-237, qui a établi le cadre national de lutte contre le diabète. Je tiens à souligner les efforts d'organismes comme Diabète Canada, Percée DT1, l'Association nationale autochtone du diabète, Action contre le diabète Canada, Diabète Québec, le Réseau mondial des parlementaires pour le diabète et bien d'autres qui accomplissent un excellent travail de mobilisation. Le Canada est le berceau de l'insuline, et nos chercheurs continuent de faire progresser le traitement du diabète grâce à des recherches novatrices.

Le 14 novembre, je participerai à la sixième cérémonie annuelle de levée du drapeau organisée à Brampton à l'occasion de la Journée mondiale du diabète, afin de rassembler la communauté et de sensibiliser la population. Continuons de travailler ensemble pour lutter contre cette maladie et pouvoir éteindre un jour la flamme qui brûle devant la maison Banting.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Monsieur le Président, les libéraux appellent leur budget « Maîtres chez nous », mais, comme les Canadiens sont confrontés à des mises à pied massives, comme ils ont du mal à subvenir à leurs besoins essentiels et comme l'économie stagne, on dirait plutôt qu'avec les libéraux, nous sommes pauvres chez nous. Le premier ministre libéral avait promis de réduire les dépenses. Apparemment, il voulait dire que les Canadiens devaient faire davantage de sacrifices, car, tandis que les familles canadiennes doivent choisir quels aliments remettre sur les tablettes à l'épicerie, le premier ministre libéral, lui, choisit s'il préfère le faux-filet ou le filet de bœuf à 30 000 pieds d'altitude.

Réduire les dépenses publiques permettrait de réduire le coût de la vie. Cela signifie réduire l'appareil bureaucratique, le nombre de consultants, l'aide étrangère coûteuse, les dépenses liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, les avantages sociaux généreux accordés aux demandeurs d'asile frauduleux aux frais des contribuables, ainsi que les subventions accordées aux entreprises du club libéral. Les Canadiens n'ont plus les moyens de faire l'épicerie, et le nombre de visites mensuelles aux banques alimentaires atteint 2,3 millions, mais les libéraux ont des millions de dollars supplémentaires à consacrer à des projets de logement abordable à l'étranger. Mettre fin à ce gaspillage permettrait aux Canadiens d'économiser près de 200 milliards de dollars au cours des prochaines années.

Les conservateurs réclament des mesures d'allègement. Cela signifie l'élimination des taxes sur l'essence jusqu'à la fête du Canada, la suspension de la TPS sur le carburant jusqu'à l'été prochain et l'abolition définitive de la taxe liée à la norme sur les combustibles.

Le premier ministre est déconnecté de la réalité, ses dépenses sont hors de contrôle et les Canadiens sont à court d'argent.

* * *

● (1415)

[*Français*]

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE QUÉBEC

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, cette année, le Centre d'action bénévole de Québec célèbre ses 50 ans. Fondé en 1976, cet organisme à but non lucratif a fait de la promotion du bénévolat le cœur de sa mission dans toute la ville de Québec.

Depuis un demi-siècle, le Centre agit comme un lien essentiel entre les organismes communautaires et les citoyennes et les citoyens qui souhaitent s'engager. Grâce à ce travail, des milliers de bénévoles ont pu s'impliquer pour contribuer au mieux-être de notre communauté. Par son soutien aux organismes, aux bénévoles et à la population, le Centre d'action bénévole renforce chaque jour notre tissu social.

Je tiens à saluer le dévouement des administrateurs, des employés et des bénévoles qui portent cette mission depuis 50 ans.

Je félicite le Centre d'action bénévole de Québec pour cet anniversaire marquant et je le remercie de sa contribution essentielle à une société plus solidaire.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a récemment déclaré que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était le meilleur au monde. Puis, à la dernière minute, les négociations ont échoué et la guerre tarifaire s'est intensifiée. Pourtant, le Parlement n'a pas été convoqué d'urgence et il n'y a eu aucune rencontre avec les premiers ministres des provinces ou réunion du Cabinet, seulement des discours creux et des manœuvres politiques.

En attendant, examinons les faits: 110 000 personnes au Canada ont perdu leur emploi en août et en septembre seulement, 42 % des fabricants canadiens ont déjà déménagé ou envisagent de déménager leur production aux États-Unis, et plus de 1 billion de dollars d'investissements nets en capital ont quitté le Canada au cours des 10 dernières années.

Tout à coup, le premier ministre a déclenché des élections partielles, puis il a appelé Trump. Conclura-t-on un accord, oui ou non? Cette fois-ci, va-t-il livrer des résultats concrets pour les Canadiens et les Canadiennes?

Plus de 90 % des exportations du Nouveau-Brunswick vont vers les États-Unis. À l'échelle nationale, c'est plus de 70 %. Qu'il s'agisse du secteur forestier, agricole ou de l'énergie, nous avons besoin d'un accord. Les Canadiens exigent un accord, et ils le veulent maintenant.

* * *

LE PROJET DES COQUELICOTS D'OAKWOOD TERRACE

L'hon. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre

hommage à Chantal Beaulieu et aux bénévoles extraordinaires qui ont contribué au projet des coquelicots du centre d'hébergement Oakwood Terrace. Depuis 2020, grâce à l'initiative de Chantal, des résidants d'Oakwood Terrace et des bénévoles de la collectivité se réunissent pour crocheter, tricoter et coudre des milliers de coquelicots en l'honneur des anciens combattants du Canada. Ce qui a commencé comme un hommage modeste, mais profondément symbolique, est devenu une formidable tradition communautaire. Celle-ci prend la forme d'une exposition emblématique de ces coquelicots artisanaux près du cénotaphe de Sullivan's Pond, à Dartmouth, de murs d'honneur, d'une exposition commémorative pour les jeunes et d'un concert annuel du Souvenir.

Ce projet va bien au-delà des coquelicots. Il permet de rapprocher les générations, de rendre hommage à ceux et celles qui ont servi notre pays, et de veiller à ce que leurs sacrifices ne soient jamais oubliés. Chantal et ces bénévoles font preuve d'une grande humilité, et leur contribution est remarquable. Bientôt, 20 000 coquelicots faits à la main seront exposés partout dans notre collectivité.

Au nom des habitants de Dartmouth—Cole Harbour, je remercie Chantal et tous les bénévoles du projet des coquelicots. Grâce à leur dévouement, les sacrifices des anciens combattants du Canada ne seront jamais oubliés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est les élections de mi-mandat aux États-Unis. Ça rappelle que le premier ministre a promis, lors des élections, de négocier une victoire pour les Canadiens. Depuis, il n'a fait que perdre. Les droits de douane américains ont doublé. Ils sont beaucoup plus importants.

Alors que les travailleurs perdent leur emploi et les mères de famille monoparentale ne peuvent plus payer leurs factures, le premier ministre a dit qu'il peut attendre encore deux ans et demi pour conclure une entente, après quoi il a dit qu'il va obtenir une entente dans quelques semaines. C'en est assez des grands titres. Il faut des dates limites.

Quand va-t-il négocier la grande victoire pour préserver les emplois des Canadiens?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que le chef de l'opposition est peut-être frustré, parce que c'est précisément ce que notre gouvernement est en train de faire: protéger les emplois au Canada; appuyer les industries canadiennes et les travailleurs canadiens; discuter et négocier avec nos vis-à-vis américains pour arriver à une entente qui sera dans l'intérêt économique du Canada et qui va appuyer la souveraineté du Canada.

Ce sont des choses que le chef de l'opposition ne reconnaîtrait pas, mais c'est quelque chose que notre gouvernement est en train de faire et va continuer de faire.

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): C'est pour quand, monsieur le Président?

Les élections de mi-mandat ont lieu aujourd'hui, et cela nous rappelle que le premier ministre a promis pendant la campagne électorale qu'il négocierait une victoire pour les Canadiens, une grande victoire. Depuis, il n'a fait que perdre. Les droits de douane américains ont doublé et sont maintenant beaucoup plus élevés. Alors que les Canadiens font la queue devant les banques alimentaires, que les entreprises quittent le pays et que les Canadiens perdent leur emploi, le premier ministre, lui, dit qu'il pourrait attendre encore deux ans et demi avant de conclure un accord. Puis, soudainement, dimanche, il a publié un gazouillis destiné à faire les manchettes en disant qu'il conclurait un accord dans les prochaines semaines.

Quand cessera-t-il son théâtre? Le premier ministre retournera-t-il à la table de négociations, luttera-t-il contre les droits de douane et négociera-t-il la victoire promise?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition serait probablement le spécialiste en chef du théâtre à la Chambre des communes.

Je pense que ce qui est important pour les Canadiens, c'est de savoir que leur gouvernement sera toujours là pour soutenir les travailleurs et les industries qui subissent les effets de ces droits de douane injustifiés et illégaux. S'il y a un point sur lequel nous nous entendons peut-être avec le chef de l'opposition, c'est que la situation actuelle entraîne des difficultés économiques pour les Canadiens. Voilà pourquoi nous soutenons les Canadiens. Voilà pourquoi nous n'allons pas précipiter les choses et signer un mauvais accord que le chef de l'opposition aurait accepté il y a un an parce qu'il n'aurait pas eu le courage d'affronter...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en voilà une facile. Si le député avait le courage d'affronter les Américains, il serait à la table des négociations en ce moment, mais il n'y est pas. Il n'y est pas, parce que le gazouillis que le premier ministre a publié en fin de semaine ne parlait pas de reprendre les négociations. Il n'est pas à la table; il participe à des séances de photos. C'était, une fois de plus, une mise en scène visant à détourner l'attention de son bilan désastreux ici, au Canada. Aujourd'hui même, la Daily Bread Food Bank, à Toronto, affirme que la demande a augmenté de 333 % depuis 2019.

Quand le premier ministre cessera-t-il son théâtre pour enfin conclure un accord?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, l'expert en théâtre, ici, c'est le chef de l'opposition, à force d'essayer de dissimuler son bilan désastreux. Il n'y a pas de meilleur expert à la Chambre que le chef de l'opposition.

Il a raison. Nous ne sommes pas à la table des négociations en ce moment. Les députés savent-ils pourquoi? C'est parce que c'était dans notre intérêt de nous retirer et ainsi montrer aux Américains que nous n'allions pas accepter un mauvais accord. Le chef de l'opposition ne se serait jamais retiré. Il aurait accepté un mauvais accord qui aurait miné notre souveraineté et nui aux travailleurs canadiens.

Ce n'est pas ce que nous allons faire. Nous allons poursuivre les discussions avec les Américains jusqu'à temps de conclure le bon accord.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il a accepté un mauvais accord. Il a accepté des droits de douane de 50 % sur l'acier, sur l'aluminium, sur les moules et sur d'autres produits. Pour les 100 000 personnes qui ont perdu leur emploi dans le dernier mois, c'est un mauvais accord. C'est un mauvais accord pour le tiers des Canadiens qui sautent des repas en ce moment parce qu'ils n'ont pas les moyens de se nourrir, ainsi que pour la moitié des Canadiens qui puisent dans leurs économies juste pour se procurer les produits de première nécessité.

Quand obtiendrons-nous le bon accord que réclament les Canadiens pour pouvoir avoir les moyens de se nourrir et de payer leurs factures?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, la position du premier ministre n'a pas changé depuis le début: nous effectuerons le travail difficile que les Canadiens attendent de leur gouvernement pour conclure un accord qui est dans l'intérêt de la population.

Contrairement au chef de l'opposition, nous ne négligerons pas de soutenir les travailleurs et les entreprises du Canada et de collaborer avec les gouvernements provinciaux pour appuyer les secteurs de l'économie qui doivent faire face à des droits de douane injustifiés et illégaux. Nous ferons ces deux choses, et nous maintiendrons le cap jusqu'à ce que le travail soit fait.

* * *

LE BUREAU DES GRANDS PROJETS

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, après 11 ans de gouvernement libéral, il existe deux économies. Il y en a une pour les Canadiens qui doivent suivre les règles et une autre pour ceux qui fixent les règles. Peut-on imaginer un scénario dans lequel un organisme de réglementation public emploie des personnes qui sont rémunérées du même coup par les entreprises qu'il réglemente? Imaginons, par exemple, que le Bureau des grands projets employait des personnes rémunérées par les mêmes entreprises dont il approuve les demandes.

Combien d'employés rémunérés par une entreprise travaillent au Bureau des grands projets?

● (1425)

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait faire attention de ne pas dénoncer une série de conflits d'intérêts imaginaires alors qu'il sait très bien qu'ils n'existent pas.

Je suis surpris que le chef du Parti conservateur s'étonne que des gens qui travaillent dans le secteur privé, tant des hommes que des femmes, souhaitent venir travailler au gouvernement pour soutenir un programme de construction ambitieux, créer des emplois pour les Canadiens et rendre notre économie plus résiliente. Nous sommes fiers des femmes et des hommes qui ont décidé de servir notre pays au sein du Bureau des grands projets. Il ferait bien de réfléchir à deux fois avant de dénigrer ces gens qui travaillent d'arrache-pied.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je ne doute pas un instant que les grands décideurs du monde des affaires aimeraient à la fois toucher un salaire d'une entreprise et aller travailler pour l'organisme de réglementation qui approuve les demandes de cette même entreprise. Il est regrettable que ce genre d'arrangement ne soit pas possible pour les mères seules, les personnes âgées et les propriétaires de petites entreprises qui n'ont pas les moyens de se nourrir.

Selon l'Armée du Salut, un Canadien sur trois saute des repas en ce moment, car il n'a pas les moyens de faire ses courses. Près de la moitié des jeunes se retrouvent dans cette situation, et 50 % des Canadiens piochent dans leurs économies pour payer leurs factures.

Les Canadiens auront-ils au moins, jeudi, un budget qui leur permettra de se garder des sous pour se nourrir?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je me souviens de l'époque où le Parti conservateur se souciait réellement de l'emploi. Parlons de ce que fait le Bureau des grands projets: 8 000 nouveaux emplois au port de Montréal, 1 000 nouveaux emplois chez Nouveau Monde Graphite, 10 000 nouveaux emplois à Darlington et 18 000 emplois à Pickering.

Pourquoi le chef de l'opposition ne soutient-il pas le travail acharné que fait le Bureau des grands projets, et les emplois qu'il crée et qui permettent à des hommes et à des femmes de ce pays de travailler dur et de subvenir aux besoins de leur famille?

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, avec les politiques de ce gouvernement, ce sont parfois les Américains qui peuvent se dire maîtres chez nous.

Ils le sont avec l'abandon culturel du premier ministre au bénéfice des géants d'Internet. Ils le sont par sa trahison climatique et le financement, avec l'argent des Québécois, de pipelines et de subventions au profit des propriétaires américains des pétrolières. Ils le sont avec les compromis que ce gouvernement était prêt à faire sur la gestion de l'offre.

Le budget corrigera-t-il ces attaques aux intérêts du Québec ou est-ce que ce sont les Américains qui se diront maîtres chez nous?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, il y a beaucoup de choses dans la question du chef du Bloc québécois, mais je tiens à souligner que, dans le dernier budget, on a fait des investissements historiques de 750 millions de dollars en culture. On ajoute à ça 600 millions de dollars, alors même que le Bloc québécois ne demandait pas un centime pour la culture au Québec. On n'a aucune leçon à recevoir du Bloc québécois.

Maintenant, je l'invite à rester à la Chambre jusqu'à jeudi pour le dépôt d'un excellent budget qui va aider le Québec et le Canada.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, il serait peut-être temps que ce gouvernement mette de la substance pour les priorités des Québécois.

Prenons le coût de la vie. Qu'attend le gouvernement pour doubler la prestation pour l'épicerie et ainsi offrir jusqu'à près de 300 $ pour une famille de quatre; pour abolir la TPS sur les biens usagés; ou pour bonifier de 10 % la pension de la Sécurité de la vieillesse des retraités de 65 à 74 ans?

Bien sûr, il est plus facile de ne pas écouter les Québécois quand on ne les laisse pas parler, mais ce sont les réels besoins des Québécois.

Le gouvernement va-t-il enfin y répondre?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, eu égard à l'abordabilité, ce gouvernement en a fait au moyen d'une baisse d'impôts pour 22 millions de Canadiens, du Régime canadien de soins dentaires, de l'Allocation canadienne pour enfants et de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels.

Qu'attend le Bloc québécois pour soutenir avec enthousiasmes ces initiatives?

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, nous attendons qu'elles soient valables.

Nous avons présenté, ce matin, les attentes du Bloc québécois à l'égard du budget de jeudi. On invite le ministre des Finances à y donner suite.

Va-t-il répondre à la crise tarifaire, prévoir 2 milliards de dollars de provision en cas de perte d'emploi et racheter les droits compensateurs payés par nos entreprises en foresterie?

Va-t-il répondre aux crises du logement et de l'itinérance et aider réellement les locataires?

Va-t-il prolonger le programme Vers un chez-soi pour l'itinérance et répondre, enfin, à l'appel de Pauline Marois?

Le gouvernement va-t-il acquiescer à nos demandes et enfin offrir des vraies réponses aux vraies crises?

● (1430)

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'on a, depuis un an et demi, c'est un gouvernement qui est à l'œuvre pour le Québec.

Je tiens à rappeler, au cas où le député l'aurait manquée, l'entente historique qu'on a faite avec le Québec de 10 milliards de dollars pour les infrastructures, notamment en matière de logement.

Je soulignerai que le Québec est la première des provinces à avoir créé la table de concertation pour Maisons Canada, qui va construire du logement partout au Québec.

Pour ce qui est de l'itinérance, on est très bien aligné avec le gouvernement du Québec pour y mettre fin une fois pour toutes au pays.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'ai posé cette question deux fois la semaine dernière, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Il s'agit d'une question importante, car elle touche à la crédibilité financière du premier ministre . Je vais donc la poser à nouveau.

Dans le dernier budget, le premier ministre a fixé comme cible budgétaire une réduction progressive du déficit par rapport au PIB. Or, la directrice parlementaire du budget prévoit que le gouvernement ne respectera pas cette cible budgétaire. Le gouvernement conservera-t-il cette cible budgétaire dans le prochain budget?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, lors des dernières élections, les Canadiens ont élu un leader doté d'une expérience avérée dans les domaines de l'économie et des affaires, capable de diriger notre pays et de rebâtir, de réorganiser et de réorienter l'économie canadienne. Je me permets d'examiner quelques indicateurs économiques, même si les conservateurs ne veulent pas en entendre parler. Nous affichons le meilleur PIB net du G7, les salaires progressent plus vite que l'inflation et l'économie canadienne est l'une de celles qui connaissent la croissance la plus rapide au sein du G7. Nous bénéficions également de la meilleure note de crédit au monde.

De ce côté-ci de la Chambre, nous mettons tout en œuvre pour bâtir une économie solide, tandis que les députés d'en face continuent à dénigrer notre pays.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Monsieur le Président, le calcul de la dette nette utilisé par le gouvernement dans son dernier budget est celui du FMI, qui inclut le Régime de pensions du Canada. Je suis certain que les Canadiens qui nous écoutent ne seraient pas heureux d'apprendre que le calcul du gouvernement consiste à utiliser les actifs du Régime de pensions du Canada pour réduire l'importance de la dette, qui augmente rapidement.

Le premier ministre est arrivé au pouvoir avec un bilan financier que l'on vantait beaucoup, et je pose à nouveau la question: le gouvernement respectera-t-il les cibles budgétaires qu'il a énoncées dans le dernier budget fédéral?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'une économie fait face à certaines difficultés, les élus ont deux options: soit ils rejettent la faute sur tout le monde et baissent les bras, soit ils prennent le taureau par les cornes et s'attachent à bâtir une économie forte.

Nous venons d'organiser le Sommet canadien de l'investissement, au cours duquel plus d'un demi-milliard de dollars ont été annoncés pour bâtir un Canada fort. Nous sommes en passe de doubler nos exportations vers des pays autres que les États-Unis, et cela se fait à un rythme que l'on n'avait pas vu depuis des décennies. Les investissements étrangers affluent dans notre pays et, là encore, rien d'une telle ampleur ne s'est produit depuis des décennies.

Nous nous attachons à bâtir une économie forte pour les Canadiens...

Le Président: L'honorable député de Simcoe-Nord a la parole.

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, David Dodge, un ancien gouverneur de la Banque du Canada, a une règle simple: le gouvernement doit se méfier lorsqu'il consacre plus de 10 % de ses recettes au service de la dette. Selon le directeur parlementaire du budget, ce chiffre passera à près de 14 % dans quelques années à peine, et, de fait, le service de la dette constitue le poste budgétaire qui connaît la croissance la plus rapide.

Le gouvernement souhaite-t-il vraiment que ce soit le poste budgétaire dont la croissance est la plus rapide? À en juger par les gestes qu'ils posent, les libéraux ne semblent même pas s'en soucier.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, le Canada occupe la position financière la plus solide du G7 et il a une note de crédit AAA, ce qui contribue à maintenir le coût du service de la dette à un niveau inférieur à celui de ses pairs.

Aujourd'hui, le gouverneur de la Banque du Canada a confirmé au comité des finances qu'il s'agit non seulement du montant que les gouvernements dépensent, mais aussi de ce dans quoi ils investissent précisément. Examinons notre bilan. Dans quoi investissons-nous? Nous investissons dans le renforcement de la capacité de production de l'économie. Nous investissons dans des mesures visant à réduire le coût de la vie pour les Canadiens. Nous affirmons notre souveraineté. Nous veillons à assurer notre autonomie et notre indépendance pour l'avenir. Le budget de 2026 s'intitule « Maîtres chez nous » pour une bonne raison.

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup mon collègue, mais évitons de faire la leçon aux Canadiens.

Lorsque Paul Martin était ministre des Finances, il a atteint tous les objectifs de réduction du déficit et toutes les cibles budgétaires qui ont été imposées. À la toute première occasion, le premier ministre choisit de briser sa promesse. En fait, il n'y a pas eu un seul ministre des Finances en plus de 10 ans qui a pris la peine de tenir sa promesse budgétaire.

À quoi sert une promesse si le premier ministre n'a aucune intention de la tenir?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que l'opposition soit très préoccupée par le budget de jeudi, intitulé « Maîtres chez nous ». Ce budget nous permettra de continuer à investir dans ce qui compte pour les Canadiens. Le Canada a une position financière solide, mais qu'importe s'il n'est pas prêt à l'utiliser en pleine crise de l'abordabilité, alors que les Canadiens veulent que leur gouvernement se tienne debout et les aide? C'est exactement ce sur quoi nous nous concentrons. Espérons que les conservateurs ne rédigent jamais le budget. Il s'intitulerait « Prisonniers du pessimisme ».

● (1435)

L'ÉCONOMIE

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, hier, lors d'un repas en famille, nous avons discuté de la difficulté de la vie pour les jeunes familles comme celle de ma fille, mais certaines familles sont confrontées à une situation bien pire encore. Un nouveau rapport révèle qu'un enfant sur huit à Toronto dépend des banques alimentaires, et plus d'une famille interrogée sur quatre a déclaré qu'un de ses enfants avait sauté des repas parce que la famille n'avait pas les moyens d'acheter de quoi manger. Ces enfants souffrent de la faim tandis que le gouvernement accumule les dettes et dépense plus d'un milliard de dollars par semaine rien que pour le service de la dette.

Combien d'enfants encore devront se passer de souper avant que le premier ministre ne fasse de l'abordabilité une priorité?

L'hon. Adam van Koeverden (secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, non seulement nous remercions le réseau Banques alimentaires Canada pour tout le travail qu'il accomplit, mais nous lisons également les rapports qui sont publiés sur le sujet et nous tenons compte des conseils qui y sont présentés. C'est pourquoi, au troisième paragraphe du rapport que la députée devrait avoir lu, on peut lire: « Ces dernières années, nous avons salué et vu un signe d'espoir dans des mesures telles que l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, le Programme national d'alimentation scolaire », que la députée ne cesse de dénigrer, « le programme Maisons Canada et la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. »

Il est important de souligner que les députés d'en face ont voté contre toutes les mesures que le réseau des banques alimentaires soutient et recommande et que nous mettons en œuvre.

[*Français*]

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis de réduire les dépenses, mais il a plutôt doublé le déficit, qui atteint aujourd'hui un record. Pendant que les libéraux dépensent sans compter, les familles canadiennes doivent se serrer la ceinture pour boucler la fin du mois. Selon un nouveau rapport de l'Armée du Salut, un Canadien sur trois saute des repas ou encore réduit ses portions.

Est-ce que le premier ministre va enfin réduire ses dépenses inflationnistes et abolir les taxes fédérales sur le diésel pour faire économiser de l'argent aux Canadiens?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, nous remercions l'Armée du Salut de leur rapport ce matin. Nous sommes conscients des défis auxquels font face les Canadiens, notamment en ce qui concerne le coût de la vie. C'est pour ça que nous avons mis en place les mesures visant à rendre la vie plus abordable et à réduire la pauvreté. Nous continuerons d'être là pour les familles canadiennes.

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, ça ne fonctionne pas. Les visites dans les banques alimentaires atteignent aujourd'hui 2,3 millions de visites. C'est du jamais-vu. On apprend qu'un jeune sur cinq doit s'endetter pour payer ses dépenses essentielles.

Pendant ce temps, le gouvernement dépense des milliards de dollars en bureaucratie, en consultants, en subventions aux entreprises. Les conservateurs proposent notamment de réduire ces dépenses et de suspendre la TPS sur les carburants pour faire économiser 1 000 $ aux citoyens.

Est-ce que les libéraux vont appliquer la recette conservatrice?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de prendre des mesures relatives à l'abordabilité et d'aider les Canadiens. Nous avons coupé dans les taxes sur les carburants. Nous avons coupé dans les taxes pour 22 millions de Canadiens. Nous avons introduit l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels pour 12 millions de Canadiens. Nous continuons d'appuyer le programme d'alimentation scolaire et les garderies abordables, tout en faisant croître notre économie et en créant de bons emplois pour les Québécois et les Canadiens partout au pays.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, ça fait des semaines que nous demandons aux libéraux de dénoncer le projet de loi C-39. C'est la Commission libérale féminine nationale qui a eu le courage de prendre le leadership. Ces femmes libérales ont déposé un mémoire qui dénonce les abus du premier ministre. Elles exigent que tous les pouvoirs d'accélérer des projets ou de les soustraire aux évaluations soient soumis au Parlement, fassent l'objet d'une évaluation indépendante et soient limités dans le temps. Elles dénoncent aussi la volonté du gouvernement d'autoriser des projets avant d'obtenir les évaluations.

Est-ce que le gouvernement va enfin entendre raison et écouter la voix des femmes libérales?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, je veux de nouveau rassurer tout le monde: nous n'avons pas changé les normes d'évaluation pour l'environnement. Nous protégeons l'environnement. C'est très important de continuer à le faire.

Nous devons cependant construire de grands projets, comme pour l'électricité propre. Nous devons être capables de le faire. Nous devons être capables d'aider Hydro-Québec, par exemple, pour nous assurer de pouvoir doubler notre réseau électrique. Nous allons faire ce travail et nous allons bien le faire pour protéger l'environnement.

● (1440)

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, les femmes libérales dénoncent aussi la tentation des « urgences créées de toutes pièces ». Toute urgence invoquée devrait faire l'objet d'une vérification indépendante avant de justifier une exemption.

La Commission libérale féminine nationale voit juste. Elle voit bien que le premier ministre instrumentalise la crise tarifaire, qui est temporaire, pour se donner des pouvoirs exagérés et permanents, des pouvoirs de contourner les évaluations environnementales et les consultations des Autochtones pour construire des pipelines. Les femmes sont toujours les premières à souffrir des dérives autoritaires.

Le gouvernement va-t-il les écouter?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, moi, je vais dire de nouveau une chose parce que je pense qu'il est très important de le répéter.

Nous continuons de respecter l'environnement et de nous assurer que nous allons protéger l'environnement dans tout ce que nous allons faire. Cependant, nous devons construire de grands projets pour l'environnement, pour avoir de l'énergie propre, pour avoir une économie carboneutre.

Ça, c'est ce que nous faisons. Nous allons le faire et nous allons bien le faire. Nous allons le faire en protégeant l'environnement, tout en ayant des grands projets, comme l'énergie propre.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, d'une part, le premier ministre impute la situation économique actuelle aux droits de douane imposés par le président des États-Unis, puis de l'autre, il ne trouve aucun problème à ce que nous attendions la fin du mandat de ce dernier avant de conclure un accord, soit encore deux années et demie. Ces deux affirmations ne peuvent pas être vraies en même temps. Soit ces droits de douane sont suffisamment graves pour qu'il ait rompu les négociations et laissé les Canadiens en assumer les coûts, soit ils sont suffisamment bénins pour qu'on puisse attendre jusqu'en 2029. Qu'il aille dire cela au métallurgiste dont les heures de travail ont été réduites, qu'il aille le dire à cette ville de bûcherons dont l'usine était le cœur même, et qu'il aille le dire aux deux millions de familles qui vivent dans l'incertitude.

Va-t-il enfin se décider aujourd'hui, ou va-t-il continuer d'exploiter la souffrance des Canadiens pour servir ses intérêts politiques aux élections partielles?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux conservateurs, le premier ministre contribue à créer des emplois dans ce pays, comme ces 8 000 emplois à…

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je crois que le ministre devrait reprendre du début.

L'hon. Tim Hodgson: Monsieur le Président, ce que fait le premier ministre, c'est contribuer à créer des emplois dans ce pays, comme les 8 000 nouveaux emplois à Montréal, les 18 000 nouveaux emplois à Darlington, les 20 000 nouveaux emplois à Pickering et les 8 000 nouveaux emplois à Kitimat.

Tout ce que font les conservateurs, c'est dénigrer le pays. Ce sont les pirates du pessimisme. Pourquoi n'aident-ils pas à créer des emplois au pays?

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, nous avons perdu plus de 100 000 emplois ces deux derniers mois. Les Canadiens ont élu un négociateur. À la place, ils ont obtenu le nouvel ordre mondial de Pékin et, à Davos, un monde en rupture, concession après concession. Le Canada a négocié en position de faiblesse selon des conditions qu'il n'a pas définies, puis il a quitté la table de négociation dans des conditions qu'il n'a pas révélées. Il a été rabroué par la Grande-Bretagne au sujet de la banque de la défense et rabroué par la France et l'Allemagne lors d'un sommet sans substance. Il a déclenché des élections partielles, puis il a appelé le président Trump. C'est du grand théâtre, et il n'y a rien pour les emplois frappés par les taxes et les droits de douane.

Le premier ministre va-t-il renvoyer son ministre à Washington ou faire attendre deux millions de travailleurs pendant deux ans et demi parce que les libéraux font passer la politique et leur parti avant le pays?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, ce que fera le premier ministre, c'est s'abstenir de dénigrer le Canada. Il bâtira le Canada. C'est pourquoi nous créons des emplois. Nous créons des emplois à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Pourquoi les conservateurs n'essaient-ils pas de créer un emploi ou deux?

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre confirmera-t-il qu'aucun argent provenant des contribuables canadiens ne sera jamais versé à l'Union européenne et qu'aucune loi ni réglementation de l'Union européenne ne s'appliquera jamais ici, au Canada?

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada et l'Union européenne travaillent ensemble présentement pour voir comment nous allons continuer à bâtir un Canada fort et comment nous allons collaborer

Nous allons donc continuer d'en discuter et d'avoir des échanges. Nous pourrons également en discuter ici, à la Chambre des communes, quand nous aurons une meilleure idée de la façon dont nous allons collaborer.

● (1445)

[*Traduction*]

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ne savent vraiment rien. C'était une question très simple. Je vais poser la question encore une fois à la secrétaire parlementaire.

Confirmera-t-elle qu'aucun argent provenant des contribuables canadiens ne sera jamais versé à l'Union européenne et qu'aucune loi ni réglementation de l'Union européenne ne s'appliquera jamais au Canada? Il suffit de répondre par oui ou par non.

L'hon. Mona Fortier (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada et l'Union européenne ont en commun des valeurs, des priorités et des forces qui ouvrent la voie à un partenariat plus étroit. C'est exactement ce que nous cherchons à faire. Nous faisons franchir un nouveau cap à ce partenariat en nous engageant sur la voie d'une alliance avec l'Union européenne et en tournant ensemble notre regard vers l'avenir. Nous nous concentrons sur l'obtention de résultats concrets pour les Canadiens, sur la multiplication des débouchés pour les entreprises, ainsi que sur le renforcement de la prospérité économique et de la souveraineté. Cette alliance vise à servir les intérêts de la population, tout en préservant la souveraineté du Canada.

[*Français*]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, depuis le sommet à Montréal, le premier ministre entretient un grand flou autour de son idée d'État associé avec l'Union européenne.

Ma question est très simple. Le premier ministre peut-il garantir que les contribuables canadiens n'auront jamais à financer l'Union européenne et que le Canada ne se soumettra jamais aux taxes, aux lois ni aux règlements européens?

L'hon. Mona Fortier (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada et l'Union européenne, comme je l'ai mentionné plus tôt, partagent des valeurs, des priorités et des forces qui nous permettent de renforcer notre partenariat. Notre priorité est d'obtenir des résultats concrets pour les Canadiennes et les Canadiens, plus de possibilités pour les entreprises et les travailleurs, une économie plus forte et une plus grande autonomie pour le Canada.

Alors, nous allons continuer à travailler et à collaborer pour faire de cette alliance une force pour le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, la véritable souveraineté repose sur la capacité de vivre sa vie comme on l'entend. Pour atteindre cet objectif en 2026, il nous faut un accès sûr aux minéraux critiques et aux ressources énergétiques.

La semaine dernière, à Montréal, le premier ministre et l'Union européenne ont lancé l'Alliance pour l'avenir du Canada et de l'UE. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut-il dire à la Chambre comment cette nouvelle alliance ouvrira des portes pour le secteur du gaz naturel liquéfié propre de la Colombie-Britannique et le…

Le Président: Le ministre de l'Énergie a la parole.

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, voici ce que nous apporte notre relation avec l'Europe: 3 millions de tonnes supplémentaires de gaz naturel liquéfié exportées vers les marchés européens, ce qui permet de créer des milliers d'emplois au pays; un nouveau traité avec la Banque européenne d'investissement pour soutenir les investissements dans les mines canadiennes, ce qui génère des emplois chez nous, et 30 milliards de dollars investis par un pays européen dans notre secteur énergétique cette année. Voilà ce que nous apporte notre relation avec l'Europe.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis un grand *deal* avec les États-Unis. Zéro résultat, c'est un échec total.

La semaine dernière, le premier ministre a déclaré qu'il peut attendre deux ans ou deux ans et demi avant de négocier avec les Américains. Pourtant, il y a quelques jours, avant de déclencher les élections partielles, qui est-ce qu'il appelait? Il appelait Donald Trump, pour négocier. Quelle belle coïncidence. C'est du déjà-vu.

Le premier ministre négocie-t-il pour sauver des jobs ou pour avantager les libéraux lors des prochaines élections partielles?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, on voit encore une fois l'inquiétude tout à fait comprenable des conservateurs face aux élections partielles. Cependant, ils essaient de créer un lien qui n'existe pas.

D'un côté, ils veulent que nous nous engagions avec nos vis-à-vis américains et que nous négociions une entente. De l'autre côté, ils ne veulent pas que nous leur parlions. D'un côté, ils veulent que nous appuyions les travailleurs canadiens, mais de l'autre côté ils disent que nous dépensons trop afin de défendre les intérêts des industries et des Canadiens.

Nous savons ce que nous avons à faire et nous allons le faire bien.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre s'est fait élire en promettant d'être le grand sauveur face à M. Trump. Aujourd'hui, où est l'entente? Il n'y en a pas. C'est beaucoup de promesses et beaucoup de paroles, mais jamais de résultats. C'est nos entreprises qui paient son échec. Au Québec, depuis janvier, 130 000 jobs ont été perdus.

Le premier ministre va-t-il parvenir à l'entente qu'il a promise ou va-t-il continuer à jouer sa magnifique pièce de théâtre politique?

● (1450)

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de soutenir les travailleurs canadiens. Notre objectif est de soutenir les travailleurs canadiens affectés par les droits de douane injustifiés et injustifiables des Américains.

J'aimerais aussi ajouter que ça inclut beaucoup d'entreprises dans la région du député. En Beauce, des entreprises reçoivent de l'aide dans le cadre de la réponse tarifaire.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Nous n'accepterons jamais une mauvaise entente, jamais. Nous avons reculé de la table de négociation parce que l'entente qui nous était présentée n'était pas acceptable.

[*Traduction*]

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre s'est fait élire en promettant qu'il parviendrait à conclure un accord avec Donald Trump. Au lieu d'obtenir des résultats, le premier ministre fait du théâtre politique. D'abord, il a convoqué six élections partielles. Ensuite, il a téléphoné à Donald Trump. Pendant ce temps, la guerre commerciale qui fait rage continue de nuire aux agriculteurs et aux fabricants des régions rurales. Les coûts augmentent, les revenus diminuent et la vie est de plus en plus inabordable.

Le premier ministre continue d'utiliser la défense comme un pion sur l'échiquier politique, ce qui affaiblit les forces armées et rend le Canada plus vulnérable. Le premier ministre est en poste depuis 599 jours.

Quand va-t-il enfin conclure l'accord qu'il a promis?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est fier de réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes. Le député en est conscient. Nous avons atteint la cible de 2 % fixée par l'OTAN avec cinq ans d'avance et nous avons accéléré nos investissements afin de mettre le Canada sur la voie de la réalisation de notre nouvel objectif. Il en est également conscient.

L'industrie canadienne de la défense est un pilier de notre économie: elle génère des recettes de plus de 17 milliards de dollars annuellement et soutient plus de 81 000 emplois à l'échelle du pays. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire front commun à la Chambre. Nous devons réaffirmer la souveraineté canadienne en renforçant les forces armées. C'est exactement ce que nous faisons.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, voici les faits. Tous les premiers ministres qui l'ont précédé ont conclu un accord avec les États-Unis. Même Justin Trudeau a signé un accord commercial avec Donald Trump. M. Trudeau a également fini par commander les F-35.

Soyons clairs. L'Aviation royale canadienne veut les F-35. Les Forces armées canadiennes veulent les F-35. Plus de 1 000 Canadiens qui travaillent déjà sur ces appareils veulent que le Canada achète les F-35, mais le premier ministre préfère se livrer à des jeux politiques. Les Canadiens n'ont pas élu un homme de théâtre cette fois-ci. On leur avait promis un négociateur.

Le premier ministre cessera-t-il de jouer la comédie et accordera-t-il enfin à nos forces armées ce dont elles ont besoin?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous procédons à des acquisitions pour l'ensemble des Forces armées canadiennes. Le député en est conscient. Nous reconstruisons nos bases. Nous achetons du matériel, nous fournissons de l'équipement, nous étudions la possibilité d'acquérir un parc d'avions de chasse pour l'Aviation royale canadienne. Nous allons passer en revue cette démarche d'approvisionnement, comme nous l'avons toujours fait, avec rigueur. Nous prendrons le temps nécessaire pour bien faire les choses.

[*Français*]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, l'incompétence des libéraux en matière de gestion met la sécurité canadienne en danger. Dans son plus récent rapport, la vérificatrice générale dévoile qu'une grande partie des données existantes du ministère de la Défense nationale concernant l'inventaire de munitions disponibles n'est pas fiable, avec un taux d'erreur moyen de 13 %. Pire encore, lorsqu'un contrat d'achat de munitions est finalement signé, il faut attendre en moyenne 19 mois pour la livraison.

Les libéraux vont-ils appuyer notre demande pour que la vérificatrice générale comparaisse immédiatement devant le Comité permanent de la défense nationale afin de faire toute la lumière?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous remercions le Bureau du vérificateur général de son travail. Nous examinons attentivement les conclusions et acceptons l'ensemble de ses recommandations. Les munitions constituent une capacité militaire essentielle. C'est la raison pour laquelle nous avons investi 1,4 milliard de dollars pour renforcer la production nationale de munitions et soutenir l'industrie canadienne. Grâce à de nouvelles installations de fabrication en Ontario et au Québec, nous renforçons nos capacités tout en créant de bons emplois chez nous.

[*Traduction*]

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a confirmé qu'il y a des pénuries critiques de munitions et que les besoins de l'OTAN en matière de munitions ne sont pas satisfaits. Le ministre de la Défense nationale a dit aux Canadiens: « Nous avons des progrès à accomplir, et c'est ce que nous faisons. » Eh bien, j'ai entendu dire que des soldats canadiens servant sur la ligne de front en Lettonie partent en patrouille sans munitions dans leurs fusils, et qu'ils ont seulement assez d'obus d'artillerie pour tenir quelques jours si les tensions explosent. Le ministre n'arme pas adéquatement nos forces armées, il ne respecte pas nos engagements envers l'OTAN et, surtout, il ne défend pas la souveraineté du Canada.

Le ministre déposera-t-il immédiatement des renseignements sur les quantités de munitions requises, les besoins de l'OTAN que le Canada doit satisfaire et un échéancier pour le respect de ces exigences?

● (1455)

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il y a environ 10 mois, nous avons mis en place la première stratégie industrielle de défense du Canada. L'une des 10 priorités du pays était d'aller de l'avant dans la production de munitions. Le député en est conscient. Soit dit en passant, qu'a fait l'ancien gouvernement conservateur en matière de production de munitions? Il n'y a pas eu un seul accord, pas un seul site, pas une seule installation de fabrication, pas de coentreprise, absolument rien.

Nous allons de l'avant. Nous faisons des progrès. Nous nous occupons de nos forces armées.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 9,2 milliards de dollars sur 13 ans à l'achat de munitions. C'est assez pour se procurer environ 7 800 obus d'artillerie par mois, si on n'achète rien d'autre. En Ukraine, on tire environ 180 000 obus par mois. À ce rythme, il faudra des années pour que le Canada atteigne l'exigence de l'OTAN en matière de stocks de munitions.

Ma question portait sur l'exigence, pas sur le passé. Le ministre n'a pas répondu à ma question, alors je vais la répéter.

Proposera-t-il sans délai un plan visant à atteindre les niveaux de munitions requis et à respecter les exigences du Canada envers l'OTAN, ainsi qu'un calendrier pour la mise en œuvre de ce plan, oui ou non?

L'hon. Stephen Fuhr (secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, il y a une très bonne raison pour laquelle le député ne veut pas parler du passé. Je crois que nous la connaissons tous.

Nous n'avons jamais agi aussi rapidement pour ce qui est d'acquérir des aéronefs, des sous-marins, des radars et des munitions pour nos forces armées. Nous n'avons jamais autant dépensé et nous n'avons jamais agi aussi rapidement depuis des générations. Le soutien des conservateurs nous serait utile. Il serait utile que, au comité, ils appuient le budget supplémentaire des dépenses en votant en faveur des dépenses pour les forces armées, ce que le député refuse de faire.

* * *

LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, voilà d'autres exemples frappants de décisions en matière de politique publique qui profitent à des proches du Parti libéral.

Dominic Barton, président d'Investir au Canada, et Patrick Pichette, président-directeur général de Transformation numérique Canada, faisaient partie des premiers investisseurs de Cohere AI, par l'entremise de Radical Ventures et d'Inovia Capital, respectivement. Les deux hommes entretiennent des liens de longue date avec le premier ministre et ont récemment été nommés à des postes importants au sein du gouvernement. Les libéraux viennent tout juste de donner 1,6 milliard de dollars de fonds publics à Cohere, ce qui augmentera la valeur de l'entreprise et, potentiellement, celles des investissements de M. Barton et de M. Pichette.

Comment se fait-il que, lorsque les libéraux prétendent agir dans l'intérêt public, ce soient des proches du Parti libéral qui s'enrichissent grâce à des transactions intéressées, alors que les gens qu'ils gouvernent souffrent?

Taleeb Noormohamed (secrétaire parlementaire du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, Lib.): Monsieur le Président, on dirait qu'aujourd'hui, le thème de la période des questions est de dénigrer le Canada et les fleurons canadiens, alors, voyons voir de quoi il en retourne.

Cohere est un fleuron canadien et l'un des seuls modèles de langage à grande échelle au monde qui n'appartient pas aux États-Unis ou à la Chine. C'est un fleuron canadien. C'est une force canadienne. Cette entreprise favorise et préserve la souveraineté du Canada en matière d'intelligence artificielle. Grâce à elle, nous pouvons bâtir un réseau solide en matière d'intelligence artificielle ici, au Canada. Pour y arriver, elle veille à ce que les Canadiens contribuent à cette réussite.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, il ne s'agit pas ici de Cohere. Les Canadiens ont déjà vu à l'œuvre ces tactiques libérales intéressées à la Barton dans l'affaire McKinsey. On façonne les politiques publiques pour ensuite en tirer profit.

Patrick Pichette et Jordan Jacobs ont tous deux été nommés au Conseil national du premier ministre sur l'intelligence artificielle, et tous deux siègent au conseil d'administration de Cohere. M. Jacobs est cofondateur de Radical Ventures, où M. Barton est un associé. Ensemble, ils ont soutenu Cohere à ses débuts et ont conseillé le premier ministre sur la stratégie nationale du Canada en matière d'intelligence artificielle. Maintenant, l'entreprise dans laquelle ils ont investi a reçu 1,6 milliard de dollars en fonds publics.

Quand les libéraux cesseront-ils d'utiliser l'argent des contribuables pour orienter les politiques publiques de manière à enrichir des libéraux qui ont des relations en haut lieu?

Taleeb Noormohamed (secrétaire parlementaire du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, Lib.): Monsieur le Président, le véritable scandale, c'est que les conservateurs ne tiennent pas compte des faits, par exemple le fait que Cohere créera plus de 1 000 nouveaux emplois bien rémunérés pour des Canadiens et qu'elle investira 1,7 milliard de dollars dans le renforcement des capacités au Canada. C'est ainsi que nous créons des champions canadiens.

Les conservateurs n'aiment peut-être pas le succès. C'est certainement ce que l'on peut déduire de leur propre succès et de leur propre bilan.

Dans les faits, nous contribuerons à créer des champions canadiens. Nous veillerons à ce que les entreprises canadiennes créent des emplois ici, chez nous, ce qui leur permettra de demeurer au pays et d'inspirer un sentiment de fierté chez les Canadiens au cours des décennies à venir.

* * *

● (1500)

[*Français*]

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, partout au pays, les Canadiens célèbrent la Semaine nationale de l'immigration francophone.

Les immigrants francophones apportent une contribution importante à notre économie, à nos communautés et à notre culture. L'immigration francophone joue un rôle essentiel pour renforcer les communautés francophones à l'extérieur du Québec et pour préserver notre belle identité bilingue.

La ministre de l'Immigration, des réfugiés et de la Citoyenneté peut-elle expliquer à la Chambre ce que fait notre gouvernement pour attirer davantage d'immigration francophone au Canada?

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son engagement envers les communautés francophones vivant au Canada.

Grâce à nos investissements et à nos programmes, nous avons dépassé nos cibles à l'extérieur du Québec au cours des quatre dernières années, et nous allons continuer d'aider les communautés à attirer et à garder des talents francophones pour bâtir un Canada fort.

En cette Semaine nationale de l'immigration francophone, remercions tous nos partenaires qui travaillent chaque jour pour enrichir nos communautés.

* * *

[*Traduction*]

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Monsieur le Président, depuis des mois, notre industrie de profilés d'aluminium sonne l'alarme. Pourtant, il y a quelques semaines à peine, la ministre de l'Industrie ne se souvenait même pas que cette industrie existait.

Le gouvernement affirme que l'aluminium et l'acier sont essentiels à la souveraineté et à la prospérité du Canada, mais il laisse les producteurs d'aluminium en aval faire face à des droits de douane américains de 100 % sur leurs exportations vers les États-Unis, tout en autorisant des volumes records d'importations américaines au Canada.

Quand la ministre reconnaîtra-t-elle publiquement l'existence de cette industrie et protégera-t-elle les industries de transformation de l'aluminium, tout comme elle l'a fait pour l'industrie de l'acier?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, des droits de douane de 100 % sont punitifs. C'est ridicule. C'est le monde dans lequel nous vivons. C'est le monde dans lequel nous vivons avec notre voisin, le voisin que les conservateurs semblent beaucoup aimer.

Que faisons-nous? Nous aidons les entreprises locales de l'industrie de l'aluminium, comme nous le faisons pour l'industrie de l'acier et d'autres industries de produits dérivés. Il est important pour nous de maintenir ces industries en vie, car nous en avons besoin pour construire nos navires et nos avions et pour garantir notre souveraineté dans notre propre pays.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis un accord avec le voisin du Sud dont on vient de parler. Or, ce ne sont que des paroles en l'air, sans aucun résultat.

Le chef de l'opposition et mes collègues conservateurs se sont rendus récemment chez Can Art Aluminum Extrusion à Windsor, Dajcor Aluminum à Chatham, ainsi que dans huit autres entreprises de l'industrie. Ces entreprises ne demandent pas la charité ni un alourdissement de la dette. Elles demandent simplement un marché canadien équitable sur lequel elles pourront être compétitives. Elles ont soumis une proposition au ministre des Finances en juin 2026 et n'ont toujours pas reçu de réponse, malgré les beaux discours des députés d'en face.

Quand le ministre des Finances agira-t-il pour sauver cette industrie en aval avant qu'elle ne disparaisse définitivement et que nos capacités souveraines ne soient perdues à jamais?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai également rendu visite à plusieurs entreprises de ces secteurs au Québec ainsi qu'en Ontario. Il s'agit d'une industrie cruciale pour notre souveraineté. Nous la maintiendrons bien vivante. C'est là que vont nos dépenses. Les conservateurs ne cessent de répéter qu'il s'agit de dépenses inflationnistes. C'est là que va notre argent, pour assurer la survie de nos industries.

Nous sommes confrontés à une attaque extérieure sous la forme de droits de douane de 100 %. Cela n'a aucun sens. Nous devons rester viables tout au long de cette période. C'est ce que nous faisons. Voilà en quoi consiste l'initiative régionale d'allégement tarifaire, et nous la maintiendrons.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, la crise du logement au Canada ne sera pas résolue si les constructeurs ne peuvent pas se procurer les matériaux de construction dont ils ont besoin. Un fournisseur de ces matériaux dans ma collectivité affirme que des emplois sont menacés parce que la hausse du coût de l'acier freine la production de fermes pour les toits. Pas de fermes, pas de toits, et pas de toits, moins de logements. Les libéraux ont promis de doubler la construction de logements, mais seulement 2 000 logements sont en train d'être construits, et ils ne parviennent pas à rendre la construction de logements plus abordable.

Quand les libéraux donneront-ils aux constructeurs l'aide nécessaire pour réussir à bâtir des maisons canadiennes?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement respecte sa politique d'achat de produits canadiens alors que nous finançons un nombre important de logements. L'année dernière, plus de 8 000 logements hors marché ont été construits, un nombre record qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs décennies. Nous assistons à une forte augmentation du nombre de logements locatifs.

Partout au Canada, les constructeurs utilisent de plus en plus de matériaux canadiens. Nous devons les soutenir à le faire. Nous aurions besoin du soutien des conservateurs en ce qui concerne la politique d'achat de produits canadiens au lieu qu'ils s'en prennent à nos propres industries et qu'ils ne soutiennent pas le logement abordable.

* * *

● (1505)

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, certaines personnes de ma circonscription m'ont fait part du fait qu'elles ne recevaient pas certaines prestations parce qu'elles n'avaient pas produit leur déclaration de revenus. Aujourd'hui, la Chambre débat du projet de loi C-31, qui permettrait de garantir que les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit grâce à un système automatisé de versement des prestations fédérales.

Le secrétaire d'État à l'Agence du revenu du Canada pourrait-il expliquer à la Chambre en quoi le versement automatique des prestations fédérales serait avantageux pour les gens de ma région et pour tous les Canadiens?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, s'il y a bien une mesure qui est importante en matière d'abordabilité et qui est révolutionnaire, c'est celle qui permettrait à 5,5 millions de Canadiens de bénéficier du versement automatique des prestations fédérales. L'Agence du revenu du Canada produirait automatiquement les déclarations de revenus, notamment pour les personnes à faible revenu, afin qu'elles puissent enfin recevoir les prestations auxquelles elles ont droit. J'encourage les députés à voter en faveur de ce projet de loi afin de nous aider à garantir que les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mike Dawson (Miramichi—Grand Lake, PCC): Monsieur le Président, depuis plus de dix ans, le gouvernement libéral remet en question et détruit les valeurs mêmes qui définissent notre pays, mais au Nouveau-Brunswick, à la BFC Gagetown, il est tombé plus bas que jamais. Cet été, le gouvernement libéral est littéralement allé jusqu'à retirer le Christ de la croix, puis il est revenu chercher les clous. Sous le prétexte de réaliser des travaux de rénovation, il a dépouillé la chapelle St-Luc de ses croix, de son autel et de ses vitraux, mettant fin à près de 70 ans de tradition, et il refuse maintenant de les remettre en place. La congrégation n'a pas été consultée, et il y a déjà des espaces multiconfessionnels sur la base. On ne fait pas de place à d'autres en effaçant la foi de ceux qui servent déjà.

Le ministre ordonnera-t-il que tous les symboles religieux soient rendus à la chapelle St-Luc de la BFC Gagetown?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les Forces armées canadiennes sont plus fortes grâce à la diversité des traditions, des origines et des croyances de tous leurs membres. Les politiques visant à soutenir la diversité sont une responsabilité morale et éthique du Service de l'aumônerie royale canadienne, du chef d'état-major de la défense et des dirigeants des Forces armées canadiennes, qui ont le devoir de veiller au bien-être de tous. La santé spirituelle et le bien-être des militaires sont indispensables à l'efficacité opérationnelle des Forces armées canadiennes. Les lignes directrices en question n'interdisent pas la pratique privée de la foi; elles cherchent plutôt à inclure un plus grand éventail de traditions religieuses et spirituelles. Le député le sait.

* * *

LA SANTÉ

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, depuis 2016, plus de 57 000 Canadiens sont morts à cause de la circulation de drogues toxiques. En réponse, les libéraux se sont engagés à consacrer 1,3 milliard de dollars à la sécurité frontalière et ont nommé un responsable de la lutte contre le fentanyl. Cependant, l'application de la loi ne peut pas à elle seule traiter la toxicomanie.

Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur les approches, mais nous pouvons certainement tous convenir qu'il faut investir dans la prévention, l'éducation, le traitement et le rétablissement. Nous avons besoin d'une intervention compatissante et coordonnée où l'aide est prête au moment où les gens sont prêts.

Le gouvernement libéral fera-t-il enfin preuve de leadership fédéral en finançant le traitement à la demande dans le budget?

[*Français*]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est toujours là pour appuyer les provinces et les territoires, puisqu'ils sont responsables des services auprès de leurs citoyens. Je travaille de près avec mes collègues des autres provinces et des territoires pour m'assurer qu'on peut donner les services adéquats à la population.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, 10 Premières Nations ont désormais saisi la justice pour contester la désignation du projet d'oléoduc Pacific Link comme étant d'intérêt national. Elles soulignent que cette décision est en contradiction avec leurs droits issus de traités et leurs droits constitutionnels, et qu'elle y porte atteinte. En effet, comment pourraient-elles évaluer l'impact d'un projet sur leurs droits issus de traités, alors que le tracé n'est pas encore définitif, que les études techniques n'ont pas été réalisées et qu'il n'existe aucune étude d'impact sur l'environnement?

La Première Nation Tsartlip fait partie de ces 10 Premières Nations et se trouve entièrement sur le territoire de ma circonscription. Je remercie ses membres dans leur langue, le sencoten: *HÍSW̱KE SIÁM*.

Quelqu'un doit défendre la côte sud de la Colombie-Britannique, la mer des Salish, nos précieuses aires marines protégées...

Le Président: Le ministre de l'Énergie a la parole.

Travaux des subsides

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la consultation qui a eu lieu lors de l'inscription du projet auquel la députée fait référence a été la plus approfondie jamais menée. Plus de 100 mémoires ont été déposés. Plus de 100 réunions en personne ont eu lieu. Il s'agit de la consultation la plus exhaustive jamais menée sur un projet, et c'est également celle qui a été menée le plus tôt.

Nous continuerons à travailler avec les peuples autochtones pour veiller à ce que les projets fassent l'objet d'un examen adéquat.

● (1510)

Elizabeth May: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je suis tatillonne en ce qui concerne le Règlement, et j'aime particulièrement l'article 16. Je n'ai jamais chahuté à la Chambre en 15 ans. Je sais que certains députés le font, et si je trouve offensant que des députés de l'opposition chahutent des membres du Cabinet, je trouve encore plus offensant que le député de Simcoe-Nord, qui est l'un des députés que je n'entends jamais chahuter, soit enterré par le chahut du ministre de l'Énergie. Je demande aux membres du Cabinet d'essayer de donner l'exemple.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — L'APPROVISIONNEMENT FÉDÉRAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 novembre, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 11, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

● (1525)

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 188)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Bezan	Blanchet
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Borrelli
Bragdon	Brassard
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Chambers
Champoux	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Niagara South)

Dawson
Deltell
Deschênes
Doherty
Duncan
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Fortin
Garon
Gazan
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Godin
Gourde
Guglielmin
Hallan
Ho
Holman
Jansen
Johns
Khanna
Kirkland
Kram
Kronis
Kusie
Lake
Larouche
Lawton
Lemire
Lewis (Essex)
Lobb
Majumdar
Mantle
Mazier
McKenzie
McPherson
Moore
Motz
Nater
Patzer
Perron
Redekopp
Rempel Garner
Richards
Rood
Rowe
Scheer
Seeback
Small
Ste-Marie
Strahl
Stubbs
Thomas
Tolmie
Vien
Vis
Waugh
Zimmer– — 155

DeBellefeuille
DeRidder
Diotte
Dowdall
Epp
Falk (Provencher)
Gallant
Gaudreau
Genuis
Gill (Brampton West)
Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Goodridge
Groleau
Gunn
Hardy
Hoback
Jackson
Jivani
Kelly
Kibble
Kmiec
Kramp-Neuman
Kuruc
Kwan
Lantsman
Lawrence
Lefebvre
Leslie
Lloyd
Mahal
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
May
McCauley
McLean (Calgary Centre)
Melillo
Morrison
Muys
Normandin
Paul-Hus
Poilievre
Reid
Reynolds
Roberts
Ross
Ruff
Schmale
Simard
Steinley
Stevenson
Strauss
Thériault
Tochor
Uppal
Viersen
Warkentin
Williamson

CONTRE

Députés

Acan
Ali
Anandasangaree
Bains
Bardeesy
Begum
Bendayan
Brière
Carr
Chagger
Chang
Chatel
Chi
Clark
Cormier
Dabrusin
Danko
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Duguid
Earle
El-Khoury
Fancy
Fisher
Fortier
Fraser
Fuhr
Gainey
Gerretsen
Gobeil
Grant
Guay
Hajdu
Harrison
Hirtle
Hogan
Hussen
Idlout
Jeneroux
Joseph
Kelloway
Klassen
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Sudbury)
Lauzon
Lavoie
Leitão
Long
Ma
MacKinnon (Gatineau)
Maloney
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Mendès
Miedema
Mingarelli
Myles
Nathan
Noormohamed
Oliphant
O'Rourke
Petitpas Taylor
Provost
Rana
Rochefort
Royer
Saini
Sari
Schiefke
Shahnawaz
Sidhu (Brampton South)
Sousa
Tesser Derksen
Turnbull
van Koeverden
Villeneuve
Weiler
Zahid
Zuberi– — 163

Al Soud
Alty
Auguste
Baker
Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bittle
Caley
Casey
Champagne
Chartrand
Chenette
Church
Connors
Coteau
Dandurand
d'Entremont
Desrochers
Dhillon
Duclos
Dzerowicz
Ehsassi
Eyolfson
Fanjoy
Fonseca
Fragiskatos
Fry
Gaheer
Gasparro
Gladu
Gould
Greaves
Gull-Masty
Hanley
Hepfner
Hodgson
Housefather
Iacono
Jaczek
Joly
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Lambropoulos
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lattanzio
Lavack
LeBlanc
Lightbound
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Cardigan)
Malette (Bay of Quinte)
Martin
McKelvie
McKnight
Ménard
Michel
Miller
Morrissey
Naqvi
Nguyen
Ntumba
Olszewski
Osborne
Powlowski
Ramsay
Robertson
Romanado
Sahota
Sarai
Sawatzky
Sgro
Sheehan
Sodhi
St-Pierre
Thompson
Valdez
Vandenbeld
Watchorn
Yip
Zerucelli

PAIRÉS

Députés

Anand	Blois
Bonk	Fergus
Konanz	Lewis (Haldimand—Norfolk)
MacDonald (Malpeque)	Menegakis
Plamondon	Shipley
Sidhu (Brampton East)	Solomon
Sudds	Van Popta– — 14

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

Je désire informer la Chambre que, en raison du vote par appel nominal différé, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 14 minutes.

* * *

LOI N^{O} 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^{o} 1.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, malgré toute cette croissance, il semble que Services publics et Approvisionnement Canada n'ait pas le personnel nécessaire pour renouveler les contrats de défense. Je n'y crois pas, et les Canadiens ne devraient pas y croire non plus. Même si c'était vrai et que le gouvernement émettait de gros contrats plus rapidement que ce que ces employés étaient en mesure de gérer, cela devient une question de gestion des priorités. La défense nationale est censée être la priorité absolue d'un gouvernement national. Les contrats pour obtenir suffisamment de balles et de bombes devraient toujours être en tête de liste. Au lieu de cela, la priorité du ministère de la Défense est d'accorder des contrats à fournisseur unique à des consultants américains sur des questions de diversité.

L'une des recommandations des conservateurs pour corriger le projet de loi consiste à créer un secrétariat au sein du Bureau du Conseil privé. Cela contribuerait davantage à faire de l'acquisition de matériel de défense une priorité que ne le feraient les projets de loi C-31 et C-40 réunis. Nous le savons grâce à notre expérience en Afghanistan. Sous Stephen Harper, l'approvisionnement en matière de défense était une véritable priorité pour le Bureau du Conseil privé. C'est ainsi que nous avons rapidement fait l'acquisition de 651 véhicules blindés légers, de 500 véhicules de patrouille blindés tactiques, de 100 chars de combat, de 37 canons Howitzer, de 21 hélicoptères Chinook, de 17 avions Hercules, de 16 appareils de neutralisation des engins explosifs improvisés et de 5 avions Globemaster. Voilà un véritable bilan avec des résultats concrets.

Le bilan des libéraux se résume à tergiverser, à nier et à détourner l'attention. La décision de retarder la conclusion du contrat des F-35 n'est pas fondée sur ce qui est le mieux pour la sécurité nationale du Canada. C'est ce qui est le mieux pour les intérêts politiques du Parti libéral. Les menaces à la sécurité nationale du Canada n'ont pas diminué depuis que les conservateurs ont quitté le gouvernement. Elles ont augmenté. Quiconque a regardé les délibérations du comité de la défense hier ou lu l'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui connaît la vérité. La menace de la guerre est bien réelle. Nos soldats servaient d'avertisseurs en Lettonie, mais ils y jouent maintenant un rôle plus actif. Nos marins naviguent dans le détroit de Taïwan, mais le gouvernement semble plus enclin à faire des affaires avec les pays avec qui nous pourrions être en conflit.

Il est vraiment urgent de reconstruire les Forces armées canadiennes après une deuxième décennie de noirceur libérale. Au lieu de cela, le gouvernement perd son temps à essayer de comprendre la différence entre une agence de la Couronne et une société d'État. Les libéraux nous font débattre de projets de loi rendus inutiles par le prochain projet de loi qu'ils présentent. Ce n'est pas une façon de gérer un kiosque de limonade, et encore moins un pays membre de l'OTAN. Si c'est ainsi que le premier ministre gérait la Banque d'Angleterre, il n'est pas étonnant que le Royaume-Uni soit sorti en catastrophe de l'Europe.

Le projet de loi dont nous sommes saisis et le projet de loi C-40 témoignent d'un gouvernement qui ne sait manifestement pas ce qu'il fait. Nous ne sommes pas en présence du jugement mesuré d'un banquier central, mais bien de l'agitation fébrile d'un banquier en investissements emporté par une bulle financière. Tous ses voyages à l'étranger et ses pseudo-sommets ne servent qu'à donner l'impression qu'il agit, à créer une illusion de substance. Or, les séances de photos ne mettent pas de balles dans les fusils ni de chasseurs dans le ciel. Comme on le sait, le Parti libéral a fait campagne en mettant de l'avant 40 priorités. Quand on prétend avoir 40 priorités, on n'en a en réalité aucune.

Les conservateurs reconnaissent que la première obligation d'un gouvernement national est d'assurer la défense du pays. Il est temps que les libéraux le comprennent à leur tour.

● (1530)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, laissons de côté tout ce charabia et regardons la réalité en face. Depuis les dernières élections fédérales, au cours desquelles les Canadiens ont élu le premier ministre, le gouvernement fait preuve d'un engagement solide et concret envers les Forces armées canadiennes, à tel point qu'un nombre record de personnes demandent à s'enrôler. Le gouvernement a également porté à 2 % du PIB les dépenses consacrées à la défense.

Le projet de loi C-40, dont a parlé la députée, viserait à créer une société d'État chargée de garantir l'efficacité des appels d'offres et de veiller à ce que les Canadiens bénéficient d'un bon rapport qualité-prix, et ce, en assurant à ces derniers transparence et reddition de comptes.

La députée ne reconnaît-elle pas que, au cours des 18 derniers mois, le premier ministre et le gouvernement ont agi plus rapidement dans le dossier militaire que ne l'ont fait les gouvernements précédents?

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, les militaires quittent l'armée plus vite que celle-ci ne parvient à en recruter de nouveaux. L'armée n'a pas de munitions. Elle n'a pas le matériel dont elle a besoin. Le Canada ne dispose d'aucune défense aérienne. Voilà pourquoi le gouvernement tient la population canadienne dans l'ignorance. Il sait qu'une guerre se profile. Il doit avertir la population, mais il refuse de le faire.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue d'Algonquin—Renfrew—Pembroke pour les efforts qu'elle déploie depuis longtemps, c'est-à-dire depuis 2000, au sein du comité de la défense nationale. Elle connaît ce dossier sur le bout des doigts. Elle sait également que l'Agence de l'investissement pour la défense n'a cessé de faire des annonces et des promesses et qu'elle n'a encore rien concrétisé.

Le gouvernement adore qu'on lui accorde la parole. On entend le député de Winnipeg-Nord dire que les sociétés d'État sont la meilleure chose qui soit. On peut bien parler de toutes les merveilles du monde que le gouvernement a mises au point ces derniers temps, mais la réalité, c'est qu'il n'y a aucune transparence, moins de reddition de comptes et qu'il y aura davantage d'occasions d'ingérence politique et de favoritisme envers les proches du Parti libéral.

La députée pourrait-elle aborder cette question et expliquer en quoi cela ouvrirait en réalité la voie à davantage de corruption, comme nous l'avons constaté par le passé?

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, nous avons vu comment il fallait procéder en matière d'approvisionnement. C'était à l'époque où le premier ministre Harper était au pouvoir. Il avait chargé le Bureau du Conseil privé de s'en occuper. Quand le premier ministre est à l'origine des directives, les choses sont menées à bien.

Voilà maintenant que le premier ministre a transformé une agence pour la défense encore à ses débuts en une société d'État. La différence, c'est qu'il peut investir de l'argent. Le gouvernement peut investir dans des entreprises, dans la société d'État. Non seulement ils en tirent personnellement profit grâce aux dividendes, mais, en investissant dans ces entreprises, le gouvernement les nationalise. Nous avons observé ce phénomène dans d'autres pays et nous sommes en désaccord avec eux.

● (1535)

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai reçu un courriel des responsables de L'Arche Comox Valley. Ils mènent un projet de construction de 16 logements destinés à des adultes ayant une déficience intellectuelle. Or, Maisons Canada a rejeté sa demande parce qu'elle ne répondait pas aux critères applicables aux logements supervisés et aux logements de transition, ce qui est pour le moins paradoxal. Si ces Canadiens ne sont pas admissibles à un logement supervisé, qui l'est? Maisons Canada continue de faire porter le chapeau à d'autres en disant que les coûts de construction et les frais de financement ne sont pas admissibles. L'endettement hypothécaire se traduit par des loyers encore plus inabordables et par l'épuisement des ressources de cet organisme à but non lucratif. Les Canadiens visés par le projet en question ont besoin d'aide pour vivre de façon autonome avant de se retrouver à la rue.

Ma collègue est-elle d'accord pour dire que le gouvernement libéral doit cesser de trouver des excuses et financer de tels projets? Je sais qu'il y a des projets comme celui-ci partout au pays qui ont besoin d'un soutien financier.

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis porte sur les forces armées. Je peux dire à la Chambre que ce ne sont pas seulement les gens ordinaires, les civils, qui cherchent un logement, mais aussi les personnes qui s'enrôlent dans l'armée. L'armée n'a pas construit de nouvelles casernes depuis des années, et celles qu'elle possède sont condamnées. Une recrue qui arrive est envoyée dans une chambre — s'il en reste — qui est envahie par la moisissure, insuffisamment éclairée et dépourvue de connectivité. Ce n'est pas une façon de traiter quelqu'un qui va risquer sa vie pour son pays.

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole et de représenter ma magnifique circonscription. Aujourd'hui, je parlerai du projet de loi C-31, la loi d'exécution du budget de l'année dernière.

Ce projet de loi porte sur l'attribution de fonds publics au cours de l'exercice précédent, qui a pris fin le 31 mars et, à mon avis, il aurait dû être adopté par la Chambre il y a longtemps. En fait, demain, le 4 novembre, cela fera un an que le budget précédent a été déposé. Cela vient d'un gouvernement qui a dit qu'il agirait à une vitesse jamais vue dans l'histoire du Canada. Les libéraux ne l'ont pas fait avec leur programme législatif malgré tous les outils procéduraux disponibles, dont l'attribution de temps, pour faire avancer ce projet de loi.

Quand les emprunts augmentent et que les coûts du service de la dette absorbent plus de ressources publiques, il incombe encore plus au gouvernement de faire preuve de transparence dans la façon dont il rend compte de chaque dollar. Après l'énoncé économique du printemps présenté cette année, la directrice parlementaire du budget a souligné « l'absence de détails clés en matière de planification et de gouvernance pour de nombreuses nouvelles mesures ».

En effet, depuis que le gouvernement a déposé le budget il y a un an, près de 5 milliards de dollars ont fait l'objet de diverses annonces non liées au processus budgétaire; en d'autres termes, il s'agit de dépenses engagées avant l'approbation du Parlement. Cela comprend 1,75 milliard de dollars pour un fonds de capital de risque; 750 millions de dollars pour un programme de croissance agricole; 430 millions de dollars aux syndicats; 200 millions de dollars à une organisation inuite; 173 millions de dollars pour l'entrepreneuriat féminin; 168 millions de dollars pour un écosystème de recherche; 145 millions de dollars à la FIFA; 813 millions de dollars pour des chaires de recherche; 100 millions de dollars pour Gaza; 100 millions de dollars pour la plateforme de santé VITAL — je ne sais même pas de quoi il s'agit; 100 millions de dollars pour ELYSIS — je ne sais pas non plus de quoi il s'agit; 100 millions de dollars pour l'énergie éolienne en mer en Nouvelle-Écosse; et 100 millions de dollars pour le leadership économique des femmes.

Je ne m'étendrai pas sur chacune de ces annonces faites par les ministres. Je tiens toutefois à souligner que, lorsque le gouvernement prend l'habitude affichée d'annoncer des dépenses en dehors du processus budgétaire, il devient pratiquement impossible pour un député ordinaire de suivre l'utilisation des fonds publics dans le cadre du processus budgétaire et des prévisions budgétaires au Parlement.

Cette question ne semble guère préoccuper les libéraux, puisque la plupart d'entre eux ne prennent même plus la parole au Parlement. Ils ont délégué ce rôle à un seul député, soit celui de Winnipeg-Nord. C'est triste. Je crois qu'il y a beaucoup de gens intelligents au sein du caucus libéral. Soit ils ne sont pas autorisés à prendre la parole, soit ils ne savent pas comment le faire, mais une telle situation mine la capacité de la Chambre à soumettre les mesures législatives à un examen rigoureux et à tenir des débats en bonne et due forme. Je veux que les députés libéraux intelligents s'expriment au nom de leurs concitoyens, mais ils ne le font pas. C'est regrettable, et cette situation porte atteinte aux traditions démocratiques de la Chambre.

Le directeur parlementaire du budget prévoit maintenant que les emprunts fédéraux augmenteront de 732,9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et que le gouvernement fédéral continuera d'enregistrer des déficits considérables, car les libéraux continueront d'accroître les dépenses à un rythme supérieur à celui de la croissance des recettes, qui sont pourtant en hausse. Les paiements d'intérêt seront le poste de dépenses fédérales qui connaîtra la croissance la plus rapide. Selon les projections, ils monteront en flèche pour atteindre 83 milliards de dollars en 2030-2031, ils accapareront 13,6 ¢ de chaque dollar de recettes fédérales et ils représenteront un coût annuel de près de 8 000 $ pour une famille de quatre personnes, contre seulement 2 500 $ il y a cinq ans.

● (1540)

Lors des dernières élections, le gouvernement a promis de réduire le ratio dette-PIB. Puis, dans le dernier budget qui a été présenté il y a un an, cet objectif a été remplacé par celui de la réduction du ratio déficit-PIB. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le premier ministre a doublé le déficit, qui a atteint son plus haut niveau depuis la pandémie de COVID-19, tandis que les dépenses en pourcentage du PIB sont les plus élevées depuis la crise de la dette des années 1990. Soyons clairs: les conservateurs estiment que ces cibles budgétaires sont nécessaires, mais insuffisantes. Il faut simplement réduire le déficit.

Le strict minimum, c'est que le gouvernement tienne sa promesse de réduire la dette et le déficit en proportion de notre économie, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Nous n'avons pas obtenu les résultats auxquels les Canadiens s'attendaient il y a un an, et depuis les dernières élections, il y a un an et demi. Pour y parvenir, le gouvernement doit examiner très attentivement notre régime fiscal et le réformer dans le cadre du budget qui sera annoncé cette semaine. C'est exactement ce que j'ai exhorté la ministre des Finances et la ministre responsable des petites entreprises à faire.

En fait, j'ai proposé deux réformes fiscales qui, je l'espère, seront présentées cette semaine. Dans la première réforme, le seuil de la TPS et de la TVH pour les petits fournisseurs devrait être porté de 30 000 $ à 60 000 $ et rajusté dorénavant en fonction de l'inflation. Au Canada, dès qu'une entreprise dépasse 30 000 $ de revenus annuels, le propriétaire doit s'inscrire aux fichiers de la TPS et de la TVH, percevoir les taxes et les rembourser. Il doit aussi produire des déclarations et assumer des responsabilités administratives supplémentaires. Or, ce seuil n'a pas changé depuis plus de trente ans malgré l'inflation.

Je parle de ce changement au code fiscal en toute bonne foi et dans l'espoir que le gouvernement l'apportera, car les personnes les plus touchées seront, dans bien des cas, les Canadiens qui travaillent le plus fort et qui ont le plus de mal à joindre les deux bouts. C'est la mère au foyer qui exploite une entreprise parallèle dans sa cuisine, comme une boulangerie, simplement pour payer les leçons de hockey et de danse de ses enfants. C'est le père qui travaille dans l'esthétique automobile le soir et la fin de semaine pour payer les activités de hockey de ses enfants ou le voyage dans l'Okanagan pour le tournoi auquel leur enfant veut vraiment participer. Facilitons la tâche à ces gens. Encourageons l'entrepreneuriat dans notre régime fiscal. Nous ne l'avons pas fait.

La deuxième mesure que j'aimerais voir le gouvernement adopter consiste à faire passer de 500 000 $ à 700 000 $ le plafond de la déduction fédérale accordée aux petites entreprises. Ce plafond a été relevé pour la dernière fois en 2009. Depuis, l'inflation et la hausse des coûts d'exploitation ont progressivement érodé sa valeur, si bien que les entreprises en croissance atteignent ce seuil plus rapidement que ne l'avaient prévu les décideurs à l'origine. En portant le plafond à 700 000 $ et en l'indexant sur l'inflation, on permettrait aux entreprises de conserver une plus grande part de l'argent qu'elles ont durement gagné.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, tant en prévision du prochain budget qu'en réaction au budget actuel, a elle aussi réclamé une réforme de notre régime fiscal afin de réduire les impôts de nos entrepreneurs. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, le Canada a perdu de nombreux entrepreneurs, parce qu'il n'est plus aussi rentable de se lancer en affaires qu'il y a 25 ans.

Je dis au gouvernement qu'il devrait être plus transparent quant à la façon dont il dépense l'argent des contribuables. Les annonces se succèdent, mais le Parlement n'est pas en mesure d'examiner dûment la façon dont cet argent est dépensé. Ce n'est dans l'intérêt de personne, et certainement pas dans celui des Canadiens. Le gouvernement devrait adopter un modèle plus transparent. Ensuite, il devrait réformer notre régime fiscal dans le but de rendre le Canada plus concurrentiel et plus favorable aux affaires.

Le gouvernement devrait donner suite à ces deux propositions, apporter les changements nécessaires pour améliorer le contexte entrepreneurial au Canada, et offrir la transparence dont les Canadiens ont besoin pour suivre les dépenses du gouvernement et les résultats obtenus en retour. Cette transparence fait défaut aujourd'hui, et cela doit changer.

● (1545)

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député d'en face espérait vraiment entendre la réponse du député de Winnipeg-Nord.

J'ai écouté attentivement ses observations. Je suis tout à fait d'accord avec lui à propos de certains points qu'il a soulevés au sujet des petites entreprises, particulièrement ceux qui concernent le seuil pour la perception de la TPS et les limites de la déduction accordée aux petites entreprises. Il s'agit, selon moi, d'éléments vraiment importants qui n'ont pas été ajustés depuis trop longtemps. Ils n'ont pas non plus été ajustés en fonction de l'inflation. Cela dit, je pense qu'il faut aussi reconnaître que les taux d'imposition des entreprises du Canada sont les plus concurrentiels du G7 et que de nouvelles mesures comme la mégadéduction à la productivité aident les entreprises à investir dans les outils de productivité dont elles ont besoin.

Y a-t-il certains éléments pour lesquels nous sommes sur la bonne voie?

Brad Vis: Monsieur le Président, le député d'Hamilton a posé une question de bonne foi. S'il y a effectivement une mégadéduction dans le prochain budget, ce sera généralement un pas dans la bonne direction, je crois. Ce que je reprocherais à cette politique, c'est qu'elle se concentrerait sur l'attraction de capitaux étrangers au Canada. Je pense que notre priorité devrait être de permettre aux entreprises canadiennes qui font déjà partie des chaînes d'approvisionnement canadiennes de résoudre les problèmes de compétitivité auxquels nous sommes confrontés.

Ordres émanant du gouvernement

[*Français*]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, pour ce qui est de la mise à jour économique, le Bloc québécois avait 11 propositions visant à aider notre monde à faire face au coût de la vie. Une de ces exigences était notamment de hausser de 10 % la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 65 à 74 ans, puisque le gouvernement l'a fait pour les aînés de 75 ans et plus. Ces gens sont vraiment touchés par l'inflation et le coût de la vie.

Mon collègue appuie-t-il cette mesure?

[*Traduction*]

Brad Vis: En ce qui concerne la Sécurité de la vieillesse, monsieur le Président, beaucoup de conservateurs, dans notre caucus, étaient favorables à certaines des mesures que le Bloc québécois a proposées, pour la simple raison que la vie coûte trop cher, et c'est à cause du gouvernement, qui dépense trop et qui ne s'occupe pas assez de l'inflation.

Néanmoins, je rappelle qu'au Canada, la génération des baby-boomers a reçu plus d'argent du gouvernement et elle bénéficié de plus de programmes sociaux que probablement toutes les autres dans l'histoire de l'humanité. Je pense qu'il faut passer la Sécurité de la vieillesse au peigne fin, de bout en bout. Pourquoi est-ce que quelqu'un qui touche plus de 120 000 $ en revenus de retraite reçoit une aide sociale de la part du gouvernement du Canada? Pourquoi les seuils de revenu pour la Sécurité de la vieillesse sont-ils beaucoup moins sévères que ceux pour l'Allocation canadienne pour enfant? Le Parlement doit se poser ces questions et les étudier attentivement.

● (1550)

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue: c'est plutôt étrange de débattre le projet de loi d'exécution du budget de 2025 après un an presque jour pour jour, alors que le prochain budget sera déposé jeudi.

Je veux revenir à ce que le député a dit sur la croissance de la dette: il s'agit du poste budgétaire du gouvernement qui grimpe le plus rapidement et, d'ici 2031, la dette comptera pour presque 14 ¢ sur chaque dollar, ce qui ne sera pas sans conséquence sur les familles canadiennes.

Brad Vis: Monsieur le Président, la directrice parlementaire du budget a dit très clairement que certaines pratiques comptables du premier ministre, notamment la séparation des dépenses de fonctionnement et des actifs d'exploitation en deux catégories alors qu'elles sont liées à des sociétés d'État, revient essentiellement à trafiquer les livres, pour ainsi dire. Personne ne s'attend à ce que Postes Canada rembourse un jour l'argent que le Conseil du Trésor lui a donné au cours des dernières années. Ce n'est pas un actif. C'est de l'argent sur lequel nous payons des intérêts, et nous en paierons jusqu'à ce que l'argent ait été remboursé.

Je crois que le gouvernement doit faire preuve de plus de transparence dans ses rapports budgétaires, comme l'a souligné la directrice parlementaire du budget, mais à ce stade-ci, je suis également très inquiet au sujet de l'avenir de mes enfants, en raison de la dette dont ils hériteront et des conséquences de celle-ci sur leur moyen de subsistance futur.

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, c'est un privilège de participer au débat sur le projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025.

Ce débat arrive à point nommé, puisque, comme on l'a déjà indiqué à la Chambre aujourd'hui, le budget de 2026 sera dévoilé dans quelques jours.

Comme tous les Canadiens, je m'inquiète de la situation actuelle au pays. Nous sommes engagés dans une guerre commerciale avec un pays qui a longtemps été notre plus proche allié. Nous subissons les contrecoups de conflits armés auxquels nous ne sommes heureusement pas mêlés, mais dont les répercussions se font sentir dans notre quotidien, notamment par la hausse du coût des produits.

Dans ma circonscription, University—Rosedale, au centre-ville de Toronto, les gens s'inquiètent de l'augmentation du prix du panier d'épicerie, du manque de logements, de la menace des changements climatiques et de l'accès aux programmes sociaux dont ils dépendent. Ils s'attendent à ce que nous mettions tout en œuvre pour défendre la souveraineté du Canada et rester fidèles aux valeurs canadiennes.

Dans ce contexte, comme le premier ministre l'a souvent rappelé, nous concentrons nos efforts sur les facteurs que nous pouvons maîtriser. Heureusement, ils sont nombreux. Nous pouvons faire beaucoup pour nous entraider et pour bâtir une économie plus autonome qui ne laisse personne pour compte.

C'est pourquoi j'attends avec impatience les mesures qui seront annoncées dans le prochain budget fédéral. Je suis persuadée qu'elles s'inscriront dans la continuité des assises importantes établies dans le budget de 2025.

[*Français*]

L'adoption du projet de loi C-31 constituera une étape législative cruciale pour concrétiser les priorités du budget de 2025 et notre plan visant à bâtir un Canada plus fort et plus résilient. Notre gouvernement se concentre sur ce que nous pouvons contrôler: renforcer l'économie canadienne, élargir nos partenariats commerciaux internationaux, gérer les finances publiques de manière responsable et venir en aide aux Canadiens et aux Canadiennes qui ressentent la pression des coûts de la vie quotidienne.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-31 est un texte législatif que je connais désormais très bien. En tant que membres du Comité permanent des finances, mes collègues — dont certains sont présents aujourd'hui à la Chambre — et moi-même avons été chargés d'examiner et d'étudier ce projet de loi en comité. Dans le cadre de ce processus, le Comité a entendu un large éventail de parties prenantes. Beaucoup d'entre elles ont émis des commentaires favorables et certaines autres nous ont présenté des propositions constructives. Je suis fière de dire qu'en réponse à certaines de ces observations, ainsi qu'aux commentaires que j'ai recueillis auprès des gens de ma circonscription, j'ai pu proposer trois amendements au projet de loi C-31, lesquels ont été adoptés par le Comité.

J'y reviendrai dans un instant, mais je souhaite d'abord aborder certaines des importantes modifications que ce projet de loi apporte au régime fiscal.

[*Français*]

Un régime fiscal solide et efficace permet au gouvernement de soutenir les Canadiens et les Canadiennes, de protéger les services essentiels dont ils dépendent et de construire des infrastructures nécessaires ainsi que des millions de logements. Le projet de loi C-31 mettra en œuvre d'importantes mesures prévues dans le budget de 2025 visant à protéger l'intégrité du régime fiscal canadien et à le rendre plus efficace.

● (1555)

[*Traduction*]

Le projet de loi C-31 propose de nombreuses mesures visant à améliorer l'équité fiscale. Il renforcerait les règles anti-évitement afin de contrer les actions de ceux qui tentent d'utiliser des transactions complexes pour transférer leurs actifs d'une fiducie à une autre ou pour rendre leurs passifs d'impôt non recouvrables. Il limiterait le report dans le paiement de l'impôt remboursable sur le revenu de placement pour les sociétés qui ont recours à des structures à plusieurs paliers dont les dates de fin d'exercice sont différentes. Il permettrait aussi de mettre en œuvre les principaux éléments restants de l'impôt minimum mondial, qui vise à garantir que les grandes multinationales paient leur juste part d'impôt, quel que soit l'endroit où elles réalisent leurs profits.

Cela dit, n'oublions pas que notre régime fiscal ne vise pas seulement à percevoir l'argent dû. C'est aussi un mécanisme qui soutient les personnes qui en ont le plus besoin. Je veux me concentrer sur un élément clé des modifications fiscales prévues dans le projet de loi C-31 qui aiderait les personnes à faible revenu. Il s'agit de l'engagement visant à automatiser le versement des prestations fédérales et la production des déclarations de revenus.

[*Français*]

Un élément important de l'équité fiscale consiste à veiller à ce que les Canadiens aient accès à l'ensemble des mesures de soutien qui leur sont offertes. Nous savons, par exemple, qu'un nombre disproportionné de Canadiens à faible revenu ne produisent pas de déclaration de revenus. Cela signifie que les personnes qui ont le plus besoin de prestations n'en bénéficient souvent pas.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-31 propose de laisser l'Agence du revenu du Canada soumettre la déclaration de revenus de certaines personnes à faible revenu admissibles, celles dont la situation fiscale est simple, qui ne doivent rien au fisc et qui ne remplissent pas elles-mêmes leur déclaration. Au Canada, il y a des prestations et des crédits qui échappent à beaucoup de personnes à revenu faible revenu étant donné que celles-ci, pour une raison ou pour une autre, n'arrivent pas à soumettre leur déclaration remplie de manière à en profiter. Souvent, elles ne savent pas que l'État leur doit de l'argent.

Que ce soit en raison de leur analphabétisme, d'une maladie, de la vie chaotique que peut causer la pauvreté ou d'une autre priorité légitime, elles ne soumettent pas de déclaration de revenus, alors elles ne touchent pas l'argent auquel elles ont droit. En conséquence, il y a des retraités qui ne se prévalent pas de programmes comme le régime canadien pour les soins dentaires. Il y a des chefs de famille monoparentale qui ne profitent pas de l'Allocation canadienne pour enfants pour mieux se rendre à la fin du mois. Il y a des jeunes et des travailleurs qui sont privés de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels ou de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, alors qu'elles les aideraient à couvrir leurs dépenses pour une semaine ou un mois, voire plus.

Le revenu constitue le principal déterminant de la santé. La politique budgétaire proposée constitue donc du même coup une intervention en santé, une intervention dont bénéficieraient 5,5 millions de Canadiens. Personnellement, c'est une mesure qui me tient vraiment à cœur.

En effet, nous savons que ce projet de loi contient un large éventail d'interventions qui auraient des répercussions sur la santé. Par conséquent, avant que mon temps de parole ne soit écoulé, j'aimerais me concentrer sur une autre partie du projet de loi, à savoir les modifications proposées à la Loi sur les produits antiparasitaires. Cette loi est née de la nécessité de protéger la santé des Canadiens et l'environnement. Il s'agit d'une mesure législative importante qui confie à juste titre la réglementation des pesticides à la ministre de la Santé du Canada.

Par l'entremise du projet de loi C-31, le gouvernement cherche à apporter des modifications à la loi afin de réduire le nombre d'examens réguliers prévus pour les produits à faible risque pour lesquels rien n'a changé depuis le dernier examen, tout en maintenant l'obligation de réexaminer régulièrement les produits à risque élevé et les produits pour lesquels notre compréhension du risque a évolué. Bien que ces modifications soient proposées pour obtenir des résultats louables, comme une amélioration de l'efficacité et une meilleure utilisation des ressources limitées, certains intervenants nous ont demandé de mieux clarifier le fait que les préoccupations relatives à la santé et à l'environnement demeurent le principal objectif du processus d'examen.

C'est pourquoi j'ai présenté trois amendements à l'étape de l'étude en comité, qui ont finalement été adoptés par le comité. Voici les amendements: premièrement, préciser que, lorsqu'il procède au contrôle d'un produit antiparasitaire, le ministre de la Santé adopte une approche qui s'appuie sur une base scientifique et tient compte de la politique gouvernementale accordant la priorité au principe de précaution; deuxièmement, préciser que le paragraphe 17(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires continue de s'appliquer, car cette disposition précise que le ministre doit procéder à l'examen spécial d'un produit antiparasitaire lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que les risques sanitaires ou environnementaux qu'il présente sont inacceptables; et, troisièmement, ajouter une exigence de transparence de sorte que le ministre rende publique la décision de ne pas procéder à une réévaluation d'un produit antiparasitaire ainsi que les motifs de cette décision, dans les 90 jours suivant la date de la décision.

Je crois, comme mes collègues du comité, que ces amendements ont renforcé un projet de loi déjà solide. J'espère que la Chambre est du même avis.

● (1600)

[*Français*]

En conclusion, le monde au-delà de nos frontières devient de plus en plus incertain, mais le Canada fait face à cette réalité en position de force. Le projet de loi C-31 mettrait en œuvre des mesures clés du budget de 2025 visant à protéger l'intégrité de notre régime fiscal et à le rendre plus efficace et plus équitable.

[*Traduction*]

Quand nous travaillons continuellement à améliorer nos institutions publiques, cela renforce la confiance du public.

J'exhorte tous les députés à adopter le projet de loi C-31 sans tarder.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de ma collègue. Je tiens d'ailleurs à la féliciter pour son français. Dans son discours, elle nous a dit que les Canadiens comptaient sur le gouvernement. Une autre tranche de la population ou, en tout cas, d'autres personnes comptent beaucoup sur le gouvernement: les gens des pétrolières et des gazières.

En ce qui concerne nos demandes pour le prochain budget, la proposition du Bloc québécois est simple. On pourrait aller chercher 25,7 milliards de dollars sur cinq ans en éliminant les subventions directes ou indirectes du gouvernement fédéral pour le secteur pétrolier et gazier. Rappelons que le secteur pétrolier et gazier fait des profits records, qu'il n'est pas tarifé présentement, qu'il appartient à 60 % aux Américains et que son produit est vendu à 90 % aux Américains. Ça n'a aucun rapport de donner collectivement autant de deniers publics à ce secteur-là. Est-ce que ma collègue est d'accord avec moi?

Danielle Martin: Monsieur le Président, nous sommes en plein milieu d'une transition: nous passons d'une économie qui dépendait du secteur pétrolier à un système d'électricité renouvelable et de sources d'énergie renouvelable. C'est sur cela que nous nous concentrons en ce moment en tant que gouvernement. Il faut mettre en place l'infrastructure nécessaire pour être capable de faire cette transition vers l'énergie éolienne ou hydroélectrique, qui est d'ailleurs très importante au Québec. Pour moi, le plus important, c'est de bâtir ces infrastructures.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, comme on le sait, ma collègue est médecin de famille. Elle est une spécialiste des politiques publiques en santé.

Selon elle, comment le revenu d'un individu a-t-il un impact sur la santé de celui-ci?

Danielle Martin: Monsieur le Président, il y a des moyens pour que le revenu réel d'un individu ou d'une famille permette d'acheter des biens essentiels. Il est évident que c'est très important pour la santé. Cependant, il y a aussi la question de l'incertitude. Les gens qui vivent dans la pauvreté vivent dans l'incertitude et cela a aussi un impact sur leur santé physique et leur santé mentale. Les programmes, comme l'Allocation canadienne pour enfants que nous offrons aux familles canadiennes avec des enfants ou le Supplément de revenu garanti pour les aînés de partout au Canada, sont très importants pour diminuer l'incertitude. En fin de compte, c'est non seulement une intervention financière, mais aussi une intervention en matière de santé.

[*Traduction*]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai trouvé qu'il était assez injuste que ma collègue de la circonscription de University—Rosedale, forte d'une carrière médicale distinguée, se retrouve soudainement au comité des finances alors que le projet de loi C-30 était adopté à toute vitesse, un projet de loi qui a affaibli la Loi sur les produits antiparasitaires sans que des amendements soient adoptés pour corriger la situation. Je salue toutefois les amendements qu'elle a apportés au projet de loi C-31.

En tant que membre du comité des finances, la députée ne pense-t-elle pas qu'il aurait été préférable que les modifications apportées à ce qui est, fondamentalement, un projet de loi portant sur la santé et l'environnement soient soumises à ces comités afin que des experts puissent y témoigner, plutôt que d'être examinées uniquement par le comité des finances?

● (1605)

Danielle Martin: Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face des interventions qu'elle a faites devant le comité des finances concernant les deux projets de loi, le projet de loi C-30 et le projet de loi C-31.

La réalité, c'est que les projets de loi d'exécution du budget ont une vaste portée et touchent à de nombreux aspects. Ils sont néanmoins renvoyés au comité des finances. En tant que membre de ce comité, j'ai été ravie d'entendre les observations formulées par un large éventail d'experts, y compris la députée d'en face elle-même, concernant leurs préoccupations relatives aux règlements dont nous discutons. J'ai le sentiment que ces commentaires ont été pris en compte. Je suis heureuse d'annoncer que j'appuierai volontiers le projet de loi.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31, qui est la deuxième tentative du gouvernement de soumettre à la Chambre des mesures issues du dernier budget et d'en faire progresser l'exécution, sachant que c'était il y a près d'un an et qu'un nouveau budget sera présenté demain.

Je tiens à souligner que le budget présenté à la Chambre des communes et mis aux voix il y a plus d'un an était le budget de l'exercice précédent. Un budget sera présenté dans deux jours, et nous ne savons pas s'il portera sur l'exercice en cours, parce que nous en avons déjà un pour 2026-2027, ou sur le prochain exercice, parce que le gouvernement a parlé d'établir un budget et de le présenter à l'automne pour que nous puissions nous faire une bonne idée de ce qui allait se passer dans l'avenir, c'est-à-dire l'année prochaine.

La présentation d'un budget pour l'exercice financier 2026-2027, qui se termine le 31 mars, relève un peu de la mascarade, car, tout d'abord, les libéraux ont déjà indiqué qu'ils allaient afficher un déficit supérieur à 66 milliards de dollars, qui semble toutefois pouvoir être légèrement réduit. Tout au long de l'été, ils ont manifestement dépensé sans compter dans tous les domaines, pour telle ou telle mesure, dont aucune ne figurait dans le budget qu'ils avaient présenté à la Chambre des communes l'année dernière.

Le gouvernement n'a ni ligne directrice, ni cible budgétaire, ni logique. Comme certains me le font remarquer, un budget est un document sacré, car c'est lui qui guide nos actions. Tout ce que nous faisons dans la vie repose sur des choix: des choix concernant nos dépenses et les choses que nous faisons ou ne faisons pas. À l'heure actuelle, rien n'est à l'épreuve du gouvernement, qui veut être le seul à décider de ce qui se passe dans l'économie canadienne.

Cela ne sert pas bien le Canada. Les chiffres de croissance en témoignent. La directrice parlementaire du budget a déclaré la semaine dernière que la croissance réelle du PIB n'était que de 0,9 %, alors que la croissance nominale s'élevait à 5,5 %. Cela signifie que le déflateur du PIB est de 4,7 %. Il s'agit d'un indicateur de l'inflation. Ce n'est pas la même chose que l'indice des prix à la consommation, mais c'est un indicateur de ce qui se passe dans l'économie. La même production coûte désormais 4,6 % de plus, alors que la croissance réelle de l'économie n'est que de 0,9 %. Je sais que la plupart de mes collègues d'en face ne comprennent pas ces chiffres, mais ils sont importants, parce qu'ils montrent que les sommes que le gouvernement injecte dans l'économie ont très peu d'effet.

Je voudrais en venir à ce que nous propose le projet de loi C-31, car il comporte plusieurs éléments, dont l'un que j'ai le temps d'aborder. J'en ai déjà parlé. Il s'agit d'un aspect très important, soit la création d'un organisme gouvernemental spécial, l'Agence de l'investissement pour la défense. À peine le gouvernement avait-il créé une nouvelle entité dans laquelle il allait dépenser de l'argent que, ô surprise, il a décidé de la transformer en société d'État.

Je vais l'expliquer aux téléspectateurs. Il existe trois types d'opérations gouvernementales. En gros, il y a les ministères, qui relèvent directement des ministres, et ces derniers sont, dans l'ancien contexte, responsables de ce qui se passe dans leur ministère. Autrement dit, si le gouvernement commet une grave erreur, le ministre concerné doit se présenter à la Chambre des communes pour rendre des comptes sur ce qui s'est passé et possiblement démissionner de son poste, étant donné qu'il est à la tête du ministère, c'est-à-dire la personne qui en est responsable.

Ce n'est absolument plus le cas avec le gouvernement actuel. Il n'existe aucun mécanisme de reddition de comptes. Sur les banquettes ministérielles, personne n'a eu à rendre de comptes pour les conséquences désastreuses qui ont pesé sur les finances du Canada au cours des 11 dernières années, et la situation ne fait qu'empirer.

Lorsque nous examinons la multiplication des déficits, on constate que rien ne s'améliore du point de vue des perspectives économiques. Le gouverneur de la Banque du Canada a comparu devant le comité des finances ce matin et, dans la mesure où son travail se limite à la politique monétaire, nous pouvons examiner l'incidence de la politique budgétaire sur la politique monétaire. Nous nous enlisons dans une impasse, et nous sommes maintenant le pays le plus endetté de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Sur 38 pays, nous nous classons au deuxième rang. Le seul pays qui nous devance, en ce qui concerne le profil d'endettement, est le Luxembourg, et ce, en raison d'une anomalie liée au poids considérable des sociétés financières qui y ont leur siège social.

Lorsque nous parlons du profil d'endettement, nous parlons des sociétés, des prêts hypothécaires des particuliers et de la dette à la consommation, ainsi que des gouvernements. Les dettes du gouvernement, combinées aux dettes des gouvernements provinciaux, exercent une pression considérable sur notre économie. C'est un problème. Il faut s'y attaquer dès maintenant. Il risque de s'aggraver au fil du temps, surtout lorsqu'il faudra refinancer une grande partie de cette dette.

● (1610)

Pour en revenir au projet de loi C-31 et à l'Agence de l'investissement pour la défense, il existe trois formes d'opérations gouvernementales, comme je l'ai dit. Il y a les ministères et les organismes, puis il y a les sociétés d'État. Qui a le moins de comptes à rendre au gouvernement? Ce sont les sociétés d'État.

Dès que le gouvernement a décidé que nous avions besoin d'une agence de l'investissement pour la défense, soit d'un organisme qui s'éloigne du cadre habituel du gouvernement responsable, il a ensuite estimé, dans le projet de loi C-40, qui fait suite au présent projet de loi, qu'il nous fallait créer une société d'État, la Société canadienne d'investissement pour la défense, en vue d'investir dans la défense. Cependant, cette société ne serait pas indépendante, car le projet de loi dit que le ministre associé pourrait donner des ordres à la nouvelle société d'État. Une telle disposition ne figure dans aucune autre mesure législative du gouvernement concernant une société d'État. C'est une aberration. Le gouvernement veut le beurre et l'argent du beurre. Il veut une société d'État qui fonctionne comme une petite tirelire, et c'est lui qui déterminerait exactement ce qu'il en adviendrait.

J'ai soulevé cette question au comité. Je ne me gêne pas pour parler de corruption, car nous devons nous assurer de mettre en place au Canada des structures qui ne se prêtent pas à de telles dérives. Je ne dis pas qu'il y a des gens de l'autre côté qui vont se livrer à la corruption. Cependant, ils mettent en place des structures qui sont soustraites au contrôle du Parlement.

Pensons-y un instant. Le président de la société d'État consacrée à la défense qui découlerait de ce projet de loi ne ferait l'objet d'aucune surveillance de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor quant aux personnes qu'il paie et à la façon dont il les paie pour faire le travail. Le Secrétariat du Conseil du Trésor serait donc dans l'obscurité au sujet des contrats qu'il doit superviser. À l'instar de ce que fait le gouvernement, un grand nombre de personnes pourraient être nommées pour aider le président de cette société d'État à prendre à peu près toutes ces décisions. La façon dont ces personnes seraient payées échapperait à tout contrôle, comme si elles étaient des fonctionnaires. Ce sont des fonctionnaires. Cet homme s'appelle Doug Guzman. La rémunération des fonctionnaires devrait être supervisée par le Parlement, si elle est financée par la Chambre. Imaginez que ces chiffres soient cachés.

L'autre problème que posent les sociétés d'État concerne les mécanismes de production de rapports financiers. Comme l'a clairement démontré le directeur parlementaire du budget la semaine dernière, les déficits du gouvernement au cours des cinq prochaines années, y compris celui de l'exercice en cours, ajouteront 333 milliards de dollars à la dette du pays. Or, le gouvernement prévoit augmenter les emprunts du pays de 730 milliards de dollars. Comment expliquer cet écart? Il tient au fait que le gouvernement transfère des fonds à des sociétés d'État qui échappent à une surveillance suffisante et présente ces opérations de façon opaque comme s'il ne s'agissait pas de dettes, alors qu'il s'agit bel et bien d'argent emprunté que les contribuables canadiens devront rembourser. Les intérêts sur la dette, comme on les appelle, sont passés de 24 milliards de dollars il y a quatre ans à plus de 59 milliards de dollars aujourd'hui, et ils devraient atteindre 83 milliards de dollars dans quatre ans. C'est un montant exorbitant en frais d'intérêt qui est prélevé à même les poches des contribuables, et c'est un problème auquel le gouvernement doit s'attaquer sans tarder.

C'en est assez des faux-fuyants. Je peux passer en revue les données liées à ce dont nous parlons. L'Agence de l'investissement pour la défense est en train de devenir la société canadienne d'investissement pour la défense. Le gouvernement actuel a déjà créé deux nouvelles sociétés d'État, soit le Fonds pour un Canada fort et l'Agence contre les crimes financiers. En fait, depuis 2019, les libéraux ont créé neuf nouvelles sociétés d'État et agences. Ce sont des organismes qui existent presque hors du champ de compétence de la Chambre. Leur nombre s'élève maintenant à 92.

Nous devons prendre les devants et examiner toutes les façons dont les libéraux cachent de l'argent et créent de nouveaux organismes pour qu'ils effectuent des analyses qui relèvent déjà d'autres institutions. Le fait de transformer en sociétés d'État des agences indépendantes ne fait que brouiller tout le mécanisme de reddition de comptes, tant pour le personnel qu'en ce qui a trait à l'argent des contribuables canadiens qui est gaspillé.

Cette situation pose un certain nombre de problèmes. Il y a des limites à ce que je peux dire dans les 10 minutes dont je dispose à la Chambre des communes, mais ce n'est pas ainsi qu'on dirige un pays. Nous sommes fauchés. Nous sommes en fait le pays le plus endetté au monde, tout bien considéré. Nous devons prendre les devants et mettre fin aux faux-fuyants.

● (1615)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député d'en face conviendra que nous en sommes à un stade où nos ressources en matière de défense sont limitées et où nous devons rapidement nous approvisionner en tout ce dont nous avons besoin. Nous achetons des avions, des navires et des munitions. Toutes sortes d'initiatives sont en cours. Ne pense-t-il pas que nous devons mobiliser les ressources nécessaires pour nous permettre de mieux défendre notre pays?

Greg McLean: Monsieur le Président, la réponse est oui. Lors des dernières élections, nous avons présenté un plan visant à dépenser avec discernement, mais à consacrer beaucoup plus de fonds à la construction d'une nouvelle base à Iqaluit. Cela fait plus d'un an et demi que les dernières élections ont eu lieu. Qu'a fait le gouvernement en matière de dépenses? Il a créé toute une série d'organismes. À quoi consacrons-nous nos dépenses? Devrions-nous dépenser? À quoi devrions-nous consacrer ces dépenses? Comment mesurons-nous ces dépenses? Comment se fait-il que les personnes qui prendront réellement ces décisions soient proches du gouvernement? Nous créons une nouvelle bureaucratie au lieu de faire avancer les choses.

Dans l'ensemble, je sais qu'il y a eu quelques réussites, et je ne veux donc pas dire que tout va mal. Cependant, cela ouvre la voie à une nouvelle structure défaillante et à une perte d'argent considérable.

[*Français*]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, parmi les attentes budgétaires du Bloc québécois, lors de la mise à jour économique de 2025, il y avait l'abolition de la discrimination chez les aînés de 65 à 74 ans.

C'est une mesure pour laquelle on lutte depuis plusieurs années et qui coûterait environ 3,2 milliards de dollars. Or, si on allait chercher l'argent sur les subventions diverses aux pétrolières, le gouvernement pourrait récupérer près de 6 milliards de dollars par année. Pour faire un chiffre rond, disons 5 milliards de dollars par année.

Mon collègue ne trouve-t-il pas que ce serait une bonne idée?

Greg McLean: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Bloc de sa question sur l'industrie pétrolière du Canada, la meilleure industrie du pays, d'après moi.

Le Bloc québécois pose toujours des questions sur l'industrie pétrolière, je me demande s'il pense que le pétrole n'est pas important. C'est une industrie très importante pour le pays. Elle paie beaucoup d'impôts et rapporte beaucoup d'argent pour améliorer la vie des Canadiens.

C'est important pour l'avenir du Canada. C'est important pour les factures à payer à l'avenir.

[*Traduction*]

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, nous débattons de la Loi n^{o} 2 d'exécution du budget. En 2025, le gouvernement a engrangé 130 milliards de dollars de recettes fiscales de plus qu'en 2020. Qu'ont obtenu les Canadiens en retour? Une inflation galopante, une hausse du prix des aliments et un coût de la vie record.

Mon collègue pourrait-il expliquer au gouvernement ce qui se passe quand il surtaxe les Canadiens et qu'il ne respecte pas l'argent des contribuables?

Greg McLean: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Si le gouvernement injecte davantage d'argent des contribuables dans l'économie canadienne, c'est parce que, dans le contexte actuel, personne d'autre ne le fait. Le gouvernement peut parler autant qu'il veut du grand sommet sur l'investissement et des investissements qu'il prétend avoir attirés au Canada, mais le fait est que des entreprises canadiennes choisissent de s'établir au sud de la frontière.

Voilà un exemple de domaine où les dépenses gouvernementales alimentent l'inflation. La directrice parlementaire du budget a été très claire à ce sujet. Le déflateur du PIB a augmenté de 4,5 % parce que le PIB nominal a progressé de 5,4 %, alors que le PIB réel n'a crû que de 0,9 %. Ça ne fonctionne pas. Nous ne mobilisons pas suffisamment le secteur privé au service de l'économie. Nous devons établir des règles claires afin que les investisseurs sachent à quoi s'en tenir et qu'ils recommencent à investir avec confiance dans les industries canadiennes.

● (1620)

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des citoyens de Kamloops—Thompson—Nicola. Je suis donc ravi de le faire aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-31, autrement appelé Loi d'exécution du budget.

On a l'impression d'être un peu en retard, car un nouveau budget sera présenté dans deux jours. Je trouve intéressant que le gouvernement dépose un budget littéralement à la fin de la journée de jeudi. Les députés de l'Ouest — dont je suis — et les ministres sont souvent en déplacement ce jour-là. Pour ceux qui suivent la période des questions du vendredi, celle-ci est généralement un peu plus courte — non pas en durée, mais disons qu'elle est un peu moins animée, un peu plus calme — et les gens sont dispersés, ce qui s'explique par le fait qu'il n'y a probablement que la moitié des députés qui sont présents. On désigne souvent la séance du vendredi après-midi comme celle du déversement d'informations. Parfois, on est en droit de se demander pourquoi il en est ainsi.

Le pire exemple que j'ai vu concernait une annonce faite par le gouvernement. J'essaie de me souvenir de quoi il s'agissait, mais je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord, grâce à sa mémoire exceptionnelle, s'en souviendrait probablement. De toute façon, à 22 heures ce jour-là, le gouvernement a fait ce que je crois être une annonce concernant la défense qui était si impopulaire qu'il a voulu la passer sous silence.

Je me demande donc pourquoi il a choisi ce jeudi à 16 heures. Qui sait? Nous verrons ce que contient le budget. Nous connaîtrons l'ampleur du déficit. On pourrait penser que si le gouvernement avait de bonnes nouvelles à annoncer aux Canadiens, il déposerait le budget un lundi. De plus, la semaine suivante est une semaine de relâche. Bien entendu, nous aurons la période des questions vendredi, même si la plupart des ministres ne seront pas présents. Je serais surpris qu'ils le soient. Lorsque je recevrai inévitablement une question des libéraux — peut-être que le député libéral qui prend toujours la parole pour me poser une question pourra dire à la Chambre si le ministre des Finances sera présent vendredi pour répondre aux questions. Puisque le ministre des Finances s'apprête à déposer un budget, on pourrait penser qu'il serait prêt, avec l'aide du premier ministre, à défendre ce budget lors de la période des questions le lendemain.

Je suis très curieux de savoir si le ministre responsable du budget et le premier ministre seront ici vendredi, car nous retournerons ensuite dans nos circonscriptions pour la semaine du jour du Souvenir, à l'occasion d'une semaine de relâche parlementaire. Ces semaines sont très importantes. Les députés ont besoin de passer du temps avec leur famille, mais aussi avec leurs concitoyens. C'est l'occasion d'établir des liens avec les gens, et cela vaut pour les députés de tous les partis. Il y aura probablement une dizaine de cérémonies du jour du Souvenir dans ma circonscription — peut-être même 15 ou 20 —, car elle englobe plus de 15 collectivités, 29 Premières Nations et 2 districts régionaux. J'ai hâte d'aller à la rencontre de mes concitoyens, mais je me demande ce qu'il y aura dans le budget.

Je vais maintenant m'écarter du sujet pour dire ce que j'espère vraiment voir dans le budget. Il y a une chose dont je suis très fier. Lorsque j'étais député de Kamloops—Thompson—Cariboo, j'ai eu l'immense honneur de présenter une pétition sur le concept des fiducies foncières communautaires. Cette pétition a été lancée par Colin O'Leary, l'un des habitants les plus remarquables de Kamloops—Thompson—Nicola. Il est un bénévole formidable et il a travaillé avec la chambre de commerce. Il a consacré beaucoup de temps à cette idée, non seulement parce qu'il y croit, mais aussi parce qu'il estime qu'elle aura un effet positif considérable sur les gens.

Le *Hill Times* vient de publier un article. Il aurait été publié le 3 novembre, donc il est encore tout chaud. Le *Hill Times* a publié un article sur les fiducies foncières communautaires, et on y trouve une photo de M. O'Leary, ainsi que de la chambre de commerce de Kamloops—Thompson—Nicola. Une de mes anciennes étudiantes à la faculté des affaires, Acacia Pangilinan, est également photographiée dans le *Hill Times*. Voici ce que dit le *Hill Times* au sujet des fiducies foncières communautaires:

> […] les fiducies foncières communautaires […] pourraient constituer une part importante de la solution. Les FFC sont des organismes sans but lucratif qui acquièrent des terrains et des bâtiments, et qui détiennent les terrains en fiducie afin de favoriser le logement abordable. Bien qu'il soit possible d'acheter une maison, un duplex ou un appartement sur un terrain appartenant à une FFC, le terrain lui-même demeure la propriété de la fiducie. Résultat: le coût du terrain n'entre plus en ligne de compte, ce qui permet de construire des logements au coût de la construction seulement, tout en préservant le terrain en fiducie comme actif communautaire au bénéfice des générations futures et de l'abordabilité à long terme.
>
> Le hic, c'est que les règles fiscales actuelles découragent les dons de terrains aux FFC.

● (1625)

En d'autres termes, les gens sont pénalisés pour leur générosité. C'est un point qui a été soulevé par la chambre de commerce de Kamloops et du district. Cette idée a été avancée par M. O'Leary, et je pense que c'est à lui qu'il faut en attribuer l'essentiel du mérite. Quiconque prétendrait le contraire ne sait tout simplement pas de quoi il parle. Je tiens à dire à Colin, ainsi qu'à ceux qui l'ont soutenu, comme la chambre de commerce de Kamloops et Acacia, que je le remercie pour tout ce qu'il a accompli, au nom de la population canadienne et en ma qualité de député de Kamloops—Thompson—Nicola.

Il y a un autre sujet que je voudrais voir aborder, et j'ai d'ailleurs présenté plusieurs pétitions à ce sujet à la Chambre des communes. Je parle de Merritt, une collectivité nouvellement intégrée à ma circonscription. Elle ne faisait pas partie de l'ancienne circonscription de Kamloops—Thompson—Cariboo. Une rivière atmosphérique a traversé Merritt, et le premier ministre s'est pointé, comme il le faisait toujours quand il y avait une bonne occasion de se faire prendre en photo. Justin Trudeau ne ratait jamais une séance de photos. Soyons honnêtes. Il était venu avec Bill Blair, qui s'est présenté aux dernières élections et qui a ensuite bénéficié d'une nomination partisane. Personne ne parle du coût de l'élection partielle qui doit être organisée à cause de cela, l'une parmi tant d'autres.

Quoi qu'il en soit, ils se sont présentés. Ils ont dit qu'ils seront là pour les habitants de Merritt. La province a versé bien plus de 100 millions de dollars. Je crois que c'était environ 140 millions de dollars, mais qu'on me corrige si je me trompe. On me dit que le gouvernement fédéral a contribué indirectement à hauteur de 2 millions de dollars. Quand c'était le temps des séances de photos pour les habitants de Merritt, des cols bleus qui travaillent fort, comme les membres de ma famille, et auxquels je m'identifie tant — mon père était lui-même ouvrier dans une scierie —, le gouvernement était ravi de leur dire qu'ils seront là pour eux. Toutefois, quand est venu le temps de signer des chèques, les libéraux manquaient à l'appel.

Nous avons désormais le West Coast Corridor Resiliency Partnership, qui est un partenariat entre des collectivités de ma circonscription et d'autres circonscriptions. Il est temps que le gouvernement tienne les promesses qu'il a faites aux habitants de Merritt. J'ai déposé des pétitions à cette fin et j'espère sincèrement que le gouvernement tiendra parole. Regardons les choses en face. Les belles paroles ne valent pas grand-chose ici. Nous avons entendu tant de promesses qui ne se sont pas concrétisées.

Barriere est également une collectivité formidable. Cette ville a une riche histoire liée aux scieries, à laquelle je peux m'identifier, compte tenu de l'histoire de ma famille. Barriere a besoin d'une nouvelle caserne de pompiers et d'un nouveau camion d'incendie. On parle des infrastructures et des besoins de la collectivité. Il s'agit là de besoins élémentaires, et j'ai présenté une pétition au gouvernement afin qu'il finance ce genre de projets.

En ce qui concerne la circonscription de Kamloops—Thompson—Nicola elle-même, Kamloops avait un lieu d'intérêt emblématique, le pont rouge, qu'on appelait ainsi parce que le côté était de couleur rouge. Il a malheureusement été détruit par un incendie criminel. Il y a eu deux tentatives et la seconde a fonctionné. La réalité, c'est que les habitants de Kamloops veulent que le pont soit reconstruit. Cela relève de la province, mais nous avons besoin d'un financement du gouvernement fédéral pour accélérer la reconstruction. Le pont reliait la partie continentale de Kamloops et le territoire des Tkemlúps te Secwépemc. Il s'agit d'une voie secondaire afin que nous ayons un deuxième chemin pour nous rendre du centre-ville jusqu'au territoire des Tkemlúps te Secwépemc. On pourrait penser qu'avec un ministre du Logement et de l'Infrastructure originaire de la Colombie-Britannique, nous en entendrions parler. J'ai déjà présenté cinq pétitions à ce sujet. J'espère vraiment que le gouvernement sera à l'écoute. C'est exactement le genre de projet qu'il devrait financer.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais je vois que mon temps de parole est écoulé. C'est un honneur de prendre la parole à la Chambre pour discuter de ces questions.

● (1630)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de son discours. J'admire tout l'amour qu'il porte à son coin de pays. Il a parlé d'un certain nombre d'immeubles et de projets d'infrastructure qu'il estime nécessaires.

Le gouvernement a créé le Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Je lui suggère de se tourner vers le volet des impacts locaux et le volet de prestation directe. Il y a aussi un volet provincial. Y a-t-il jeté un coup d'œil?

Frank Caputo: Monsieur le Président, je m'en voudrais de répondre à la question sans rappeler que la députée critiquait vigoureusement le gouvernement lorsqu'elle siégeait encore de ce côté-ci de la Chambre. D'ailleurs, avant de traverser le parquet, elle affirmait elle-même n'avoir reçu aucun appel du ministre du Logement. Que devons-nous en conclure? En gros, les libéraux nous disent carrément que ceux qui ne sont pas libéraux ne méritent même pas un appel du ministre du Logement.

Là d'où je viens, un député représente tout le monde: ceux qui ont voté pour lui, ceux qui ont voté contre lui et ceux qui ne sont pas allés voter. Il en va de même pour le gouvernement, qui doit gouverner pour tous les Canadiens. Le gouvernement devrait avoir honte.

Le premier ministre sera-t-il ici vendredi? Le ministre des Finances sera-t-il présent? N'importe qui? Bueller?

[*Français*]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, tout le monde sait que, par les temps qui courent, les pétrolières ne font pas de profit faramineux et qu'elles ont de la misère à joindre les deux bouts, tout comme les citoyens qui mettent de l'essence dans leur auto.

Pourtant, le gouvernement continue de les financer, par des subventions, à la hauteur de près de 26 milliards de dollars. Avec ça, on pourrait mettre fin à la discrimination chez les aînés et on pourrait même verrouiller les transferts en santé à l'indexation nécessaire, soit à 6 %, sinon, ça va revenir à 3 %.

Que pense mon collègue conservateur de l'entêtement du gouvernement à continuer de subventionner les pétrolières, alors que les gens ont de la difficulté à joindre les deux bouts? De plus, le gouvernement décide de baisser les taxes à la pompe, mais nous savons très bien que, au bout du compte, plusieurs experts vont nous dire que les pétrolières se les mettent dans les poches.

Frank Caputo: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

[*Traduction*]

Le député parle de subventions et de mesures du genre. Pour l'essentiel, il parle des dépenses du gouvernement. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais il y a un point sur lequel nous pourrions nous entendre, du moins en partie, et j'ai nommé la nature des dépenses gouvernementales. Les libéraux nous demandent constamment d'indiquer où nous ferions des compressions. Peut-être pourrions-nous commencer par réduire les dépenses consacrées aux consultants.

J'examinais récemment le budget pour la construction d'un établissement carcéral. Le gouvernement y avait prévu 5 millions de dollars pour les services de conseillers juridiques externes. Cinq millions, ça ne semble peut-être pas énorme, mais c'est beaucoup d'argent. Au pays, nous avons pourtant un ministère de la Justice. Les députés savent-ils qui y travaille? Des avocats. Pourquoi dépenser 5 millions de dollars en services juridiques alors que nous avons déjà des avocats dans la fonction publique? J'ai moi-même été avocat au gouvernement.

Voilà où va l'argent. Voilà pourquoi nous affichons un déficit colossal. Nous ne surveillons pas nos dépenses, qu'il s'agisse de quelques dollars ou de centaines de millions. Tout l'argent est mis dans le même pot, et on nous dit que nous n'avons jamais eu la vie aussi belle.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Monsieur le Président, je voudrais interroger mon collègue, qui vient d'évoquer certaines expériences de son passé à ce sujet. Le député d'Oxford est récemment venu dans ma circonscription pour animer une table ronde sur les défaillances du système de justice pénale et sur la capacité de ce dernier à assurer la sécurité des Canadiens. Le constat qui revenait constamment dans les propos des dirigeants municipaux et des forces de l'ordre, c'était qu'ils savent qui sont les malfaiteurs. Ils savent ce qu'ils font. C'est ce que nous entendons régulièrement.

Je me demande si mon collègue souhaite parler de ce que l'on pourrait appeler, faute d'un meilleur terme, le « non-investissement » dans ce budget, qui représente des sommes colossales. Y a-t-il quoi que ce soit dans le projet de loi d'exécution du budget qui va aider notre système de justice à améliorer concrètement la sécurité des Canadiens?

● (1635)

Frank Caputo: Monsieur le Président, tout ce que l'on entend, c'est que la situation en matière de criminalité n'a jamais été aussi bonne. Je dirais que la réponse du gouvernement en matière de criminalité a été absolument insuffisante. Si le ministre de la Justice souhaite s'entretenir avec moi, je lui montrerai une quinzaine de domaines dans lesquels les libéraux doivent se ressaisir et passer à l'action.

[*Français*]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'offre mes salutations à l'ensemble de mes collègues qui sont ici, aujourd'hui, pour un important débat, celui qui porte sur le budget de l'an passé, à deux jours du prochain budget.

Je me permets de commencer par un petit aparté. Je souhaite mentionner qu'aujourd'hui, le premier ministre de Québec, M. St-Pierre Plamondon, a fait des nominations importantes de très hauts mandarins de l'État. Je prends une minute pour saluer Isabelle Garon, ma cousine. Quand j'étais tout petit, je l'appelais ma grande cousine. Elle sera très proche du premier ministre et elle sera responsable des priorités du premier ministre et de grands projets. J'ai toujours été fier d'être un Garon, de faire partie d'une famille qui sert le Québec depuis des générations, d'autant plus que ma cousine était, jusqu'à tout récemment, première vice-présidente au Bureau du président chez Desjardins. Je suis donc content de voir que, dans des grands fleurons comme cette grande coopérative qu'est Desjardins, il y a des gens qui veulent poursuivre leur carrière en servant le Québec. Ça me rend très fier.

Alors, à Isabelle Garon et à tous ceux qui ont été nommés aujourd'hui, j'offre mes plus sincères félicitations.

Je l'ai dit d'entrée de jeu, nous parlons aujourd'hui du budget de l'année dernière. On nous disait que ça allait être générationnel et que ce serait urgent. Ainsi, 362 jours plus tard, nous sommes encore en train de débattre le projet de loi C-31, la deuxième loi de mise en œuvre du budget. Aujourd'hui, le Bloc québécois a déposé ses attentes pour le prochain budget. Évidemment, le budget sera déposé dans deux jours.

J'ai donc eu ces conversations avec le ministre des Finances, comme la courtoisie la plus élémentaire le commande. Ce qui est surprenant, c'est que, encore cette année, on doit refaire les demandes qu'on avait faites par le passé. Par exemple, nous demandons le remboursement de la fausse taxe sur le carbone au Québec, ces votes qui ont été achetés lors de la campagne électorale en partie avec l'argent des Québécois. Il s'agit d'un montant qui s'élève à 814 millions de dollars. Nous sommes encore en train de demander ça.

Cet argent permettrait au gouvernement du Québec de prendre des mesures supplémentaires pour alléger la pression du haut coût de la vie au Québec. Parlons des frais qui ont été engagés par Québec à cause de l'afflux de demandeurs d'asile. On sait que le fédéral reconnaît sa responsabilité. Un premier petit paiement a été fait. Toutefois, ce sont des montants importants qui ne sont pas versés à Québec et que celui-ci pourrait utiliser pour offrir de meilleurs services et alléger le fardeau du coût de la vie des citoyens. On est encore en train de le demander, mais on est surtout en train d'essayer de faire ce qu'il y a de plus efficace avec le dollar du contribuable pour aider certaines personnes à traverser cette crise du coût de la vie. On le sait, les taux d'intérêt viennent d'augmenter et la Banque du Canada nous dit que l'inflation sera plus élevée, autour de 3 %, possiblement pour toute l'année 2027.

Ça, c'est réel dans les poches des gens. L'inflation, pour une personne de la circonscription de Mirabel, n'est pas un indicateur. L'inflation, ça se voit sur les tablettes d'épicerie. On propose de bonifier de façon importante cette fameuse allocation pour l'épicerie et le coût de la vie. On répète ces demandes tous les ans parce que ça finit par fonctionner. Parfois, les gouvernements finissent par nous écouter. Par exemple, le ministre des Finances, l'an dernier, a mis sur pied la nouvelle prestation pour l'épicerie et le coût de la vie. C'était une proposition du Bloc québécois au moment où la guerre en Ukraine a commencé. Il a fallu plusieurs années avant que ça se fasse, mais ça l'a été. Aujourd'hui, nous demandons de la bonifier, parce qu'au Bloc québécois, notre première préoccupation, ce sont les gens qui votent pour nous, ce sont les électeurs, ce sont les citoyens de l'ensemble du Québec qui vivent cette crise du coût de la vie.

Tout à l'heure, mon collègue le député de Montcalm faisait référence à ces pauvres pétrolières. Ces pauvres pétrolières, qui mangent du pain noir ces jours-ci, qui trouvent la vie difficile et qui ne sont pas capables de joindre les deux bouts. Évidemment, c'est du sarcasme typique du député de Montcalm. On offre des milliards de dollars en subventions à ces compagnies pétrolières.

Monsieur le Président, je sais que l'industrie pétrolière est présente dans votre circonscription, Lac-Saint-Louis. Cependant, une chose est claire: cette industrie est favorisée par les États-Unis, présentement, car elle n'est pas assujettie à des droits de douane. Une importante partie de notre production de pétrole va vers les États-Unis.

Comment se fait-il que, au lieu d'aider les gens et de faire la transition, on octroie de l'argent public à ces entreprises, dont les actionnaires sont majoritairement des Américains?

La question se pose, et ce n'est pas être pour ou contre une industrie. C'est une question de gros bon sens. Comment se fait-il qu'on soit en train d'aider ce secteur?

● (1640)

Il y a les secteurs de l'acier, de l'aluminium, du phosphate au Saguenay—Lac-Saint-Jean, dont les subventions dans le cadre de la stratégie des minéraux critiques ont été bloquées par le gouvernement. L'argent a été bloqué par des méthodes réglementaires. Le gouvernement devrait être en train d'aider ces gens-là, les vraies personnes qui subissent les contrecoups de la crise tarifaire. Nous le voyons dans les statistiques de croissance que l'industrie pétrolière, présentement, est tout sauf dans une impasse.

Nous faisons donc à nouveau nos demandes. Elles sont chiffrées, elles s'autofinancent. C'est un exercice responsable, un exercice de choix, mais nous sommes très fiers de ça. Maintenant, le gouvernement va-t-il nous écouter? En comité, la semaine passée, pendant l'étude du projet de loi C-31, le secrétaire parlementaire et député de Whitby, un homme très gentil, nous disait avec le sourire, chaque fois que l'opposition présentait un amendement, que nous avions bien travaillé, que les libéraux étaient en faveur du principe, mais qu'ils allaient voter contre. On nous faisait comprendre que, juste par principe, la direction que nos amendements allaient prendre, c'était la poubelle. C'était ça, essentiellement. En fin de compte, qu'est-ce que ça donne? J'ai même entendu le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec dire que la seule chose dont il était certain, en se levant le matin, c'était que le Bloc québécois allait chialer.

Nous avons ici des pages, des pages et des pages de propositions chiffrées pour notre monde, mais est-ce que ça va encore prendre le bord des vidanges, comme ce fut le cas pendant l'étude en comité du projet de loi C-31? J'invite les gens à aller regarder l'enregistrement vidéo de cette réunion. C'est triste de voir la façon dont le gouvernement traite les parlementaires. C'est triste dans un contexte où, en ce qui concerne les pesticides, on sait que les agriculteurs trouvent important d'avoir accès à des produits qui leur permettent d'avoir de la productivité agricole. Que demandaient les amendements que nous proposions? Nous demandions que les études scientifiques utilisées par le gouvernement pour autoriser des pesticides qui étaient autrefois interdits soient publiées. Or, c'était trop. Les libéraux sont en faveur du principe, mais, malheureusement, la poubelle est toujours si proche pour les amendements de l'opposition.

En matière de transport aérien, les libéraux vont sous-traiter le travail du gouvernement. Ils sont rendus à sous-traiter ce qu'ils ne sont pas capables de faire depuis des années. Nous demandions donc à ce qu'il y ait des critères clairs pour se qualifier, pour traiter des plaintes. Or, c'était trop compliqué. La déchiqueteuse est toujours si proche, dans un comité parlementaire. Nous demandions à ce qu'une compagnie aérienne qui devait de l'argent à quelqu'un et qui ne le payait pas soit tenue de payer des intérêts, comme c'est le cas pour n'importe quel compte client. Je vois la députée d'en face réagir. Elle n'en revient pas que son propre parti ait dit non à ça. Je la vois. Elle n'en revient pas, tout comme nous n'en revenions pas. Nous demandions aussi à ce que le traitement des plaintes soit octroyé de façon aléatoire, plutôt que par une tierce partie choisie par la compagnie aérienne. Les droits des clients des compagnies aériennes aussi vont toujours à la déchiqueteuse.

Nous avons soulevé des questions sur l'impôt minimum mondial. Des entreprises qui font des profits en territoire canadien, mais qui ont un siège social aux États-Unis doivent également contribuer au bien commun puisqu'elles ont de l'activité économique ici, et ce, afin qu'il n'y ait pas d'injustice envers les entreprises qui ont pignon sur rue ici. Or, le premier ministre a fait un régime particulier pour les Américains, comme il l'a fait avec l'octroi des permis pour la gestion de l'offre et comme il l'a fait avec les redevances visant les géants du numérique. Il s'est couché. Il trouve ça trop compliqué de tenir tête au président américain. Il y a donc un régime fiscal spécial dans le projet de loi C-31 pour les États-Unis, pour ces entreprises qui sont en train d'étouffer notre écosystème médiatique.

Dans des affaires aussi simples que la loi canadienne de l'impôt, pour être capable d'avoir accès au mécanisme accéléré de règlement des différends, il y a des seuils en dollars. On peut l'utiliser si on est en dessous d'un certain seuil. Nous demandions à ce que les seuils soient indexés à l'inflation afin que nous ne soyons pas obligés de légiférer chaque année. Sait-on qui nous a proposé ça? C'est le Barreau du Québec. Le gouvernement nous a répondu que si les seuils étaient indexés, ça allait passer de 50 000 $ à des chiffres qui ne sont pas ronds, c'est-à-dire avec des cennes. Comme il trouve ça compliqué, les cennes, il a décidé de jeter le tout aux vidanges.

Ce n'est pas facile de travailler de façon constructive dans un Parlement où le premier ministre est dans une dérive autoritaire complète, où le premier ministre méprise le Parlement. Le premier ministre méprise le travail des parlementaires, surtout lorsqu'il est fait diligemment. La façon dont le budget de l'année dernière a été traité par le projet de loi C-31 dès cette année a été celle-là. J'appelle aujourd'hui les gens de l'autre côté de la Chambre à commencer à reconnaître la qualité du travail qui est fait de notre côté. Évidemment, sans amendements importants, il sera impossible pour nous de voter en faveur du projet de loi C-31.

● (1645)

Le vice-président: Avant de commencer la période de questions et de commentaires, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Saanich—Gulf Islands, L'intelligence artificielle; l'honorable députée de Middlesex—London, La santé; l'honorable députée d'Edmonton Strathcona, Le travail.

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, je félicite Isabelle Garon pour son nouveau rôle. C'est une bonne chose quand plusieurs membres d'une famille servent le peuple. Dans ma famille, mon grand-oncle était le député de Charlottetown.

Maintenant, nous discutons du budget de 2025. Le député a dit que le gouvernement écoutait parfois les recommandations du Bloc québécois et que celles-ci se retrouvaient dans le budget.

Qu'aimerait-il voir dans le budget de 2026?

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Je l'apprécie beaucoup, elle le sait.

Nous faisons toujours un exercice de demande budgétaire. Cet exercice n'est pas facile, parce que nos demandes s'autofinancent. Cela signifie qu'il faut trouver de l'argent. C'est donc un exercice de choix.

Je l'ai dit dans mon discours, il faut aider ceux qui souffrent le plus présentement du coût de la vie en bonifiant la prestation. On peut aussi abolir la TPS sur les biens usagés. Québec a pris de l'avance sur Ottawa. Il faut arrêter de taxer en double ces biens, et c'est une politique qui est environnementale. Quant aux politiques en matière de logement, d'aide au loyer ou d'aide à l'itinérance, il faut faire deux choses: d'abord, cet argent doit aller à Québec pour qu'on cesse les dédoublements, et il faut aussi pérenniser certains financements.

Je pense au programme Vers un chez-soi, dont le financement prend fin en 2028. C'est anormal que, lorsqu'on vit une crise comme celle de l'itinérance, une crise de la transition hors de l'itinérance, que les organismes ne sachent pas quel sera leur financement au-delà de l'an 2028. Ça demande de la planification.

Alors, nous faisons un ensemble de demandes et nous espérons que le gouvernement va les écouter, d'autant plus que le gouvernement a eu suffisamment de temps pour ajuster le budget.

[*Traduction*]

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu le gouverneur de la Banque du Canada expliquer, devant un comité, pourquoi il est important que le gouvernement ait un plan, ainsi que des cibles et un cadre budgétaires. Il a aussi parlé des signaux que le non-respect de ces cibles budgétaires envoie aux marchés. Il semble que le gouvernement soit sur le point de ne pas respecter l'une de ses cibles budgétaires.

Je suis curieux de savoir quel signal mon collègue estime que cela pourrait envoyer aux marchés et quelles pourraient être les répercussions sur l'avenir de notre économie.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, parce qu'il est incapable de respecter sa cible de dette par rapport au PIB, une cible qui va augmenter selon la directrice parlementaire du budget, le gouvernement a simplement décidé de changer ses règles dans le dernier budget.

Le gouvernement, en matière d'ancrage fiscal, c'est comme une équipe de hockey qui perd cinq à deux en fin de troisième période et qui ajoute trois prolongations pour essayer de gagner. Il change les règles à la fin de la partie. Quand on se donne des règles pour se comparer à ces règles l'année suivante, on ne peut pas changer les règles.

Évidemment, personne ne s'attend à un retour à l'équilibre budgétaire cette année. On sait que les finances de l'État sont gérées de façon assez large. Ça a été le cas sous le gouvernement Trudeau. C'est encore le cas. On s'attend à un déficit de plus de 60 milliards de dollars. Personne ne s'attend à ce qu'on retourne à l'équilibre budgétaire, c'est évident.

Cependant, qu'il n'y ait aucun ancrage fiscal clair qui nous permette de savoir si le gouvernement a atteint ses objectifs d'une année à l'autre, et ce, dans un pays qui se vante d'être un pays du G7 et qui nous le répète toutes les cinq secondes, à mon avis, ça frôle possiblement l'irresponsabilité.

● (1650)

Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de son discours. Je l'ai déjà dit, mais les discours du député de Mirabel sont toujours intéressants. Quand il est question de finances publiques, il connaît ça tellement mieux que moi que j'en apprends tout le temps en l'écoutant. Je le remercie donc de son discours.

Cela étant dit, j'ai entendu une chose dans son discours, et on la voit de manière récurrente.

J'ai l'impression que le gouvernement pourrait utiliser l'argent qu'il met dans l'exploitation pétrolière pour régler bon nombre des demandes du Bloc québécois dans nos attentes budgétaires et pour aider bon nombre d'autres problèmes de l'État canadien.

Est-ce que j'ai bien compris? Ce que nous mettons dans le pétrole pourrait-il vraiment soutenir les aînés, servir dans le domaine de la santé et dans tous les autres dossiers?

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, on investit l'argent public à coup de dizaines de milliards de dollars. Cet argent, on ne l'imprime pas, on va le chercher dans les poches des contribuables. Les subventions accordées aux pétrolières pourraient certainement servir à des fins plus utiles pour la société.

Nous avons aussi soulevé d'autres questions dans nos demandes prébudgétaires, par exemple le logement autochtone. Nous ne demandons pas un sou de plus. Nous demandons que le gouvernement dépense les sommes qu'il a lui-même budgétées. Le gouvernement se donne bonne figure, dépose un budget, investit dans le logement autochtone et ne dépense même pas son propre argent. C'est la même chose pour ce qui est de l'itinérance et du logement — je pense au programme Vers un chez-soi. Ce que nous demandons, c'est de pérenniser les sommes et d'avoir de la prévisibilité. Nous ne sommes pas dans le creusage de déficit.

Lorsqu'on fait un budget, il faut faire des choix. Selon nous, donner des dizaines de milliards de dollars aux pétrolières et mal planifier ses dépenses, ce sont des mauvais choix.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a eu consultations entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante: Que l'ordre adopté hier, conformément à l'article 97.1(3) du Règlement, relativement au report du vote par appel nominal sur la motion portant adoption du neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne soit révoqué et que la motion soit réputée adoptée avec dissidence.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion veuillent bien dire non.

Le consentement est accordé.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour parler de la bourse d'études rose, qui a été créée par un bon ami à moi, Andrew Addorisio, et son épouse, Sarah Addorisio. Il a été inspiré par sa mère, Rosella Addorisio. Cette bourse d'études vise à soutenir les jeunes de milieux défavorisés qui doivent surmonter des obstacles pour poursuivre leurs études et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Je tiens à féliciter mes amis d'avoir mis cette bourse sur pied.

C'est un honneur de prendre la parole au nom des formidables habitants de Vaughan—Woodbridge au sujet du projet de loi C-31. Avant que le gouvernement ne demande aux Canadiens de croire à une autre promesse faite dans le budget, je voudrais expliquer pourquoi tant de gens n'ont plus les moyens de se nourrir.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut a publié un rapport selon lequel le tiers des Canadiens sondés avait sauté des repas ou réduit leurs portions parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer l'épicerie. Parmi les jeunes adultes, ce pourcentage monte à 41 %. Ce sont de jeunes Canadiens qui essaient de se tailler une place, de se bâtir une carrière et de fonder une famille. On renie la promesse canadienne qu'on leur avait faite et lorsqu'il est question de combler leurs besoins les plus fondamentaux, ils sont laissés pour compte.

La Daily Bread Food Bank a également publié un rapport aujourd'hui. À Toronto, un enfant sur huit vit désormais dans un ménage qui dépend d'une banque alimentaire. C'est près du double du taux enregistré en 2022. Toronto a enregistré 4,1 millions de visites dans les banques alimentaires pour la deuxième année consécutive. Après avoir payé leur logement, les usagers n'ont plus que 8 $ par jour en moyenne pour se nourrir et subvenir à leurs autres besoins essentiels. Les députés peuvent-ils le croire? Huit dollars, ce n'est même pas assez pour aller manger chez Tim Hortons. Pensons aux gens qui doivent se rendre au travail, se nourrir et remplacer les chaussures usées de leur enfant alors qu'il ne leur reste que cette somme.

Je suis convaincu que le premier ministre nous servira encore un discours sur la force supposée de l'économie. Ce sera encore un de ces messages politiques qui trouvent écho à la Chambre, mais qui cadrent mal avec la réalité du Canadien moyen. On nous assure que « l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie ». À entendre le gouvernement, on pourrait croire que les Canadiens n'ont jamais eu la vie aussi facile. Je pose donc la question aux Canadiens qui nous regardent: est-ce ainsi qu'ils voient les choses. Sont-ils en meilleure posture aujourd'hui qu'ils ne l'étaient hier? Ont-ils vu leur situation s'améliorer grâce aux mesures du gouvernement libéral? Il suffit de demander aux parents qui regardent le contenu de leur réfrigérateur lorsqu'ils rentrent chez eux; ils connaissent la réalité. C'est précisément à l'aune de cette réalité que nous jugerons le projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025 et, bien entendu, le budget que le gouvernement présentera plus tard cette semaine.

Les Canadiens méritent de savoir si ces mesures les aideront à payer leurs factures. Le gouvernement ne peut pas continuer à faire grimper les coûts d'exploitation en pensant que les consommateurs seront à jamais à l'abri des conséquences. En 15 ans, le premier ministre a doublé le déficit. Selon les prévisions, le déficit le plus élevé jamais enregistré en dehors de la pandémie sera également le plus important du siècle en proportion du PIB.

Il y a certainement des menaces sérieuses qui proviennent de l'extérieur du pays. Les droits de douane américains pénalisent les employeurs et les travailleurs canadiens. Il est donc encore plus urgent de réduire les coûts que le gouvernement peut contrôler. Les Canadiens devraient pouvoir compter sur leur gouvernement pour les aider à mieux gagner leur vie ici. Or, les finances publiques s'éloignent de plus en plus de la rigueur budgétaire que les libéraux avaient promise lorsqu'ils ont été élus pour la première fois.

La directrice parlementaire du budget prévoit maintenant un déficit de 63,3 milliards de dollars pour l'exercice en cours. On prévoit que la part de l'économie que représente la dette fédérale augmentera chaque année pendant la période de prévision. On prévoit également que le gouvernement ratera sa cible budgétaire visant à réduire le ratio dette-PIB. Ce sont les libéraux eux-mêmes qui ont choisi de prendre cet engagement, et les Canadiens sont certainement en droit de s'attendre à ce qu'ils le respectent.

Plus tôt aujourd'hui, à la séance du comité des finances, j'ai demandé au gouverneur de la Banque du Canada de donner son avis au sujet de l'importance des cibles budgétaires du point de vue du marché et des répercussions potentielles de ne pas les atteindre. Bien sûr, sa réponse était prévisible: ce sont des plans, et ils renforcent la confiance dans le marché.

Le gouvernement ignore ses cibles budgétaires, et ce depuis 10 ou 11 ans. On se souviendra que l'ex-premier ministre libéral Paul Martin, à l'époque où il était ministre des Finances, avait remis le pays sur la bonne voie grâce à des cibles budgétaires et à des budgets équilibrés. Bien sûr, on sait tous ce qui s'est passé depuis, avec le mandat de Justin Trudeau. Combien parmi nous souhaiteraient pouvoir oublier les déficits que les libéraux ont accumulés année après année et qui ont fait exploser la dette du pays? Pire encore, les libéraux ont fixé de nombreuses cibles budgétaires et les ont toutes dépassées. Aujourd'hui, le premier ministre a lui aussi fixé des cibles budgétaires, et il semble qu'il soit déjà près d'en dépasser au moins une.

● (1655)

La famille qui n'arrive pas à faire ses paiements ne peut pas résoudre son problème en inventant un nouveau nom pour ses factures. Une petite entreprise ne peut pas rassurer son banquier en changeant leur entente chaque fois qu'elle rate un objectif. Le premier ministre devrait être soumis à la même exigence fondamentale: se doter d'un plan honnête, qu'il peut suivre et qui apporte de la confiance à l'économie canadienne.

La directrice parlementaire du budget prévoit que les intérêts sur la dette fédérale coûteront plus de 59 milliards de dollars cette année, pour atteindre 83 milliards d'ici cinq ans. Ce sont les Canadiens qui finiront par payer cette somme par les taxes et impôts, tout en essayant de gérer leur propre endettement. Pensons-y un peu. Nous vivons aujourd'hui à une époque où nous allons dépenser davantage pour les intérêts de la dette que pour les transferts en santé.

Rappelons-nous que David Dodge, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, avait proposé de maintenir les frais de service de la dette à moins de 10 % des recettes du gouvernement, soit environ 10 ¢ pour chaque dollar. Selon la directrice parlementaire du budget, ils coûtent déjà environ 10,5 ¢ pour chaque dollar, et ce chiffre devrait augmenter dans les 5 prochaines années pour atteindre près de 14 ¢. L'emprunt a certainement un coût. Plus ce coût est élevé, plus il est difficile de financer les services essentiels et d'offrir un allégement fiscal durable aux Canadiens.

Nous devrions nous concentrer sur les indicateurs qui nous permettront de remédier aux problèmes structurels de l'économie et de la relancer. Souvent, le gouvernement mesure sa réussite en fonction des montants qu'il dépense. Ce que nous devons faire, c'est montrer aux acteurs de l'économie que nous sommes prêts à faire des affaires et que nous voulons attirer des investissements. Nous aimerions voir une réforme de la réglementation et de la fiscalité, car le pays en a grandement besoin. Voilà pourquoi les Canadiens demandent un budget qui leur permettra de faire des économies.

Dans ce budget, nous aimerions que les libéraux suppriment les dépenses inutiles, qu'ils réduisent leur dépendance à l'égard des consultants coûteux, qu'ils éliminent la bureaucratie inutile et les cadeaux aux entreprises, et qu'ils annulent le projet Alto, d'un montant de 150 milliards de dollars, au lieu d'engager les contribuables dans un autre projet énorme à l'heure où les familles ont du mal à joindre les deux bouts. Voici un fait intéressant. Lors des discussions du comité des finances sur le projet de loi C-31, j'ai demandé au ministre des Finances quel était le plafond pour ce projet, mais il n'a pas voulu se prononcer là-dessus.

Certaines personnes tentent de faire valoir — comme l'a fait le gouvernement — que certains projets sont dans l'intérêt national. Cela ne signifie pas qu'il faille donner un chèque en blanc au gouvernement. En ce qui concerne un projet en particulier, on constate déjà que le coût sera exponentiellement plus élevé que ce qui avait été envisagé au départ. Souvent, lorsqu'on inscrit un projet dans un livre comptable et qu'on met en place un plan d'établissement des coûts, s'il s'agit d'un projet important, ce plan prévoit une grande marge de manœuvre. Il ne semble pas y avoir de limite au coût de ce projet pour les contribuables.

Pensons un instant à la TPS sur le carburant. Les conservateurs demandent l'élimination des taxes fédérales sur le diésel jusqu'à la fête du Canada, la suspension de la TPS sur le carburant jusqu'à l'été et l'abrogation permanente de la taxe liée à la norme sur les combustibles. C'est exactement ce dont il s'agit: une taxe imposée aux Canadiens et une taxe sur les camions qui transportent les produits alimentaires jusqu'à l'épicerie, les matériaux jusqu'au chantier de construction et les produits des usines canadiennes à leurs clients. La réduction des taxes sur les combustibles réduirait les coûts de transport et donnerait aux familles un allégement direct à la pompe.

Nous avons également besoin d'un plus grand nombre d'emplois de qualité et de salaires plus élevés. Pour cela, il faut que les entreprises soient disposées à investir, à se développer et à embaucher au Canada. Ottawa doit accélérer les procédures d'autorisation, supprimer les obstacles réglementaires inutiles et faciliter la construction de logements, l'exploitation de nos ressources et la fabrication de produits canadiens.

La responsabilité de protéger les contribuables doit également s'appliquer à l'approvisionnement en matière de défense. La section 16 du projet de loi C-31 créerait l'Agence de l'investissement pour la défense par voie législative. Une question qui revient sans arrêt est la suivante: pourquoi, chaque fois qu'une nouvelle agence est créée, le gouvernement semble-t-il se délester de plus en plus de ses obligations redditionnelles?

Je remercie les députés de m'avoir accordé leur temps. Je m'exprime ici au nom des Canadiens qui se battent pour un Canada plus abordable.

* * *

● (1700)

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: le projet de loi S-220, Loi désignant le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique.

* * *

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^{o} 1.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, quand je regarde le ratio dette-PIB, je constate que le Canada s'en sort relativement bien par rapport à l'ensemble des pays du G7. La note de crédit AAA du Canada témoigne elle aussi de son excellente santé financière. Parmi les pays du G7, seule l'Allemagne affiche la même note.

Ma question porte sur un principe fondamental. Si le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre financière, comme c'est le cas ici, le député ne convient-il pas que nous pourrions investir au Canada et collaborer avec les provinces, les communautés autochtones et d'autres partenaires afin de construire les infrastructures dont nous avons besoin? Ces investissements contribueraient à stimuler l'économie non seulement à court terme, mais aussi à long terme.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, c'est un thème que nous avons entendu à maintes reprises. Nous avons entendu les libéraux dire d'innombrables fois qu'ils allaient investir dans l'économie et qu'ils allaient investir dans la croissance, mais le déficit et la dette publique n'ont jamais cessé d'augmenter.

C'est quand même intéressant que, en ce qui concerne le ratio dette-PIB, le gouvernement cite souvent la dette nette. Bien sûr, ce calcul tient compte du Régime de pensions du Canada. Je suis sûr que les Canadiens seraient alarmés s'ils comprenaient que le gouvernement envisage de puiser dans leur régime de pension pour rembourser la dette. Je ne crois pas que les gens approuveraient cela.

Le gouvernement veut respecter ces cibles budgétaires qu'il doit atteindre, mais il semble les dépasser. Si nous voulons maintenir notre réputation et notre crédibilité sur les marchés, nous devons élaborer un plan et nous y tenir.

● (1705)

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola.

Je remercie mon collègue de son discours. Il vient comme moi d'une famille d'origine italienne, à l'instar de bon nombre d'autres députés, même si je ne peux pas dire qui est présent ou non en parlant d'un député en particulier. Je suis particulièrement fier du travail acharné de ma famille, qui m'a inculqué une éthique de travail. Je crois que beaucoup de vaillants travailleurs dans la circonscription du député ont du mal à joindre les deux bouts.

Le député peut-il nous dire dans quels domaines il réorientera ses priorités pour aider ces travailleurs?

Michael Guglielmin: Monsieur le Président, l'histoire de ma famille ressemble évidemment beaucoup à celle de la famille du député et à celle de tant d'autres familles immigrantes. Elles ont choisi le Canada, ont travaillé fort et ont nourri l'espoir d'offrir un avenir meilleur à leurs familles, à leurs enfants et aux générations futures.

La question qui se pose maintenant est simple: sur quoi le gouvernement doit-il se concentrer? Les priorités sont nombreuses, mais la maîtrise de la dette et du déficit doit figurer en tête de liste. Comme je l'ai indiqué dans mon discours, nous dépensons désormais 83 milliards de dollars en intérêts sur la dette, soit plus que ce que nous consacrons aux transferts en santé.

Les Canadiens sont surtaxés et étouffés par la réglementation. Ils attendent du gouvernement qu'il s'attaque à ces problèmes. Nous avons besoin d'une réforme fiscale, y compris de l'impôt sur le revenu. Nous avons besoin de mesures qui permettront aux entreprises de se développer et de prospérer afin de pouvoir offrir plus d'emplois et plus de débouchés aux travailleurs.

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement parle de bâtir un Canada fort et d'investir, surtout dans le cadre des droits de douane injustifiés imposés par les États-Unis, nous devons déployer beaucoup d'efforts pour créer des emplois dans le pays.

Le député ne convient-il pas qu'il existe un besoin criant d'emplois bien rémunérés et que ces projets d'intérêt national font partie de la solution?

Michael Guglielmin: Monsieur le Président, il y a un principe dont nous parlons souvent, c'est-à-dire ce que le gouvernement peut contrôler et ce sur quoi il pourrait se pencher aujourd'hui. Ma collègue le sait très bien puisqu'elle a siégé de ce côté-ci de la Chambre. Elle aurait été une ardente défenseure des principes liés à l'offre.

Cela inclut des mesures comme la réforme fiscale, la réforme réglementaire et des mesures qui créeraient les conditions qui permettraient aux entreprises de prospérer et aux particuliers de conserver une plus grande partie de leurs chèques de paie. Ce sont ces mesures qui stimuleraient la croissance des entreprises et des investissements ici, au pays. Nous avons besoin de davantage de mesures de ce type et d'un contrôle moins centralisé de l'État sur le fonctionnement de l'économie.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Monsieur le Président, je vais m'inspirer des propos de mon collègue de Kamloops—Thompson—Nicola et dire que c'est un plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des habitants de Ponoka—Didsbury, des gens bien, honnêtes et travailleurs.

Ponoka—Didsbury en pleine Alberta rurale, à environ 45 minutes au nord de Calgary et à 45 minutes au sud d'Edmonton. C'est le cœur de la province, et c'est vraiment un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole au nom de ces gens. En tant qu'Albertain, je suis également fier de me lever à la Chambre des communes pour parler de la contribution exceptionnelle de ma province à notre grand pays.

J'en profite pour mentionner à toutes les personnes qui nous écoutent que, cette année en Alberta, la contribution de chaque femme, homme et enfant aux coffres fédéraux dépassera en moyenne de 4 000 $ la valeur des services gouvernementaux reçus en retour. Pour les habitants de Ponoka—Didsbury, cela représente environ un demi-milliard de dollars, un peu moins de 500 millions de dollars. Je sais que personne ici ne se précipite pour offrir ses remerciements et, en 21 ans, je n'ai pas souvent entendu de tels remerciements, mais au cas où certains y penseraient, je vais leur dire, au nom de mes concitoyens albertains, qui demandent simplement au gouvernement de s'enlever du chemin et de les laisser faire ce qu'ils font le mieux: de rien.

Nous savons que, grâce à notre esprit d'initiative et à notre attitude gagnante, qui se manifestent en particulier dans les zones rurales de l'Alberta, nous sommes capables de cultiver la terre, d'extraire du sol des ressources telles que le pétrole et le gaz naturel, et d'exploiter nos forêts. Comme je l'ai dit, nous pouvons produire les aliments dont nous avons besoin. Nous pouvons réaliser les projets de développement industriel et commercial nécessaires pour assurer notre prospérité. Dans Ponoka—Didsbury, il y a des chantiers de construction modulaires qui fabriquent d'énormes éléments d'infrastructure, qui sont ensuite acheminés jusqu'à des endroits comme Fort McMurray, soit par camion, soit par train.

Nous savons que les travailleurs de l'Alberta rurale et centrale, et même ceux de nos grands centres urbains, possèdent toutes les capacités, les compétences technologiques, l'expérience, les compétences en ingénierie, les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour développer encore davantage nos équipements d'extraction, de traitement et d'expédition des ressources. Je sais que beaucoup de ces activités se déroulent dans ma circonscription, à Ponoka, Blackfalds et ailleurs, dans les chantiers industriels qui s'y trouvent. J'ai hâte de voir, un jour, ces chantiers retrouver l'activité qu'ils connaissaient il y a environ 11 ans.

Je suis ici aujourd'hui pour parler du projet de loi d'exécution du budget du gouvernement, qui est lié au budget précédent. Nous en sommes seulement à l'étape du rapport. Nous n'en sommes même pas encore à l'étape de la troisième lecture. Nous n'en sommes qu'à l'étape du rapport pour le projet de loi d'exécution du budget, qui est surtout d'ordre administratif, relativement à une politique budgétaire qui a été adoptée l'année dernière. Le prochain budget sera présenté jeudi, dans deux jours. C'est un projet de loi très intéressant.

Je vais expliquer à la Chambre comment fonctionne la logique libérale. Elle fonctionne ainsi pour beaucoup de choses différentes, mais voilà où nous en sommes. Nous parlons de la section 16 de la partie 4 du projet de loi C-31. Je vais en parler un peu pour les gens qui nous écoutent. La section 16 porte sur la création de l'Agence de l'investissement pour la défense. D'après le dernier budget, cette toute nouvelle structure bureaucratique du gouvernement était censée, on ne sait pas trop comment, s'occuper des marchés publics destinés aux soldats des forces armées.

Je tiens à dire très clairement que les habitants de Ponoka—Didsbury appuient sans réserve les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes. Beaucoup de gens de ma circonscription ont servi dans les Forces armées canadiennes, comme beaucoup de gens des circonscriptions de tous les députés. Nous sommes très, très fiers des hommes et des femmes qui nous protègent chaque jour. Cependant, le Canada a un problème d'approvisionnement. Nous n'arrivons pas à faire les choses à temps. Il y a beaucoup de formalités administratives.

Cette loi d'exécution du budget n'en est qu'à l'étape du rapport. Elle n'en est même pas à l'étape de la troisième lecture deux jours avant le dépôt du prochain budget. La section 16 du projet de loi C-31 établirait l'Agence de l'investissement pour la défense en tant qu'organisme doté de son propre ministre, qui, soit dit en passant, n'a pas encore été nommé. Cette agence serait en fait remplacée par une autre structure bureaucratique prévue dans le projet de loi C-40, dont la Chambre est également saisie. La Chambre est saisie si tard d'un projet de loi visant à créer une structure bureaucratique que la nouvelle structure bureaucratique qui doit la remplacer est prévue dans un autre projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie. Ça ne s'invente pas.

● (1710)

Si on donnait un autocollant en forme d'étoile dorée récompensant la création de structures bureaucratiques, tous les enseignants de cinquième année du Canada devraient donner leurs autocollants au gouvernement libéral d'Ottawa pour le féliciter d'avoir autant alourdi la bureaucratie. Nous n'avons jamais eu autant de structures bureaucratiques qu'en ce moment. Les libéraux sont tellement occupés à créer des structures bureaucratiques qu'avant même d'avoir le temps de ratifier un projet de loi mettant sur pied une nouvelle structure bureaucratique, ils décident de ratifier un autre projet de loi qui remplace cette nouvelle structure par une autre. Voilà à quel point le nombre de structures bureaucratiques augmente rapidement.

Les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes ont besoin des outils, des technologies et de l'équipement nécessaires pour nous défendre, mais en réalité, tout ce que nous faisons au Parlement, c'est créer une structure bureaucratique après l'autre. Comme je l'ai dit, ils méritent un autocollant en forme d'étoile dorée pour avoir alourdi la bureaucratie, mais ce n'est pas l'essentiel de ce que je veux souligner dans le cadre de mon intervention d'aujourd'hui.

Je pense que les Canadiens seraient étonnés d'apprendre à quel point le Canada est endetté. Je ne parle pas seulement de la dette fédérale, qui est énorme. La dette nationale a plus que doublé depuis 2015. Elle est passée d'un peu plus de 620 milliards de dollars à environ 1,5 billion de dollars. Autrement dit, il a fallu près de 150 ans à l'ensemble des gouvernements canadiens pour accumuler une dette d'environ 620 milliards de dollars. Depuis l'arrivée au pouvoir de Justin Trudeau et du nouveau premier ministre libéral en 2015, ce montant a plus que doublé. Selon la directrice parlementaire du budget, il augmentera encore de 700 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour dépasser largement les 2 billions de dollars.

Il ne s'agit pourtant que de la dette fédérale. Les intérêts sur la dette accaparent maintenant l'un des plus gros postes budgétaires du gouvernement, à raison d'environ 6 000 $ par famille. Autrement dit, l'ensemble des impôts et taxes qu'une famille verse au gouvernement fédéral sert essentiellement à payer les intérêts de la dette, sans même réduire le capital. C'est l'équivalent d'une personne qui paie uniquement les intérêts de sa carte de crédit sans jamais réduire le montant qu'elle doit. À l'heure actuelle, cela représente environ 6 000 $ par famille, et ce, avant même qu'un seul service ne soit offert, avant qu'un médecin, un enseignant, un policier ou un procureur ne soit rémunéré, avant qu'une école ne soit construite et avant que les membres des Forces armées canadiennes, des services correctionnels ou des services frontaliers ne touchent leur salaire. Avant tout le reste, il faut payer 6 000 $ en intérêts.

À cela s'ajoutent toutes les dettes infranationales dans toutes les provinces du pays, ainsi que l'ensemble de la dette des entreprises. Je ne parle même pas des engagements financiers des institutions financières en matière de crédit. Je parle uniquement de la dette des entreprises, comme celles qui prennent une marge de crédit, une exploitation agricole qui a un prêt auprès de Financement agricole Canada, ce genre de choses. Ces dettes s'ajoutent à la dette personnelle de chaque Canadien, ce qui porte le ratio dette-PIB à 385 %.

Je ne parle même pas des sommes remboursables que les institutions financières ont prêtées. Je parle uniquement de la dette personnelle, de la dette liée aux cartes de crédit, de la dette des entreprises, ainsi que de la dette publique. L'ensemble de l'économie canadien doit assurer le service de toutes ces dettes, et ce ne sont pas les bonnes solutions économiques qui sont mises en œuvre dans notre pays.

Chaque fois qu'il prend la parole, le premier ministre présente un scénario de catastrophe pour le Canada. Pourtant, tout ce qu'on lui a demandé, c'est de lever l'interdiction visant les pétroliers au large de la côte Ouest. Si nous étions véritablement mobilisés sur le plan économique, nous pourrions acheminer par train 250 000 barils additionnels par jour jusqu'à Prince Rupert pour les exporter vers nos partenaires et alliés.

Je reviens tout juste d'un voyage au Japon avec plusieurs de mes collègues libéraux — pas ceux qui me lancent des sourires narquois d'en face. Le Japon achèterait chaque goutte de pétrole, de gaz naturel et de propane que nous pouvons produire, mais nous refusons de nous enlever du chemin. Nous refusons de lever l'interdiction visant les pétroliers pour permettre une chose toute simple qui ferait croître notre économie et qui, espérons-le, nous permettrait de rembourser une partie de cette dette. C'est une décision qui me dépasse. Je n'y vois aucune logique.

● (1715)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux simplement aborder quelques-unes des observations du député. Premièrement, au nom des habitants de Winnipeg-Nord, je remercie les Albertains et la province de l'Alberta de leurs contributions par l'intermédiaire des paiements de péréquation. J'aime à penser que c'est l'une des choses qui font la force du Canada. Certaines provinces n'ont pas la chance d'avoir de telles ressources, entre autres choses. Il est très important que l'ensemble du Canada dispose d'une offre équilibrée de services sociaux.

Deuxièmement, je tiens à souligner que le député a longuement parlé du transport du pétrole vers la côte Ouest. La demande dont il parle existe depuis de nombreuses années. Lorsqu'il faisait partie du gouvernement de Stephen Harper, les conservateurs n'ont pas construit un seul pouce de pipeline vers la côte Ouest. Non seulement notre premier ministre précédent, Justin Trudeau, en a construit un, mais tout porte à croire que le gouvernement actuel fera de même. Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses réflexions à ce sujet.

Blaine Calkins: Monsieur le Président, les députés savent-ils combien de pipelines se rendant jusqu'aux côtes le gouvernement Harper a hérité des gouvernements Chrétien et Martin? Aucun. Nous avons eu quatre ans et demi de gouvernement majoritaire pour modifier les lois du pays afin de créer un processus de demande simplifié.

Des voix: Oh, oh!

Blaine Calkins: Monsieur le Président, ils rient de l'autre côté de la Chambre. Ils trouvent ça drôle, mais j'étais là. J'ai vécu toutes ces années.

De combien de projets de gaz naturel liquéfié avons-nous hérité? Quatre. Il s'agissait de terminaux d'importation. Les libéraux de l'époque voulaient importer du gaz naturel liquéfié au Canada, et non l'exporter. Lorsque Justin Trudeau est devenu premier ministre, il a hérité des projets Northern Gateway, Trans Mountain, Énergie Est et Keystone XL. Il a fait fuir tout le financement du secteur privé disponible pour ces projets et a fait dépenser 40 milliards de dollars aux contribuables canadiens.

Les libéraux vont maintenant faire la même chose. Ils ont réglementé notre économie jusqu'à la paralysie, et les seules personnes qui sont en position de faire quoi que ce soit, ce sont leurs copains, à qui ils donnent beaucoup d'argent des contribuables au lieu d'allouer de l'argent à la réparation de nos routes et au financement d'hôpitaux dont tout le monde peut profiter.

Ordres émanant du gouvernement

● (1720)

[*Français*]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, des dizaines de milliers de passagers aériens dont les droits ont été lésés ont porté plainte et attendent qu'on traite leur plainte. La réponse du gouvernement est de sous-traiter ça à des entités qui vont être sélectionnées sans qu'aucun critère ne soit prévu dans la loi. Lorsqu'une compagnie aérienne va devoir de l'argent dans le cadre du traitement d'une plainte et que des intérêts s'accumulent, ça va être compliqué pour les gens de mettre la main sur ces sommes-là. Par ailleurs, les compagnies qui vont traiter les plaintes pourront, de façon indirecte, mais certainement, être sélectionnées par les compagnies aériennes.

Au Bloc québécois, nous avons déposé des amendements pour corriger ces lacunes dans la loi, et le gouvernement a rejeté l'ensemble de ces amendements en comité parlementaire.

Selon mon collègue, pour quelles raisons le gouvernement continue-t-il ainsi à s'acharner sur les passagers aériens?

[*Traduction*]

Blaine Calkins: Monsieur le Président, en tant que personne qui passe énormément de temps dans les aéroports et qui a souvent affaire aux compagnies aériennes canadiennes, je peux comprendre cette frustration et je la partage. Je suis sûr que tous mes collègues de la Chambre éprouvent globalement ce même sentiment de frustration. Le gouvernement a annoncé qu'il allait privatiser certains de nos aéroports. C'est un concept intéressant et une idée intéressante. Je ne sais pas où cela va nous mener. J'ai quelques idées sur le bien-fondé ou non de cette initiative.

La réalité, c'est que Transports Canada a des dépenses colossales. Les Canadiens paient certaines des taxes et des redevances d'atterrissage les plus élevées pour acheminer des biens et des services partout au pays. Nous avons l'un des plus grands territoires géopolitiques. Nous devons réduire les coûts et les formalités administratives dans la mesure du possible et faire en sorte que les compagnies aériennes puissent opérer dans un véritable marché libre et proposer les meilleures solutions possibles au...

Le vice-président: Nous poursuivons les questions et observations. Le député de Calgary-Centre a la parole.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a parlé de la possibilité qui s'offre à nous, sur la côte Ouest, d'acheminer très rapidement notre pétrole vers nos alliés et vers les clients du monde entier qui réclament des ressources canadiennes. J'aimerais qu'il explique ce pipeline, dont la construction avait déjà été planifiée et approuvée, et ce qui a empêché ce pipeline d'être approuvé, d'être construit et d'être enfoui dans le sol.

Blaine Calkins: Monsieur le Président, mon bon ami de Calgary-Centre connaît ce dossier comme le fond de sa poche. Tous ceux qui travaillent dans cette industrie et dans ce secteur, tant les employés dans les bureaux que les travailleurs sur le terrain, savent que les retards sont uniquement attribuables aux règlements et aux formalités administratives, et que c'était la décision du gouvernement, qui a choisi les gagnants et les perdants en s'immisçant dans le processus et en dépensant l'argent des contribuables.

Je ne répéterai jamais assez à quel point il est important de créer un environnement où les gens ne craignent pas d'investir dans ce pays. Ils n'ont pas besoin de millions et de millions de dollars des contribuables. Lorsqu'on perçoit un impôt au nom…

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Simcoe-Nord a la parole.

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de Simcoe-Nord. Je comprends que nous avons pris du retard dans le débat, donc je serai bref ce soir pour que d'autres députés puissent intervenir.

Je tiens simplement à souligner que le projet de loi C-31 compte 338 pages. Il a été présenté pour la première fois à la Chambre en mai. Nous n'en sommes même pas à l'étape de la troisième lecture. Nous en sommes à l'étape du rapport. Il n'y a rien de tel pour nous rappeler que nous sommes en guerre qu'un projet de loi qui met plusieurs mois à être adopté par la Chambre alors que le plan financier du gouvernement est censé être de la plus haute importance pour celui-ci. Quand un gouvernement crée un projet de loi aussi énorme, il est très difficile pour les parlementaires d'obtenir des réponses à des questions très précises, et j'estime que certains éléments du projet de loi méritent d'être examinés plus en détail.

Par exemple, la section 7 de la partie 4 prévoit que le gouvernement augmentera la capacité d'emprunt totale de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour augmenter le passif que devra assumer le contribuable ou pour soutenir les activités de la Société.

Bien sûr que notre pays connaît une crise du logement. Cependant, je dirais que le gouvernement a préféré favoriser le secteur locatif, et que ce choix laisse entendre qu'il subventionnerait davantage les logements locatifs que les habitations unifamiliales ou d'autres formes de propriété qui ne sont pas des appartements, mais bien des résidences. De nos jours, la construction de résidences occupées par le propriétaire est en forte baisse, mais la construction d'appartements à louer est en forte hausse. Il se trouve que je suis un conservateur pur et dur, et je pense que le gouvernement devrait assurer l'équité sur le marché immobilier et ne pas privilégier un type de logement par rapport aux autres.

Trop d'appartements sont en train d'être construits en ce moment, car les loyers sont en baisse partout au pays. C'est une bonne chose. Une offre accrue signifie des loyers moins élevés, mais qu'en est-il des autres formes de propriété, comme les maisons unifamiliales, les maisons en rangée ou les condominiums, où le propriétaire occupe la résidence?

Je tiens également à souligner que le projet de loi consoliderait davantage les pouvoirs de la bureaucratie au profit d'un seul ministre. Je parle du pouvoir du ministre d'intervenir davantage et de transférer des pouvoirs de l'Office des transports du Canada au cabinet du ministre en ce qui concerne les plaintes des consommateurs. Si nous apprécions l'actuel ministre des Transports, comme c'est le cas pour beaucoup de gens, et je n'ai rien de négatif à dire à son sujet, je suppose qu'il n'y a pas de problème à ce qu'il se fasse conférer plus de pouvoirs. Cependant, que se passerait-il si le ministre était incompétent? Nous leur aurions simplement donné plus de pouvoirs.

C'est là un autre exemple de la façon dont le gouvernement a, à maintes reprises, consolidé son pouvoir au sein de ses propres cabinets ministériels, en leur accordant plus de pouvoir discrétionnaire et plus de pouvoir, au détriment des personnes non élues qui peuvent exercer ce pouvoir de manière plus judicieuse. Il s'agit d'un risque que je tiens à souligner.

Je crois que mon collègue a mis le doigt sur le problème lorsqu'il a évoqué le coût du service de la dette. C'est le poste budgétaire qui connaît la croissance la plus rapide. Je ne sais même pas si le gouvernement s'en soucie. Il nous répondra sans doute que nous devrions lui être reconnaissants parce que le Canada affiche le ratio dette nette-PIB le plus faible du G7.

Or, ce que les Canadiens ignorent, c'est que ce calcul tient compte des actifs du Régime de pensions du Canada, mais pas des obligations qui les accompagnent. À mon avis, ce n'est pas l'impression que le gouvernement souhaite donner. Je doute fort qu'il cherche à faire croire qu'il pourrait utiliser l'argent du Régime de pensions du Canada pour rembourser ses dettes. Cela dit, à force de répéter cette statistique à la Chambre, le gouvernement ne peut guère reprocher aux gens d'en venir à cette conclusion.

● (1725)

Franchement, l'investissement annoncé récemment dans Cohere, une entreprise privée d'intelligence artificielle, illustre le risque de voir le Cabinet du premier ministre et le gouvernement se transformer en banquiers-investisseurs plutôt qu'en architectes des politiques publiques. Dans un tel système, seuls les projets approuvés par le Cabinet du premier ministre et financés à grands frais par les contribuables peuvent espérer voir le jour.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement fait un travail incroyable pour permettre aux gens d'accéder à la propriété. Je soupçonne que de nombreux députés n'auraient pas pu devenir propriétaires à une certaine époque sans l'aide de la SCHL. Le relèvement du plafond à 1 billion de dollars est nécessaire. Je ne connais pas le chiffre exact, mais je crois qu'environ 50 % de ce montant fait déjà l'objet de garanties. Stephen Harper avait d'ailleurs augmenté ce plafond de quelques centaines de milliards de dollars.

Le député conviendrait-il qu'il est bénéfique pour l'ensemble du secteur de l'habitation de permettre à la SCHL de soutenir la construction de logements pour les Canadiens?

● (1730)

Adam Chambers: Monsieur le Président, ce qui me préoccupe, c'est que la majeure partie, sinon la très grande majorité, de l'augmentation du passif du Régime de pensions du Canada dont le gouvernement se porte maintenant garant est liée exclusivement au secteur des immeubles d'habitation. Je pense que les priorités du gouvernement sont claires. Il privilégie la construction d'immeubles locatifs au détriment d'autres formes d'accession à la propriété afin d'accroître l'offre de logements. Je tiens à mettre ce risque en évidence. À vrai dire, comme on construit actuellement trop d'immeubles locatifs, les contribuables risquent de devoir éponger les pertes si certains de ces projets ne peuvent être menés à terme.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse que mon ami et collègue ait mentionné l'approche des conservateurs en matière de logement, qui mettrait fin à la crise au Canada, ainsi que l'approche des libéraux. Il a parlé de l'accès à la propriété, et je partage tout à fait son point de vue. Je me demande s'il aimerait également nous expliquer comment accéder à la propriété peut vraiment aider un jeune à accumuler des actifs, à se constituer un capital ainsi qu'à vraiment démarrer leur vie en fondant une famille et en bâtissant un patrimoine qui profitera à son entourage. Pourquoi est-il si important que nous gardions cette question à l'avant-plan de nos discussions sur l'abordabilité du logement?

Adam Chambers: Monsieur le Président, ma collègue a apporté de précieuses contributions en très peu de temps à la Chambre. Nous devons donner de l'espoir aux jeunes dans ce pays. Ils doivent croire qu'il est possible d'accéder à la propriété. Les jeunes Canadiens ne devraient pas se réveiller chaque jour en se disant que ce rêve est hors de leur portée. Il faut que le plus grand nombre de jeunes possible croient que c'est possible. Cela permet d'assurer une sécurité à la retraite et de constituer un patrimoine. Contrairement à un locataire, un propriétaire ne paie pas l'hypothèque de quelqu'un d'autre et il se paie en premier.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, mon collègue accomplit un travail remarquable dans ce dossier depuis plusieurs années, lui qui a notamment travaillé au sein de l'ancien gouvernement conservateur auprès de Jim Flaherty, un excellent ministre des Finances qui a réussi à sortir le Canada du ralentissement économique et à équilibrer le budget, ainsi que de Stephen Harper, dont le livre *Here for Canada* est en vente aujourd'hui, soit dit en passant — c'est une belle histoire qui, j'en suis sûr, va nous plaire à tous.

Nous écoutons les libéraux d'en face dire à quel point les sociétés d'État sont formidables et à quel point le ratio dette-PIB est merveilleux, alors que nous savons que, tout comme pour la défense nationale, ils adorent trafiquer les livres et faire des tours de passe-passe. Ils le font cette fois-ci en utilisant l'argent du Régime de pensions du Canada afin de mieux faire paraître la situation de la dette publique par rapport au PIB.

Je me demandais si mon collègue voulait commenter la façon dont les libéraux trafiquent toujours les livres.

Adam Chambers: Monsieur le Président, le gouvernement est en train de positionner l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, qui est considéré partout dans le monde comme la référence absolue en matière de gouvernance, principalement parce qu'il est à l'abri de toute ingérence politique. Chaque fois que le gouvernement se sert du ratio dette nette-PIB, il sème la confusion dans l'esprit du public en laissant entendre que les actifs du Régime de pensions du Canada pourraient, en fait, être à la disposition du gouvernement, puisque celui-ci utilise ces actifs pour réduire le montant de la dette qu'il déclare avoir envers le reste du monde.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole au nom des habitants d'Oshawa au sujet du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025. Je voudrais d'abord souligner une chose qui illustre parfaitement l'incapacité du gouvernement libéral à gérer les finances du pays et les travaux du Parlement.

Nous débattons d'un projet de loi visant à mettre en œuvre le budget fédéral de l'année dernière. Pourtant, le gouvernement s'apprête à déposer un tout nouveau budget ce jeudi. Si le gouvernement arrive à peine à mettre en œuvre le budget de l'an dernier avant de présenter le prochain, les Canadiens pourraient se demander s'ils peuvent avoir confiance en la capacité du gouvernement à gérer leur argent durement gagné. Tandis que les libéraux ont du mal à gérer leur propre programme parlementaire, les Canadiens, eux, ont de la misère à boucler leur budget familial. Le gouvernement est devenu très habile pour faire des annonces et des promesses et, bien sûr, pour dépenser de l'argent, mais les Canadiens attendent encore des résultats qui amélioreraient leur vie de manière importante.

Après 11 ans de gouvernement libéral, les Canadiens travaillent plus dur, paient plus cher et voient leur situation se détériorer. Les familles ont du mal à payer l'épicerie. Les jeunes Canadiens perdent l'espoir d'accéder à la propriété, et les aînés voient leurs économies s'envoler alors qu'ils peinent à couvrir leurs dépenses quotidiennes. Selon le rapport de 2026 de l'Armée du Salut, 31 % des Canadiens sautent des repas ou en réduisent le nombre parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter de la nourriture. Ce chiffre est en hausse de 27 % par rapport à l'année dernière. Chez les Canadiens de 18 à 34 ans, ce chiffre atteint 41 %. Le même rapport révèle que la moitié des Canadiens interrogés ont puisé dans leurs économies pour subvenir à leurs besoins essentiels, tandis que 40 % se sont endettés ou ont eu recours au crédit et que 30 % ont retardé ou complètement manqué le paiement de factures.

Selon le rapport de 2026 de la Daily Bread Food Bank, un enfant sur huit à Toronto dépend désormais des banques alimentaires. Ces difficultés sont particulièrement présentes dans ma ville, Oshawa. Notre collectivité a été bâtie par des générations de travailleurs de l'automobile, de gens de métier qualifiés, de propriétaires de petites entreprises et de familles de travailleurs qui croyaient qu'en travaillant fort, ils pourraient se bâtir une vie meilleure. Dans le cadre d'un récent sondage sur l'abordabilité mené à Oshawa, plus de 8 000 résidants ont fait part de leurs expériences et de leurs préoccupations. Soixante-treize pour cent des répondants ont indiqué que leur situation financière ne s'était pas améliorée. En fait, 5 % ont déclaré vivre d'un chèque de paie à l'autre. Une seule réparation automobile imprévue, une seule augmentation de loyer ou une seule dépense supplémentaire peut suffire à endetter davantage le ménage ou, pire encore, à l'empêcher totalement de payer ses factures.

Nos banques alimentaires locales, comme Feed the need à Durham, et d'autres organismes communautaires font un travail extraordinaire pour aider les personnes dans le besoin. Je tiens à saluer les bénévoles et le personnel qui consacrent leur temps à aider leurs voisins. Cependant, les banques alimentaires devraient être un filet de sécurité temporaire, et non un recours dont dépendent les familles de travailleurs pour joindre les deux bouts chaque mois.

Au-delà de la crise de l'abordabilité, le projet de loi C-31 pose un autre grave problème qui mérite toute notre attention. Dans l'ensemble du projet de loi, les libéraux cherchent à accorder aux ministres de vastes pouvoirs discrétionnaires dans des domaines clés de l'économie et du gouvernement, notamment la fiscalité, l'approvisionnement en matière de défense, le transport aérien, et les ressources minières et naturelles dans le Nord du Canada. Il s'agit de pouvoirs considérables pour prendre des décisions pouvant avoir une incidence sur des entreprises, des contribuables, des travailleurs et des collectivités entières au Canada. Toutefois, ce qui préoccupe les conservateurs, c'est ce que le projet de loi ne prévoit pas et ce que les mesures législatives libérales ne semblent jamais prévoir: de la transparence, des mesures de sauvegarde et une surveillance parlementaire visant à garantir que ces pouvoirs sont exercés de manière responsable. Le gouvernement demande au Parlement d'accorder aux ministres davantage de pouvoirs pour prendre des décisions cruciales dans plusieurs domaines, tout en offrant peu d'occasions pour assurer la reddition de comptes. Cela devrait préoccuper tous les Canadiens, quelle que soit leur affiliation politique, et je pense que c'est le cas, car la reddition de comptes est une responsabilité fondamentale du gouvernement, même si elle ne fait pas partie des principes du gouvernement libéral.

● (1735)

Prenons par exemple les changements proposés qui concernent l'Agence du revenu du Canada. Le projet de loi permettrait à l'Agence de produire automatiquement certaines déclarations de revenus pour les Canadiens à faible revenu admissibles dans le cadre d'un processus qui pourrait considérer l'absence de réponse comme une autorisation de procéder. Aider les Canadiens vulnérables à accéder aux avantages auxquels ils ont droit est un objectif louable, mais cela ne devrait jamais se faire au détriment de leurs droits. On ne devrait pas s'attendre à ce que les Canadiens assument les conséquences d'erreurs commises, par exemple, dans des déclarations de revenus qu'ils n'ont ni préparées eux-mêmes ni approuvées expressément. Même l'ombudsman des contribuables a soulevé des préoccupations au sujet de l'approche proposée et a recommandé la prise de mesures de protection plus rigoureuses.

Lorsque les conservateurs ont tenté, au sein d'un comité, de renforcer la protection accordée aux contribuables, les libéraux ont rejeté un amendement visant à garantir que les particuliers ne soient pas tenus responsables des erreurs ou des omissions contenues dans des déclarations produites en leur nom, mais non par eux-mêmes. Je ne comprends pas comment les libéraux peuvent rejeter un tel amendement.

La même tendance troublante se dessine dans l'approche du gouvernement à l'égard de l'approvisionnement en matière de défense. La section 16 du projet de loi C-31 établirait l'Agence de l'investissement pour la défense et élargirait les pouvoirs ministériels en matière d'achat et d'investissement dans le domaine de la défense. Les conservateurs sont favorables à ce que nos courageux militaires disposent de l'équipement dont ils ont besoin, mais nous sommes profondément préoccupés par les exceptions très larges aux procédures d'appel d'offres concurrentielles et par le pouvoir discrétionnaire qui est encore une fois accordé aux ministres. Le gouvernement ne devrait pas être en mesure d'attribuer des contrats importants sans appel d'offres ou d'exclure des fournisseurs potentiels pour des raisons de sécurité nationale sans mesures de sauvegarde et reddition de comptes appropriées. Il est curieux que ces deux termes reviennent sans cesse: mesures de sauvegarde et reddition de comptes. Nos forces armées ont besoin d'équipements, pas d'une autre couche de bureaucratie. Nos soldats, nos marins et nos aviateurs méritent un système d'approvisionnement qui leur fournit l'équipement dont ils ont besoin de manière efficace et transparente et au meilleur prix possible.

Pour des collectivités comme Oshawa, où le secteur manufacturier est l'épine dorsale de l'économie depuis des générations, ces décisions sont importantes. Nos travailleurs de l'automobile, nos gens de métier qualifiés et nos fabricants possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires pour contribuer aux capacités industrielles et de défense du Canada, mais les entreprises canadiennes ont besoin de règles d'approvisionnement équitables et prévisibles qui récompensent la compétitivité et l'innovation, et non d'un système où les pouvoirs politiques discrétionnaires peuvent déterminer qui se voit offrir ces possibilités.

Les dispositions du projet de loi relatives aux plaintes des passagers aériens et aux droits miniers dans le Nord soulèvent des préoccupations semblables. Que le gouvernement change qui prend les décisions concernant les droits des passagers ou qu'il élargisse les pouvoirs fédéraux en matière d'exploitation des ressources dans le Nord, les Canadiens méritent des règles claires, des recours efficaces et des examens rigoureux.

Ces préoccupations sont particulièrement importantes quand on considère le bilan général du gouvernement en matière de gestion économique. On se rappellera que le premier ministre libéral a dit très récemment aux Canadiens que le coût de la vie n'avait jamais été aussi bas en 10 ans. Pourtant, le gouvernement continue d'augmenter les dépenses et les déficits, alors que les familles ont du mal à joindre les deux bouts.

Les conservateurs estiment qu'il y a une meilleure approche. Le gouvernement doit réduire les dépenses superflues, la bureaucratie inutile et les coûts de consultation excessifs, et il doit respecter ses engagements en matière de réduction de la dette et des déficits par rapport à la taille de notre économie. Lorsque les coûts de transport augmentent, ces dépenses se répercutent sur la chaîne d'approvisionnement, ce qui a une incidence sur les prix que les Canadiens paient pour leur nourriture et autres produits de première nécessité. C'est pourquoi les conservateurs réclament l'exemption des taxes fédérales sur le diésel jusqu'à la fête du Canada, la suspension de la TPS sur le carburant jusqu'à l'été et l'élimination permanente du Règlement fédéral sur les combustibles propres.

Mes voisins à Oshawa ne demandent qu'une juste chance de bien vivre. Ils veulent avoir les moyens de payer leur épicerie, d'épargner pour une maison, de fonder une famille et de prendre leur retraite dans la dignité.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1740)

[*Traduction*]

LOI SUR LE RESPECT DÛ AUX FAMILLES DES PERSONNES ASSASSINÉES ET BRUTALISÉES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-235, Loi modifiant le Code criminel (prolongation du délai préalable à la libération conditionnelle), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le vice-président adjoint (John Nater): Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

● (1745)

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé.

John Nater (Le vice-président adjoint, PCC): Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Jeff Kibble propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des formidables habitants de Cowichan—Malahat—Langford sur la magnifique île de Vancouver. C'est un honneur pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-235, Loi sur le respect dû aux familles des personnes assassinées, à l'étape de la troisième lecture, non pas parce qu'il s'agit de mon projet de loi d'initiative parlementaire, mais en raison de tous ceux qui ont participé à cette initiative au fil de nombreuses années de travail acharné et d'efforts, tous partis confondus. Je prends la parole pour saluer la collaboration et le soutien de tous les partis à la Chambre qui ont rendu ce projet de loi possible. Des députés de tous les partis l'ont débattu, l'ont remis en question, l'ont amendé et l'ont renforcé, toujours dans le souci de respecter les familles des victimes. Je les en remercie. Cette vision n'a jamais été perdue. Les amendements qu'ils ont recommandés, sept en tout, n'ont qu'un seul objectif: rendre ce projet de loi juste. J'espère aujourd'hui que cette vision et cet esprit de collaboration se poursuivront et permettront de renvoyer le projet de loi à la Chambre haute afin qu'il puisse continuer à franchir les étapes nécessaires à son adoption.

Un projet de loi d'initiative parlementaire est censé être l'exercice législatif le plus solitaire qui soit: un seul député, une seule idée, une seule chance. Or, celui-ci est le fruit d'un travail d'équipe. Pensons à Kimberly Proctor, qui avait 18 ans lorsqu'elle a été tuée à Langford, près de chez moi. Sa tante, Jo-Anne Landolt, est venue de l'île de Vancouver pour témoigner devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Dans ses propres mots, elle a expliqué au comité ce que coûte une audience de libération conditionnelle à une famille comme la sienne, ou aux familles de Tori, de Kristen et de Leslie, et à tant d'autres encore — toutes ces familles qui ont dû prononcer le nom d'un être cher lors d'une audience de libération conditionnelle, dans une salle où elles n'avaient jamais choisi d'entrer —, ainsi qu'aux nombreuses autres personnes dont j'ai également prononcé les noms dans cette enceinte.

On juge une institution à la façon dont elle traite les gens lors de leurs pires jours. Le Parlement, le système de justice et la Commission des libérations conditionnelles sont tous des institutions. Le travail de la Commission des libérations conditionnelles est l'un des plus difficiles au pays. Ce projet de loi ne critique aucune de ces institutions. Il s'agit de savoir si nous pouvons donner plus de temps à une famille avant la prochaine journée pénible qu'elle passera dans une salle où se tient une audience de libération conditionnelle. Mme Landolt a dit au comité de la justice qu'au début, il lui fallait des mois pour rédiger une seule déclaration de victime. Elle a fait le trajet entre l'île et le continent, avec des nuits à l'hôtel, des habilitations de sécurité et des procédures. Une audience a été reportée, à plusieurs reprises, à décembre, puis à février, puis à juin, avec une année complète d'attente et de préparation. À chaque étape de la préparation de ces audiences, elle et sa famille ont revécu le pire jour de leur vie. Elle a dit que sa famille assiste aux audiences de libération conditionnelle pour Kimmy, afin d'être sa voix. Elle a également dit que ce projet de loi « n'effacera pas la douleur […] mais […] atténuera une partie du stress inutile ». Au début, elle a déclaré au comité « qu'il fallait que quelque chose de bien ressorte [du] décès [de Kimmy] » et qu'« [u]ne personne ne peut pas mourir comme ça pour rien ».

C'est précisément pour les familles que ce projet de loi existe. Il ne s'applique qu'aux crimes les plus odieux et les plus dépravés, lorsqu'une même victime est enlevée, agressée sexuellement et assassinée au cours d'un même événement ou d'une série d'événements. Les fonctionnaires du ministère de la Justice ont indiqué au comité que, de 2000 à 2020, environ 26 délinquants détenus dans un établissement fédéral avaient commis des crimes correspondant à ce profil, même si tous n'avaient pas été reconnus coupables des trois chefs d'accusation.

Je vais expliquer clairement ce que ferait ce projet de loi, car on lui a attribué une portée plus vaste qu'elle ne l'est en réalité.

Premièrement, le point de départ est que la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle resterait fixée à 25 ans, comme c'est le cas aujourd'hui.

Deuxièmement, un jury pourrait formuler des recommandations.

Troisièmement, dans ces cas-là, seul un juge pourrait ajouter des années d'inadmissibilité, jusqu'à un plafond de 40 ans, mais uniquement après avoir pris en compte le caractère du délinquant, les infractions commises et les circonstances.

Quatrièmement, le juge devrait motiver sa décision. Le délinquant pourrait interjeter appel, tout comme la Couronne, et la Commission des libérations conditionnelles continuerait de décider si une libération est possible. Cela ne changerait pas.

J'en viens maintenant à une question importante que les députés ont soulevée. Est-ce constitutionnel? L'article 12 de la Charte protège toute personne au pays contre les peines cruelles et inusitées. De nombreux Canadiens, dont je fais partie, trouvent inimaginable d'étendre cette protection à ceux qui ont commis des actes aussi horribles, mais la Charte l'exige et le Parlement respecte cette exigence.

● (1750)

En 2022, dans l'affaire Bissonnette, la Cour suprême du Canada a invalidé à l'unanimité une disposition qui permettait aux tribunaux de cumuler les périodes d'inadmissibilité à la libération conditionnelle dans le cas de meurtres multiples, ce qui permettait d'infliger une peine sans possibilité de libération conditionnelle pour une période de 50, voire de 150 ans. La Cour a déclaré que le Parlement ne peut pas supprimer, à l'avance et pour chaque délinquant, toute possibilité réaliste de libération conditionnelle. Je prends cela au sérieux, tout comme le comité.

Ce projet de loi est construit différemment. Il n'y a pas de cumul. Le point de départ n'est pas une période d'inadmissibilité de 50 ans, mais plutôt celle que prévoit la loi actuellement, soit 25 ans. Les fonctionnaires du ministère de la Justice ont dit au comité que la principale différence par rapport à l'affaire Bissonnette concerne le pouvoir discrétionnaire des juges. Ainsi, un juge pourrait choisir une période de 26 ou de 30 ans; rien n'est automatique. Ensuite, le comité a renforcé les mesures de sauvegarde: il a ajouté des appels pour les deux parties et l'obligation pour le juge de motiver sa décision. Comme on l'a signalé à la Chambre, la Bibliothèque du Parlement n'a trouvé aucune libération conditionnelle totale parmi les délinquants qui ont commis les crimes de cette catégorie, donc les crimes les plus odieux.

La Commission des libérations conditionnelles ne les traite pas comme des délinquants pouvant être remis en liberté. Le projet de loi demande seulement de faire vivre ces audiences moins souvent aux familles, car elles doivent se préparer chaque fois. Je ne vais pas prendre la parole ici et promettre que le tribunal rendra telle ou telle décision. Aucun député ne pourrait le faire. Par ailleurs, les fonctionnaires ont dit clairement au comité que toute modification concernant la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle serait examinée de près en vertu de la Charte. Je m'en réjouis, car une loi qui touche à la liberté nécessite un examen.

Ce que je peux dire, c'est que le Parlement a fait sa part. Nous avons entendu des familles, des services de police, l'ombudsman des victimes d'actes criminels et des fonctionnaires du ministère de la Justice, et nous avons maintenu la période minimale d'inadmissibilité à la libération conditionnelle à 25 ans. L'admissibilité à la libération conditionnelle est une date sur un calendrier, et non une libération.

Plusieurs députés, qui étaient inquiets à ce sujet, ont demandé que ce projet de loi ne s'applique qu'aux cas futurs, et je peux assurer à tout le monde que ce serait le cas.

[*Français*]

Je m'adresse directement à mes collègues du Bloc québécois. Je crois à la réinsertion sociale et je crois que chaque délinquant devrait avoir la possibilité d'y accéder. Je crois également qu'il existe certains crimes horribles, comme ceux-ci, pour lesquels cela n'est peut-être pas possible.

C'est pourquoi ce projet de loi laisse aux juges la décision, avec justification, et prévoit un droit d'appel pour les deux parties. Il ne ferme pas la porte. Il demande aux tribunaux d'examiner chaque cas individuellement.

[*Traduction*]

Comment en sommes-nous arrivés là? Ce n'est pas le chemin qu'empruntent de nombreux projets de loi d'initiative parlementaire. À l'étape de la deuxième lecture, le député de Bourassa a déclaré: « Quand une famille doit revivre son traumatisme à chaque audience de libération conditionnelle, ce n'est pas seulement difficile, c'est inhumain. » Il a demandé le droit d'interjeter appel, des motifs écrits et une règle claire selon laquelle la loi doit être appliquée.

Au comité, la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a proposé sept amendements, qui ont tous été adoptés. Je la remercie de son travail positif et axé sur la collaboration dans ce dossier.

En parlant d'une version antérieure de ce projet de loi, le député de Mont-Royal a dit au comité: « Je l'ai appuyé à l'époque, et je l'appuie encore aujourd'hui. »

La députée de Sarnia—Lambton—Bkejwanong, qui a grandi à un demi-pâté de maisons de l'endroit où vivait Kristen French, a manifesté une réelle émotion autour de la table. Je la remercie et, par son entremise, je remercie tous les membres du comité de leurs questions réfléchies et de leur soutien.

Le député de Rivière-du-Nord m'a talonné sur la réhabilitation, ce qui est la bonne approche pour chaque loi sur la détermination de la peine. Les motifs et les appels sont ce qui nous permet de garder cette porte ouverte de façon honnête.

Je remercie mes collègues de mon propre parti à la Chambre.

Le député de Selkirk—Interlake—Eastman a déposé ce projet de loi au cours de deux législatures distinctes, et il l'a appuyé lorsque je l'ai présenté. À maintes reprises, il a pris la parole à la Chambre pour le soutenir. Il y a consacré des années de travail acharné, une tâche à laquelle il s'est dévoué avec passion. Je sais que cette cause lui tient autant à cœur qu'à moi.

Le député de St. Albert—Sturgeon River l'a de nouveau appuyé en deuxième lecture et s'est exprimé résolument en sa faveur.

Le député d'Elgin—St. Thomas—London-Sud a veillé à ce que la voix des familles, comme celle du père de Tori Stafford, reste au cœur des débats en comité.

Le député d'Oxford, notre porte-parole en matière de justice, a apporté son soutien intégral et ferme à ce projet de loi.

Larry Brock, ancien député de Brantford—Brant South, m'a guidé tout au long de ce processus, et je suis infiniment reconnaissant d'avoir pu travailler à ses côtés.

● (1755)

Un projet de loi d'initiative parlementaire n'est pas seulement porté par son parrain. L'ombudsman Benjamin Roebuck a dit au comité que ce projet de loi s'inscrit dans une démarche plus large, qui doit conduire à une information plus claire pour les familles, à une prise en compte des délais entre les examens et à la mise en place d'un véritable mécanisme de traitement des plaintes. J'appuie ces trois éléments et demanderais au gouvernement de les mettre en œuvre.

Ce projet de loi a déjà été présenté à la Chambre au cours de législatures précédentes. À deux reprises, il a franchi l'étape de l'étude en comité avec l'appui de tous les partis. Le processus, cette fois, ne doit pas être interrompu par des élections. Tous les partis à la Chambre ont mis la main à la pâte, mais ce projet de loi appartient avant tout aux familles qu'il vise à soutenir. Plus important encore, il représente une victoire pour les familles, à commencer par celle de Kimberly Proctor.

Ensemble, nous avons pris la défense des familles des victimes. Nous avons entendu leur voix, et je suis de tout cœur avec elles. Je suis convaincu que tous les députés le sont également. J'ai parlé à Mme Landolt aujourd'hui. Elle est reconnaissante et elle appuie fermement ce travail. Les familles de Langford, de l'Ontario et de toutes les provinces suivent ce que fera la Chambre aujourd'hui. Faisons en sorte que le vote d'aujourd'hui recueille l'appui de tous les partis et envoie un message clair: peu importe qui forme le gouvernement, aucune famille ne devrait être obligée de revivre le pire jour de sa vie dans une salle d'audience de libération conditionnelle où elle n'a jamais choisi de se retrouver.

[*Français*]

Aux familles qui nous regardent, de l'île de Vancouver jusqu'au Québec, ce parcours n'a pas été choisi et personne ne devrait avoir à le traverser seul. Nous les avons entendues. Adoptons ce projet de loi ensemble.

[*Traduction*]

Adoptons le projet de loi C-235et renvoyons-le au Sénat avec l'appui de la Chambre.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Cowichan—Malahat—Langford d'avoir présenté ce projet de loi et de l'avoir mené jusqu'ici. Je le remercie de son dévouement et de sa compassion à l'égard des familles des victimes qui ont été brutalisées.

Lorsque j'ai rédigé la première version de ce projet de loi en 2012, je savais que Clifford Olson, quand il était mourant à l'hôpital, racontait s'être servi des audiences de la Commission des libérations conditionnelles pour traumatiser et victimer de nouveau les familles. Ces audiences inutiles et répétées blessaient des familles comme celle des Rosenfeldt. À l'époque, il y avait aussi l'affaire Tori Stafford, et je savais que sa famille allait devoir assister à deux audiences distinctes parce qu'il y avait deux meurtriers, Terri-Lynne McClintic et Michael Rafferty. C'est vraiment de là qu'est partie la rédaction du projet de loi.

Le député peut-il expliquer que le projet de loi ne vise pas à sévir contre les criminels et les meurtriers, contre ceux qui enlèvent nos enfants, qui les torturent, qui les agressent, qui les agressent sexuellement et qui les assassinent? Il vise à donner des moyens aux tribunaux et à faire preuve de compassion envers les familles afin qu'elles n'aient pas à subir toutes ces audiences inutiles de la Commission des libérations conditionnelles, car les personnes qui commettent ce genre de crimes odieux ne sont jamais remises en liberté.

Jeff Kibble: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la passion dont il fait preuve à l'égard de ce projet de loi, du travail formidable qu'il accomplit et du soutien qu'il m'apporte, ainsi que de ses bons mots aujourd'hui.

Le député a mentionné l'affaire Olson. Il a été prouvé que les criminels les plus odieux prennent plaisir à continuer de faire souffrir les familles des victimes. Nous savons que ces types de criminels ne sont jamais libérés par les commissions des libérations conditionnelles et que, à l'avenir, ils ne le seront probablement jamais.

Ce projet de loi vise à éviter que les familles ne subissent de nouveaux traumatismes. Il est axé sur les familles. Il ne changerait pas grand-chose pour les auteurs de ces crimes horribles, mais il serait extrêmement bénéfique pour les familles de leurs victimes.

● (1800)

[*Français*]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, nous comprenons évidemment l'objet du projet de loi, et nous sommes de tout cœur avec les familles des victimes.

Moi, je ne suis pas juriste, mais, comme parlementaire, je me demande si des embûches constitutionnelles ne pourraient pas accompagner ce projet de loi. De ce que j'en comprends, la Cour suprême a déjà statué sur la constitutionnalité d'allonger le délai minimal avant de pouvoir remettre quelqu'un en libération conditionnelle. Sauf erreur, il me semble que ça a été jugé inconstitutionnel.

J'aimerais savoir comment le projet de loi qu'on nous présente aujourd'hui pourrait être reçu comme constitutionnel par la Cour suprême, étant donné les jugements passés.

J'aimerais que mon collègue m'éclaire à cet égard.

[*Traduction*]

Jeff Kibble: Monsieur le Président, pour autant que je sache, et les experts se sont penchés sur la question, les tribunaux ont convenu que la disposition en cause dans l'affaire Bissonnette était inconstitutionnelle parce que la réparation retenue par le juge de première instance consistant à conférer un pouvoir discrétionnaire permettant de fixer l'inadmissibilité à 40 ans allait trop loin, mais cette disposition a été invalidée parce que les périodes d'inadmissibilité étaient additionnées. Cette mesure pourrait faire l'objet d'une contestation fondée sur la Charte, mais rien n'a changé dans la façon dont elle a été conçue, avec un seuil de 25 ans. En ce qui concerne le pouvoir discrétionnaire et la façon dont le projet de loi a été conçu, comme l'ont déclaré les juristes qui ont comparu devant le comité, le seuil minimal resterait le même, à 25 ans d'inadmissibilité à la libération conditionnelle; le pouvoir discrétionnaire continuerait de relever du juge et de la Commission des libérations conditionnelles, et il reposerait sur les garanties prévues dans le projet de loi. Je suis convaincu que ce projet de loi résistera à une éventuelle contestation et aidera les familles des victimes.

Affaires émanant des députés

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, mon collègue et moi-même représentons tous deux des circonscriptions de l'île de Vancouver. Il représente Cowichan—Malahat—Langford et moi-même Saanich—Gulf Islands, et je tiens à le remercier du travail qu'il a accompli pour faire avancer ce dossier. Je tiens également à réitérer ma gratitude envers l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Je suis très attachée aux libertés civiles et aux préoccupations liées aux peines cruelles et inusitées. Je pense que ce projet de loi a fait l'objet de toutes les analyses nécessaires pour dissiper les inquiétudes à cet égard. L'objectif est d'éviter que les familles ne subissent un nouveau traumatisme, et je suis très heureuse de voir la Chambre s'unir pour soutenir les efforts du député de Cowichan—Malahat—Langford.

Jeff Kibble: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Saanich—Gulf Islands de ses observations, et j'apprécie également son engagement en faveur des familles des victimes.

[*Français*]

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-235, Loi sur le respect dû aux familles des personnes assassinées.

Lors du débat sur ce projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture, les députés de la Chambre ont reconnu à la fois la gravité des actes auxquels le projet de loi vise à remédier et les questions difficiles qu'il soulève concernant l'inadmissibilité à la libération conditionnelle, les intérêts des victimes et les principes qui régissent la détermination de la peine au Canada.

Depuis lors, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a eu l'occasion d'examiner ces questions de manière plus approfondie. Il a également pu bénéficier d'un éventail de points de vue importants sur ces questions, notamment ceux de Jo-Anne Landolt, dont la nièce de 18 ans, Kimberly Proctor, a été tragiquement assassinée en 2010, de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels ainsi que de représentants de l'Association canadienne des chefs de police. Nous sommes reconnaissants envers tous les témoins qui ont pris le temps de nous faire part de leur expérience et de leur expertise. Leurs contributions ont permis au Comité de mieux cerner le problème que le projet de loi vise à résoudre et ont aidé à déterminer les moyens de l'améliorer. Le résultat est le projet de loi amendé dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Bien que le Comité ait apporté des modifications importantes pour renforcer le cadre législatif, la proposition de fond reste inchangée. Le projet de loi C-235 s'appliquerait à une catégorie restreinte de cas où un délinquant est reconnu coupable de meurtre, d'une infraction liée à un enlèvement et d'une infraction sexuelle impliquant la même victime et le même événement ou la même série d'événements. Il s'agit d'infractions exceptionnellement graves qui entraînent déjà la condamnation du délinquant à l'emprisonnement à perpétuité. Le projet de loi C-235 donnera au juge chargé de déterminer la peine un pouvoir discrétionnaire supplémentaire, soit celui de prolonger la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle au-delà des 25 ans, jusqu'à un maximum de 40 ans.

Il est important de rappeler que l'admissibilité à la libération conditionnelle ne signifie pas la libération. Cela signifie qu'un délinquant devient admissible à présenter une demande de libération conditionnelle et que la Commission des libérations conditionnelles du Canada détermine s'il y a lieu de l'accorder. Le projet de loi C-235 modifierait le moment où ce processus peut débuter pour la première fois dans ces cas strictement définis.

Pour les victimes et leurs familles, la procédure de libération conditionnelle peut avoir des répercussions sur les plans émotionnel et pratique. Celles et ceux qui choisissent d'y participer peuvent rédiger ou mettre à jour des déclarations décrivant l'impact persistant du crime, assister à des audiences et exposer leurs préoccupations quant à la libération éventuelle du délinquant. Cela peut impliquer de revivre des souvenirs douloureux, de raconter leur perte, de s'absenter du travail ou de se déplacer pour se rendre à une audience. En permettant à un juge de reporter le moment où ce processus débute, le projet de loi C-235 vise à accorder aux familles un délai plus long avant qu'elles ne soient confrontées à ces exigences.

Le témoignage de Mme Landolt a fourni au Comité un exemple frappant de ce fardeau. Elle a évoqué l'expérience vécue par sa famille dans le cadre de la procédure de libération conditionnelle au cours des années qui ont suivi le meurtre de sa nièce, Kimberly. Elle a décrit la difficulté de rédiger la déclaration de la victime, de se rendre aux audiences, de faire face à des rapports répétés et de devoir revivre les circonstances de la mort de Kimberly. Sa famille soutient fermement le projet de loi C-235, car elle estime qu'un délai plus long avant l'admissibilité à la libération conditionnelle, dans des affaires telles que celle de Kimberly, pourrait alléger ce fardeau pour des familles comme la sienne.

Le Comité a également entendu l'ombudsman fédéral pour les victimes d'actes criminels, M. Benjamin Roebuck, dont le bureau a étudié les expériences des victimes face au processus fédéral de libération conditionnelle. Il a souligné que les expériences et les besoins varient considérablement. Certains apprécient la possibilité de participer au processus, tandis que d'autres préfèreraient se tenir davantage à l'écart. Cette diversité d'expériences souligne l'importance du pouvoir discrétionnaire prévu par le projet de loi C-235. Plutôt que d'allonger automatiquement le délai d'admissibilité à la libération conditionnelle dans tous les cas admissibles, le projet de loi permettrait au juge chargé de déterminer la peine de décider si un délai plus long est justifié, en tenant compte du caractère du délinquant, de la nature et des circonstances des infractions ainsi que de toute recommandation formulée par le jury.

● (1805)

L'étude du Comité a également mis en évidence des moyens de renforcer les garanties prévues par le projet de loi afin de lui permettre de résister à un examen au regard de la Charte. Par exemple, l'Association canadienne des chefs de police s'est déclarée favorable au projet de loi, mais a exprimé des inquiétudes quant à la manière dont une prolongation de la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle pourrait empiéter sur le droit garanti par l'article 12 de la Charte, qui interdit les traitements ou peines cruelles inusités. Elle a donc recommandé, entre autres, que le projet de loi accorde expressément aux délinquants le droit de faire appel de la durée de leur période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle. Le comité a adopté cette recommandation en ajoutant un droit explicite pour un délinquant de faire appel d'une décision prolongeant son inadmissibilité à la libération conditionnelle.

Le projet de loi a également été amendé pour accorder à la Couronne un droit de recours correspondant lorsque la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle imposée est inférieure à 40 ans ou lorsque le juge chargé de la détermination de la peine refuse de prolonger l'inadmissibilité à la libération conditionnelle. Étant donné que le projet de loi pourrait prolonger la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle jusqu'à 15 ans, le contrôle en appel constitue une garantie importante. Cela offre également aux cours d'appel la possibilité, au fil du temps, d'élaborer des lignes directrices sur les cas dans lesquels une prolongation de la période d'admissibilité à la libération conditionnelle peut être appropriée.

Le Comité a en outre amendé le projet de loi en exigeant des juges chargés de la détermination de la peine qu'ils motivent, oralement ou par écrit, toute décision d'accorder ou de refuser une prolongation de la période d'admissibilité à la libération conditionnelle. Cela favorise la transparence en garantissant que le fondement de la décision est clair.

Ensemble, ces garanties reflètent un constat important qui est ressorti de l'étude du comité: la volonté d'alléger le fardeau des familles des victimes doit s'inscrire dans un processus juste, équilibré et rigoureusement encadré.

Les intérêts des victimes, d'une part, et l'équité ainsi que l'intégrité du processus de détermination de la peine, d'autre part, ne sont pas des préoccupations contradictoires. En effet, le Dr Roebuck a abordé ce point directement, tout en reconnaissant le préjudice que peuvent causer des procédures de libération conditionnelle répétées. Il a souligné l'importance de l'équité et de la réinsertion. Il a également convenu que le fait de veiller à ce que la loi puisse résister à un examen constitutionnel était en soi dans l'intérêt des victimes.

Mme Landolt a de même convenu que le renforcement des garanties de la transparence du projet de loi ainsi que la garantie de sa résistance à toute contestation juridique seraient dans l'intérêt des victimes et de leurs familles. Elle a déclaré que cela pourrait aider les victimes à retrouver un sentiment de normalité et à se remettre de leur tragédie.

Par ailleurs, le Comité a entendu plusieurs témoignages indiquant qu'il serait possible d'améliorer davantage le soutien offert aux victimes et à leurs familles tout au long du processus de libération conditionnelle. Le Dr Roebuck a identifié d'autres préoccupations, notamment les informations fournies aux victimes, le calendrier de la fréquence des examens de libération conditionnelle, la charge que représente la participation aux procédures ainsi que les mécanismes disponibles lorsque les victimes estiment que leurs droits n'ont pas été respectés.

Son témoignage a souligné que le projet de loi C-235 abordait un aspect de l'expérience des victimes relativement au système de libération conditionnelle, mais qu'il restait encore du travail à accomplir pour rendre le processus plus adapté à leurs besoins.

Le projet de loi C-235 porte sur une catégorie de crimes particulièrement graves et bouleversants. Les travaux du comité ont permis de s'assurer que, ce faisant, la loi tient non seulement compte des victimes et de leurs familles, mais est également davantage en mesure de résister à un examen minutieux et d'apporter une réponse durable aux préjudices qu'elles ont décrits.

J'encourage donc les députés de tous les partis de la Chambre à soutenir son adoption rapide en troisième lecture, afin qu'il puisse aller de l'avant sans retard inutile.

● (1810)

Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-235 est un projet de loi qui, à première vue, peut sembler sympathique, parce qu'on parle de cas de gens qui ont commis des crimes odieux. Un enlèvement, une agression sexuelle, un meurtre, à un moment donné, on cherche ce qui pourrait être pire. Je comprends très bien ce désir de sévir sévèrement contre les gens qui commettent des actes comme ceux-là. Toutefois, nos collègues conservateurs ne semblent pas comprendre, je ne sais pas pour quelle raison, ou ils pensent qu'à force d'essayer, ça va finir par marché. Cependant, la Cour suprême du Canada a dit non dans l'affaire *R. c Bissonnette*. Il n'y a pas 56 façons d'essayer ça. Le maximum, c'est 25 ans.

Le projet de loi C-235 n'est pas le premier essai de nos collègues conservateurs, comme je le disais. C'est le huitième projet de loi qui vise la même affaire. Ça a commencé en 2013, et peut-être même avant, mais je n'ai pas cherché plus loin. Le député de Selkirk—Interlake—Eastman a présenté ça quatre fois. D'autres collègues conservateurs, dont je ne dirai pas le nom de la circonscription, car je ne les connais pas par cœur, ont déposé des projets de loi semblables. Par exemple, il y a eu le projet de loi S-224, du sénateur Boisvenu à l'époque, ainsi que les projets de loi C-296, C-267, C-266, C-478 et C-587. À chaque occasion, ça n'a pas fonctionné. Puis, on recommence aujourd'hui. Moi, je veux bien, mais je pense qu'il va falloir être sérieux. On a des choses importantes à faire, ici. On parlait tantôt des problématiques de budget. On discute encore du budget de l'an dernier et, après-demain, on va déposer un nouveau budget. Un tel projet de loi a été déposé huit fois et n'a pas été adopté, alors peut-on passer à autre chose?

Je trouve ça sympathique. Dans un monde idéal, quelqu'un qui commet des crimes comme ça, il faut être sévère, plus sévère et on n'est jamais assez sévère envers lui. Toutefois, on a des règles de société qui font qu'il y a une limite à ça. Un meurtre, qu'il soit au premier ou au deuxième degré, mène à la prison à vie en partant. C'est comme ça. La différence entre les deux, c'est l'admissibilité à une demande de libération conditionnelle. Si c'est un meurtre au premier degré, c'est 25 ans. Avant ça, on n'y pense même pas. Si c'est un meurtre au second degré, c'est 10 ans. Or même là, le juge peut demander des recommandations aux jurés et faire passer ces 10 ans à 25 ans. Le cas de figure dont on parle, je le répète, c'est enlèvement, agression sexuelle et meurtre. Dans l'état actuel du droit, si jamais il y a un meurtre qui est assorti d'agression sexuelle ou d'enlèvement, dans un cas comme dans l'autre, le minimum sera encore de 25 ans pour faire une demande de libération conditionnelle. Pour ce qui est de 40 ans, la Cour suprême a dit non.

On peut bien regarder 33 autres projets de loi qui, dans des mots différents, vont essayer d'en arriver là, on ne peut pas. Quand bien même que, moi, le député de Rivière-du-Nord, je dirais que c'est vertueux, que c'est ça que je veux et qu'on devrait les garder en dedans pendant 40 ans, je n'ai pas le droit. Ce n'est évidemment pas le cas, mais imaginons qu'en plus, je sois vraiment convaincant et que je réussisse à convaincre les membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne et le Parlement de voter pour ça. Au bout d'un an, deux ans ou trois ans, la Cour suprême se pencherait sur un dossier et dirait que nous n'avions pas le droit. Moi, j'ai envie d'être utile dans mon travail de député et, en tout respect pour mes collègues qui sont de bonne foi, j'en conviens, je dis que c'est une perte de temps, malheureusement.

On en a entendu parler tantôt, notre collègue d'en face le disait, l'admissibilité à une libération conditionnelle, ce n'est pas un voyage organisé. D'abord, ce n'est pas automatique. Majoritairement, les demandes sont refusées. En 2023-2024, le taux d'octroi de la libération conditionnelle était de 32,4 %. La grande majorité des demandes étaient refusées. D'autre part, quand on fait une demande, il faut être vraiment dans une situation où les membres de la Commission des libérations conditionnelles du Canada vont penser qu'on n'est plus un problème pour la société et que les risques de récidive sont nuls ou à peu près nuls. Il faut remplir un certain nombre de conditions.

● (1815)

Si on remplit ces conditions et qu'on réussit à convaincre la Commission des libérations conditionnelles qu'on devrait être libéré, il ne faut pas oublier le mot « conditionnelles » qui suit le mot « libération ». Ce n'est pas comme si on donnait un billet au détenu et qu'on lui disait de partir en vacances, que tout était réglé et qu'on ne voulait plus le voir. Non. Il y a un agent de libération conditionnelle que le détenu va être obligé de rencontrer régulièrement. Il y a un certain nombre de conditions à respecter. Il peut y avoir des couvre-feux, une interdiction de consommer de l'alcool et plusieurs autres conditions. Ce n'est pas le Pérou.

Encore une fois, je comprends ce désir de se demander s'il y a moyen d'être assez sévère à l'égard de quelqu'un qui enlève une jeune fille, la viole et la tue. J'en suis. Je pense que c'est inadmissible. Je vais m'abstenir de dire ce que je pense de ce genre d'individu, mais je suis d'accord pour dire qu'il faut être très sévère.

Toutefois, il faut vivre aussi avec les règles que s'est donné notre société. Ce sont des règles qui ont été validées par la Cour suprême, notamment dans le dossier Bissonnette. Mon collègue conservateur y a fait référence tantôt. Alexandre Bissonnette a été condamné à une peine sans demande de libération conditionnelle avant 150 ans. On n'a pas besoin d'être expert en études médicales pour dire que ça ne se peut pas, au moment où on se parle, de vivre pendant 150 ans. La Cour suprême a dit que c'était une peine cruelle et inusitée et que ça contrevenait donc aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. En conséquence, la Cour suprême a annulé cette sentence et a dit que le maximum sera 25 ans. C'est le maximum. On ne peut pas aller au-delà de 25 ans.

Ça ne veut pas dire que le détenu va sortir de prison au bout de 25 ans. Le détenu est condamné à la prison à vie. Pour le restant de sa vie, il reste détenu. Ce que ça dit, la libération conditionnelle, c'est qu'au lieu de le garder dans une cellule, on va pouvoir le remettre en liberté. Pour cela, il pourra demander la permission dans 25 ans. Il pourra dire à la Commission des libérations conditionnelles qu'il s'est réhabilité — peu importe comment et pourquoi, ce sera étudié à ce moment-là — et qu'il demande à être libéré de la prison. La Commission va ensuite faire enquête et décider s'il y a lieu ou pas de le libérer. C'est tout. On ne révise pas la condamnation à 25 ans. On lui permet de demander à sortir de la prison au bout de 25 ans. Il se peut qu'il le demande. Si on regarde les statistiques, c'est même probable qu'il va faire sa demande, mais il se peut qu'il ne soit jamais libéré et qu'il meure en prison. Il peut faire la demande au bout de 25 ans. Oui, dans des conditions spéciales, la Commission des libérations conditionnelles peut dire qu'on le libère. Je ne veux pas donner des cours de droit à la Chambre, mais ça me semble assez clair.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, encore une fois, nos collègues conservateurs s'obstinent à propos de cette demande. Je reconnais qu'ils sont de bonne foi. Ça a fait 11 ans que j'ai été élu ici, à la Chambre. En 11 ans, j'ai eu des discussions avec bien du monde, j'ai été en désaccord avec bien du monde, bien des députés, mais je n'ai pas rencontré, ou en tout cas, vraiment pas beaucoup, sinon aucun député du Parlement qui était de mauvaise foi. Je reconnais la bonne foi. À leur point de vue, c'est quelque chose d'important et on devrait adopter des modifications législatives pour que ça passe à 40 ans. Je reconnais ça. Je ne suis pas d'accord avec eux, mais je reconnais qu'ils sont de bonne foi, parce qu'ils pensent que c'est comme ça que ça marche.

Toutefois, je les implore d'aller relire la décision Bissonnette, de bien l'assimiler, de bien la comprendre et d'intégrer dans le discours conservateur que ça ne se peut pas au Canada, dans l'état actuel du droit.

Si jamais les conservateurs souhaitaient quand même aller plus loin, je les invite à regarder les dispositions dérogatoires prévues à la Charte canadienne des droits et libertés. Ils pourraient invoquer ces dispositions dérogatoires comme ça s'est fait ailleurs, notamment à Québec, dans d'autres cas, sur la laïcité entre autres. En invoquant les dispositions de dérogation, ils pourraient peut-être convaincre la Cour suprême que, malgré ce qu'elle a dit, on a le droit de faire autrement, mais on est dans la théorie.

● (1820)

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Cowichan—Malahat—Langford dispose de cinq minutes pour exercer son droit de réplique.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, je remercie tous les députés qui sont intervenus aujourd'hui sur ce projet de loi, ainsi qu'au cours des nombreuses occasions où il a été étudié à la Chambre lors des législatures précédentes et dans le cadre des travaux du comité.

Je remercie le député libéral d'en face de son analyse détaillée et engagée, dans laquelle il a souligné les nombreuses mesures de protection prévues dans ce projet de loi pour éviter les problèmes que le député du Bloc québécois a soulignés. Je remercie le député libéral d'en face de son appui. Je sais que nous prenons la bonne décision.

J'aimerais revenir sur les observations du député de Rivière-du-Nord, qui a parlé de l'affaire Bissonnette. En effet, la décision a été invalidée, mais il convient d'apporter une précision. J'ai lu l'arrêt 23 de la Cour suprême du Canada de 2022, dans laquelle la Cour a convenu que les dispositions permettant au juge d'empiler les périodes d'inadmissibilité à la libération conditionnelle étaient inconstitutionnelles. D'ailleurs, dans cette affaire, le juge avait tenté de corriger le tir en réduisant la peine de 150 ans à 40 ans. Lorsque la Cour suprême a infirmé la décision, c'est en raison de ces dispositions, et non de la peine de 40 ans.

Je peux assurer au député que ce projet de loi d'initiative parlementaire a été conçu d'une manière complètement différente. Il s'agit de faire le bon choix, à la fois pour protéger les criminels et, surtout, pour respecter les droits des familles. Nous espérons tous qu'aucune autre famille ne sera victime d'un crime aussi terrible. Je prie pour que cela n'arrive jamais, mais si, à Dieu ne plaise, une autre famille devait vivre une telle tragédie, ce projet de loi pourrait contribuer à atténuer sa douleur. Pour cette famille, pour la famille de Mme Landolt et pour toutes celles qui ont vécu une expérience semblable, voilà ce que nous pouvons faire.

J'ai fait ma part et je suis humblement reconnaissant d'avoir pu contribuer à cette initiative. J'espère maintenant que le projet de loi poursuivra son chemin au Sénat et que les sénateurs feront preuve de la même compassion et du même empressement à agir afin que la Loi sur le respect dû aux familles des personnes assassinées et brutalisées puisse tenir ses promesses et rendre aux familles le respect qui leur est dû. J'ai porté cette cause aussi loin qu'il m'était possible de le faire comme député. J'espère humblement que l'autre endroit étudiera rapidement le projet de loi. Si celui-ci devient loi, nous pourrons enfin passer le relais à la loi elle-même, qui prendra alors la relève.

Je remercie les familles qui doivent porter ce fardeau depuis si longtemps. Comme je l'ai dit, nous prions pour qu'aucune famille n'ait jamais besoin de recourir à cette loi.

Je tiens à dire à Mme Landolt et à toutes les familles qui nous ont fait part du traumatisme qu'elles ont vécu en revivant ces crimes horribles lors des audiences de libération conditionnelle qu'elles ont porté ce fardeau plus longtemps que n'importe qui d'entre nous. Elles n'étaient pas obligées de le faire. Elles l'ont porté pour Kimmy, pour toutes les victimes et pour toutes les familles. Je leur dis, comme on dit dans la marine: « bravo zulu », ou bravo à tous.

● (1825)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Jeff Kibble: Monsieur le Président, je demande que mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi sur le respect dû aux familles des personnes assassinées, soit adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je ne saurais dire à la Chambre combien de fois j'ai entendu le Président dire « Comme il est maintenant 0 h 40, conformément à l'ordre adopté plus tôt cette semaine », avant d'ajouter que l'ajournement de la Chambre est proposé d'office, puis de dire « La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole ». Je suis heureuse que ce débat d'ajournement commence à une heure plus civilisée et qu'il y ait encore des députés à la Chambre.

Je reviens sur une question que j'ai posée pendant la période des questions du 4 juin. Le gouvernement avait annoncé, ce jour-là, sa stratégie en matière d'intelligence artificielle intitulée « L'IA pour tous ». Dans l'introduction de ma question, j'ai souligné que je me demandais comment le slogan « L'intelligence artificielle pour tous » était reçu à Tumbler Ridge. Nous commencions tout juste à mieux comprendre le rôle que l'intelligence artificielle avait joué dans la crise de santé mentale pénible et éprouvante vécue par l'adolescente qui avait ensuite tué des enfants et causé une souffrance insupportable.

J'avais souligné que sept familles étaient devant les tribunaux à ce moment-là pour obtenir réparation à la suite de la perte de leurs enfants, qui n'ont pas été protégés comme il se doit, et j'ai demandé quand des mesures de protection seraient mises en place. Le secrétaire d'État qui a répondu à ma question partageait bien entendu notre chagrin, et il a déclaré ce qui suit, en parlant du gouvernement: « Nous ferons absolument tout ce qui est en notre pouvoir, notamment en collaborant avec les entreprises d'intelligence artificielle et en faisant progresser le cadre législatif en matière de protection, afin que de telles tragédies ne se reproduisent plus jamais au Canada. »

Je suis heureuse d'avoir demandé à participer au débat d'ajournement, non pas à cause de la réponse du secrétaire d'État, mais parce que les mesures que nous prenons face à cette situation sont insuffisantes. J'ai également mentionné dans ma question du 4 juin que j'avais été frappée par le conseil du pape Léon XIV, qui estime qu'il faut « désarmer » l'intelligence artificielle, pour reprendre ses propres mots. C'était avant que ne soient révélés les traumatismes et les faits supplémentaires concernant la tragédie de Tumbler Ridge.

J'y pense encore. Je suis très honorée d'avoir été invitée, et je remercie le premier ministre d'avoir invité tous les chefs des partis de l'opposition afin que nous puissions tous prendre part à la veillée de Tumbler Ridge. Je pense chaque jour à cette tragédie déchirante et au fait qu'elle aurait pu être évitée.

On a sonné l'alarme chez OpenAI et d'autres entreprises qui créent un grave problème de dépendance chez les jeunes et de sérieux problèmes de santé mentale, au point où l'intelligence artificielle et ce qu'on appelle maintenant les robots conversationnels prenaient part à une conversation et encourageaient la personne misérable et très troublée qui a commis ces crimes.

On a appris que, selon certaines allégations découvertes par la GRC et des forces de l'ordre américaines qui travaillaient de concert, un autre individu situé aux États-Unis discutait constamment avec l'adolescente de Tumbler Ridge et lui promettait qu'elle deviendrait célèbre parce qu'il lui promettait de diffuser en direct les meurtres au fur et à mesure qu'ils seraient commis dans l'école. Je le répète, cette situation ne se serait jamais produite sans l'intelligence artificielle.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-34. J'ai posé ma question avant le dépôt de ce projet de loi, qui a eu lieu plus tard en juin. Je sais que de nombreux pouvoirs publics et que différents pays dans le monde essaient de déterminer la bonne approche en matière d'intelligence artificielle. Des gens comme Geoffrey Hinton, un Canadien reconnu comme le parrain de l'intelligence artificielle, nous avertissent qu'il existe un risque existentiel.

Voilà où nous en sommes, et nous n'avons toujours pas de réponse.

● (1830)

Taleeb Noormohamed (secrétaire parlementaire du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de sa question. Nous sommes tous deux Britanno-Colombiens. Nous avons tous les deux ressenti la douleur des familles et des victimes de Tumbler Ridge. Je suis père de famille. Il ne se passe pas un jour sans que je pense à ce que vivent les parents qui ont perdu un enfant ou dont l'enfant a été blessé, et à ce que vivent tous les membres de cette collectivité. Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que les Canadiens et nous tous à la Chambre avons le cœur brisé, et que nous continuons à garder les familles, les survivants et les victimes dans nos pensées et nos prières.

Pour répondre à la question de la députée, notre stratégie, intitulée « L'IA pour tous », repose sur trois piliers: la confiance, les opportunités et la souveraineté. Tout commence par la confiance. Nous savons tous que les Canadiens n'utiliseront pas l'intelligence artificielle et n'en tirerons pas profit tant qu'ils n'auront pas l'assurance d'être protégés et qu'ils ne pourront pas lui faire confiance.

Au cours des derniers mois, nous avons parlé à des parents, à des enfants, à des enseignants, à des éducateurs et à des experts. C'est ainsi que nous sommes arrivés à notre réponse. C'est pourquoi le gouvernement adopte une approche axée sur la protection des enfants, le renforcement des mesures de protection de la vie privée et la mise en place de règles claires afin que les Canadiens puissent utiliser cette technologie en toute sécurité. C'est la bonne façon d'aller de l'avant.

Ces protections ne sont pas une considération secondaire. C'est tout le contraire. Elles sont le fondement et la pierre angulaire de notre stratégie. Tout commence par des règles claires concernant l'utilisation des renseignements personnels. La députée a parlé de mesures législatives. Nous modernisons la législation canadienne sur la protection de la vie privée des consommateurs au moyen du projet de loi C-36, qui a été présenté en juin et qui reconnaît la vie privée comme un droit fondamental. Ce projet de loi protégerait les données des enfants. Il renforcerait le contrôle des Canadiens sur leurs données personnelles. Il créerait un droit à la suppression. Il les protégerait contre la tarification personnalisée.

Cela dit, la confiance passe aussi par la protection des Canadiens, en particulier de nos enfants, contre les dangers en ligne. Le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, obligerait les plateformes de médias sociaux à rendre des comptes quant aux mesures prises pour réduire les préjudices liés aux contenus en ligne. Il protégerait également les enfants contre le contenu préjudiciable dont la députée a parlé, soit celui associé aux agents conversationnels d'intelligence artificielle.

Nous prenons des mesures concrètes pour empêcher que l'intelligence artificielle soit utilisée pour induire les électeurs en erreur. Nous travaillons avec les services de police et les experts en sécurité pour empêcher que l'intelligence artificielle serve à escroquer les Canadiens, à leur causer du tort ou pire encore. Nous investissons 50 millions de dollars pour renforcer les capacités de l'Institut canadien de la sécurité de l'IA, afin que le Canada puisse suivre l'évolution des risques et faire progresser la recherche technique en matière de sécurité. Le gouvernement a aussi investi 150 millions de dollars dans LawZero, un organisme dirigé par Yoshua Bengio, une sommité mondiale dans la recherche sur la sécurité de l'IA. En collaboration avec l'Allemagne, nous contribuons à développer ici même, au Canada, une intelligence artificielle conçue pour être sécuritaire.

À la suite de cette tragédie, le gouvernement a convoqué des représentants d'OpenAI à Ottawa pour exiger une reddition de comptes plus rigoureuse et des mécanismes clairs de signalement. J'ai participé à cette conversation et je peux affirmer que le gouvernement travaille sans relâche pour que les jeunes sachent que nous les protégerons contre tous les risques liés à l'intelligence artificielle. À la suite de cette rencontre, OpenAI a établi un contact direct avec la GRC pour signaler les cas présentant un risque élevé, et le gouvernement a ordonné à l'entreprise d'appliquer des normes plus strictes et de réexaminer les cas antérieurs, pendant que l'Institut canadien de la sécurité de l'IA poursuit son examen.

La sécurité des Canadiens est notre priorité absolue. Nous veillerons à ce que les entreprises qui exercent leurs activités dans ce domaine agissent de manière responsable et à ce que les Canadiens, et en particulier les enfants canadiens, soient protégés. Rien de ce que nous pouvons faire ne changera ce qui s'est passé à Tumbler Ridge, mais nous devons aux survivants comme Maya, qui est maintenant à la maison, de veiller à ce que les jeunes et les familles sachent que leur gouvernement prend des mesures pour garantir que cette technologie les serve et les protège, et non l'inverse.

Elizabeth May: Monsieur le Président, je tiens à préciser une chose. Je ne pense pas que l'on puisse faire confiance à une seule de ces entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle, et le projet de loi C-34 ne les inciterait pas à adopter un comportement susceptible de les rendre dignes de confiance. Il faut les obliger à rendre des comptes.

Même si j'appuie pleinement l'intention du projet de loi C-34, l'article 85 proposé stipule:

> L'imposition de la sanction vise non pas à punir, mais plutôt à favoriser le respect de la présente loi.

On parle de criminels qui engrangent des milliards de dollars de profits. Ils détruisent la planète pour s'enrichir. Ils se moquent de la sécurité des enfants. Ils ne se soucieront pas de la sécurité des enfants canadiens tant qu'ils n'auront pas réellement peur des sanctions.

J'espère que, lorsque le comité procèdera à l'étude article par article du projet de loi, le gouvernement reconnaîtra l'importance d'inclure des dispositions qui menacent leurs profits et de prévoir une responsabilité stricte et une responsabilité personnelle pour les membres du conseil d'administration d'entreprises telles qu'Anthropic et d'autres, afin qu'ils prennent conscience que, dans l'intérêt des actionnaires, ils doivent être sanctionnés.

● (1835)

Taleeb Noormohamed: Monsieur le Président, je pense que nous partageons tous les préoccupations de la députée. En réalité, l'une des mesures que nous avons prises avec le nouvel organisme de réglementation vise précisément à garantir que celui-ci soit en mesure de tenir les géants de la technologie responsables de leurs actes. La pénalité s'élèverait à 3 % de leurs revenus. C'est un véritable problème. Si ces géants mondiaux ne se soucient pas des gens et du bien-être des Canadiens, ils se soucieront certainement des profits.

C'est pourquoi nous mettons en place un organisme de réglementation solide. C'est pour cette raison que nous tenons compte des observations de la députée d'en face et de tant d'autres personnes. Nous voulons que l'organisme de réglementation dispose d'un vrai pouvoir, de la capacité d'imposer des sanctions et de la capacité de poursuivre les personnes qui ne respectent pas la loi, qui choisissent de ne pas bien collaborer avec le gouvernement ou respecter les politiques qui protégeront tous les Canadiens.

C'est le travail que nous devons tous faire ensemble. J'ai hâte d'entendre les observations et interventions à venir sur ce projet de loi. J'espère que nous pourrons bâtir un régime plus solide dont tous les Canadiens pourront être fiers.

LA SANTÉ

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens qui ont suivi les conseils du gouvernement et, dans bien des cas, ses exigences relatives à la vaccination, ont communiqué avec moi et avec des collègues, notamment le député de Niagara-Ouest. Ils nous ont raconté comment ils avaient fait ce qu'on leur avait dit de faire pendant la crise de la COVID. Aujourd'hui, ils doivent composer avec des séquelles permanentes, des revenus perdus, des frais médicaux croissants et le sentiment que le gouvernement en qui ils avaient confiance les a abandonnés.

Dans le cadre de l'enquête Allison, en septembre, les Canadiens ont entendu directement le témoignage des gens ayant subi des préjudices. Cinquante Canadiens, choisis parmi plus de 1 400 qui ont demandé à témoigner, ont décrit le Programme de soutien aux victimes d'une vaccination comme un désastre total. Sur les quelque 56 millions de dollars versés à l'entrepreneur, Oxaro, par le gouvernement fédéral, environ 36 millions de dollars ont été consacrés aux frais d'administration, et seulement 20 millions de dollars environ — soit le tiers des fonds — ont été versés aux victimes. C'est un échec lamentable qui met en évidence l'incapacité du gouvernement libéral à prendre les préoccupations de celles-ci au sérieux.

Santé Canada a recensé environ 12 000 cas d'effets secondaires graves à la suite de la vaccination contre la COVID-19; pourtant, sur les plus de 3 500 demandes déposées, seules quelques centaines ont été acceptées. La majorité des demandes examinées ont été rejetées d'emblée. Les demandeurs font état d'années de retard, de dossiers médicaux égarés, de manœuvres de manipulation et de rejets, comme si tout cela n'existait que dans leur tête, ainsi que d'épuisement lié à la lutte contre un système que le gouvernement prétendait être là pour les aider.

Nous avons entendu des Canadiens chez qui on a diagnostiqué des pathologies aux effets dévastateurs sur leur vie. De nombreux Canadiens ont souffert de myocardite et d'accidents vasculaires cérébraux. Lorsque notre système de santé gratuit refusait de leur fournir les soins dont ils avaient besoin, certains ont été contraints de vendre leurs biens et de se rendre à l'étranger pour se faire soigner. Certains ont perdu leur emploi, notamment des militaires qui ne peuvent toujours pas reprendre du service. À d'autres, on a proposé l'aide médicale à mourir, alors même qu'ils se battaient pour faire reconnaître leur problème. Pensons-y un instant. Le gouvernement libéral demande à quelqu'un de faire quelque chose, cette personne s'exécute, et lorsque les choses tournent mal, le gouvernement propose de la tuer au lieu de verser les indemnités prévues par son propre programme d'indemnisation. C'est immoral, et cela sape la confiance du public dans nos institutions.

Ce ne sont pas des statistiques abstraites. Ce sont des amis, des membres de la famille, des agriculteurs, des infirmières, des étudiants, des parents et des enfants qui ont fait confiance au processus. Après la vaccination contre la COVID-19, il y a eu beaucoup plus de rapports documentés sur des effets indésirables graves que pendant le scandale du sang contaminé. Pourtant, l'indemnisation demeure limitée, et le processus est entravé par la bureaucratie, sa lenteur et son manque total de transparence.

Les médias sociaux et le compte rendu public de l'enquête Allison font valoir le même point à maintes reprises. Les personnes qui se sont conformées attendent toujours, tandis que les frais administratifs généraux ont accaparé la majorité des fonds. Le gouvernement libéral n'a pas non plus tiré de leçons des témoignages. Les Canadiens décrivent toujours les mêmes obstacles: formalités administratives, admissibilité qui se limite aux blessures graves et permanentes, attente de plusieurs années et montants insuffisants qui ne couvrent pas les pertes de revenus ou les coûts permanents.

Une enquête indépendante était nécessaire en raison des échecs du gouvernement libéral en ce qui concerne sa reddition de comptes et son soutien en temps opportun. Ces Canadiens ne méritent pas d'être ignorés. Ils méritent une reconnaissance, un processus équitable et un soutien financier à la hauteur de leurs blessures et du préjudice économique avec lequel ils vivent. Les libéraux ont promis des résultats. Tout ce que nous avons obtenu, ce sont des paroles, et il est plus que temps qu'ils tiennent leurs promesses.

● (1840)

Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la question de la députée est importante. Bien que les vaccins sauvent des vies, nous sommes conscients que, dans de très rares cas, certaines personnes peuvent subir des effets indésirables. C'est pourquoi le Programme d'assistance en cas d'incidents liés à la vaccination existe. Ce programme offre un soutien aux Canadiens qui subissent une blessure grave et permanente après avoir reçu un vaccin autorisé.

Il est administré par l'Agence de la santé publique du Canada depuis 2021. Comme la députée l'a souligné, l'ancien programme, le Programme de soutien aux victimes d'une vaccination, suscitait des préoccupations. Nous avons entendu ces préoccupations, et c'est pourquoi nous avons agi. Nous avons comparé l'approche adoptée par le Canada à celles des autres pays du G7 et du Québec pour gérer ce genre de cas, et nous avons constaté qu'il fallait moderniser le programme afin qu'il soit mieux adapté.

Depuis qu'elle a pris en charge la gestion du Programme d'assistance en cas d'incidents liés à la vaccination, le 1er avril, l'Agence de la santé publique du Canada a fait d'importants progrès afin de renforcer les services et d'améliorer l'information pour les demandeurs, de maintenir les aides financières approuvées et de mettre en place des procédures d'évaluation et de traitement des demandes. Il reste encore du travail à faire pour résorber l'arriéré des demandes déjà présentées. Grâce aux efforts de l'Agence, nous veillons à ce que ces dossiers soient traités avec la compassion et l'attention qu'ils méritent.

Notre travail visant à améliorer le Programme d'assistance en cas d'incidents liés à la vaccination montre que le gouvernement agira toujours pour soutenir les Canadiens vulnérables. Il s'agit d'un travail important, et nous sommes déterminés à bien le faire.

Lianne Rood: Monsieur le Président, on nous répète sans cesse que les vaccins sauvent des vies, que le gouvernement a reconnu le problème et qu'il travaille en collaboration pour soutenir les gens. C'est une réponse familière, mais comme c'est souvent le cas avec le gouvernement, les faits ne correspondent pas toujours avec ses beaux discours. Reprendre à l'interne un programme défaillant géré par un tiers et le renommer ne supprime pas les 36 millions de dollars qui ont été dépensés en administration alors que les Canadiens blessés recevaient environ le tiers des fonds. Ça n'élimine pas l'arriéré, n'augmente pas le taux d'approbation et ne rétablit pas le revenu et la santé des gens qui attendent depuis des années.

Si on parle d'actions urgentes, il faut que cela se traduise par des résultats. Ces Canadiens qui ont suivi les conseils et les exigences vivent encore dans la misère. Parler de sollicitude, alors que l'argent est allé principalement à financer de la bureaucratie, ce n'est pas du soutien. C'est le contraire de la promesse qui a été faite. Les Canadiens ne devraient pas avoir confiance en un gouvernement qui ne peut pas tenir les promesses qu'il fait aux personnes vulnérables et qui, au lieu de valoriser la vie, propose la mort comme solution à ses propres programmes mal gérés.

Maggie Chi: Monsieur le Président, le gouvernement a apporté des changements aux mesures de soutien offertes aux Canadiens qui ont subi des préjudices à cause des vaccins autorisés, parce que c'était la bonne chose à faire. Nous avons pris en charge l'administration du programme d'évaluation des incidents liés aux vaccins. Nous nous attaquons à l'arriéré et nous veillons à ce que chaque cas reçoive l'attention qu'il mérite. Nous continuerons d'améliorer la prestation du programme et de veiller à ce qu'il réponde aux besoins des Canadiens vulnérables.

LE TRAVAIL

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, je souhaite aujourd'hui parler des travailleurs d'une institution fédérale qui sont en grève depuis maintenant 134 jours. Cette institution a été reconnue coupable à deux reprises d'avoir enfreint la loi. Pourtant, malgré ses prétentions à vouloir défendre les travailleurs, le gouvernement refuse toujours d'agir.

Aujourd'hui marque le 134e jour de grève des agents de sécurité de l'AFPC à Ottawa. Ce sont des agents de sécurité de première ligne. Ce sont des premiers intervenants. Ce sont eux qui protègent la banque centrale du Canada, ses actifs et les gens qui y travaillent. Ils méritent le respect des gestionnaires et des dirigeants dont ils assurent la sécurité au quotidien. Le Conseil canadien des relations industrielles a statué à deux reprises que la Banque du Canada avait enfreint le droit du travail fédéral en ayant recours à des briseurs de grève pendant ce conflit. Pourtant, même après avoir reçu l'ordre de cesser cette pratique, elle continue d'y recourir.

Soyons clairs. Les employés en grève ne demandent rien de compliqué. Ils veulent conserver dans leur convention collective les dispositions qui s'y trouvent déjà. C'est la Banque qui exige des concessions sur les horaires de travail. Voilà l'enjeu. Si la Banque du Canada retirait cette demande, la grève prendrait fin. Les membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada ont proposé d'aller en arbitrage, mais la Banque a refusé.

Déjà que les droits des travailleurs sont mis à mal partout au pays à cause à cause de la guerre tarifaire, à cause du projet de loi C-39 et à cause d'une variété de décisions du gouvernement, c'est révoltant que la Banque du Canada refuse de négocier de bonne foi avec les syndiqués de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui sont en grève depuis 134 jours.

Je reviens maintenant à quelque chose d'autre qu'a dit la ministre. Quand j'ai posé ma question, en septembre, la secrétaire parlementaire a répondu: « Monsieur le Président, je tiens à être très clair[e]. Nous protégerons toujours les droits des travailleurs et nous soutiendrons toujours le droit constitutionnel des travailleurs de faire la grève. » Ça, c'était en septembre. Or, on sait que le gouvernement a l'habitude de porter atteinte au droit de négociation collective et de brimer les travailleurs dans leur droit de grève en les empêchant de défendre pleinement leur droit — qui relève des droits de la personne — de priver leur employeur de leur force de travail.

La présidente du Congrès du travail du Canada, Bea Bruske, a lancé un avertissement au Parlement lorsqu'elle a témoigné devant un comité le 20 octobre dernier: les employeurs qui s'attendent à ce que le gouvernement intervienne sont moins enclins à prendre les négociations au sérieux. La présidente d'Unifor, Lana Payne, a pour sa part expliqué au comité parlementaire, le 26 octobre suivant, que le critère de l'intérêt national, dans le projet de loi C-39, ratisse tellement large qu'il pourrait s'appliquer à peu près à n'importe quelle grève, puisque chaque grève a des conséquences économiques.

D'un côté, il y a les syndiqués de l'Alliance de la fonction publique du Canada: ils ne sont pas traités de façon juste et équitable par la Banque du Canada, qui a pour sa part été reconnue coupable à deux reprises d'avoir recouru à des briseurs de grève. De l'autre, il y a le gouvernement: il déclare qu'il va continuer à se porter à la défense du droit de grève de tous les travailleurs tout en présentant une mesure législative comme le projet de loi C-39 alors qu'une multitude de syndicalistes, dont ceux qui représentent Unifor, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Congrès du travail du Canada et le Syndicat des Métallos, lui ont expliqué que ce projet de loi enfreint le droit de grève. C'est un problème.

● (1845)

Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'Edmonton Strathcona de me donner l'occasion de rétablir les faits.

Ce sont les travailleurs qui font tourner ce pays. Le gouvernement les soutiendra toujours et défendra toujours leurs droits.

Je tiens à être claire dès le départ. Le projet de loi C-39 ne leur enlèverait pas leur droit de grève. Il ne leur enlèverait aucun des droits dont ils jouissent aujourd'hui. La négociation collective libre et équitable, y compris le droit de grève, est protégée par la Charte des droits et libertés. Elle constitue le fondement du système canadien des relations de travail, et elle le restera. Nous ne pouvons pas bâtir une économie forte sans respecter les travailleurs qui la font fonctionner chaque jour. Nous ne pouvons pas non plus protéger les travailleurs sans une économie capable de créer des emplois et de résister aux chocs.

Le secteur privé sous réglementation fédérale est le pilier de secteurs clés de notre économie et emploie l'une des mains-d'œuvre les plus qualifiées au monde, avec plus de 1 million de travailleurs et plus de 22 000 employeurs. Ils méritent un système de relations de travail qui les protège et qui leur permet d'obtenir des conventions collectives solides à la table de négociations.

Aujourd'hui, ce système fonctionne bien. Environ 95 % des conflits de travail sont résolus sans arrêt de travail, mais dans un petit nombre de cas difficiles, les négociations échouent et s'enracinent. Quand cela se produit, les outils existants ne sont pas toujours suffisants. Le projet de loi C-39 renforcerait un système qui fonctionne déjà en visant des objectifs simples: soutenir les négociations de bonne foi et renforcer la négociation collective.

Lors des consultations, nous avons clairement entendu que certaines parties à la négociation ont besoin de plus de soutien plus tôt. Le projet de loi renforcerait les outils, les mesures de soutien et les processus disponibles afin que les syndicats et les employeurs puissent trouver des solutions ensemble. Il offrirait plus rapidement des mesures de soutien plus adaptables afin d'appuyer ces négociations difficiles. Il créerait un processus visant à nommer un médiateur spécial, qui travaillerait avec les parties pour résoudre les différends et parvenir à des ententes à la table de négociation. Il encouragerait également la négociation de bonne foi, une responsabilité qui incombe aux deux parties.

Les grèves et les lock-out peuvent faire partie du processus de négociation, et le gouvernement ne devrait intervenir dans un conflit de travail qu'en dernier recours. Le projet de loi C-39 maintiendrait les pouvoirs existants en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail seulement pour le très petit nombre de différends qui s'enracinent et dont les répercussions vont bien au-delà des parties à la négociation. Il ajouterait des exigences et clarifierait, en toute transparence, les critères à satisfaire avant qu'il soit possible d'intervenir dans un différend.

Avant d'envisager des interventions, un médiateur spécial travaillerait intensivement avec les deux parties et assurerait une plus grande transparence quant à ce qui ne fonctionne pas à la table. Cela signifie plus de reddition de comptes, et non moins. Cela signifie plus de place pour la négociation, et non moins. Une évaluation nationale des répercussions permettrait également de déterminer si le conflit de travail a des répercussions importantes sur les Canadiens et l'économie en général.

Une économie ne peut pas être plus forte que ses milieux de travail, et ceux-ci ne peuvent pas être plus forts que les protections et les relations qui les unissent. Nous ne bâtirons pas un Canada fort en affaiblissant les droits des travailleurs. Nous le bâtirons en aidant les travailleurs et les employeurs à conclure des ententes, en assurant la sécurité des lieux de travail et en veillant à ce qu'ils réussissent ensemble dans une économie en rapide évolution. C'est ce que ferait le projet de loi.

● (1850)

Heather McPherson: Monsieur le Président, c'est précisément pour cette raison que les travailleurs de tout le pays sont si mécontents du gouvernement libéral. Les libéraux ne cessent de répéter qu'ils sont du côté des travailleurs, mais, quand il s'est agi de supprimer l'article 107 du Code canadien du travail, ils ont voté contre. Quand il s'est agi d'écouter des dirigeants syndicaux comme Bea Bruske, Lana Payne et Marty Warren, qui ont demandé de ne pas présenter le projet de loi C-39 parce qu'il prive les travailleurs de leur droit de grève, ils n'ont pas tenu compte de leurs avis.

Le projet de loi proposé par le gouvernement profite aux employeurs, mais pas aux travailleurs. Le gouvernement n'est pas là pour défendre les intérêts des travailleurs.

Maggie Chi: Monsieur le Président, la députée d'en face semble croire que le gouvernement a abandonné les travailleurs canadiens. Rien n'est plus faux.

Le gouvernement a dit à maintes reprises qu'il respectera toujours les droits des travailleurs. Le projet de loi C-39 ne retirerait pas le droit de grève. Ce droit est protégé par la Charte et il est maintenu. Le projet de loi donnerait aux travailleurs et aux employeurs plus de soutien pour parvenir ensemble à des ententes. De plus, nous soutenons les travailleurs en prenant des mesures concrètes. Nous embauchons plus d'agents pour faire respecter leurs droits et pour veiller à la sécurité des lieux de travail. Nous investissons dans les métiers spécialisés, dans la formation, dans les programmes d'apprentissage et dans les travailleurs syndiqués partout au pays. Nous investissons dans des projets qui nous permettront de bâtir un Canada fort.

Les travailleurs canadiens font tourner notre pays, et le gouvernement les soutiendra à toutes les étapes.

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 3 novembre 2026

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées
Morrissey 11163

Comptes publics
Williamson 11163

Pétitions

Les droits de la personne
Kwan 11163

Le bien-être des animaux
Kwan 11164

Le désarmement nucléaire
May 11164

L'Éthiopie
Johns 11164

Le changement climatique
Arnold 11164

La sécurité des batteries au lithium-ion
Chang 11165

Les normes en matière de lutte contre les incendies dans les aéroports
Chang 11165

Le bien-être des animaux
Anderson 11165

L'étiquetage des produits
Weiler 11165

Questions au Feuilleton
Lamoureux 11165

Recours au Règlement

Projet de loi C-40 — Proposition d'appliquer l'article 69.1 du Règlement — Décision de la présidence
Le Président 11165

Privilège

La déformation des propos tenus par les députés — Décision de la présidence
Le Président 11166

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi nº 2 d'exécution du budget de 2025
Projet de loi C-31. Étape du rapport 11166

Décision de la présidence
Le Président 11166

Motions d'amendement
Bezan 11167
Motion nº 1 11167
Gaudreau 11167
Motions nos 2 à 5 11167
Lemire 11167
Motions nos 6 et 7 11167
Normandin 11167
Motions nos 8 à 32 11167
Bezan 11167
Lamoureux 11169
Johns 11169
Calkins 11169
Gaudreau 11170
Turnbull 11171
Watchorn 11171
Patzer 11171
Lemire 11172
Turnbull 11173
Beaulieu 11173
Lamoureux 11174
Turnbull 11174
Anstey 11176
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan) 11176
St-Pierre 11176
Lamoureux 11176
Bailey 11178
DeBellefeuille 11178
St-Pierre 11178
Deltell 11178
St-Pierre 11180
DeBellefeuille 11180
Anstey 11180
Lamoureux 11180
Sgro 11181
Bailey 11182
Beaulieu 11182
Lamoureux 11182
Kibble 11183
Watchorn 11184
Beaulieu 11185
Bailey 11185
Lamoureux 11185
Watchorn 11185
Anstey 11186
Lamoureux 11186
DeBellefeuille 11187
Strauss 11187
Lamoureux 11188
Anstey 11189
DeBellefeuille 11189
Davies (Niagara-Sud) 11189
Earle 11191
DeBellefeuille 11191
Bexte 11191
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan) 11192
DeBellefeuille 11193
Bezan 11193
Lamoureux 11194

Jansen ... 11194
Lamoureux ... 11196
Patzer ... 11196
Beaulieu ... 11196
Lefebvre ... 11196
Lavoie ... 11198
Beaulieu ... 11198
Patzer ... 11198
Gallant ... 11198

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le changement climatique
Davies (Vancouver Kingsway) ... 11199

Le lauréat du prix de l'innovation de l'Institut d'administration publique du Canada
Jaczek ... 11200

Les émeutes anti-sikhs de 1984
Gill (Calgary Skyview) ... 11200

La Syrie
Powlowski ... 11200

Félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite
Barlow ... 11200

La Médaille du souverain pour les bénévoles
Gobeil ... 11201

La Divali et le Bandi Chhor Divas
Gill (Calgary McKnight) ... 11201

Charles Novogrodsky
Martin ... 11201

L'économie
Motz ... 11201

La Semaine nationale des personnes proches aidantes
Larouche ... 11201

La Fondation du saumon du Pacifique
Grant ... 11202

Le Parti libéral du Canada
Tochor ... 11202

Le Mois de la sensibilisation au diabète
Sidhu (Brampton-Sud) ... 11202

Le Parti libéral du Canada
Ho ... 11202

Le Centre d'action bénévole de Québec
Lavoie ... 11203

Le commerce international
Bragdon ... 11203

Le projet des coquelicots d'Oakwood Terrace
Fisher ... 11203

QUESTIONS ORALES

Le commerce international
Poilievre ... 11203
LeBlanc ... 11203
Poilievre ... 11204
LeBlanc ... 11204
Poilievre ... 11204
LeBlanc ... 11204
Poilievre ... 11204
LeBlanc ... 11204

Le Bureau des grands projets
Poilievre ... 11204
LeBlanc ... 11204

L'économie
Poilievre ... 11205
Hodgson ... 11205

Les finances
Blanchet ... 11205
Lightbound ... 11205
Blanchet ... 11205
Lightbound ... 11205
Blanchet ... 11205
Lightbound ... 11205
Chong ... 11206
Long ... 11206
Chong ... 11206
Long ... 11206
Chambers ... 11206
Turnbull ... 11206
Chambers ... 11206
Turnbull ... 11206

L'économie
Jansen ... 11207
van Koeverden ... 11207
Vien ... 11207
Gainey ... 11207
Vien ... 11207
Gainey ... 11207

L'environnement
Ste-Marie ... 11207
Dabrusin ... 11207
Ste-Marie ... 11207
Dabrusin ... 11207

Le commerce international
Majumdar ... 11208
Hodgson ... 11208
Majumdar ... 11208
Hodgson ... 11208

Les affaires étrangères
Lantsman ... 11208
Fortier ... 11208
Lantsman ... 11208
Fortier ... 11208
Paul-Hus ... 11208
Fortier ... 11209

Les ressources naturelles
Saini ... 11209
Hodgson ... 11209

Le commerce international
Groleau ... 11209
LeBlanc ... 11209
Groleau ... 11209
Leitão ... 11209
Bezan ... 11209
McGuinty ... 11209

La défense nationale
Bezan ... 11210
McGuinty ... 11210
Paul-Hus ... 11210
McGuinty ... 11210
Kibble ... 11210
McGuinty ... 11210
Kibble ... 11210
Fuhr ... 11210

Les services publics et l'approvisionnement
Brassard ... 11210
Noormohamed ... 11211
Brassard ... 11211
Noormohamed ... 11211

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
Mingarelli ... 11211
Diab ... 11211

Le secteur de l'acier et de l'aluminium
Epp ... 11211
Leitão ... 11211
Epp ... 11212
Leitão ... 11212
Cody ... 11212
Robertson ... 11212

L'Agence du revenu du Canada
St-Pierre ... 11212
Long ... 11212

La défense nationale
Dawson ... 11212
McGuinty ... 11213

La santé
Johns ... 11213
Michel ... 11213

Les ressources naturelles
May ... 11213
Hodgson ... 11213

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — L'approvisionnement fédéral
Motion ... 11213
Rejet de la motion ... 11215

Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025
Projet de loi C-31. Étape du rapport ... 11215
Gallant ... 11215
Lamoureux ... 11215
Bezan ... 11215
Johns ... 11216
Vis ... 11216
Danko ... 11217
Thériault ... 11218
Baldinelli ... 11218
Martin ... 11218
Brunelle-Duceppe ... 11220
Villeneuve ... 11220
May ... 11220
McLean (Calgary-Centre) ... 11220
Gladu ... 11222
Thériault ... 11222
Patzer ... 11222
Caputo ... 11222
Gladu ... 11224
Thériault ... 11224
Calkins ... 11224
Garon ... 11225
Gladu ... 11226
Guglielmin ... 11226
Fortin ... 11227
Guglielmin ... 11227

Message du Sénat
Le vice-président ... 11229

Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025
Projet de loi C-31. Étape du rapport ... 11229
Lamoureux ... 11229
Guglielmin ... 11229
Caputo ... 11229
Gladu ... 11229
Calkins ... 11230
Lamoureux ... 11231
Garon ... 11232
McLean (Calgary-Centre) ... 11232
Chambers ... 11232
Lamoureux ... 11233
Anstey ... 11233
Bezan ... 11233
Kirkland ... 11233

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le respect dû aux familles des personnes assassinées et brutalisées
Projet de loi C-235. Étape du rapport ... 11235
Kibble ... 11235
Motion d'adoption ... 11235
Adoption de la motion ... 11235
Troisième lecture ... 11235
Bezan ... 11237
Garon ... 11237
May ... 11238
Villeneuve ... 11238
Fortin ... 11239
Kibble ... 11240
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi ... 11241

MOTION D'AJOURNEMENT

L'intelligence artificielle

May 11241

Noormohamed 11242

La santé

Rood 11243

Chi 11243

Le travail

McPherson 11244

Chi 11244

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca